

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de METABIEF
(25380)



PIECE N°2.1 – DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Prescrit par délibération du : 06/07/2015
Approuvé par délibération du : 02/03/2026
DATE ET VISA

DOSSIER D'APPROBATION



Cabinet d'urbanisme DORGAT
3 Avenue de la Découverte
21 000 DIJON
03.80.73.05.90
dorgat@dorgat.fr
www.dorgat.fr



Cabinet d'environnement PRELUDE
30 Rue de Roche
25360 NANCRAI
03.81.60.05.48
contact@prelude-be.fr
www.prelude-be.fr

le 11/03/2026
Le Maire,
Gérard DEQUE



Sommaire

PREAMBULE	5
1^{ERE} PARTIE DIAGNOSTIC TERRITORIAL	6
1. CONTEXTE GENERAL	7
1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE	7
1.1.1. Une commune du canton de Frasne	8
1.1.2. Une commune de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs.....	8
1.1.3. Une commune du Pays du Haut-Doubs	9
1.2. OCCUPATION DU SOL, RAPPEL HISTORIQUE	10
1.3. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES	15
1.3.1. Évolution générale de la population	15
1.3.2. La structure de la population.....	17
1.3.3. Population active et emplois.....	19
1.3.4. Perspectives démographiques.....	23
1.4. LE PARC DE LOGEMENTS	24
1.4.1. Contexte du bassin d'habitat.....	24
1.4.2. Évolution du parc de logements	25
1.4.3. Caractéristiques du parc de logements.....	26
1.4.4. Statut des occupants	27
1.5. PREMIERS ENJEUX.....	28
2. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	30
2.1. CADRE PHYSIQUE.....	30
2.1.1. Situation	30
2.1.2. Sols et sous-sols.....	30
2.1.3. Relief	32
2.2. LA RESSOURCE EN EAU	33
2.2.1. Les eaux souterraines	33
2.2.2. Les eaux superficielles.....	33
2.2.3. Les milieux humides.....	37
2.2.4. L'alimentation en eau potable	38
2.2.5. L'assainissement	41
2.2.6. Les orientations supracommunales	41
2.3. MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	45
2.3.1. Contexte naturel.....	45
2.3.2. Les milieux naturels et la flore associée.....	48
2.3.3. La faune.....	57
2.3.4. Les continuités écologiques de la trame verte et bleue	59
2.3.5. La trame noire	64
2.3.6. Synthèse : hiérarchisation écologique du territoire communal	66
2.4. PAYSAGE	69
2.4.1. Les unités paysagères	69
2.4.2. Les éléments remarquables du paysage (hors bâti)	72
2.4.3. Les points noirs et les points de vigilance	74
2.4.4. Dynamique du paysage.....	74
2.5. RISQUES ET NUISANCES.....	75
2.5.1. Risques naturels	75
2.5.2. Risques technologiques	79
2.5.3. Sites et sols pollués	81
2.5.4. Nuisances et conflits d'usage	82

2.6.	CLIMAT, AIR ET ENERGIE	82
2.6.1.	<i>Un climat semi-continental et montagnard.....</i>	82
2.6.2.	<i>Les émissions de GES</i>	83
2.6.3.	<i>Qualité de l'air à Métabief.....</i>	85
2.6.4.	<i>Les consommations énergétiques locales</i>	86
2.6.5.	<i>La production d'énergies renouvelables : état des lieux et potentialités</i>	87
2.6.6.	<i>Le PCET / PCAET</i>	88
2.7.	GESTION DES DECHETS	90
2.8.	SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	91
3.	ANALYSES URBAINES	96
3.1.	STRUCTURE URBAINE.....	96
3.1.1.	<i>Le village.....</i>	98
3.1.2.	<i>Les constructions isolées</i>	116
3.2.	DEPLACEMENTS ET MOBILITES	122
3.2.1.	<i>Trame viaire</i>	122
3.2.2.	<i>Déplacements et transports.....</i>	132
3.2.3.	<i>Les projets inscrits au PLU en vigueur ou à envisager</i>	153
3.3.	EQUIPEMENT COMMUNAL	154
3.3.1.	<i>Equipements administratifs et techniques</i>	155
3.3.2.	<i>Equipements scolaires et périscolaires.....</i>	156
3.3.3.	<i>Services de santé</i>	159
3.3.4.	<i>Equipements sportifs, culturels et de loisirs</i>	159
3.3.5.	<i>Vie associative et locale</i>	162
3.4.	ECONOMIE LOCALE	164
3.4.1.	<i>Contexte</i>	164
3.4.2.	<i>Activités touristiques</i>	168
3.4.3.	<i>Activités économiques (hors tourisme et agriculture)</i>	189
3.4.4.	<i>Activités agricoles</i>	190
3.5.	SYNTHESE DES ENJEUX URBAINS	199
3.6.	SYNTHESE DES ENJEUX	208
BIBLIOGRAPHIE	214	

Table des illustrations

Figure 1 : Plan général de situation	7
Figure 2 : Situation du canton de Frasne (© Département du Doubs 2015)	8
Figure 3 : Situation de Métabief au sein de la Communauté de Communes (© Département du Doubs 2017)	8
Figure 4 : Situation du Pays du Haut-Doubs (© DDT25).....	9
Figure 5 : Carte Cassini du XVIII ^e siècle.....	11
Figure 6 : Plan Napoléon 1839.....	11
Figure 7 : Sites archéologiques	14
Figure 8 : Situation de la commune de Métabief	30
Figure 9 : Contexte géologique (d'après la carte géologique au 1 / 50 000 du BRGM)	31
Figure 10 : Topographie (d'après la carte IGN au 1/25000)	32
Figure 11 : Réseau hydrographique et milieux humides	34
Figure 12 : Débit moyen mensuel du Bief Rouge à Longevilles-Mont d'Or (source : www.hydro.eaufrance.fr/)	35
Figure 13 : Evolution des prélèvements d'eau sur la ressource (Prélude d'après données Gaz et Eaux).....	39
Figure 14 : Evolution de la consommation d'eau potable (Prélude d'après données Gaz et Eaux).....	40
Figure 15 : Zones de protection et d'inventaire du patrimoine naturel.....	46
Figure 16 : Occupation du sol, milieux naturels et semi-naturels	54
Figure 17 : Etat des connaissances sur la flore patrimoniale à Métabief.....	55
Figure 18 : Schéma de principe des continuités écologiques de la trame verte et bleue	59
Figure 19 : Extrait du SRCE Franche-Comté (Asconit)	60
Figure 20 : Continuités écologiques de la trame bleue	61
Figure 21 : Continuités écologiques de la trame verte, sous-trame des milieux forestiers.....	62
Figure 22 : Continuités écologiques de la trame verte - sous-trame des milieux herbacés	63
Figure 23 : Synthèse de la trame verte et bleue locale	64
Figure 24 : Extrait de l'Atlas de la pollution lumineuse (source : www.lightpollutionmap.info)	65
Figure 25 : Radiance modélisée en 2012 (source : www.lightpollutionmap.info)	65
Figure 26 : Radiance modélisée en 2021 (source : www.lightpollutionmap.info)	66
Figure 27 : Hiérarchisation écologique du territoire communal	68
Figure 28 : Unités paysagères (échelle régionale).....	70
Figure 29 : Unités paysagères (échelle locale)	71
Figure 30 : Evolution du paysage entre 1958 et 2020 (source : IGN).....	75
Figure 31 : Aléa mouvement de terrain à Métabief	76
Figure 32 : Aléa retrait-gonflement des argiles	77
Figure 33 : Zone de "débordement" signalée dans l'Atlas des zones submersibles de la DDT du Doubs.....	78
Figure 34 : Topographie de la zone de débordement inventoriée.....	79
Figure 35 : Zone d'aléa faible liée au risque minier (source : DDT25).....	80
Figure 36 : Sites et sols potentiellement pollués.....	81
Figure 37 : Émissions de GES par habitant et par secteur en 2020 (Prélude d'après données OPTTEER, ATMO BFC).....	84
Figure 38 : Émissions de GES par hectare et par secteur en 2020 (Prélude d'après données OPTTEER, ATMO BFC).....	84
Figure 39 : Evolution des émissions de GES par secteur (données OPTTEER, ATMO BFC)	85
Figure 40 : Émissions de polluants par secteur à Métabief (Prélude d'après données OPTTEER, ATMO BFC)	86
Figure 41 : Evolution des consommations énergétiques par secteur (données OPTTEER, ATMO BFC)	87
Figure 42 : Synthèse des enjeux liés au milieu naturel, au sol et au sous-sol	94
Figure 43 : Synthèse des enjeux paysagers	95
Figure 44 : Structure urbaine de la commune de METABIEF (Prélude 2022)	97
Figure 45 : Le village en 1839 (Plan Napoléon)	98

Figure 46 : Parties actuellement urbanisées du village (Prélude 2022)	99
Figure 47 : Morphologies urbaines du village de METABIEF (Prélude 2022)	100
Figure 48 : Lieux de rassemblement de manifestations de plein air (Prélude 2022)	105
Figure 49 : Composantes urbaines du village (Prélude 2022)	106
Figure 50 : Plan Napoléon de 1839 comparé au Cadastre 2016	107
Figure 51 : Le centre-bourg (cadastre 2022)	108
Figure 52 : La station (cadastre 2022)	110
Figure 53 : Le quartier du Miroir (cadastre 2022)	114
Figure 54 : Le quartier Sud (cadastre 2022)	115
Figure 55 : Le quartier Nord (cadastre 2022)	115
Figure 56 : Le quartier Ouest (cadastre 2022)	116
Figure 57 : Les constructions isolées	118
Figure 58 : La trame viaire de METABIEF	123
Figure 59 : Approche par la RD9, entrée Est du village (source : Etude ARTER, Février 2015)	125
Figure 60 : Liaison cyclable d'intérêt départemental	131
Figure 61 : Analyse des déplacements piétons	135
Figure 62 : Principales problématiques de déplacements identifiées	136
Figure 63 : Circuits de la navette intramuros	140
Figure 64 : Inventaire des Parcs de Stationnement ouverts au Public	142
Figure 65 : Localisation des équipements et services publics	154
Figure 66 : Equipements publics, scolaires et sanitaires	156
Figure 67 : Equipements sportifs, culturels et de loisirs - hors station	160
Figure 68 : Armature des commerces et services à Métabief	167
Figure 69 : Accès au domaine skiable de Métabief Montagnes du Jura (Source : SMMO / Prélude)	172
Figure 70 : Le périmètre du domaine skiable (Source : © KARUM - SMMO 2015)	173
Figure 71 : Activités hivernales à Métabief	176
Figure 72 : Activités estivales à Métabief	181
Figure 73 : Hébergement touristique et restauration (liste des gîtes non exhaustive)	185
Figure 74 : Activités économiques de proximité - hors Tourisme et Agriculture	189
Figure 75 : Exploitations agricoles siégeant à Métabief et leur périmètre de protection (Source: Chambre d'Agriculture, Avril 2016)	192
Figure 76 : Valeur des espaces agricoles - synthèse 4 indices (source : DDT25)	195
Figure 77 : Surface Agricole Utile à Métabief (Source: PAC DDT25, Octobre 2015)	196
Figure 78 : Valeur agronomique des sols à Métabief (Source: CIA 25/90)	197
Figure 79 : Enjeux et perspectives agricoles	198

Préambule

Contexte

Située dans le Haut-Doubs, la commune de METABIEF est dotée d'un **Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par le Conseil Municipal en avril 2012**. Une révision simplifiée a été lancée en septembre 2012.

La commune de METABIEF a **prescrit par délibération municipale en date du 14 Septembre 2015** la révision générale de son document d'urbanisme. Les objectifs de la révision du PLU sont multiples :

- actualiser le document, et notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), au regard des données (démographie, habitat, agriculture) et des projets (nouveau cimetière, programme de la station) qui ont évolué au cours de la période d'élaboration du premier projet de PLU (2003/2012) ;
- intégrer les évolutions réglementaires récentes, notamment les dispositions des lois Grenelle et la loi ALUR¹ de Mars 2014 ;
- redéfinir un parti d'aménagement raisonné favorisant la mixité sociale et l'équilibre entre résidences principales et résidences secondaires ou touristiques ;
- concilier l'activité agricole avec le développement de l'habitat et les activités touristiques et sportives ;
- trouver des solutions aux problématiques de stationnement ;
- préserver le patrimoine et le cadre de vie (village de montagne) ;
- prendre en compte les enjeux environnementaux, notamment la ressource en eau et la biodiversité (site Natura 2000, Espace naturel Sensible...).

Enjeux

Rappelons qu'au regard de l'article L.101-1 du Code de l'Urbanisme, la commune de METABIEF est le gestionnaire et le garant dans la limite de ses compétences de son territoire. À elle, ainsi, d'aménager son cadre de vie, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publique et de promouvoir l'équilibre entre les populations, dans le respect des objectifs de développement durable (article L.101-2 du CU).

Le PLU est l'outil qui va lui permettre d'anticiper et de décider de l'utilisation de son espace. La définition et les modalités qui régissent ce document sont traduites dans le Code de l'Urbanisme aux articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants.

Composition du dossier de PLU

Le PLU comprend plusieurs documents, à savoir : un rapport de présentation, le PADD ou Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune, les OAP ou Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement écrit, les plans de zonage ou règlement graphique et des annexes.

¹ALUR : Accès au Logement et Urbanisme Rénové

1^{ère} Partie

Diagnostic territorial

Introduction

Un bon projet ne peut résulter que d'une bonne compréhension de l'histoire de la commune, de son fonctionnement actuel et de ses liens avec son environnement immédiat. L'état des lieux ou diagnostic territorial permet de comprendre l'organisation de la commune, facilitant alors les choix des élus en matière de prospective tout en tenant compte des divers besoins, risques et contraintes rencontrés.

Réelle photographie de l'existant, le diagnostic du territoire permet de se projeter dans l'avenir.

1. Contexte général

1.1. Situation géographique et administrative

La commune de METABIEF se situe dans le Département du Doubs, à 78 km au Sud de Besançon, à 19 km au Sud de Pontarlier et à 9 km de la Suisse.

D'une superficie de **576 hectares**, la commune de METABIEF est limitrophe des communes suivantes : Les Hôpitaux-Vieux au Nord, Saint-Antoine au Nord-Ouest, Longevilles-Mont-d'Or de l'Ouest au Sud, Jougne du Sud à l'Est et Les Hôpitaux-Neufs au Nord-Est.

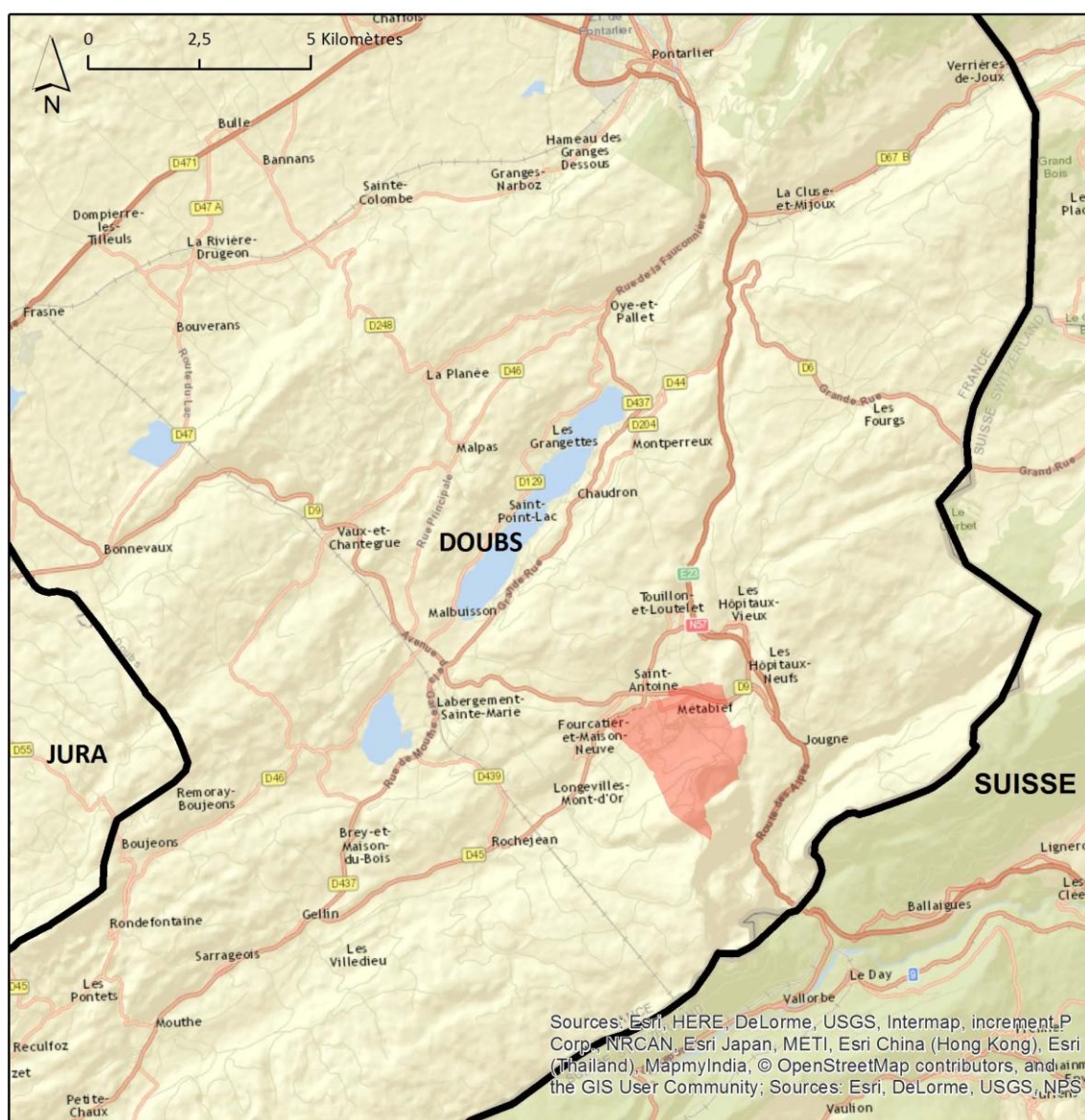
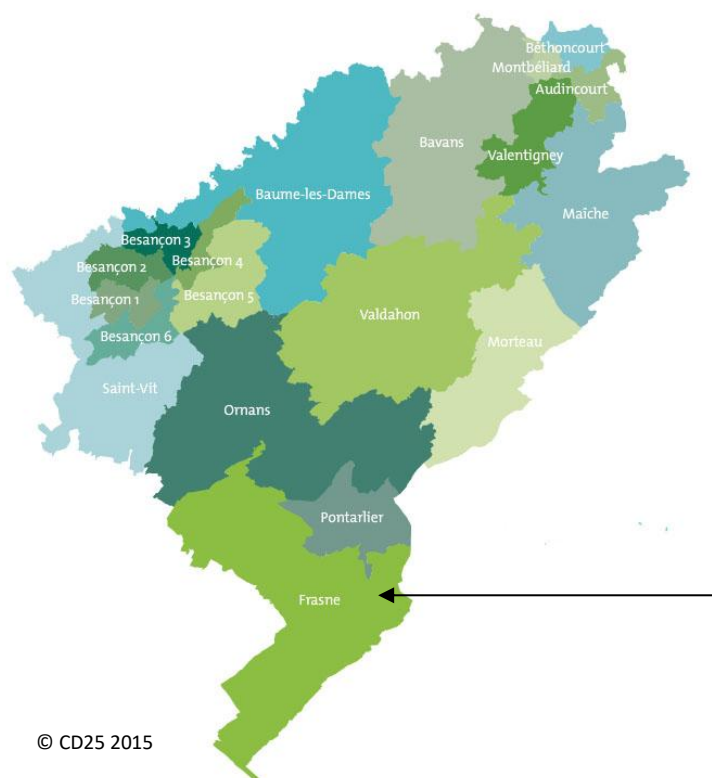


Figure 1 : Plan général de situation

1.1.1. Une commune du canton de Frasne



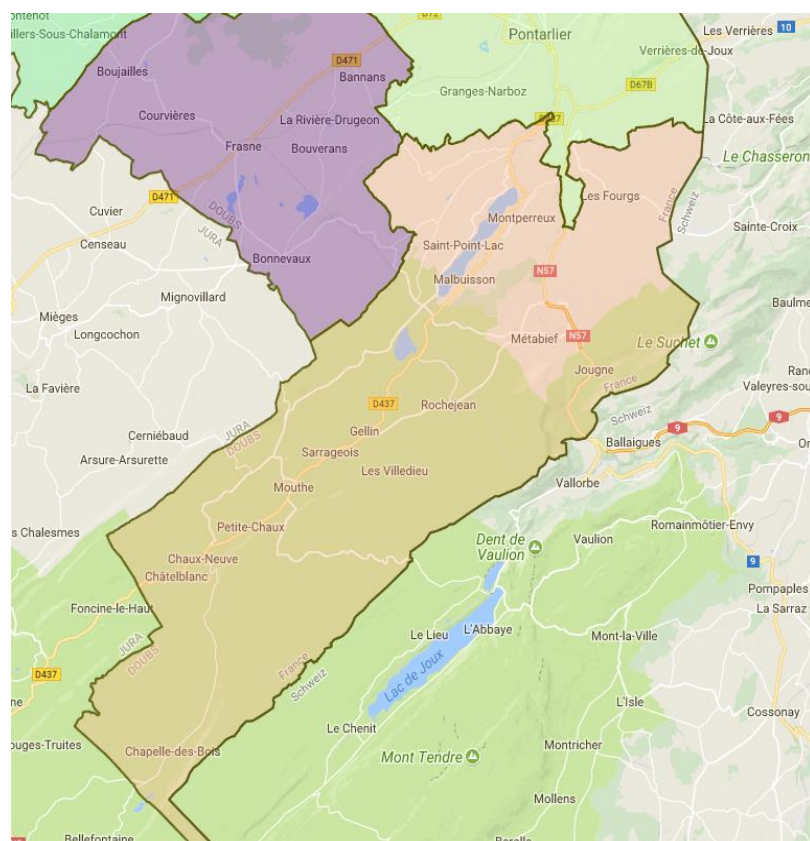
Après avoir appartenu au canton de Mouthe, la commune est intégrée depuis Mars 2015 au **nouveau canton de Frasne** suite au redécoupage territorial des cantons mis en place par la loi du 17 mai 2013. Ce canton regroupe 47 communes et totalise 26161 habitants (données Insee 2020).

METABIEF est la 6^e commune du canton en termes de population, après Levier, Frasnè, Jougnè, Les Fourgs et Labergement-Sainte-Marie.

METABIEF est à 25 km de Frasne, le bureau centralisateur.

Figure 2 : Situation du canton de Frasne (© Département du Doubs 2015)

1.1.2. Une commune de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs



Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune de Métabief appartient à la **Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Hauts-Doubs** (CCLMHD).

Cet établissement public de coopération intercommunal (EPCI) est né de la fusion de la Communauté de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs (CCMO2L) avec celle des Hauts du Doubs, imposée par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de 2015.

La CCLMHD regroupe sur une superficie de 419,77 km² 32 communes représentant 16214 habitants en 2019 (Population légale INSEE en vigueur au 01/01/2022). Son siège est aux Hôpitaux-Vieux.

Au sein de cet EPCI, METABIEF est en 2^e position en termes de population et la 23^e commune en termes de superficie.

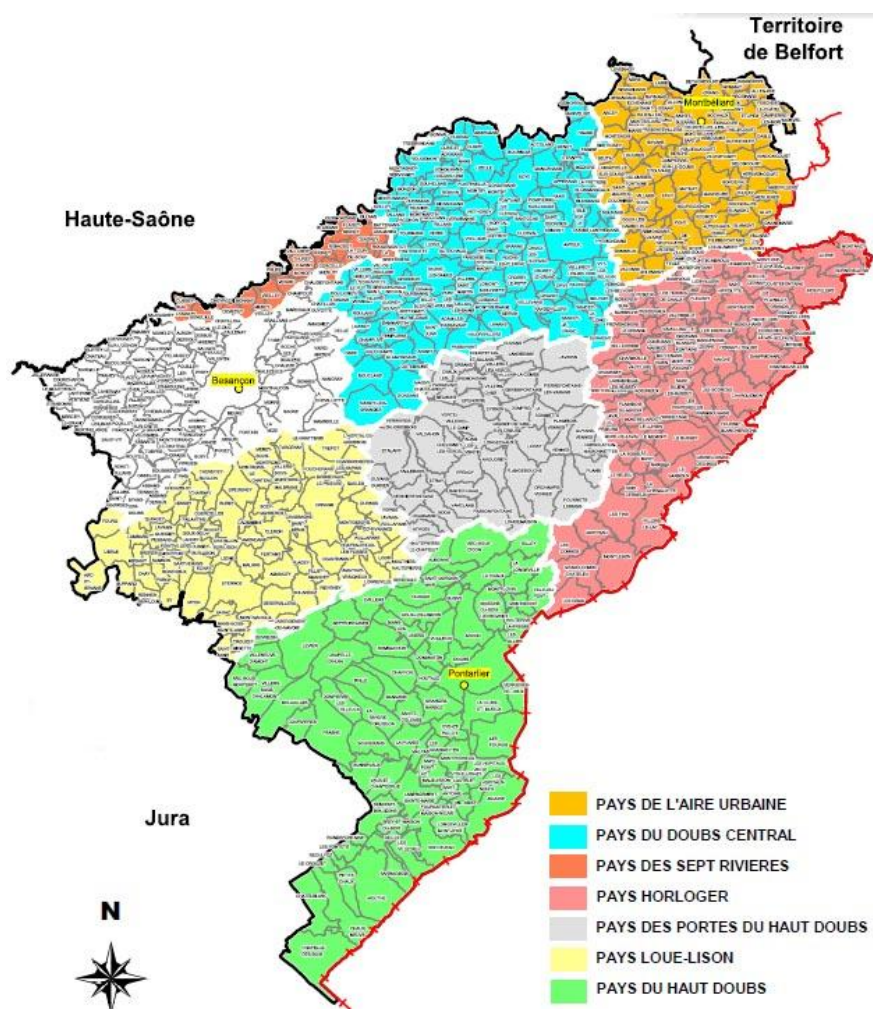
Figure 3 : Situation de Métabief au sein de la Communauté de Communes (© Département du Doubs 2017)

La Communauté **exerce de plein droit** les compétences obligatoires suivantes :

- **Aménagement de l'espace** : aménagement de l'espace par la conduite d'action d'intérêt communautaire, schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- **Développement économique** : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme.
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage** ;
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

1.1.3. Une commune du Pays du Haut-Doubs

La Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs appartient au Pays du Haut-Doubs.



Ce Pays est constitué de 5 Communautés de Communes :

- CC du Grand Pontarlier
- CC du canton de Montbenoît,
- CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs,
- CC du Plateau de Frasnay et du Val de Drugeon,
- et CC Altitude 800

Ce Pays regroupe :

- 79 communes
- 63 097 habitants (Insee 2018).

Le siège du Syndicat Mixte du Pays du Haut Doubs est à Pontarlier.

© DDT25

Figure 4 : Situation du Pays du Haut-Doubs (© DDT25)

Le Pays du Haut-Doubs se présente comme **un territoire homogène** (paysages, patrimoine bâti, tourisme, agriculture) et structuré autour d'un pôle urbain indiscutable (Pontarlier) et de bourgs-relais équitablement répartis sur son espace.

Dans l'optique de préserver durablement un tissu économique et commercial dynamique, une activité touristique multi-saison, un cadre de vie et un environnement de qualité, **une charte** a été élaborée conjointement entre

représentants des collectivités et des milieux socioprofessionnels pour définir les orientations du territoire à moyen et long terme **avec un triple enjeu** :

- conserver et accroître les facteurs de compétitivité de ce territoire qui peuvent se décliner dans de multiples domaines (habitat, services, emplois, amélioration des infrastructures...),
- profiter de l'effet « Pays » pour donner un essor à des secteurs aujourd'hui trop cloisonnés ou peu abordés par absence de taille critique (tourisme, développement économique...),
- renforcer l'identité du Pays par une diffusion sur son territoire de services, d'éléments culturels et de loisirs, pour que chaque habitant puisse en bénéficier à proximité et pour favoriser l'accueil de nouvelles populations.

Les élus du Pays du Haut-Doubs, s'appuyant sur une longue pratique de partenariat, sur les études menées et sur l'ingénierie existante au sein de la structure associative du Pays, ont décidé en 2012 de :

- la mise œuvre d'un **Schéma de Cohérence Territoriale** (SCoT) à l'échelle de ce Pays ;
- de transformer l'association structure porteuse du Pays du Haut-Doubs (association) en Syndicat Mixte, dont l'une de ses compétences principales est l'élaboration le suivi et la révision du SCoT ;
- de valider comme périmètre du SCoT, le territoire du Pays du Haut-Doubs (AP du 25 Octobre 2013).

L'élaboration du SCoT a démarré en 2016. Le projet de SCoT a été arrêté le 1er décembre 2022, approuvé le 27 mars 2024.

1.2. Occupation du sol, rappel historique

Métabief voit le jour au XIIIe siècle par le seigneur Comtois, Jean de Chalon-Arlay après l'achat par celui-ci de Jougne en 1266. La seigneurie de Jougne qu'il crée bénéficie alors d'une **position stratégique sur le col qui conduit à la Suisse** lui assurant le contrôle d'une part, la route du sel entre Salins et les marchés suisses et d'autre part la route de la laine entre l'Italie et les foires de Champagne.

La première référence historique à Métabief remonte ainsi à 1280 sous le toponyme de *Métabiez* et résulte de la pose d'une borne "vers le Biez" pour délimiter les terres entre le Comte de Bourgogne et Jean de Chalon-Arlay (*mete* ou *methe* = "borne, frontière" + *biez* = nom du ruisseau marquant la frontière entre le baroichage de Pontarlier et la seigneurie de Jougne). Les communautés de Métabief, Les Hôpitaux-Neufs et Les Hôpitaux-Vieux font alors parties de la **seigneurie de Jougne**.

En 1393, Jean II de Chalon-Arlay affranchit de la main morte les habitants de Métabief pour en **favoriser le peuplement**. La population augmente finalement seulement au XV et XVI^e siècles. En 1614, on y comptabilise 24 feux.

Il semble que Métabief est **échappé aux dévastations de la Guerre de Dix ans**, et au désastre provoqué par le passage des troupes de Bernard de Saxe-Weimar en 1639 (alors que les Hôpitaux-Vieux et Jougne sont dévastés).

Pendant des siècles, Métabief est une petite commune profondément rurale dont le village s'étire en longueur à 960 mètres d'altitude au pied du Mont d'Or. Les communes voisines des Hôpitaux-Neufs et de Jougne, mieux positionnées sur les axes de communication, rayonnent sur le secteur (cf. carte ci-après de Cassini du XVIII^e siècle).

L'économie locale est dominée par l'agriculture (l'élevage et la polyculture malgré des conditions climatiques défavorables), le travail du bois et la métallurgie. Deux chalets fabriquent 12 000 kg de fromage par an en 1846, en 1861 il n'y en a plus qu'un (mais avec une production de plus de 15 800 kg et des ventes sur Paris).

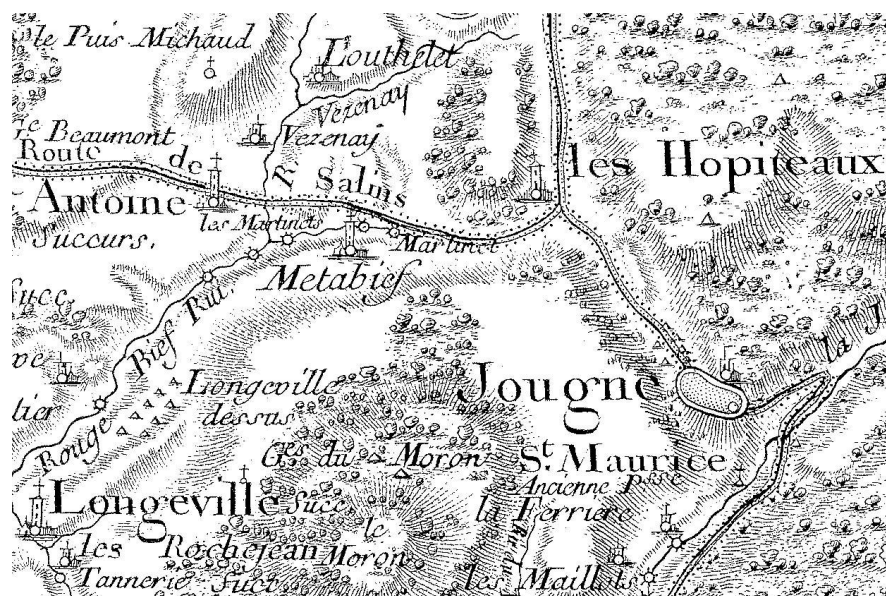
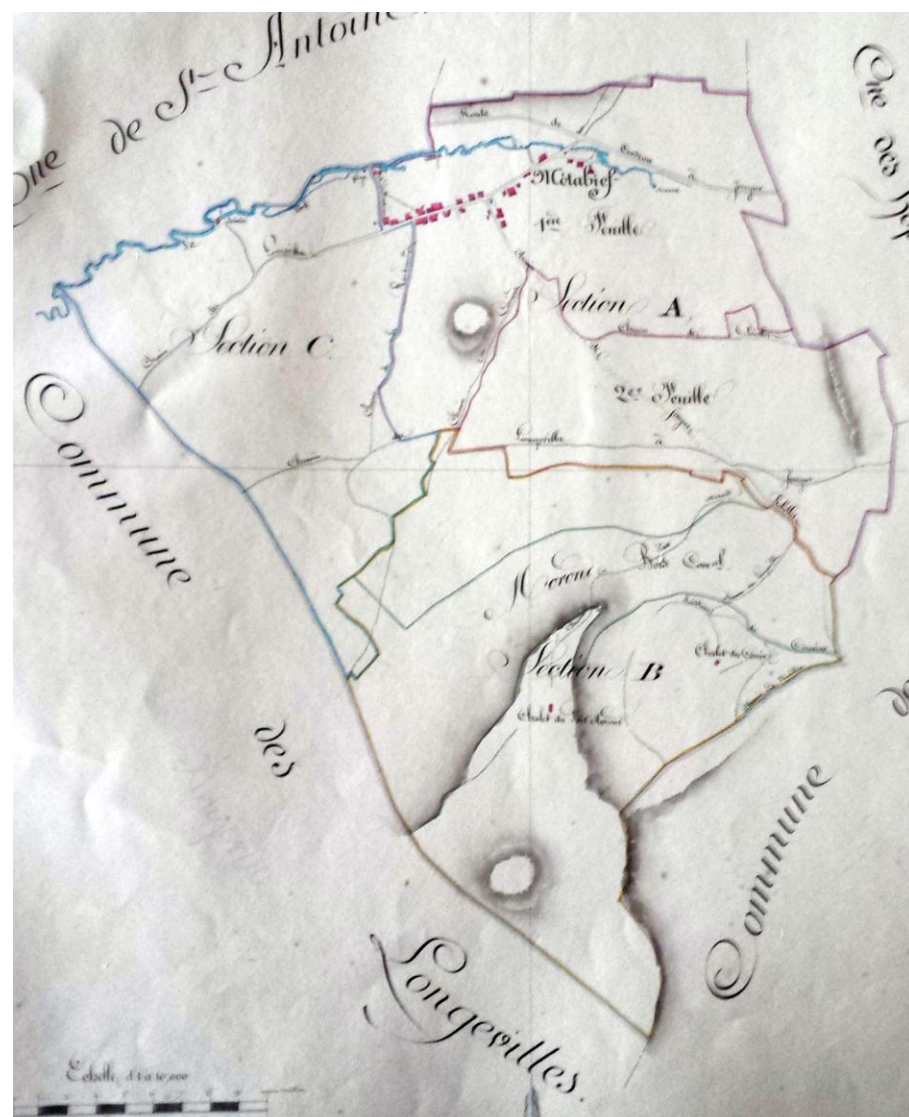


Figure 5 : Carte Cassini du XVIII^e siècle

La désertification de la forêt, exploitée pour la fabrication du charbon de bois nécessaires aux forges, et la concurrence du fer anglais et de la houille, mettent fin à cette activité. **Au XIX^e siècle, les martinets se transforment en scierie.** Métabief compte 4 scieries en 1852. Elles disparaissent par la suite, victimes de la concurrence scandinave.

L'industrie du fer qui exploite le minéral extrait sur le Mont d'Or, se développe grâce à l'implantation de martinets, marteaux de forge hydrauliques.

Les mines de Limonite sont exploitées du XIII^e et XIX^e siècle. Le minéral est traité par le Haut-Fourneau de Rochejean et travaillé à Métabief pour la réalisation d'outillage nécessaire à l'agriculture et à la mise en valeur des forêts. On y comptabilise 4 martinets en 1772 et 2 forges en 1847.



Le premier cadastre a été établi en 1839. On y perçoit le village-rue des origines, ainsi que plusieurs constructions (moulins, scierie) le long du ruisseau *Le bief Rouge* et sur les hauteurs quelques chalets d'alpage.

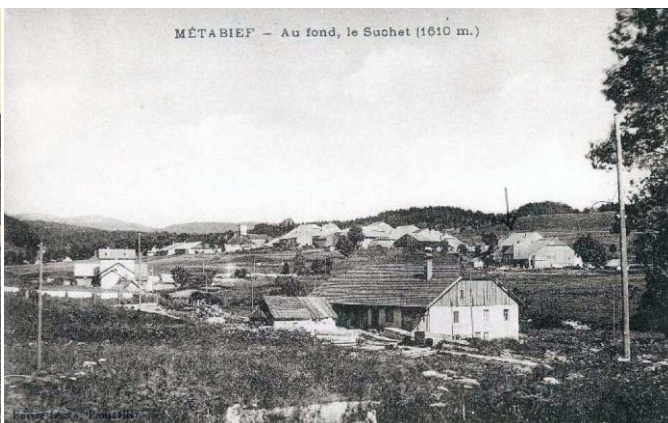
Quelques dates :

- 1833**, maison commune - école
- 1843**, église paroissiale
- 1896**, poids-public
- 1907**, électrification
- 1921**, lavoir-abreuvoir
- 1842/1925**, adduction d'eau
- 1923**, 1er cinéma

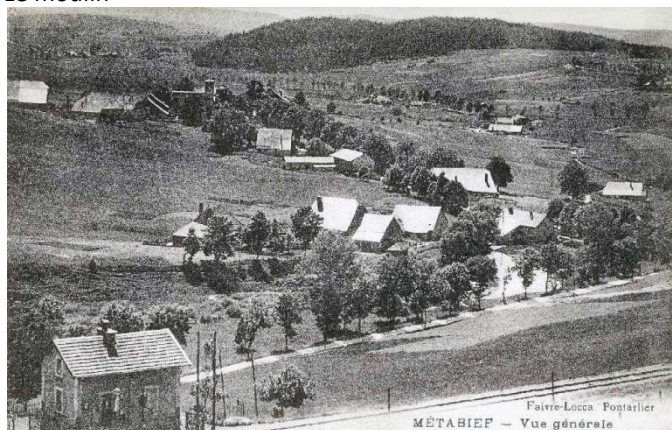
Figure 6 : Plan Napoléon 1839



Le moulin



Une scierie



Vues générales sur le village



Finalement, c'est l'essor du tourisme au milieu du XXe siècle qui va bouleverser la structure et la vie du village (habitat, emploi, modes de vie ...) en favorisant son expansion urbaine. Le tourisme a commencé à se développer de façon notable avec la construction d'une télécabine en 1953, le développement des autocars à partir des années 50 et l'équipement progressif des pentes du Mont d'Or. Ce destin s'explique par un cadre topographique exceptionnel, une excellente exposition, un enneigement initial important et une forte volonté municipale de s'orienter vers les activités de loisirs.

Métabief fait partie des stations nationales de sport d'hiver depuis le décret du 12 Mars 1979. Le syndicat mixte est fondé en 1979. Il regroupe les communes de Métabief, Les Hôpitaux-Neufs, Les Longevilles et Jougne. Il investit dans l'installation de remontées mécaniques : remplacement de la télécabine en 1981 par un télésiège débrayable, liaison en 1983 entre le site du Mont d'Or et celui de Piquemiette, ... En 1984, le site est équipé de 6 télésièges et 31 téléskis permettant de transporter 27 000 skieurs par heure et de desservir 38 pistes de près de 50 km.

La mise en place de cette infrastructure a fait de Métabief une petite station de plus en plus fréquentée.



La Station



Progressivement de nombreuses constructions voient le jour sous l'impulsion du tourisme (collectifs ou maisons particulières) de part et d'autre du village-rue primitif :

Date	Dénomination	Date	Dénomination
------	--------------	------	--------------

1965	Gais Loisirs	1977	Les Génévriers
1965	Bellevue	1982	Les Prés du Moulin
1969	Crêt de La Chapelle	1982	Les Chamois d'Or
1974	Neige et Soleil	1982	Le Tertre
1975	Beau Soleil		
1975	Métaneige		

Ces opérations d'aménagement témoignent du dynamisme de la station tout particulièrement entre les années 1960 et 1980, mais ils en modifient profondément la physionomie. Les constructions anciennes du village des origines perdent peu à peu leurs éléments traditionnels au gré des diverses transformations et restaurations, tandis que les constructions récentes répondent davantage à des préoccupations économiques (rentabilité immobilière) qu'esthétiques (intégration paysagère). **Ces réalisations opportunistes aboutissent à la création d'un village éclaté, sans grande unité architecturale et multipolaire.**

En 1984, on compte 750 chalets ou maisons individuelles, 970 studios ou appartements en immeubles, 900 lits en collectivité, soit une capacité d'accueil d'environ 8 000 lits, dont la moitié est mis en location.

Métabief est aujourd'hui une station de sports d'hiver et d'été et s'affirme comme la capitale incontestée du ski de piste et du VTT dans le Haut-Doubs. Ce contexte a profondément modifié les activités de la population. La population active, traditionnellement occupée par l'agriculture et le travail du bois, s'est orientée vers les activités en lien avec le tourisme : magasins de sport, restauration, hébergement, alimentation ...

Et depuis quelques années² et **l'engouement pour le marché de l'emploi suisse**, Métabief connaît une nouvelle attractivité de la part des travailleurs frontaliers qui souhaitent s'y installer. Le village connaît une nouvelle évolution... les résidences secondaires disparaissant au profit de logements permanents !

La carte ci-dessous permet de recenser les sites archéologiques présents sur la commune :



Commune de MÉTABIEF (25 380) Entités archéologiques

4175 / 25 380 0001 / METABIEF / Mines du Morond / mine / Epoque moderne

8508 / 25 380 0002 / METABIEF / Mine de Fer / mine / Epoque moderne - Epoque contemporaine

14708 / 25 380 0003 / METABIEF / Le Pouillet / Epoque indéterminée / borne

14709 / 25 380 0004 / METABIEF / Le Pouillet / voie / Epoque indéterminée

² "La bande frontalière, dont fait partie Métabief, connaît de nombreuses transformations depuis l'accord sur la libre circulation des personnes signé entre la Suisse et l'Union Européenne en 1999. Cet accord octroie aux ressortissants suisses et à ceux de l'UE, le droit fondamental de choisir librement leur lieu de travail et leur domicile sur le territoire des Etats parties. Cet accord constitué la clé de voute de la très forte attractivité résidentielle de la zone". Source : Insee L'essentiel n°150 Novembre 2013.

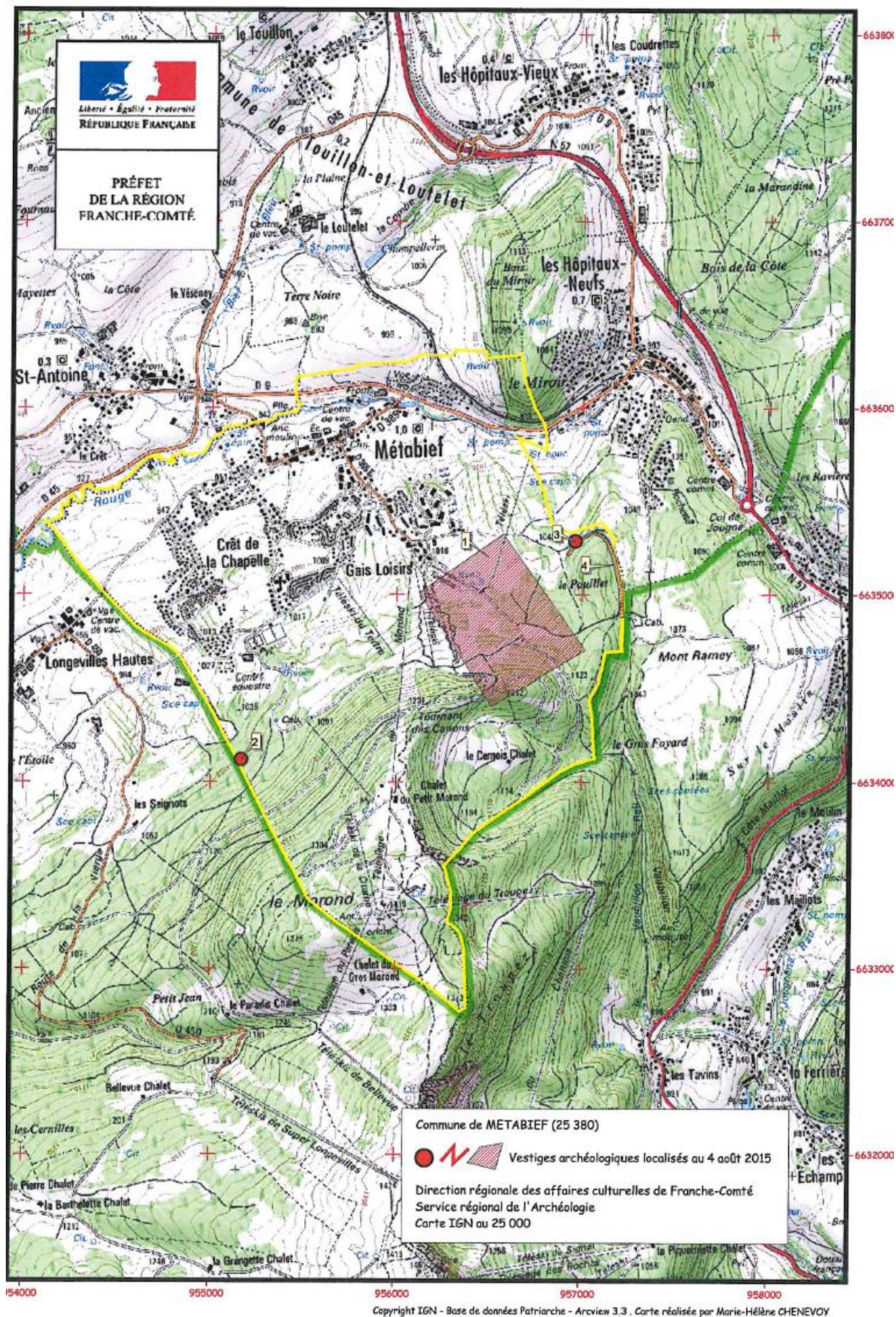


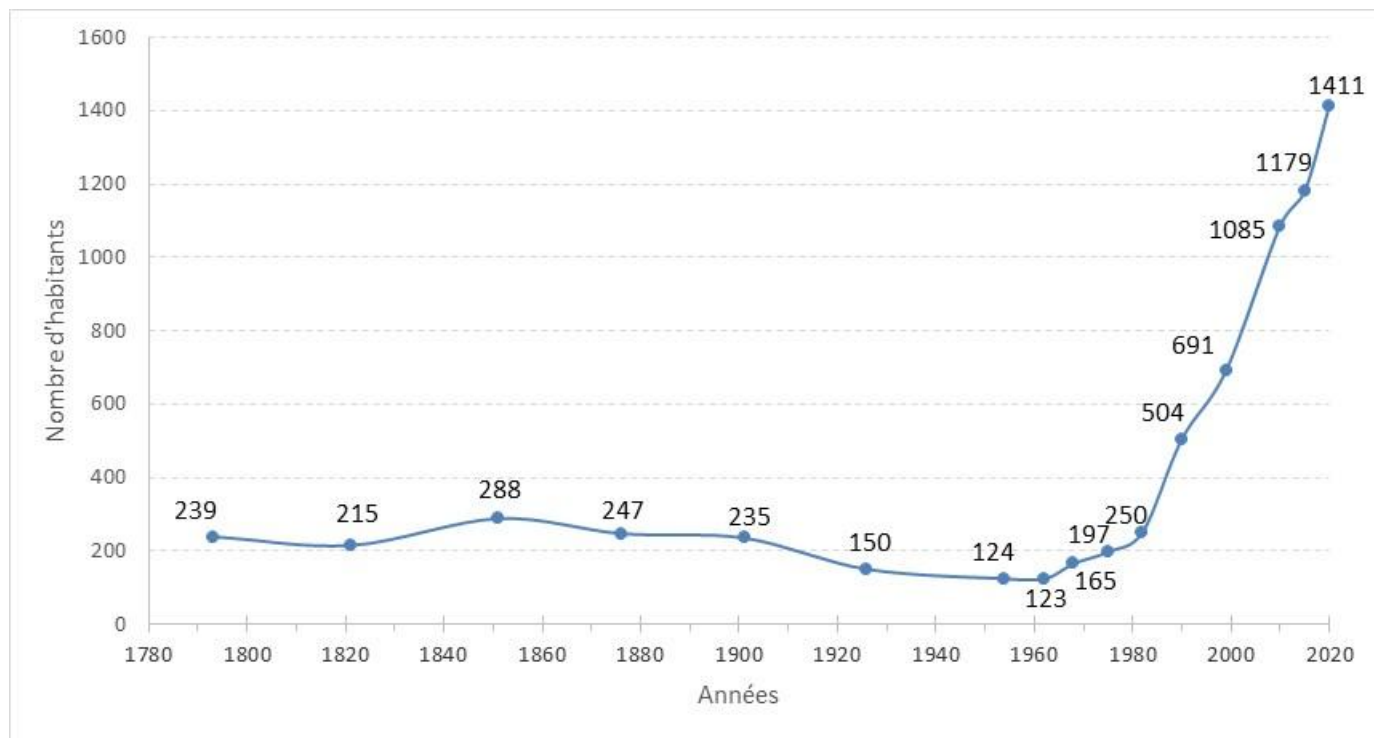
Figure 7 : Sites archéologiques

1.3. Caractéristiques sociodémographiques

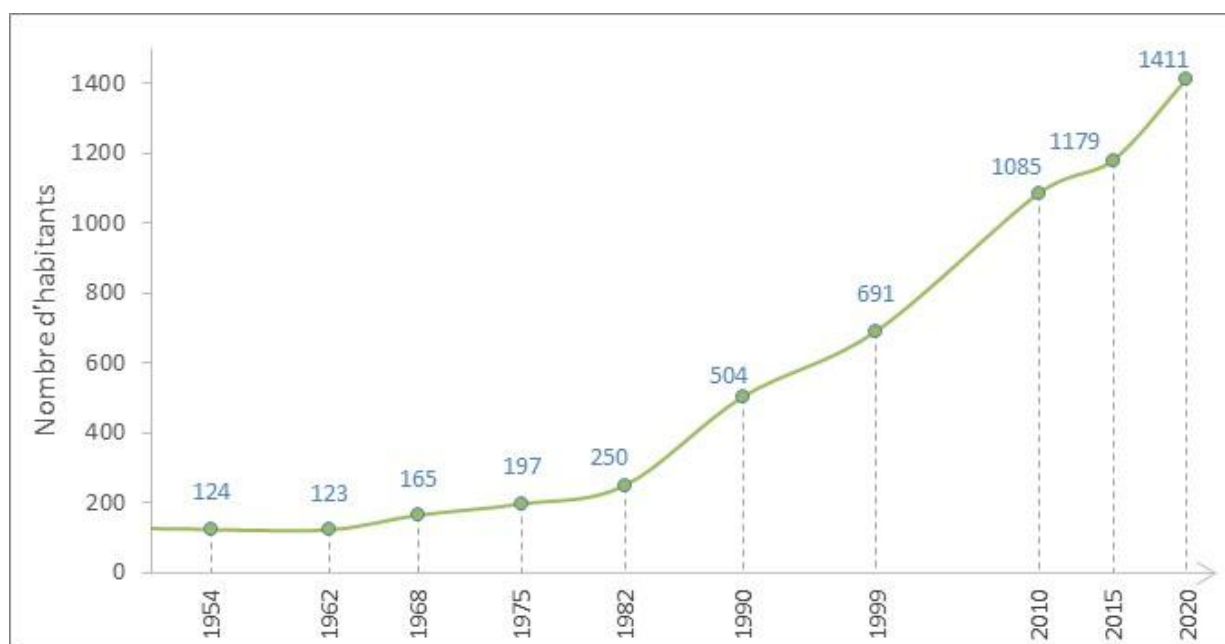
1.3.1. Évolution générale de la population

La population de METABIEF a peu évolué aux XVIIIème et XIXème siècle, oscillant autour de 200 à 300 habitants. Au début du XXème siècle et jusque dans les années 1960, elle a enregistré une baisse pour atteindre son niveau le plus bas en 1962 (123 habitants).

A partir des années 1980, et surtout à compter de l'an 2000, par l'effet conjugué du développement du tourisme et de l'engouement pour le marché du travail suisse, la commune enregistre **une hausse très forte et régulière de sa population** qui se traduit par un développement des lotissements pavillonnaires et de l'habitat collectif.

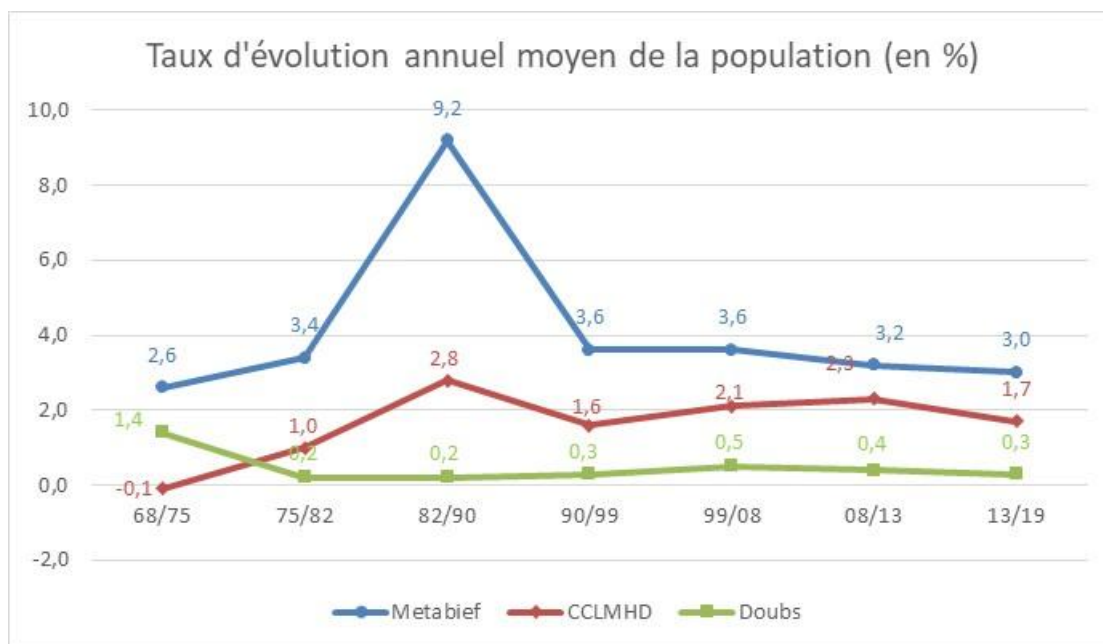


Évolution de la population depuis le XVIIIème siècle (source : Archives départementales / Insee)



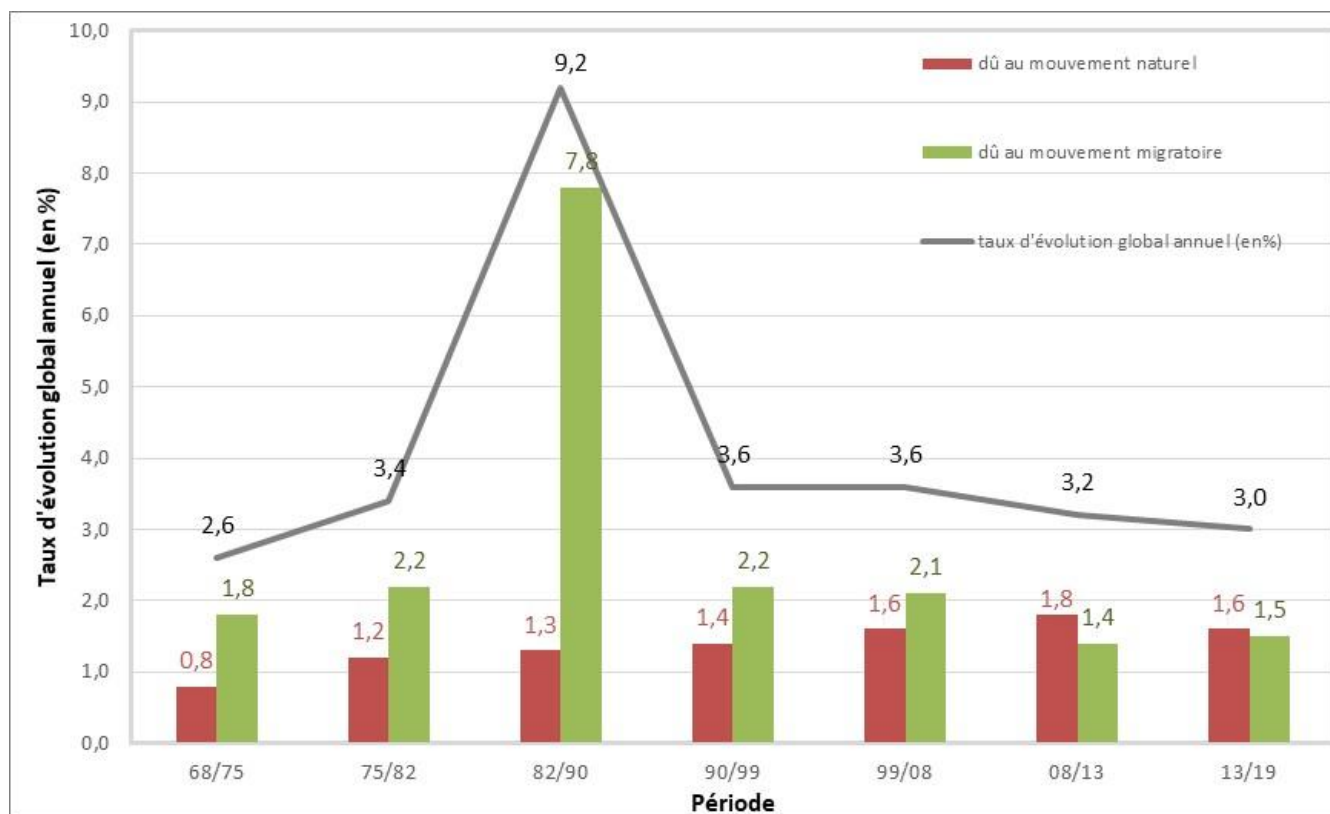
Évolution de la population depuis les années 1950 (source : RGP Insee)

La commune de METABIEF compte **1 411 habitants** en 2020 (données Insee en vigueur au 01/01/2023). Elle a plus que doublé sa population entre 1990 et 2018 (+798 habitants). Mais, c'est entre 1982 et 1990 que la croissance démographique a été particulièrement forte, avec un gain de 254 habitants en 8 ans, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 9,2%. Entre 1990 et 2019, le taux de croissance annuel est moins important, mais se maintient à plus de 3% ce qui reste très important et supérieur à celui de la Communauté de communes et à celui du Département.



Comparaison des taux d'évolution annuel de la population (source : RGP Insee 2019)

Entre 2010 et 2020, la population de la Commune a enregistré une croissance de +326 habitants, soit un taux de croissance annuelle moyen de 2,66% par an. Depuis 2010, la commune gagne en moyenne 32 habitants tous les ans.

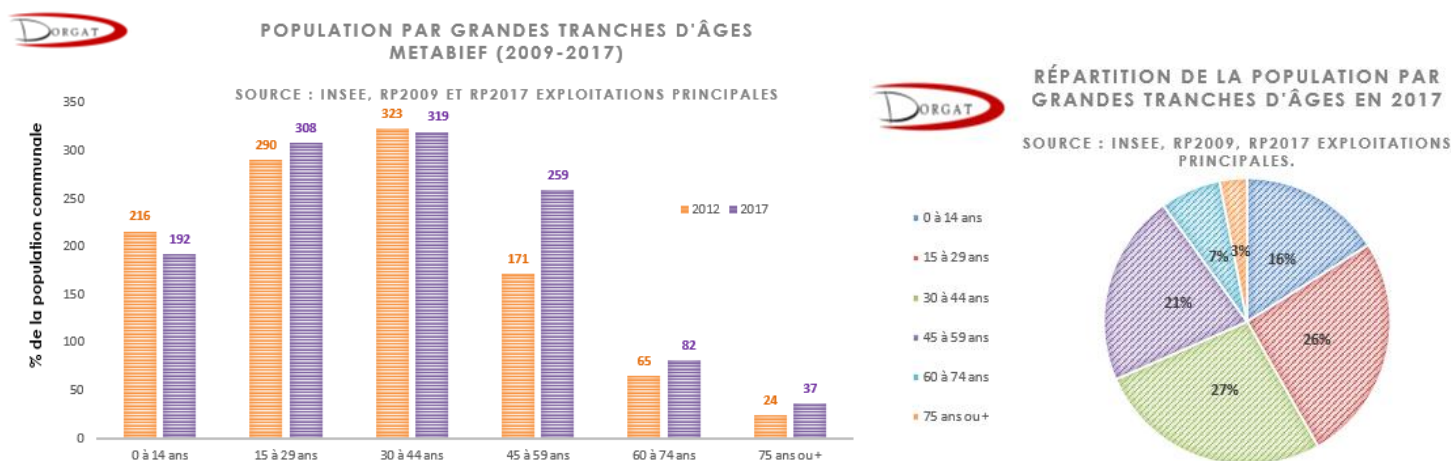


Taux d'évolution annuel de la population (source : RGP Insee 2019)

Depuis 1968 la Commune de METABIEF apparaît comme une commune dynamique. Elle enregistre un solde naturel largement positif et globalement stable depuis 1975, avec une légère hausse entre 1999 et 2019. De même, elle affiche un solde migratoire particulièrement important avec un pic entre 1982-1990 (période pendant laquelle elle a doublé le nombre de résidences principales passant de 104 à 228 résidences).

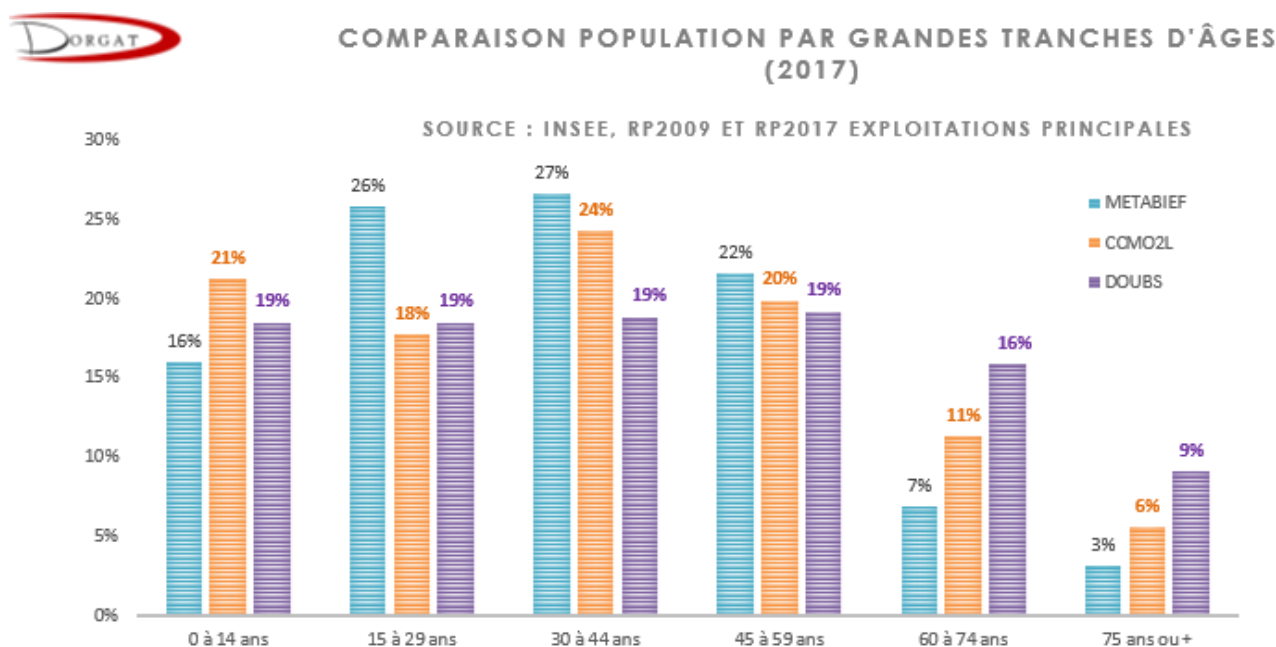
1.3.2. La structure de la population

1.3.2.1. La structure par âge de la population



L'analyse de la structure par âge de la population permet de constater que la commune voit ses effectifs augmenter dans toutes les tranches d'âge depuis 2009, exceptée la tranche des 0/14 ans. **La population communale s'avère jeune** : 41.8% de la population a moins de 30 ans en 2009 (contre respectivement 37% et 38.9% dans le Doubs et la CCMO2L). En 2017, un quart de la population a entre 15 et 29 ans (26%).

Le phénomène de vieillissement de la population est observé depuis peu sur la commune : en 2009 les moins de 45 ans représentaient 76,1% de la population totale ; ce taux est tombé à 68,4% en 2014 et 2017. Et la part des habitants de plus de 60 ans a augmenté : 10% de la population en 2014 et 2017 contre 8,3 % en 2009.



Comparée à la structure par âge de la population de la CCMO2L et du Doubs, **la population de METABIEF apparaît sensiblement plus jeune**, en dépit d'une tranche 0/14 ans plus faiblement représentée.

Ce sont les jeunes actifs (15/29 ans) qui sont bien représentés : 26% de la population communale contre 18% dans la CCMO2L et 19% au sein du Département. Les 30-44 ans sont également très présents (27% contre respectivement 24 et 19%).

1.3.2.2. Les catégories socioprofessionnelles des ménages

Au sein de la CCMO2L, METABIEF se caractérise par **une part importante d'actifs ayant un emploi, notamment de professions intermédiaires et d'ouvriers** : 80.7% à METABIEF contre 78.5% dans la CCMO2L en 2017. En revanche, **la part des retraités est plus faible** : 2,3% contre 4.2% dans la CCMO2L.

Le revenu médian des ménages par unité de consommation est égal à 35 190 euros en 2017 sur la Commune. **Le niveau de vie des habitants de METABIEF est au-dessus de la moyenne intercommunale** (32 500 euros).

Répartition des CSP (source : RGP Insee 2021)

Population de 15 à 64 ans par type d'activité						
	2007		2012		2017	
Ensemble de la population de 15 à 64 ans	640	100%	810	100%	913	100%
Population d'actifs	553	86,40%	701	86,60%	796	87,20%
Dont actifs ayant un emploi	506	79,10%	633	78,10%	737	80,70%
Population d'inactifs	87	13,60%	109	13,40%	117	12,80%
Dont élèves, étudiants	29	4,60%	50	6,20%	47	5,20%
Dont retraités	28	4,40%	18	2,20%	21	2,30%

Source INSEE

1.3.2.3. La structure familiale et la taille des ménages

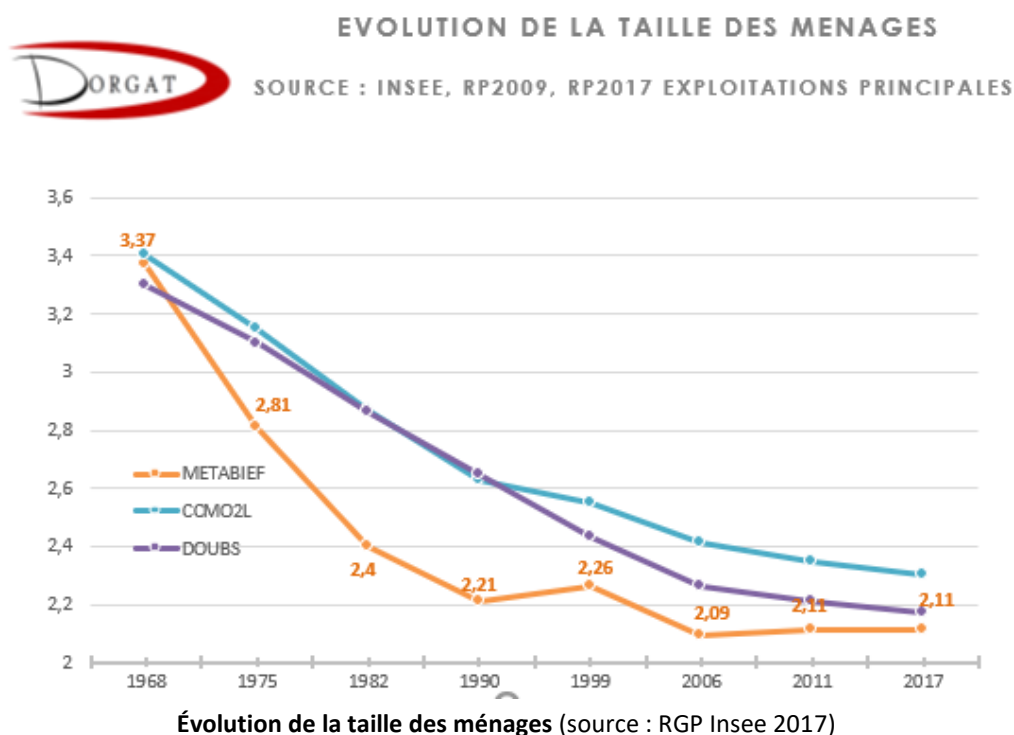
Les principales évolutions sociales, que connaît ces dernières années la France, ont comme répercussions :

- l'augmentation des familles monoparentales et des veuves ;
- la progression des divorces ;
- et donc la diminution de la taille des ménages.

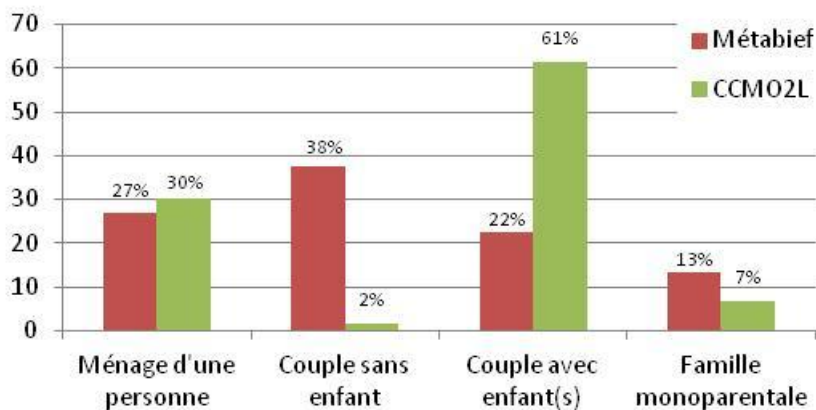
Cette diminution de la taille des ménages conditionne notamment les besoins en logements à la fois selon leur type et leur nombre. Ainsi, en vue d'identifier les besoins futurs en termes d'habitat sur METABIEF, il convient de considérer l'évolution actuelle des ménages sur la commune.

METABIEF compte 567 ménages en 2017, dont 47% sont installés depuis moins de 5 ans sur la commune.

Et, il apparaît que, de la même façon qu'aux échelles nationale et départementale, **la taille des ménages de la commune de METABIEF tend à diminuer**, celle-ci apparaît même inférieure aux moyennes affichées par la CCMO2L et le Département.



Le nombre d'occupants par logement est passé de 3,37 à 2,11 personnes entre 1968 et 2017. En 2017, il est inférieur à la moyenne intercommunale (2,3) et à la moyenne départementale (2,11). En 2020, il chute à 1,93 personnes par ménage.



Ménages selon leur composition (source : RGP Insee 2017)

En 2014, Métabief se caractérise au sein de la CCMO2L par l'importance des **ménages sans enfant (38%)** et des **familles monoparentales (13%)**.

Notons que ces ménages peuvent avoir des besoins différenciés des autres familles avec enfant(s) : logements à loyers modérés, besoins de gardes périscolaires à des horaires plus larges....

1.3.3. Population active et emplois

1.3.3.1. Situation locale au regard de l'emploi

Une commune de la zone d'emploi de Pontarlier

Source : Insee 2011, "Le point sur la zone d'emploi de Pontarlier "

La commune fait partie d'un secteur dynamique sur le plan de l'emploi, la zone d'emploi³ de Pontarlier.

En 2011, la zone d'emploi de Pontarlier affiche **la plus forte part d'emplois salariés tertiaires** de la région Franche-Comté (69%) derrière la zone de Besançon. Les secteurs d'activité santé, hébergement médico-social, commerce et hébergement-restauration sont surreprésentés dans la zone par rapport à la moyenne régionale⁴.

Le niveau de qualification des salariés de la zone est légèrement inférieur à la moyenne régionale (faible représentation des cadres). Le dynamisme de la zone est lié pour partie à l'âge **des salariés qui sont parmi les plus jeunes de Franche-Comté et à la proximité de la Suisse**.

En dépit de salariés relativement jeunes et d'un niveau de qualification légèrement plus faible, **le revenu fiscal médian est le plus élevé de la région**. Les situations de précarité sont moins développées dans la zone qu'à l'échelle régionale principalement en raison du fort développement du travail frontalier et des plus fortes rémunérations pratiquées en Suisse. Seule la zone d'emploi de Morteau compte davantage de travailleurs frontaliers.

L'économie suisse bénéficie donc aux actifs de la zone, notamment aux ouvriers de l'industrie. Le pouvoir d'achat des travailleurs frontaliers et des suisses favorise le développement de l'économie résidentielle. Les effets positifs du travail frontalier sont également à l'origine des forts taux d'activité et d'emploi enregistrés dans la zone, les plus élevés de la région derrière ceux relevés dans la zone de Morteau.

Le travail frontalier est l'un des facteurs explicatifs du dynamisme démographique de la zone de Pontarlier depuis l'an 2000. **La santé économique de la zone de Pontarlier dépend en grande partie du niveau de l'activité économique en Suisse**.

Une révision des zones d'emploi a été menée en 2020 par l'Insee et la Direction statistique du Ministère en charge du travail et de l'emploi (Dares). Ce découpage vise à constituer des territoires dans lesquels la plupart des actifs résident et travaillent, et où les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Ces nouveaux zonages permettent d'actualiser l'analyse du fonctionnement du marché du travail, notamment les caractéristiques du tissu économique (activités présentes, taille des établissements,) et de la population active.

D'après ces nouvelles études, en 2020, la zone d'emplois de Pontarlier propose une typologie résidentielle à dominante industrielle.

³ Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Source : "Le point sur la zone d'emploi de Pontarlier " Insee Novembre 2011

⁴ En 2011, la région de référence était la Franche-Comté.

Typologie économique	Emploi total au lieu de travail	Part de stables	Évolution annuelle de l'emploi au lieu de travail 2007 - 2017	Part de l'emploi industriel dans l'emploi total	Part de l'emploi agricole dans l'emploi total	Part d'ouvriers dans l'emploi total	Part de cadres dans l'emploi total
Résidentielles	37 080	56	stable	20	7	29	7

La zone d'emploi affiche la part de stable la plus faible parmi les 21 zones d'emplois identifiées en Bourgogne-Franche-Comté. Cette part permet de rapporter le nombre d'actifs habitant et travaillant dans une zone, au nombre total d'actifs occupés de la zone. Le nombre d'emplois sur la zone reste relativement stable entre 2007 et 2017 alors qu'elle baisse dans la majorité des zones d'emplois de la région.

L'étude met en évidence que la zone d'emploi de Pontarlier (avec celles de Sens, Saint-Claude et Dole) est un espace où les actifs qui y résident ont plus souvent tendance à ne pas y travailler. Ces actifs travaillent souvent en Suisse. Le fait d'être lié avec l'extérieur peut être un atout, au sein de la zone les habitants jouissent d'un niveau de vie annuel médian par unité de consommation 26 % supérieur à celui des habitants de la région.

Les trois plus gros employeurs publics sur la zone d'emplois sont le centre hospitalier intercommunale de Haute Comté (plus de 1000 employés), la Commune de Pontarlier et SCHRADER (employant entre 300 et 499 employés).

Une commune bénéficiant de l'économie frontalière régionale

Source : CCI du Doubs, "Horlogerie 2017, une question de logiciel ?"

Depuis 2007, l'économie frontalière régionale est favorisée. Les bassins d'emploi de Pontarlier et Morteau sont parmi les 15 plus riches de France (sur 305 bassins d'emploi). Un actif frontalier sur deux travaille dans l'horlogerie. Métabief est proche du bassin horloger du Val de Travers (canton de Neuchâtel), mais surtout de celui de la Vallée de Joux spécialisée dans les complications horlogères. La commune a la particularité de bénéficier également de la proximité du canton de Vaud plus diversifié (santé).

En 2015, on estime à 7 000 le nombre de travailleurs frontaliers dans le bassin d'emploi de Pontarlier, ce qui représente plus d'un quart des actifs du bassin (26,8%).

L'économie frontalière repose sur trois rouages :

1) **la dynamique horlogère** (clignotant au rouge, divers indices : le licenciement d'intérimaires, les renouvellements récents opérés à la tête de certaines entreprises, la fermeture de boutiques, l'arrivée de la montre connectée, ...). Les bassins horlogers du Canton de Neuchâtel et de la Vallée de Joux sont les plus impactés par la mutation horlogère actuelle. C'est un phénomène durable.

2) **le taux de change** aujourd'hui est à peu près stabilisé (1 euros = 1,09 CHF), mais il peut évoluer brutalement et impacter considérablement le pouvoir d'achat des travailleurs frontaliers et des suisses et par effet domino le dynamisme commercial et immobilier de la zone frontalière.

3) **la libre circulation des personnes** (clignotant à l'orange). Les accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes votés en 2002 sont toujours en vigueur. Pas de discrimination à l'embauche, les actifs frontaliers ont les mêmes droits que les suisses. Mais cette situation est devenue fragile avec le retour de la préférence nationale à l'embauche coté suisse depuis février 2017.

Au regard de ce constat, le nombre de travailleurs frontaliers va continuer baisser mais le pouvoir d'achat de Suisses et des travailleurs frontaliers encore en poste devraient se maintenir encore de nombreuses années. Plusieurs pistes d'action sont proposées, notamment :

- Favoriser l'embauche/la reconversion des travailleurs frontaliers en Suisse dans d'autres secteurs que l'horlogerie (métiers en tension)
- Favoriser le « déplacement » des actifs frontaliers du Canton de Neuchâtel vers celui de Vaud, plus diversifié
- Accompagner le développement touristique et la création reprise d'entreprises par des travailleurs frontaliers, en particulier dans le commerce et le tourisme
- Favoriser la bi-localisation d'entreprises suisses en zone française (exemple : Gestion du SAV en France)

- Conforter le dynamisme et l'excellence de l'offre commerciale française en direction de la Suisse (boutiques/services et sous-traitance industrielle)

Une commune de la station phare du Doubs

METABIEF est une des quatre communes composant la station de sports d'hiver et d'été *Métabief Montagnes du Jura* (précédemment dénommée Métabief-Mont d'Or). Cette station est aujourd'hui :

- une des 325 stations de sports d'hiver françaises,
- une des 42 stations du Massif du Jura,
- et la station phare du Doubs parmi les 11 sites de pratique du ski alpin.

Le Département a décidé d'en faire une véritable destination touristique « 4 saisons », en lien avec le développement des activités nautiques autour des lacs Saint-Point et de Remoray.

1.3.3.2. Situation communale au regard de l'emploi

Une population active importante

Métabief compte 796 actifs en 2017 (dont 737 ayant un emploi), soit un taux d'activité de 87,2% parmi les 15 ans à 64 ans. Ce niveau de population active singularise la commune à l'échelle du Département (74,4%) comme à celle de la CCMO2L (84,9%). Entre 2007 et 2017, la part des actifs de 15 ans à 64 ans au sein de la population globale a progressé, du fait d'un solde migratoire conséquent des 25-54 ans : les actifs représentent 87,2 % de la population totale en 2017 contre 86,4% en 2007.

Cette situation résulte de la proximité de la Suisse et contribue à justifier un taux de personnes sans activité professionnelle moins élevé. En 2014, le taux de chômage des 15/64 ans (7,5%) est inférieur à la moyenne départementale (12,5%) et a diminué : 7,5% contre 9,9% en 2007. A Métabief, les actifs ayant un emploi sont pour l'essentiel salariés (94,5%), on compte toutefois quelques indépendants (15 personnes) et des employeurs (22 personnes).

Situation des habitants entre 15 et 64 ans en 2017 à Métabief

Source : Insee 2021

Population de 15 à 64 ans par type d'activité						
	2007		2012		2017	
Ensemble de la population de 15 à 64 ans	640	100%	810	100%	913	100%
Population d'actifs	553	86,40%	701	86,60%	796	87,20%
Dont actifs ayant un emploi	506	79,10%	633	78,10%	737	80,70%
Population d'inactifs	87	13,60%	109	13,40%	117	12,80%
Dont élèves, étudiants	29	4,60%	50	6,20%	47	5,20%
Dont retraités	28	4,40%	18	2,20%	21	2,30%

Source INSEE

Les catégories socioprofessionnelles (CSP) moyennes prédominent

Les actifs de Métabief occupent **majoritairement des emplois de professions intermédiaires et d'ouvriers**. Ce constat illustre à la fois l'importance de l'activité touristique dans l'économie locale et du travail frontalier tourné vers l'industrie.

Notons que depuis 2009, la part des professions intermédiaires a augmenté significativement tandis que celle des employés et des cadres a diminué sensiblement. Ainsi les actifs de Métabief sont fortement dépendants de l'activité touristique et du niveau de l'activité économique en Suisse, et sont ainsi directement impactés par d'éventuelles fluctuations de la dynamique touristique et du marché de l'emploi suisse.

Un lien entre habiter et travailler à Métabief

On note une petite dépendance entre lieu de travail et lieu de résidence : 19,1% des actifs travaillent sur la commune en 2017. Bien que la part diminue depuis 2007, le nombre d'actifs travaillant dans la commune de résidence augmente globalement depuis 2007. Une part conséquente de la population active est donc employée

localement (141 actifs). Les autres actifs travaillent principalement en Suisse, ou dans la zone d'emploi de Pontarlier.

Emploi et activités	2007		2012		2017	
Nombre d'emplois sur la commune	321		388		384	
Actifs ayant un emploi résidant	508		633		738	
Qui travaillent sur la commune	120	24%	125	20%	141	19,10%
Qui travaillent dans une autre commune	388	76,30%	508	80%	597	80,90%
Source INSEE						

Les actifs, qui pour près d'un quart vivent et travaillent à Métabief, font face à deux types de contraintes :

- des difficultés rencontrées pour s'installer ou rester sur la commune (coût du foncier principalement) ;
- un tissu économique fondé principalement sur l'entreprise individuelle et qui nécessite le développement d'emplois salariés.

Les trajets domicile-travail représentent donc une part importante des déplacements puisqu'une grande majorité des actifs ayant un emploi (80,9%, soit 597 personnes) se déplacent sur une autre commune pour travailler. 67% d'entre eux se rendent en Suisse et 12% travaillent dans la zone d'emploi de Pontarlier.

Notons qu'en 2017, **les actifs de la commune n'utilisent les transports en commun que pour 1,4% d'entre eux** alors que la voiture constitue le choix de 88,9% d'entre eux. Cette situation témoigne de l'absence de lignes de transport collectif régulier sur la commune. 3.7% et 5.6% des actifs n'utilisent, respectivement, pas de déplacement ou la marche à pied, illustrant l'importance des emplois au sein de la commune.

Un volume important d'emplois

La commune de METABIEF s'inscrit dans la dynamique actuelle de l'emploi, et ce en dépit de la crise économique nationale. En 2017, la commune offre en effet 384 emplois (salariés et non-salariés) contre 321 en 2007 (+ 763 emplois). Parmi ces emplois, on dénombre 80.7 % d'emplois salariés.

Ce volume important d'emplois représente 16,5% de l'emploi intercommunal (de l'ancienne CCMO2L).

La commune a créé des emplois sur la dernière période intercensitaire, en dépit du contexte général d'augmentation du chômage à l'échelle du grand territoire (Département du Doubs).

L'activité économique est donc en grande partie assurée par une population extérieure à la commune : 243 emplois pour 597 actifs résidents travaillant sur Métabief, soit 40.7% des emplois. Ce nombre d'emploi important témoigne que Métabief constitue **un véritable pôle d'emploi à l'échelle intercommunale**. Toutefois le taux de concentration de l'emploi (51.9% en baisse depuis 2007) place la commune sous dépendance de pôles périphériques (Pontarlier, la Suisse).

Des emplois en majorité dans le domaine touristique

Les emplois proposés sont naturellement orientés vers l'activité touristique. 87% des emplois salariés proposés à METABIEF concernent en effet le secteur "*commerce, les transports et les services divers*" (347 emplois, dont 29% générés par la restauration et l'hébergement touristique) et notamment les catégories employés (121 emplois) et professions intermédiaires (119 emplois).

Du fait de sa dynamique économique, Métabief engendre **un afflux d'actifs saisonniers** principalement en hiver et de manière plus mesurée en été. Le nombre d'emplois saisonniers est estimé à plus d'une centaine par la Mairie (105 employés par le SMMO (au plus fort de la saison le SMMO emploie 135 personnes sous contrat), une vingtaine par AZUREA et autant par VTF), soit environ 1/4 des emplois proposés sur la commune. Ces emplois sont occupés principalement par une population extérieure. Compte tenu des projets de développement de la station portés par le SMMO, cette population devrait augmenter.

1.3.4. Perspectives démographiques

Afin d'anticiper sur les mesures à mettre en œuvre et répondre ainsi aux besoins de la population, il est nécessaire d'estimer les perspectives d'évolution démographique. Les taux de variation de la population observés lors des derniers recensements sont des indicateurs qui permettent d'apprécier l'attrait de la commune mais également d'orienter les enjeux pour les années à venir, tant sur le plan sociodémographique qu'économique. Ces perspectives n'ont qu'un caractère indicatif car les mouvements de population sont tributaires de nombreux facteurs pouvant avoir des effets à court ou moyen terme. Toutefois, il est indispensable d'en effectuer une évaluation, de manière à disposer d'éléments nécessaires à la définition des actions à poursuivre ou à entreprendre en matière de logements et d'équipements, et aussi pour vérifier si les capacités d'accueil estimées sont suffisantes.

Le rythme annuel de croissance de la population a été de 3. % à METABIEF entre 2007 et 2017 (2,66% entre 2010 et 2020). Au regard du contexte économique actuel, des contraintes législatives imposées par les récentes loi (notamment le SRADDET approuvé en octobre 2020) et également de la crise horlogère en Suisse, il convient d'envisager une modération des tendances passées. Dans l'hypothèse d'un maintien de la taille des ménages à 2,1 personnes par ménage (étant difficile de prévoir moins compte tenu du fait que la Commune apparaît principalement jeune avec des ménages en âge d'avoir des enfants), voici une approche théorique des besoins futurs en logements selon 3 hypothèses : le maintien du rythme démographique des 15 dernières années (3%/an), le maintien de l'accueil de 30 habitants par an en moyenne (1,4%/an) ou la croissance initialement fixée dans le cadre du projet de révision de 3,4%/an. Ces données devront être confrontées avec la place qu'occupera la Commune au sein du Schéma de Cohérence Territoriale (ce dernier semble en effet, qualifié METABIEF de pôle avec deux autres communes, lui offrant potentiellement un potentiel de croissance plus important que les autres communes de rang inférieur).

Rappelons que la Commune projetait initialement, dans le cadre de la révision de son PLU, un taux de croissance de 3,4% jugé trop ambitieux lors des réunions.

Avant de définir les projections il est important de faire le point sur le nombre de permis créateur de logements accordés depuis 2018 (les dernières données INSEE datant de 2017). Sur ce point, les éléments transmis par la Commune permettent de faire le constat suivant (le nombre d'habitants estimés est calculé avec une base de 2,1 personnes par ménage) :

- 2018 : 1 logement individuel et 1 logement collectif (66 logements) soit 141 nouveaux habitants
- 2019 : 1 logement individuel soit 2 nouveaux habitants
- 2020 : 5 logements individuels et 1 logement groupé (réhabilitation d'une bâtisse en 10 logements), soit 32 nouveaux habitants

Les données sit@del issues de la base de données sit@del2 donnent les éléments suivants s'agissant du nombre de logements autorisés en date de prise en compte :

- 2018 : 1 logement individuel et 23 logements collectifs, soit 24 logements (50 nouveaux habitants)
- 2019 : 0 logement individuel et 66 logements collectifs, soit 66 logements (139 nouveaux habitants)
- 2020 : 2 logements individuels et 7 logements collectifs, soit 9 logements (19 nouveaux habitants)

Il est raisonnable d'estimer que les données à prendre en compte sont les suivantes (elles sont basées sur les données sit@del2 les plus importantes) :

- Nombre de résidences principales = 567 (RP INSEE 2017) + 99 (Sit@del) => 666
- Nombre d'habitants = 1196 (RP INSEE 2017) + 207 (Sit@del) => 1 403

Soit une moyenne de 2,1 personnes par ménage. À noter que la population du recensement de 2018 (en vigueur au 01/01/2021 indiquait 1302 habitants), il est normal que ce chiffre diffère des données estimées car le recensement a commencé en 2018 (la population a pu augmenter entre temps).

	Horizon 10 ans		Horizon 15 ans	
Hypothèses envisagées	Evolution démographique	Evolution du Parc Logements	Evolution démographique	Evolution du Parc Logements
Croissance démographique estimée à 3% / an	+ 483 habitants	+ 230 logements	+ 783 habitants	+ 373 logements
Croissance démographique estimée à 2.4% / an	+ 376 habitants	+ 179 logements	+ 599 habitants	+ 285 logements
Croissance démographique estimée à 1,4% / an	+ 209 habitants	+ 100 logements	+ 325 habitants	+155 logements

Approche théorique des besoins futurs en logements (Projections DORGAT 02/2021)

Le projet de PLU révisé de METABIEF doit pouvoir offrir ces logements supplémentaires par réhabilitation de l'ancien, remise sur le marché des logements vacants ou réalisation de logements neufs sur les espaces libres du village ou de sa périphérie immédiate.

1.4. Le parc de logements

1.4.1. Contexte du bassin d'habitat

Le diagnostic établi dans le cadre du **Plan Départemental de l'Habitat 2014-2019 (établi en 2013)** a mis en évidence dans le secteur frontalier un certain nombre d'enjeux socio-économiques en matière d'habitat :

- la maîtrise des coûts du foncier et de l'immobilier ;
- la maîtrise du coût du logement (loyer et charges) pour permettre aux ménages de se loger à un taux d'effort acceptable, notamment par la production de logements aidés ;
- le développement des politiques foncières permettant de mieux maîtriser le développement résidentiel ;
- la mobilisation des outils offerts par le PLU pour favoriser la mixité dans l'habitat.

Le PDH prévoit un certain nombre de dispositions pour **soutenir les collectivités dans leur démarche**, afin de permettre aux ménages de se loger en adéquation avec leurs moyens. Il invite également à :

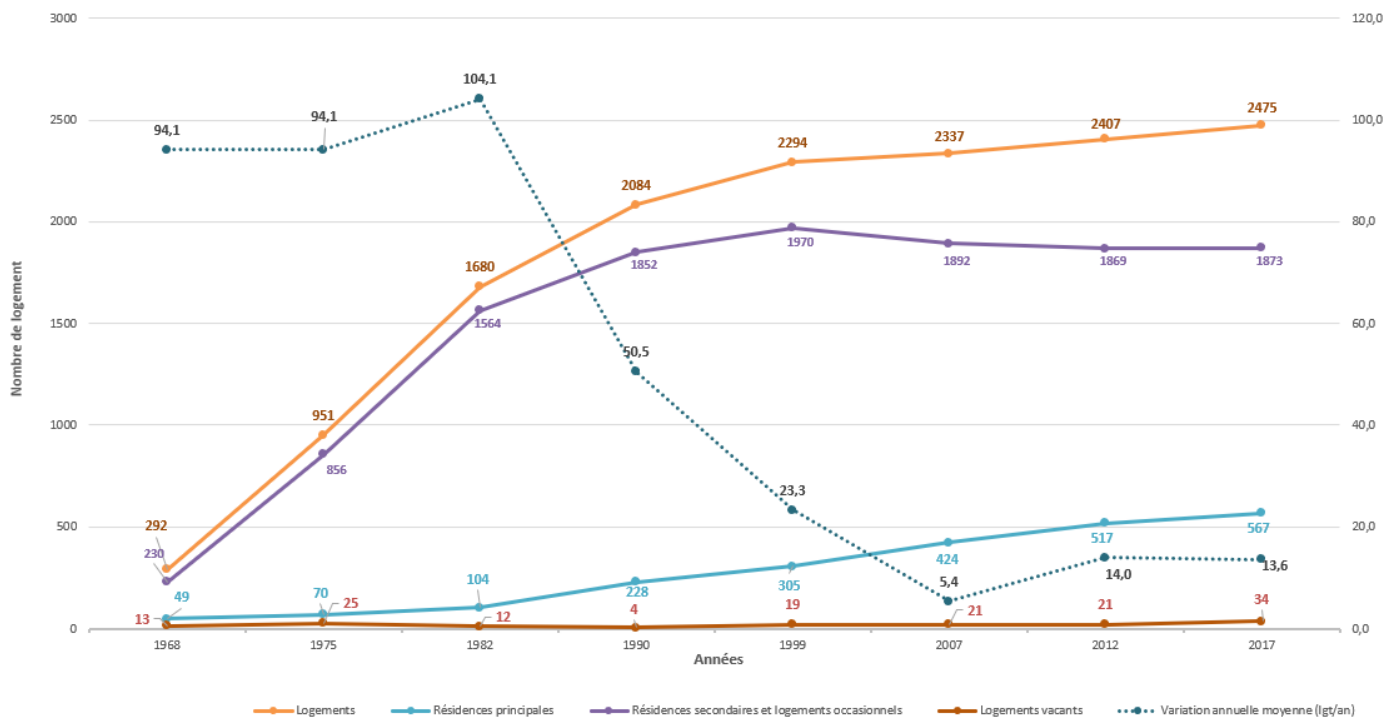
- développer les stratégies intercommunales en matière d'habitat ;
- observer les évolutions du territoire dans un secteur impacté par le marché de l'emploi suisse ;
- soutenir le développement des documents d'urbanisme (PLU et PLU intercommunaux).

1.4.2. Évolution du parc de logements



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS PAR CATÉGORIE MÉTABIEF (1968-2017)

SOURCE : INSEE, RP1968 À 1999 DÉNOMBREMENTS, RP2007 ET RP2017 EXPLOITATIONS PRINCIPALES



Evolution du parc de logements par typologie (source : RGP Insee 2017)

En matière d'habitat, la commune a connu **une augmentation régulière du parc logements depuis les années 70** avec un taux d'évolution annuel particulièrement fort entre 1968 et 1982 (+13% par an). Ce taux a fortement diminué par la suite (+3% par an sur la période 1982-1990, +1% par an entre 1990-1999 et +0,6% par an sur la période 2012-2017). La commune compte au total 2 475 logements, dont seulement **22,9% est dédié à de l'habitat permanent**.

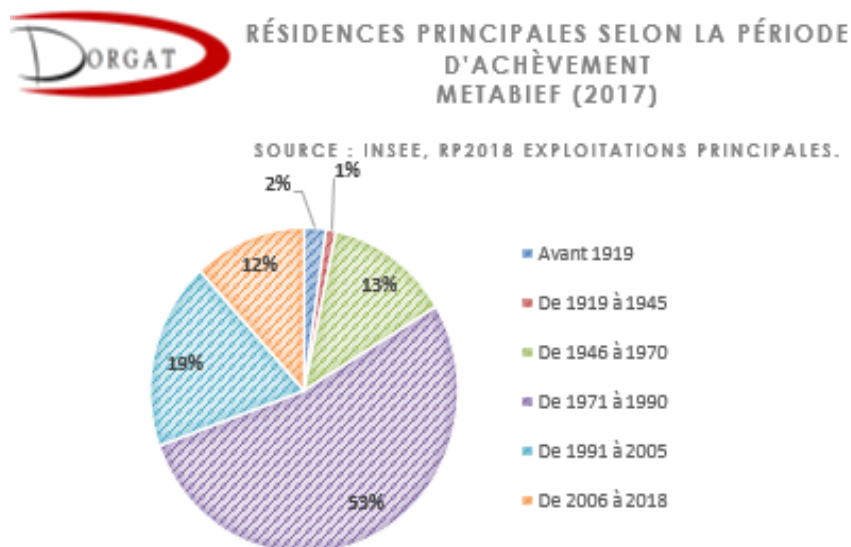
Une analyse plus fine de l'évolution du parc de logements indique qu'après le boom de construction de résidences secondaires et de tourisme des années 70 aux années 90, ce sont les résidences principales qui ont progressé significativement ces dernières années : **+143 logements permanents entre 2009 et 2017, soit 17 unités par an ; tandis que le parc de résidences secondaires diminue : -120 logements sur la même période (-19 unités / an)**.

L'évolution du parc logements se traduit également par **une progression des logements vacants** : 21 unités en 2007 contre 34 unités en 2017. Mais, le taux de vacance reste faible : 1,3%.

A noter qu'il est considéré comme sain de disposer d'une vacance comprise entre 4 à 5%. De plus, d'après les élus la plupart des logements considérés comme vacants concerneraient des logements de tourisme qui ne seraient plus loués par leurs propriétaires. La vacance de la Commune est donc considérée comme saine et contribue, tant au renouvellement du parc de résidences principales, qu'au développement d'une offre de logements / hébergement touristiques susceptibles d'être mobilisés aux moments forts du tourisme sur la Commune

1.4.3. Caractéristiques du parc de logements

1.4.3.1. Age du bâti



L'analyse comparative des dates d'achèvement des résidences principales indique que **le parc de logements de METABIEF est dans l'ensemble plus récent que celui de la CCMO2L et du Département :**

D'après les données Insee de 3,4 % des résidences principales ont été construites avant 1946 (date à laquelle le parc est considéré comme ancien), contre 20,8% pour la CCMO2L et 22% pour le Doubs.

Résidences principales selon la période d'achèvement

(source : RGP Insee 2017, en % du parc)

1.4.3.2. Typologie des logements

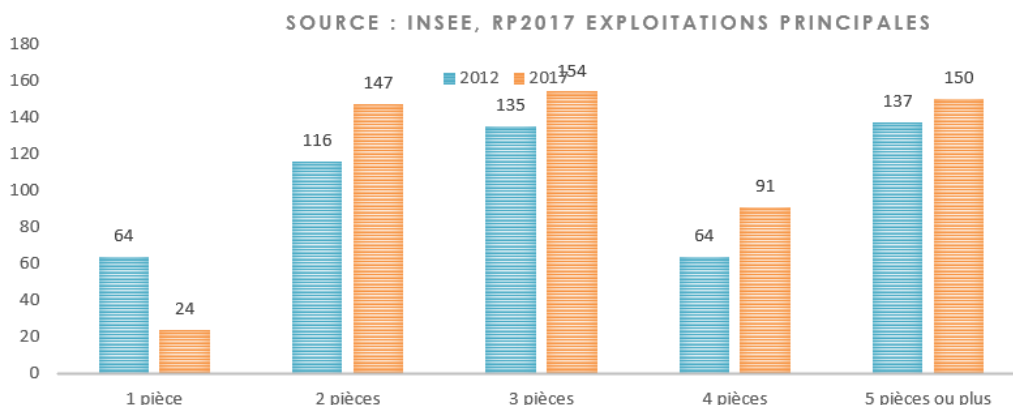
La commune de METABIEF se caractérise par **un parc dominé par les logements collectifs** : En 2017 environ 631% des logements sont de type appartement contre 36,6% d'habitat individuel.

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	2 337	100,0	2 407	100,0	2 475	100,0
Résidences principales	424	18,1	517	21,5	567	22,9
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 892	81,0	1 869	77,7	1 873	75,7
Logements vacants	21	0,9	21	0,9	34	1,4
Maisons	819	35,1	868	36,0	906	36,6
Appartements	1 515	64,8	1 537	63,8	1 562	63,1

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020 .

Source : RCP Insee 2017

Notons que l'habitat collectif a gagné 11 unités sur la dernière période intercensitaire tandis que l'habitat individuel a progressé de 33 unités (le triple).

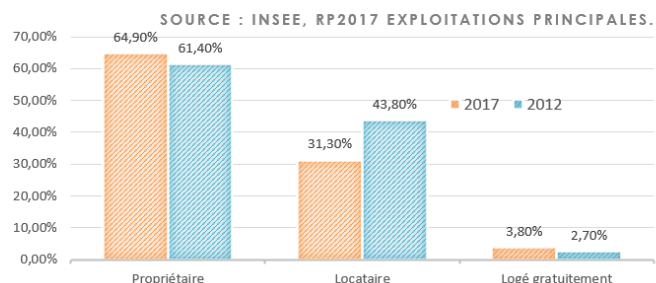


Le parc de résidences principales se caractérise par sa diversité.

En 2017, les logements les moins bien représentés sont les studios (4,3 %) et les 4 pièces (16,1 % du parc).

La commune de METABIEF offre une **diversité dans l'occupation des résidences principales** : En 2017 environ 65% des ménages sont propriétaires de leur logement et 31,4% locataires. Ces chiffres se rapprochent de la moyenne départementale. **Ce contexte est favorable au renouvellement démographique de la population, mais n'est pas suffisant pour répondre à la forte demande de logements locatifs enregistrés en commune.**

1.4.4. Statut des occupants



Entre 2012 et 2017, **la part des ménages propriétaires a augmenté**, passant de 61,4% à 64,9%, au détriment de la part des locataires qui est passée de 43,8% à 31,3%.

Le parc social a gagné 3 unités depuis 2009 et comptabilise 16 logements en 2017 (2,9% du parc). Il est géré en grande partie par NEOLIA.

Le caractère frontalier de la commune, et la tension immobilière qui en découle, invite la commune à **se doter d'une politique foncière** afin de développer un parc logements abordable, durable et notamment des logements locatifs accessibles publics et privés, y compris pour les travailleurs saisonniers, les seniors et les jeunes ménages actifs non frontaliers qui rencontrent des difficultés pour trouver un logement abordable sur le secteur.

1.5. Premiers enjeux

Thèmes	Constat (atouts / contraintes)	Enjeux & Actions	Importance de l'enjeu
Contexte général	● Un redécoupage territoire récent : nouvel EPCI ● Un territoire subissant l'effet frontalier ● Une Commune du Haut-Doubs : un territoire homogène, structuré autour de Pontarlier ● Un SCoT en cours d'élaboration	➤ Assurer la compatibilité avec les orientations à venir du SCoT ➤ Tenir compte des projets et politiques de la CCLMHD ➤ Tenir compte de l'effet frontalier	★★★★
Histoire	● Un village rural jusqu'au milieu du XXe siècle ● Un village éclaté, sans grande unité architecturale et multipolaire depuis l'essor du tourisme (à compter des années 70) ● Des travailleurs frontaliers en recherche de résidence	➤ Des vestiges de l'histoire à sauvegarder pour préserver le caractère villageois et montagnard du centre-bourg ➤ Une armature urbaine à conforter pour la résidence permanente ou de vacance	★★★★☆
Démographie	● Forte croissance démographique à compter des années 80 (1196 hab. en 2017). +3% / an entre 2007 et 2017. ● 2^e commune de la CCLMHD en termes de population ● Une population jeune : 42% de moins de 30 ans, mais déficit de la tranche des 0/14 ans. ● Un certain vieillissement de la population (10% de plus de 60 ans en 2017 contre 8,8% en 2007) ● Diminution progressive de la taille des ménages (2,1 pers. /ménage) : dominante de couples sans enfant et de personne seule. ● Dominante de classes moyennes (ouvriers, professions intermédiaires), mais à revenu médian important.	➤ Un niveau de population à définir à l'horizon du nouveau PLU. ➤ Une politique d'habitat à définir pouvant modifier à terme la structure par âge de la population (logements pour seniors, logements pour famille...). ➤ Une offre de logements à diversifier pour répondre à tous les besoins : statut, taille, ... ➤ Des besoins en services et équipements à évaluer et à renforcer à destination des jeunes et des moins jeunes. ➤ Recourir aux servitudes d'urbanisme et aux OAP pour diversifier et organiser l'offre d'habitat selon les quartiers	★★★★☆

Logement	● Progression constante du parc depuis les années 70 (2 429 log. en 2014). +4.5% entre 2007 et 2017. ● Une offre d'habitat diversifiée : 63% de collectif, et dans l'habitat permanent 31,4% de locataires et des logements aux tailles vairées (déficit de T1). ● Une pression résidentielle importante : vacance quasi nulle (1,4%), diminution du parc des résidences secondaires depuis 2007. Forte demande de terrains à bâtir, de locatifs et d'habitat d'appoint. ● Diminution progressive de la taille des ménages (2,1 pers. /ménage) : dominante de couples sans enfant et de personne seule. ● Cherté du foncier et de l'immobilier pour les travailleurs non frontaliers et les actifs saisonniers	➤ Maintenir une offre d'habitat diversifiée permettant de répondre à tous les besoins. ➤ Mettre en œuvre d'une politique foncière communale pour maîtriser les coûts du foncier et de l'immobilier et développer un parc abordable pour les travailleurs saisonniers, les séniors et les jeunes ménages non travailleurs frontaliers.	★★★★
-----------------	--	--	-------------

2. État initial de l'environnement

2.1. Cadre physique

2.1.1. Situation

La commune de Métabief est située dans le département du Doubs, à 15 km au Sud de Pontarlier et à 2 km de la frontière Suisse. Cette commune de moyenne montagne s'étend sur 576 hectares de bois, de prairies et d'alpages. Le village est desservi par la RD9 depuis la RN57, principal axe de liaison entre la France et la Suisse.

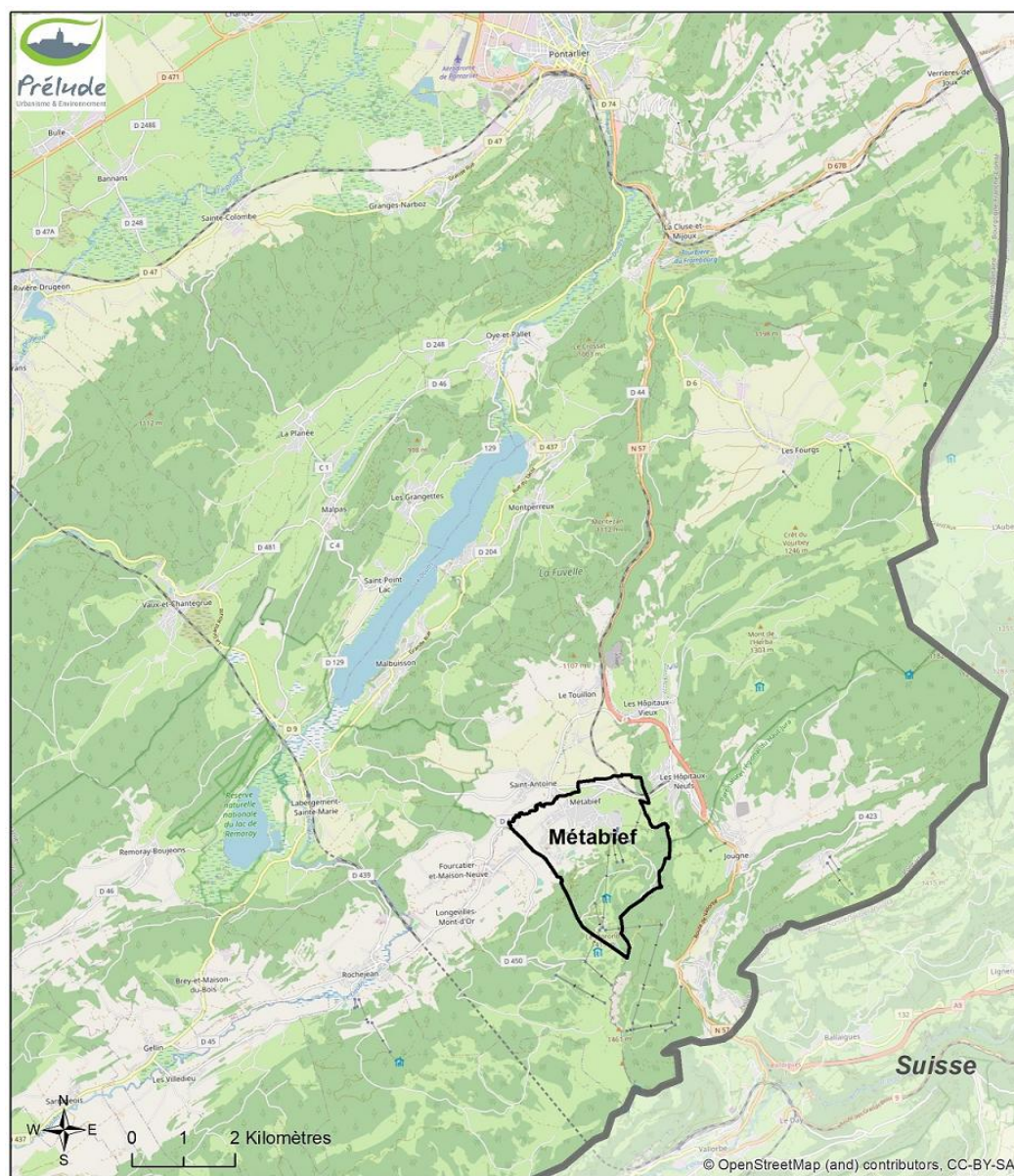


Figure 8 : Situation de la commune de Métabief

2.1.2. Sols et sous-sols

2.1.2.1. Contexte géologique

Le territoire communal de Métabief s'inscrit dans la haute chaîne plissée du Jura (ou « faisceau helvétique »), un massif constitué principalement de calcaires et de marnes datant du Secondaire (Crétacé-Jurassique). Ces plissements se matérialisent sous forme d'une succession d'anticlinaux (plis convexes ou « dômes ») et de synclinaux (plis concaves ou « cuvettes »), d'orientation Nord-Est / Sud-Ouest.

Le Morond à Métabief marque la terminaison de l'**anticlinal du Risoux-Mont d'Or**, au sein duquel affleurent les calcaires massifs et compacts du Jurassique supérieur (Kimméridgien « j₈ » et Protlandien « j₉ » sur la carte géologique du BRGM). Cet anticlinal est le domaine de la forêt et des alpages. Au niveau de la Combe du Cernois, le Morond est tranché par des falaises issues d'un jeu de failles de décrochement d'axe Nord-Sud qui court de Pontarlier jusqu'à Vallorbe (« accident » géologique de Pontarlier-Vallorbe). Les versants de cette combe sont constitués de calcaires marneux et de marnes sujets à solifluxion⁵.

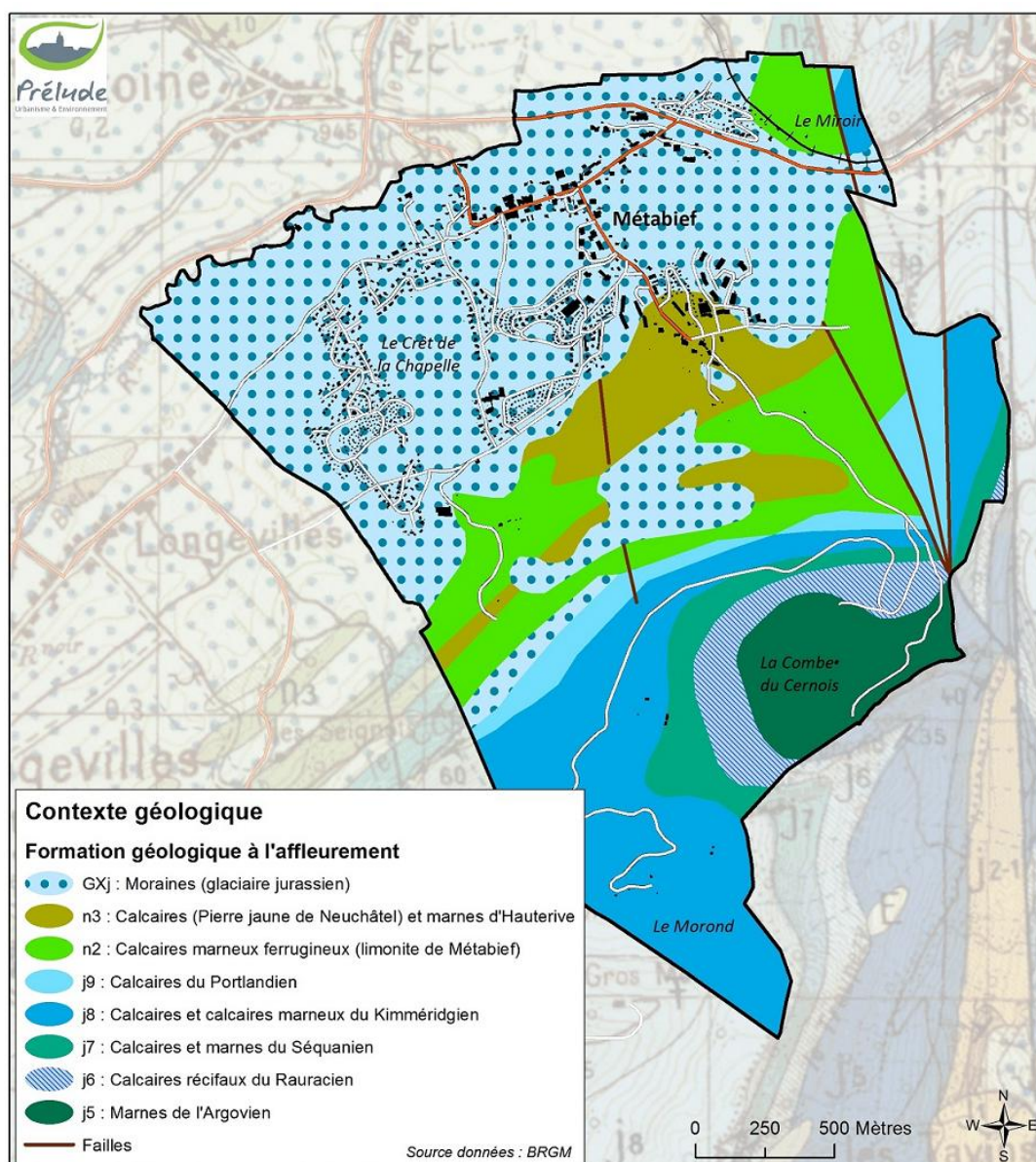


Figure 9 : Contexte géologique (d'après la carte géologique au 1 / 50 000 du BRGM)

L'anticlinal du Mont d'Or domine le Val synclinal de Mouthe constitué de terrains marno-calcaires du Crétacé et tapissé des formations glaciaires. Au niveau de Métabief, le val est parcouru par le Bief Rouge, un affluent du Doubs. Les alluvions du Bief Rouge (« Fz » sur la carte géologique du BRGM) sont peu développées. La nature imperméable du sous-sol est favorable aux zones humides.

Le village de Métabief repose sur le flanc Ouest de l'anticlinal du Mont-d'Or, à l'interface entre les pentes boisées du Morond et les bas-fonds humides du Bief Rouge. Cette zone de transition de pente moyenne est constituée d'une alternance de bancs calcaires, de calcaires marneux et de marnes datés du Valanginien et de l'Hauterivien et recouverts de dépôts d'origine glaciaire (« Gxj » sur la carte géologique du BRGM).

⁵ Solifluxion : Écoulement lent, le long d'une pente, du sol superficiel gorgé d'eau.

Les **moraines glaciaires** constituent ainsi le support des espaces bâtis de Métabief. Ces vestiges de la période glaciaire correspondent à un amas de blocs et de débris rocheux entraînés par le mouvement de glissement et les eaux de fonte du glacier. Les blocs rocheux de taille diverse sont imbriqués dans une matrice plus ou moins argileuse. L'épaisseur de ces moraines peut atteindre 10 à 20 mètres.

2.1.2.2. Exploitation de la ressource

Dans la région du Mont d'Or, les calcaires marneux ferrugineux ou « limonite » du Valanginien ont été exploités du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle afin d'alimenter les hauts fourneaux de Pontarlier et de Rochejean. Le minerai a été exploité au moyen de tranchées ouvertes puis l'exploitation s'est intensifiée à partir du XVIII^{ème} siècle sous forme de minières souterraines. La mine la plus importante se trouvait au-dessus du village des Longevilles Hautes, dans le secteur « Les Seignots ». Une mine était également exploitée à Métabief, dans un secteur où le minerai est pratiquement horizontal (à proximité du centre équestre).

2.1.3. Relief

Le territoire communal de Métabief présente une topographie assez douce dans sa partie Nord (val de Mouthe), avec une altitude qui oscille entre 925 mètres au niveau du Bief Rouge et 1050 mètres sur les hauteurs du village, au pied de la station de ski.

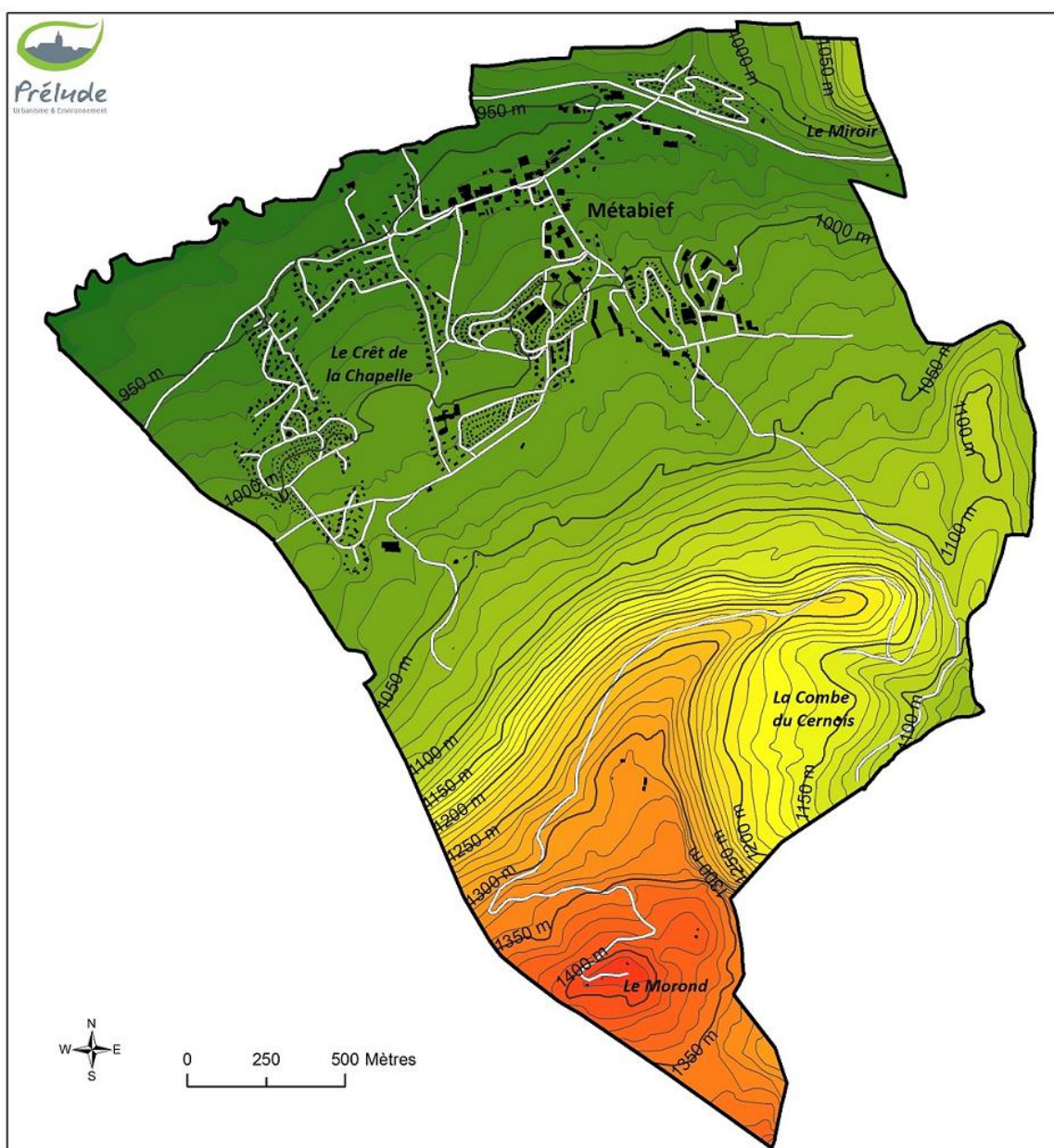


Figure 10 : Topographie (d'après la carte IGN au 1/25000)

Dans sa partie Sud, le territoire communal offre une topographie plus prononcée avec la butte du Morond qui culmine à 1419 mètres et dont les pentes boisées peuvent atteindre un pourcentage élevé propice à la pratique du ski de piste. Le relief devient franchement escarpé au niveau de la Combe du Cernois où apparaissent des falaises rocheuses et des zones d'éboulis.

Ces altitudes correspondent à l'étage montagnard supérieur (900-1200 mètres) et à l'étage subalpin inférieur (1200-1500 mètres) du massif jurassien. Elles se traduisent dans la végétation composée d'une flore typiquement montagnarde (hêtre-sapinière, pâturages à grande gentiane...).

2.2. La ressource en eau

2.2.1. Les eaux souterraines

2.2.1.1. Une ressource karstique majeure

Les calcaires du Jurassique supérieur formant le massif du Mont d'Or abritent une importante réserve d'eau souterraine, en majorité drainée vers la France, par les sources du Doubs, du Bief Rouge, la Source bleue et la source intermittente de Fontaine Ronde. Cette ressource a été mise en évidence en 1912 lors du percement du tunnel du Mont d'Or qui a entraîné le tarissement de certaines sources (dont celles du Bief Rouge) en interceptant la nappe d'eau souterraine et en déviant une partie des eaux du côté Suisse. La principale alimentation de cet aquifère karstique provient de l'infiltration des précipitations.

Les formations calcaires profondes du synclinal de Métabief constitueraient également un aquifère important. L'absence d'exutoire connu à l'heure actuelle et le recouvrement par des formations marno-calcaires du Crétacé et par des dépôts glaciaires limitent la connaissance de cet aquifère profond.

Le réservoir formé par les calcaires du Mont d'Or et le synclinal Val de Rochejean / Métabief sont identifiés par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse au titre des **ressources karstiques majeures pour l'alimentation en eau potable en tant que « zone d'intérêt futur »**.

Ces ressources intègrent la masse d'eau souterraine « Calcaires jurassiques chaîne du Jura-Doubs (Haut et médian) et Dessoubre » (code FRDG153) identifiée par le SDAGE Rhône-Méditerranée (2016-2021) au titre des **aquifères stratégiques pour l'alimentation en eau potable** en raison de son bon état quantitatif et qualitatif.

2.2.1.2. Vulnérabilité

Dans le synclinal de Métabief, les marno-calcaires du Crétacé et les recouvrements glaciaires peuvent protéger efficacement les aquifères karstiques profonds du Jurassique. Sur les reliefs, où les calcaires sont présents dès la surface, la ressource est plus vulnérable vis-à-vis des pollutions de surface. Les risques de pollution sont néanmoins limités puisque la pression humaine est faible sur ces espaces voués à la sylviculture et au pastoralisme.

2.2.2. Les eaux superficielles

2.2.2.1. Bassins versants topographiques

Le territoire communal de Métabief s'étend sur deux bassins versants topographiques délimité par la ligne de crête formée par le Morond et le Mont d'Or :

- Le **bassin versant du Bief Rouge**, dans lequel s'inscrit le village de Métabief : ce bassin versant intègre celui du Doubs (côté Français).
- Le **bassin versant de la Jougnena**, auquel est rattachée la Combe du Cernois par l'intermédiaire du ruisseau du Vaubillon : ce bassin versant intègre celui de l'Orbe (côté Suisse).

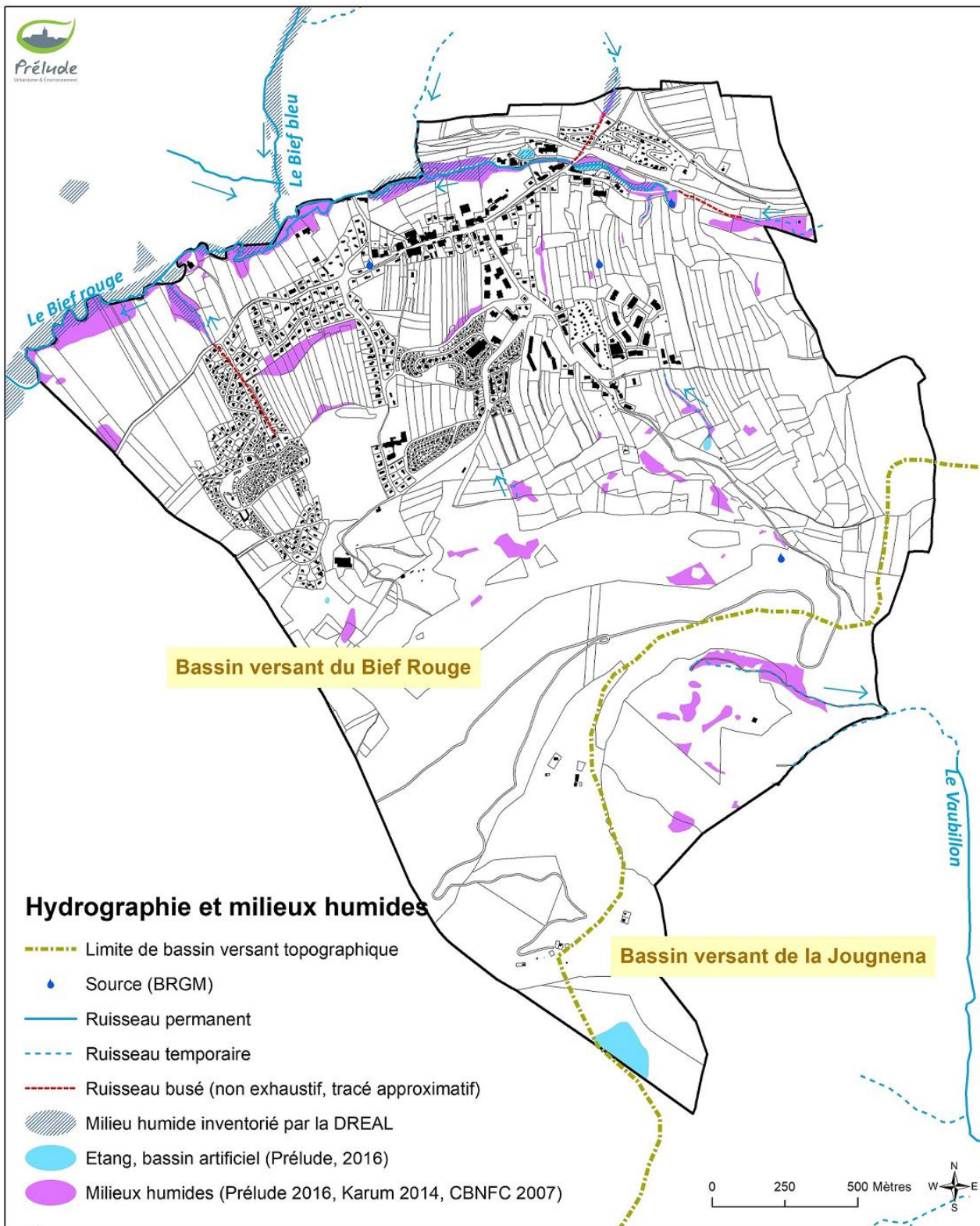


Figure 11 : Réseau hydrographique et milieux humides

2.2.2.2. Le Bief Rouge

Le Bief Rouge constitue le principal cours d'eau de la commune. Il doit son nom à l'aspect rouillé des cailloux de son lit. La rivière prend naissance à l'entrée de Métabief (du côté des Hôpitaux-Neufs) où elle est alimentée par trois sources :

- la Source de la Creuse, au débit fort mais irrégulier (la source tarit vite) ;
- la Source du Clos Bayet, la plus persistante et régulière ;
- la Source de la Carrée, au débit faible mais régulier.

La rivière se jette dans le Doubs aux Longevilles-Mont-d'Or, après un parcours d'un peu plus de 5 km. Sur son parcours, elle reçoit les eaux de nombreuses sources et de petits ruisseaux (dont le Bief Bleu à Saint-Antoine) ou de fossés qui drainent les eaux de ruissellement des pentes tapissées de matériaux du quaternaire. Ces ruisseaux ou fossés sont très actifs en période pluvieuse et pendant la fonte des neiges.



Le Bief Rouge à Métabief



Source du Bief Rouge à Métabief

Le débit de la rivière a fortement diminué suite aux travaux de percement du tunnel du Mont d'Or en 1912 qui ont intercepté la rivière souterraine alimentant les sources du Bief Rouge.

La rivière a un régime torrentiel, avec des étiages sévères. Le débit moyen annuel s'élève à 0,75 m³/s sur la période 1986-2022, avec un pic au début du printemps (mars-avril) et un étiage aux mois d'août et septembre (source : banque HYDRO, station U2015030). Le débit instantané maximal connu s'élève à 8,52 m³/s le 4 janvier 2018. Et la rivière s'est trouvée quasiment à sec durant l'été 2022, avec un débit minimal enregistré le 18 juillet (0,012 m³/s).

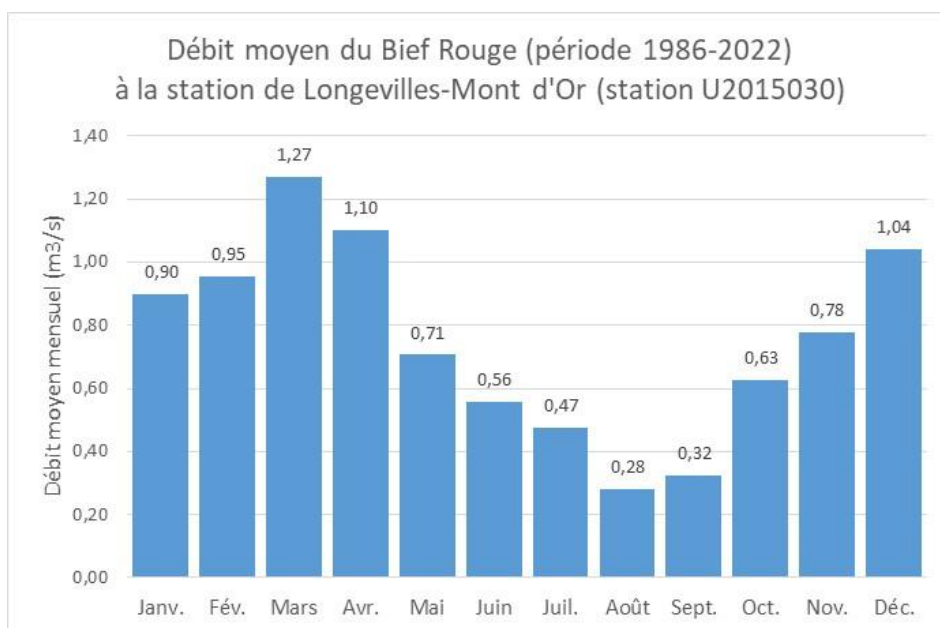


Figure 12 : Débit moyen mensuel du Bief Rouge à Longevilles-Mont d'Or (source : www.hydro.eaufrance.fr/)

Le Bief Rouge est une rivière de première catégorie piscicole. La pêche y est autorisée de Métabief aux Longevilles Mont d'Or. La gestion halieutique est confiée à l'AAPPMA « La Truite du Haut Doubs et du Bief Rouge ».

Les stations de suivi de la qualité de l'eau du Bief Rouge basées à Métabief, Longevilles Mont d'Or et Saint-Antoine font état d'une pollution diffuse d'origine agricole et domestique avec des taux élevés de matières azotées. L'état écologique de la masse d'eau est qualifié de « moyen » à « mauvais » (source : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, 2022).

L'état écologique s'appuie sur une dizaine d'éléments de qualité biologique, physico-chimique et hydromorphologique qui doivent atteindre un niveau permettant un bon équilibre de l'écosystème. Ainsi, le bon état écologique des masses d'eau requiert non seulement une bonne qualité d'eau mais également un bon fonctionnement des milieux aquatiques. L'état écologique comprend 5 classes : très bon, bon, moyen, médiocre, mauvais.

Etat écologique	2022	2021	2020	2019	2018	Paramètres déclassants
Le Bief Rouge à Longevilles Mont d'Or 2 (Station 06017097)	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Médiocre	Nutriments azotés Invertébrés benthiques
Le Bief Rouge à Métabief 1 (station 06448550) et à Métabief 2 (station 06448560)	Indéterminé			Mauvais	Mauvais	Invertébrés benthiques
Le Bief Rouge à Saint-Antoine (station 06921430)	Indéterminé			Médiocre	Médiocre	Nutriments azotés Invertébrés benthiques

Etat écologique du Bief rouge (source : <https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr>)

Le SDAGE⁶ Rhône-Méditerranée 2022-2027 qualifie de « **médiocre** » l'état écologique de la masse d'eau du « Bief Rouge » (FRDR11898). Dans le cadre du programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027, le cours d'eau fait l'objet d'un plan d'action en vue de sa restauration morphologique.

2.2.2.3. Les ruisseaux temporaires

De nombreux petits ruisseaux drainent les eaux de ruissellement des pentes tapissées de matériaux du quaternaire jusqu'au Bief Rouge. Ces ruisseaux ou fossés sont très actifs en période pluvieuse et pendant la fonte des neiges. Ils traversent des zones humides puis sont busés dans toute la traversée du village avant de rejoindre le Bief Rouge.

Les sols marneux de la Combe du Cernois sont également favorables aux écoulements superficiels. Les ruisseaux temporaires qui se forment rejoignent le ruisseau du Vaubillon, un affluent de la Jougnena.



Ruisseau temporaire au pied de la station

2.2.2.4. Les étangs

Deux étangs d'origine artificielle ponctuent le vallon du Bief Rouge à Métabief. L'un de ces étangs (sous la pharmacie) a été creusé directement dans le lit de la rivière. Le creusement d'étangs directement dans le lit du ruisseau est susceptible de porter atteinte au ruisseau par réchauffement et eutrophisation des eaux. Le 2^{ème} étang situé sous la fromagerie montre des signes d'eutrophisation (abondance des algues).

Trois autres points d'eau d'origine artificielle ont été observés sur le territoire communal en 2016 :

- une petite mare-abreuvoir dans une pâture du centre équestre,
- une retenue d'eau privée (clôturée) à proximité du réservoir communal. Cette retenue a été comblée depuis peu.
- et la grande retenue collinaire du Morond (cf. paragraphe suivant).

⁶ SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

2.2.2.5. La retenue collinaire du Morond

La retenue collinaire du Morond, d'une capacité de 103 000 m³, a été creusée en 2013 afin d'alimenter la station de Métabief en neige de culture. Le bassin est alimenté par des prélèvements d'eau dans la Jougnena.

L'usine fabrique la neige à partir d'eau et d'air sous pression. Elle alimente 9 km de canalisations qui parcourent les pistes de ski.

Le bassin est également utilisé pour la pêche de loisirs. L'AAPPMA « La Truite du Haut Doubs et du Bief Rouge » procède régulièrement à des alevinages de truites arc-en-ciel et de truites fario.



Retenue collinaire du Morond

2.2.2.6. Les sources

Le BRGM localise plusieurs sources à Métabief mais cet inventaire n'est pas exhaustif, de nombreuses sources jaillissant sur les versants du Morond au contact des marnes et des calcaires. Ces sources donnent naissance à de petits ruisseaux temporaires ou se perdent rapidement dans le sous-sol. Le Bief Rouge est alimenté par trois sources mais seule la source principale est inventoriée par le BRGM.

Source	Coordonnées géographiques	
	X (L93)	Y (L93)
Source du Pré Marcet	956077	6635690
Source des Géraniums	955287	6635686
Source du Cernois	956687	6634684
Source du Bief Rouge	956328	6635907

Sources inventoriées par le BRGM sur Métabief

2.2.3. Les milieux humides

Les milieux humides jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. Ils abritent souvent une biodiversité exceptionnelle et sont menacés en raison de l'urbanisation, de l'intensification de l'agriculture ou encore des pollutions. Les documents d'urbanisme doivent prendre en compte ces milieux fragiles.

2.2.3.1. Définitions

Un milieu humide est une portion de territoire, naturelle ou artificielle, caractérisée par la présence de l'eau. Il peut s'agir de lacs, de marais, de tourbières, de prairies humides, de forêts alluviales, de terrains humides cultivés...

La notion de « zone humide » est plus restrictive. Elle a une portée réglementaire puisque l'application de la police de l'eau est basée sur cette notion. Selon l'article L211-1 du Code de l'environnement, « *on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

L'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement. Au regard de cet arrêté ministériel, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques listés à l'annexe 1.1 de l'arrêté.

2° La végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- Soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté ministériel,

- Soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, figurant à l'annexe 2.2 de l'arrêté.

Les milieux humides sont ainsi considérés comme des zones humides potentielles. Ils constituent un premier niveau d'information sur la sensibilité d'un milieu vis-à-vis de la présence de zones humides.

2.2.3.2. Milieux humides inventoriés

La figure précédente (« Réseau hydrographique et milieux humides ») localise les milieux humides identifiés sur le territoire communal de Métabief en distinguant :

- Les milieux humides inventoriés par la DREAL,
- Les milieux humides inventoriés dans le secteur du Morond par le Conservatoire Botanique de Franche-Comté en 2007 (cartographie Natura 2000) et par le bureau d'études Karum en 2014-2015 pour le compte du Syndicat mixte du Mont d'Or (cartographie ENS).
- Les milieux aquatiques et humides identifiés par le cabinet Prélude au printemps 2016 dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, sur la base de l'observation de la végétation. La prospection s'est concentrée sur le village et ses abords immédiats. Les milieux humides sont décrits au chapitre « Milieux naturels et biodiversité ».

2.2.4. L'alimentation en eau potable

Source données : Commune, SIE de Joux, Gaz et Eaux (Rapport annuel délégataire 2021), Sciences Environnement.

L'alimentation, la production et la distribution en eau potable est de compétence communale. La commune a confié à l'entreprise Gaz et Eaux la production et la distribution de l'eau ainsi que l'entretien des équipements du réseau. Cette délégation de Service public a été renouvelée en juin 2012, pour une durée de 12 ans.

2.2.4.1. La ressource

La commune de Métabief est alimentée par trois ressources :

- **Le forage du Ronchaux (situé au bord du Bief Rouge)** : il constitue jusqu'à ce jour la principale ressource de Métabief. Les pompes puisent l'eau dans les calcaires à 90 m de profondeur. Le forage offre une capacité de production 80 m³/h. Le secteur « Altic » ne peut être alimenté par ce captage pour des raisons géographiques. A terme, la ressource du « Bief Rouge » devrait être abandonnée en raison de l'impossibilité de procéder à sa protection. Cette situation évoquée dès 2001 a été officialisée en 2012 avec l'ensemble des partenaires. Le Syndicat Mixte du Mont d'Or (SMMO) ayant mis en place un système de neige culture puisant l'eau nécessaire dans un lac artificiel localisé sur le Mont d'Or en 2013, le captage du « Bief Rouge » n'est plus utilisé à cet effet.

La commune a lancé des études afin de trouver une ressource alternative au captage improtégeable du Bief Rouge. Au total, 5 forages de reconnaissance ont été effectués aux Viscernois et aux Nouveaux Ronchaux sur la période 2012-2019. Les pompages n'étant pas concluants (1 à 2,5 m³/h pour les Viscernois, 10m³/h pour les Ronchaux), il a été décidé de stopper les pompages et d'abandonner les recherches en eau dans ces zones.

- **Le forage du Crêt de la Chapelle** : mis en service le 26 mars 2013, ce forage permet d'alimenter uniquement le quartier du « Crêt de la Chapelle » (pas de bouclage existant avec le reste de la commune). Le forage dispose d'un périmètre de protection officiel qui couvre le réservoir calcaire formé par le Morond. Sa capacité de production initiale était limitée à 20 m³/h. Le 1^{er} forage n'était plus fonctionnel depuis plusieurs années car il avait été réalisé en biais et la pompe, défectueuse, était coincée à l'intérieur. En 2020, un 2^{ème} forage a été réalisé à 5 mètres du précédent dans le périmètre de protection immédiate. Il a été équipé d'une pompe à débit variable (de 20 à 50 m³/h) afin de tester le pompage au-delà de 30 m³/h. Les pompages d'essai ont montré une capacité de production de 40 m³/h. En 2022 le Forage du Crêt de la Chapelle a été mis en service sur le secteur qu'il pouvait d'ores et déjà desservir. Pour le moment le pompage est limité à 7 m³/h (sur 20h) par la zone desservie, pas par la ressource. Une actualisation de la DUP est en cours. Des travaux de connexion du forage au réservoir principal doivent être réalisés en 2023 pour permettre l'alimentation de l'ensemble du village par le nouveau forage.

- **Le lac Saint-Point** : la ressource est exploitée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Joux (dont la commune de Métabief est membre). La commune n'utilise cette ressource que pour les quartiers « Altic » et « Beausoleil » (toute l'année) ou ponctuellement en période d'étiage. La capacité disponible pour Métabief (15 m³/h) est limitée par la taille de la conduite syndicale (feeder) et par les prélèvements des communes à l'amont.

La Communauté de communes a lancé une étude de faisabilité en vue de l'exploitation de la ressource souterraine interceptée par le tunnel du Mont d'Or aux Longevilles-Mont d'Or. L'étude a montré une possibilité d'exploitation de 2000 m³/jour. Aucune échéance n'est en revanche fixée pour une éventuelle exploitation de la ressource.

Les prélèvements sur la ressource représentent 128 000 à 145 000 m³ par an. La part des volumes importés a diminué depuis 2019.

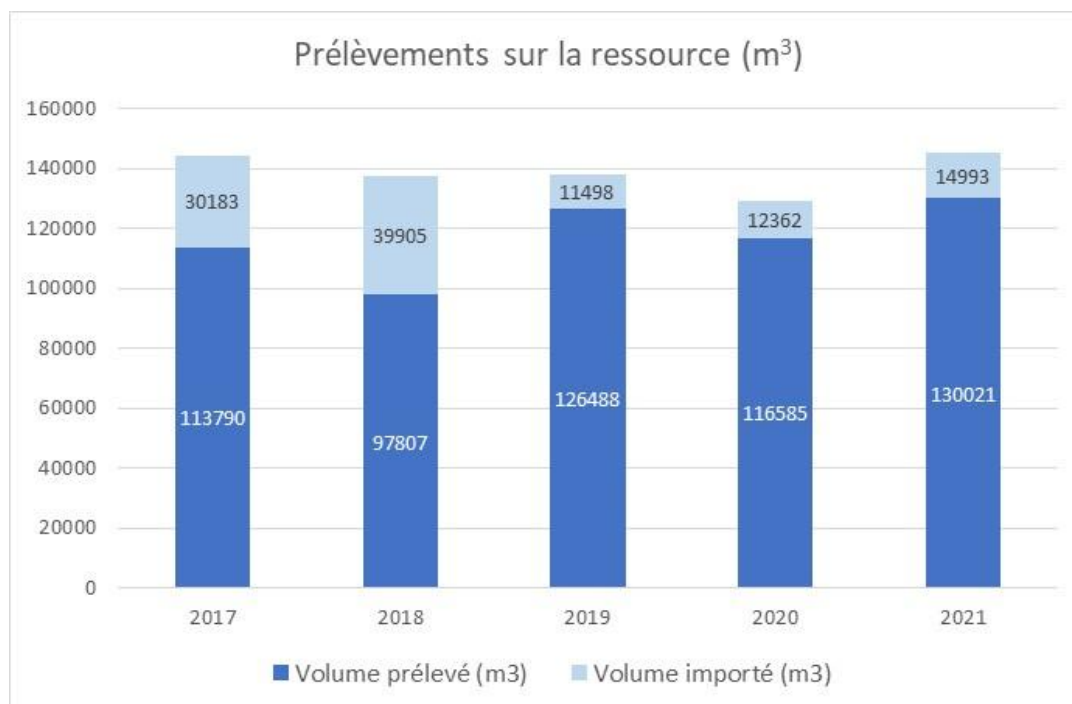


Figure 13 : Evolution des prélèvements d'eau sur la ressource (Prélude d'après données Gaz et Eaux)

2.2.4.2. La distribution et la consommation

La commune de Métabief compte 4 réservoirs :

- Le réservoir « ALTIC », d'une capacité de 300 m³,
- Le réservoir « NEUF », d'une capacité de 2X300 m³ = 600 m³,
- Le réservoir « SCIMO », d'une capacité de 300 m³,
- Le réservoir « VIEUX VILLAGE », d'une capacité de 400 m³.

Les volumes distribués à Métabief représentent 128 000 à 145 000 m³ par an. En 2021, 100% des analyses bactériologiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire étaient conformes en production et en distribution.

Le rendement du réseau de distribution est établi à 75% sur l'année 2021. Les pertes sur le réseau représentent 4,55 m³/km/jour. L'indice linéaire de pertes et le rendement du réseau se dégradent. Le rendement reste supérieur à l'obligation de performance « Grenelle 2 » mais ne respecte pas celui fixé par le SAGE Haut-Doubs Haute Loue (80 %) pour l'année 2021. Gaz et Eaux signale des difficultés pour localiser les fuites sur le secteur du Crêt de la Chapelle et sur les antennes en matériau polymère (PVC, PE).

Métabief	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés	934	943	944	957	975
Volume distribué (m³)	143 613	136 692	137 986	128 269	145 014
Volume consommé (m³)	116 205	121 014	118 775	105 666	109 048
Rendement (%)	80,9 %	88,5%	86,1%	82,4%	75,2%

La consommation moyenne d'eau potable sur Métabief a peu évolué, voire légèrement diminué entre 2017 et 2021, malgré une hausse significative du nombre d'abonnés. La baisse de la consommation est surtout due à la baisse des volumes vendus aux professionnels en 2020 et 2021 (effet de la pandémie Covid sur l'activité touristique ?). Les volumes vendus aux particuliers s'établissent à 68 501 m³ en 2020, pour une population de 1411 habitants (donnée INSEE), ce qui représente une consommation moyenne de 48,5 m³ par habitant ou 133 litres par jour et par habitant.

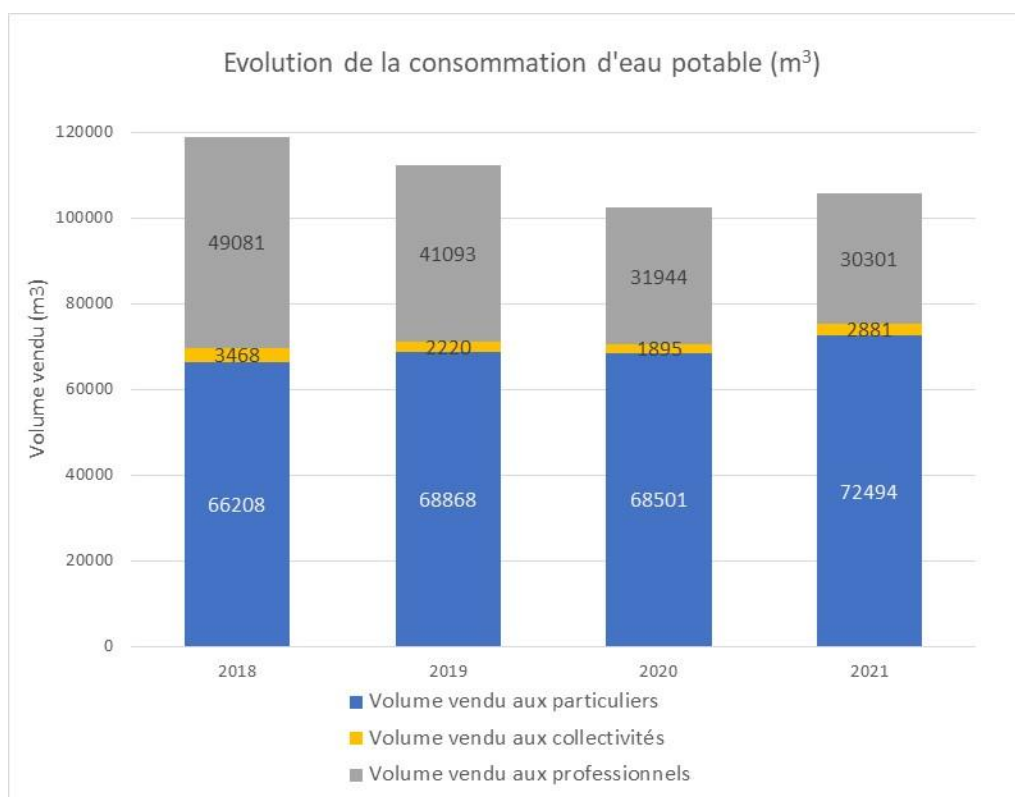


Figure 14 : Evolution de la consommation d'eau potable (Prélude d'après données Gaz et Eaux)

Les données ci-dessus sont des moyennes sur l'année. Elles ne traduisent pas les fluctuations importantes de consommation sur l'année, fonction des conditions climatiques et de la fréquentation touristique. Des pics de consommations sont ainsi régulièrement enregistrés : 1155 m³ ont ainsi été distribués sur la seule journée du 21 février 2021, pour une moyenne journalière de 379 m³/j sur la période 2017-2021).

Le bureau d'études Sciences Environnement a réalisé une estimation des besoins en eau potable à l'horizon 2040 dans le cadre de la procédure de protection règlementaire du forage F3 du Crêt de la Chapelle (Pièce n°5 : Mémoire technique, Version 1.1 d'octobre 2022). Les volumes consommés attendus s'élèvent à 133 600 m³/an, nécessitant un prélèvement de l'ordre de 167 000 m³/an (sur la base d'un rendement de 80 %), ce qui correspond à une production moyenne de 460 m³/j. Le nouveau captage du forage du Crêt de la Chapelle sera capable de répondre à des pointes de consommation de 800 m³/jour. Au-delà, la commune devra utiliser son interconnexion avec le syndicat des eaux de Joux.

2.2.5. L'assainissement

Source données : Commune, CCLMHD.

La compétence assainissement relève de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs.

2.2.5.1. Assainissement collectif

La compétence assainissement appartient à la Communauté de Communes lacs et montagnes du Haut-Doubs.

La commune est équipée d'un réseau séparatif, hormis les secteurs résidentiels du « Crêt de la Chapelle », de « Gais Loisirs » et de « l'Altic » qui disposent d'un réseau unitaire localement dégradé (réseau « écrasé » sous les constructions en l'absence de servitudes). Un projet de mise en séparatif du secteur « Crêt de la Chapelle » est prévu en partenariat avec la CCLMHD et la commune sur la période 2029-2032.

Depuis le mois de mars 2024, les eaux usées de Métabief rejoignent la nouvelle station d'épuration intercommunale des Longevilles-Mont d'Or qui rejette les eaux traitées dans le Doubs. La nouvelle station d'épuration dispose d'une capacité de 18 000 EH, avec une capacité maximale d'entrée de 15000 EH. Les eaux traitées sont rejetées dans le Doubs. La station traite les eaux usées des communes de Métabief, les Hôpitaux-Vieux, les Hôpitaux-Neufs, Saint-Antoine, Touillon-et-Loutelet, Rochejean, Longevilles-Mont-d'Or et Fourcatier-et-Maison Neuve.

La commune de Métabief dispose d'un zonage d'assainissement approuvé en 2011 qui classe l'ensemble du village et les zones d'extension prévues au PLU (zones AU) en zone d'assainissement collectif. Suite à la construction e la nouvelle STEP, un nouveau zonage sera réalisé sur 2025-2026.

2.2.5.2. Assainissement non collectif

La CCLMHD estime à 10 le nombre d'installations d'assainissement non collectif sur la commune de Métabief. Deux ont fait l'objet d'un contrôle par le SPANC (Service Public pour l'Assainissement Non Collectif).

2.2.5.3. Eaux pluviales

La commune ne dispose pas d'un schéma directeur sur les eaux pluviales.

Il existe un réseau vétuste, pour la majeure partie sous-dimensionné et mal cartographié. Les nouvelles constructions (depuis 2012) sont incitées à infiltrer à la parcelle.

La commune ne compte aucun déversoir d'orage sur son territoire. Un ouvrage est prévu en amont de la nouvelle station d'épuration.

2.2.6. Les orientations supracommunales

2.2.6.1. Le SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, décrit la stratégie du bassin pour stopper la détérioration des eaux et retrouver un bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes et littoral méditerranéen. Il s'agit d'un document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques, a portée juridique et qui est opposable à l'administration. Le Code de l'urbanisme établit que les documents d'urbanisme doivent être **compatibles** avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE.

Le SDAGE 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée a été adopté le 18 mars 2022. Il fixe pour une période de 6 ans, les 9 orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il poursuit les orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021, en ciblant l'action sur 3 enjeux majeurs :

- La gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique
- La lutte contre les pollutions par les substances dangereuses
- La restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation.

N°	Orientations du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027
0	S'adapter aux effets du changement climatique
1	Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
2	Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
3	Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau
4	Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux
5	Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
5A	<i>Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle</i>
5B	<i>Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques</i>
5C	<i>Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses</i>
5D	<i>Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles</i>
5E	<i>Évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine</i>
6	Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
6A	<i>Agir sur la morphologie et le décroissement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques</i>
6B	<i>Préserver, restaurer et gérer les zones humides</i>
6C	<i>Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau</i>
7	Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
8	Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

L'orientation fondamentale n°4 (OF4-12) demande aux documents d'urbanisme d'intégrer les enjeux du SDAGE, en particulier l'objectif de non-dégradation des milieux aquatiques (séquence « éviter-réduire-compenser ») et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique. Elle demande également :

- de limiter ou conditionner le développement de l'urbanisation dans les secteurs où l'atteinte du bon état des eaux est remis en cause, notamment du fait de rejets polluants (milieu sensible aux pollutions, capacités insuffisantes des systèmes d'assainissement) ou du fait de prélèvements excessifs dans les secteurs en déséquilibre chronique ou en équilibre fragile entre la ressource en eau disponible et les usages ;
- de favoriser la sobriété des usages de la ressource en eau ;
- de limiter l'imperméabilisation des sols et d'encourager les projets permettant de restaurer des capacités d'infiltration pour limiter la pollution des eaux en temps de pluie, pour réduire les risques d'inondation dus au ruissellement et contribuer à recharger les nappes ;
- de protéger les milieux aquatiques, les ripisylves, les zones humides, les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques, les zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable et les champs d'expansion des crues ;
- de s'appuyer sur des schémas d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales à jour.

Les orientations du SDAGE peuvent faire l'objet de déclinaisons locales sous forme de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). La commune de Métabief est concernée par le SAGE Haut Doubs Haute Loue.

Le programme de mesures du SDAGE est également décliné au niveau départemental sous la forme d'un Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT). Parmi les actions 2022-2027 pour l'atteinte du bon état des masses d'eau figurent la restauration morphologique du Bief Rouge dans le secteur de Métabief, ainsi que l'aménagement/suppression des étangs amont et aval de Métabief.

2.2.6.2. Le SAGE Haut-Doubs Haute-Loue

Le SAGE Haut-Doubs Haute-Loue est une déclinaison locale du SDAGE Rhône-Méditerranée. Le SAGE est composé :

- D'un PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion durable) : opposable à l'Administration, il s'impose aux documents d'urbanisme (notion de compatibilité).
- D'un règlement : opposable à l'Administration et aux Tiers, il définit les règles précisant ou renforçant certaines dispositions du PAGD.

Le SAGE Haut-Doubs Haute-Loue comprend 3 objectifs généraux qui s'imposent aux documents d'urbanisme :

A – Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux naturels liés à l'eau

Parmi les mesures définies pour atteindre cet objectif figure notamment la protection des zones humides dans les documents d'urbanisme (mesure A1.3)

B – Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en tenant compte des besoins du milieu

Face aux épisodes d'étiage qui font souffrir le milieu aquatique et menacent l'usage eau potable sur le territoire, le SAGE vise une gestion équilibrée de la ressource en eau en instaurant un certain nombre de mesures réglementaires :

- « Adopter des objectifs quantitatifs pour une gestion équilibrée de la ressource » (mesure B1.1)
- « Assurer une cohérence entre ressource et aménagement du territoire » (mesures B2.2) : les documents d'urbanisme doivent notamment justifier de la compatibilité des perspectives démographiques envisagées avec la **capacité de la ressource en eau**.

Le SAGE édicte également des mesures incitatives visant à encourager les **économies d'eau** (améliorer le rendement des réseaux d'eau potable, encourager les économies d'eau domestique) et à sécuriser l'approvisionnement en eau potable actuel et futur (recenser et protéger les sources existantes abandonnées ou non exploitées).

C – Préserver et reconquérir une qualité de l'eau compatible avec les besoins d'un milieu exigeant

Le SAGE fixe notamment l'amélioration de l'assainissement communal par le biais de mesures visant les stations d'épuration et la gestion des eaux pluviales :

- « Adapter les niveaux de traitement exigés pour les stations d'épuration des collectivités » (mesure C1.1)
- « Etudier la possibilité de mise en place de **solutions alternatives de gestion des eaux pluviales** dans les nouveaux projets » (mesure C1.4)

Le SAGE édicte également des mesures incitatives visant à « privilégier la préservation à la source » en recommandant la **protection des dolines** (mesure C8.1) et l'interdiction de « l'emploi d'additifs cryogènes dans la neige de culture⁷ » (mesure C8.2).

2.2.6.3. Le Contrat Haut-Doubs – Loue (2020-2023)

En complément du SAGE, un programme d'actions coordonné a été validé le 11 décembre 2014 : le Contrat de territoire 2015-2017, prolongé en 2018. Ce programme liste les actions prioritaires à conduire. Parmi les actions prioritaires figure l'amélioration du traitement des eaux usées sur la commune de Métabief (fiche-action 1), la station d'épuration y étant identifiée comme « non fonctionnelle ».

Une nouvelle station d'épuration est en cours de réalisation sur la commune de Longevilles-Mont d'Or. Elle devrait être fonctionnelle pour la fin d'année 2024.

Un nouveau contrat de territoire couvre la période 2020-2023. Il comprend 5 grands axes sur la qualité de l'eau (assainissement, agriculture, industries...), l'hydromorphologie (restauration, zones humides, continuités écologiques...), la gestion de la ressource en eau (ressources stratégiques, captages prioritaires...), la métrologie et la sensibilisation/animation.

⁷ NB : Les additifs cryogènes ne sont plus utilisés dans les stations de ski françaises.

2.2.6.4. Le PGRE Haut-Doubs

Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2009-2015 identifiait 75 territoires en déficit quantitatif, c'est-à-dire dans une situation d'inadéquation entre les prélèvements et la disponibilité de la ressource. Le sous-bassin du Haut-Doubs y était identifié comme un territoire en déficit quantitatif au niveau des eaux superficielles, sur lequel des actions relatives aux prélèvements et à la gestion hydraulique des ouvrages sont nécessaires.

Dans le SDAGE 2016-2021, le Haut-Doubs était classé comme « sous-bassin versant pour lequel des actions de préservation de l'équilibre quantitatif relatif aux prélèvements sont nécessaires ». Dans ces sous-bassins versants, des études volumes prélevables devaient être engagées si le risque de déséquilibre était avéré. Le cas échéant, des plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) étaient à élaborer et à mettre en œuvre (inclus dans les SAGE).

Une étude des volumes prélevables réalisée en 2012 (cabinet Reilé, EPTB Saône & Doubs) a confirmé le déficit quantitatif à l'étiage des cours d'eau du sous-bassin du Haut-Doubs, malgré un niveau de prélèvement faible (pertes naturelles dans le réseau karstique). Un plan de gestion a donc été engagé et adopté par la Commission Local de l'Eau Haut-Doubs Haute-Loue le 6 novembre 2015. Il s'organise autour de 4 axes :

- Réviser les consignes de gestion du lac Saint-Point afin d'assurer un soutien à l'étiage du Doubs, la priorité restant sur l'alimentation en eau potable en cas de crise sécheresse.
- Instruire et réviser les autorisations de prélèvement pour maîtriser la consommation d'eau (volumes autorisés ajustés aux besoins réels).
- Encourager les mesures d'économie d'eau et les actions sur les milieux aquatiques.
- Encourager le développement de ressources alternatives, afin de réduire l'impact des prélèvements sur les eaux superficielles (développer l'exploitation des ressources karstiques majeures).

2.3. Milieux naturels et biodiversité

2.3.1. Contexte naturel

La commune de Métabief s'inscrit dans le Haut-Doubs, dans un environnement naturel encore préservé malgré une pression touristique et frontalière forte. La richesse du patrimoine naturel est reconnue par un certain nombre de dispositifs de protection ou de gestion des milieux naturels.

2.3.1.1. Zones naturelles protégées

La commune de Métabief est concernée par l'**arrêté préfectoral de protection de biotope « Corniches calcaires du département du Doubs » du 14 janvier 2010** qui protège les falaises du Morond et du Mont d'Or en raison de la présence d'espèces patrimoniales (faucon pèlerin, grand corbeau, hirondelle de rochers, martinet à ventre blanc...). L'arrêté interdit tout aménagement susceptible de porter atteinte au biotope de ces espèces et réglemente les travaux forestiers, l'escalade et le survol des falaises afin de garantir la quiétude des oiseaux rupestres.

L'arrêté est joint en annexe 1.

2.3.1.2. Zones d'inventaire du patrimoine naturel

Une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) est un secteur du territoire national pour lequel les experts scientifiques ont identifié des éléments remarquables du patrimoine naturel. Deux grands types de zones sont distingués :

- Les ZNIEFF de type I sont des secteurs de superficie souvent limitée, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- Les ZNIEFF de type II sont constituées de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés ou offrant des potentialités importantes.

Le territoire communal de Métabief est touché par trois ZNIEFF :

- **La ZNIEFF de type II « Massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol »** (n° nat. 430020533) qui s'étend sur 11396 hectares de forêts montagnardes et d'alpages, de Chapelles-des-Bois à Jougne ;
- **La ZNIEFF de type I « Le Mont d'Or et le Morond »** (n° nat. 430002753) qui cible les pelouses, les falaises, les corniches, les forêts de pente et les éboulis du Mont d'Or et du Morond (hors remontées mécaniques) ;
- **La ZNIEFF de type I « Le Bief bleu et le Bief Rouge »** (n° nat. 430020215) dont le périmètre inclut les milieux aquatiques et humides du Bief bleu et du Bief rouge à l'aval de Métabief (depuis sa confluence avec le Bief bleu).

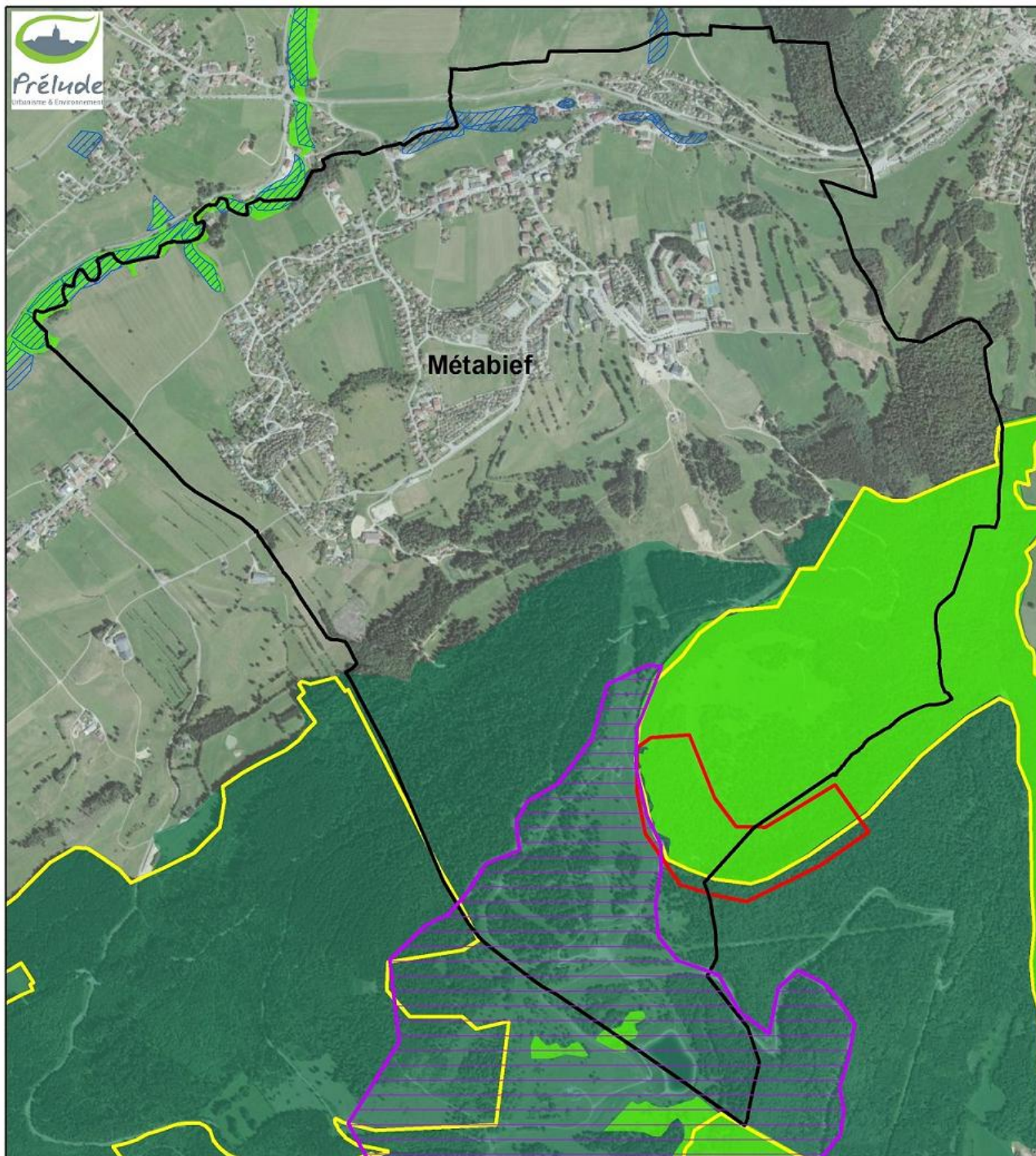
Les fiches descriptives des Znieff de type 1 sont jointes en annexe 2.

2.3.1.3. Espace Naturel Sensible

Le site du Mont d'Or a été retenu au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département. La partie sommitale du Morond intègre le périmètre de l'ENS. Un projet d'extension de ce périmètre est à l'étude. Il s'étendrait sur la Combe du Cernois et le massif forestier de Métabief. Le diagnostic de l'ENS a été mis à jour en 2023.

Un Espace Naturel Sensible est un site remarquable pour sa diversité biologique et paysagère. Pour ces sites, le Département élabore un plan de gestion afin de mettre en œuvre un programme de protection et de valorisation du site avec pour objectif de l'ouvrir au public. Le Syndicat Mixte du Mont d'Or s'est associé au Département pour la mise en place de l'ENS du Mont d'Or. Le plan de gestion est en cours d'élaboration (diagnostic floristique réalisé en 2014-2015 par le bureau d'études KARUM).

La fiche descriptive du site est jointe en annexe 3.



Sources : IGN, DREAL BFC, CD25

Zones de protection et d'inventaire du patrimoine naturel

- Site protégé par APB
- Site Natura 2000 (ZSC, ZPS)
- ▨ Milieu humide inventorié par la DREAL
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Espace naturel sensible du Mont d'Or

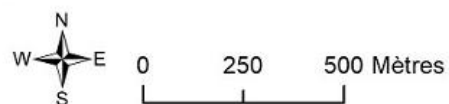


Figure 15 : Zones de protection et d'inventaire du patrimoine naturel

2.3.1.4. Sites Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore remarquables qu'ils abritent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

Deux types de sites interviennent dans le réseau Natura 2000 :

- **Les Z.P.S. (Zones de Protection Spéciale)** : elles sont créées en application de la directive européenne 79/409/CEE (plus connue sous le nom « Directive Oiseaux ») relative à la conservation des oiseaux sauvages. La détermination de ces zones s'appuie sur l'inventaire scientifique des Z.I.C.O. (zones importantes pour la conservation des oiseaux).
- **Les Z.S.C. (Zones Spéciales de Conservation)** : introduites par la directive 92/43/CEE (« Directive Habitats-Faune-Flore »), elles visent à préserver les espèces et les milieux naturels (habitats) d'intérêt communautaire. En France, la désignation des ZSC repose sur l'inventaire ZNIEFF. Sur de tels sites, l'Etat doit prendre des mesures pour conserver le patrimoine naturel en bon état. Le programme de gestion du territoire repose sur une politique contractuelle transcrite dans **le document d'objectifs (DOCOB)**.

La Combe du Cernois à Métabief intègre le site Natura 2000 « Massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol ». La commune est également située à moins de 5 km du site Natura 2000 « Vallons de la Drésine et de la Bonavette » qui comprend le lac de Remoray et les zones humides environnantes.

Intitulé	Type	Numéro	DOCOB	Opérateur (animateur)	Principaux enjeux	Distance (au plus près) de Métabief
Massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol	ZSC ZPS	FR4301290 FR4312001	Réalisé (2015)	PNR Haut-Jura	Forêts, d'habitats rocheux, de prairies naturelles et de pelouses montagnardes	Touche la commune (Combe du Cernois)
Vallons de la Drésine et de la Bonavette (= ex « Tourbières, lac de Remoray et zones humides environnantes »)	ZSC ZPS	FR4301283 FR4310027	Réalisé (2016)	PNR Haut-Jura <i>Prestataire</i> : Les Amis de la Réserve Naturelle du Lac de Remoray (ARNLR)	Lac et tourbières de Remoray, forêts et prairies naturelles, et faune associée	3,7 km

La fiche descriptive du site Natura 2000 « Massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol » est jointe en annexe 4.

2.3.2. Les milieux naturels et la flore associée

L'étude des milieux naturels et de la flore a été réalisée aux mois de juin et juillet 2016. Elle a consisté à cartographier et caractériser les grands types d'habitats naturels et semi-naturels composant le territoire communal, sur la base des vues aériennes de l'IGN et d'une campagne de terrain réalisée par un écologue qui a ciblé les zones urbanisées et leurs abords. Ces observations ont été complétées par les données bibliographiques transmises par le Parc naturel régional du Haut-Jura pour le secteur du Morond :

- Cartographie des habitats naturels réalisée en 2007 par le Conservatoire botanique national de Franche-Comté dans le périmètre du site Natura 2000 « Massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol » ;
- Cartographie des habitats naturels réalisée en 2015 par le bureau d'études KARUM pour le compte du Syndicat mixte du Mont d'Or dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du Mont d'Or.

2.3.2.1. Les prairies mésophiles

Les prairies mésophiles⁸ occupent les sols profonds et bien drainés de Métabief. Elles sont exploitées pour la pâture et la fauche. Leur composition floristique varie sensiblement suivant la pression agricole exercée sur le milieu. On distingue globalement deux types de prairies mésophiles à Métabief :

- **La prairie de fauche montagnarde** (N°Habitat CORINE biotopes⁹ 38.3, habitat d'intérêt communautaire 6520) : les prairies de fauche occupent les zones de replat et les faibles pentes. Elles sont localisées au pied de la station, dans les enclaves du village et sous le Crêt de la Chapelle. Les variantes mésophiles et mésotrophes¹⁰ sont composées d'avoine dorée, de flouve odorante, d'oseille sauvage, de salsifi des prés, de géranium des bois, de trolle d'Europe et de la renouée bistorte. Les variantes eutrophes¹¹ présentent un faciès appauvri à grande berce, anthrisque sauvage, brome mou, pissenlit et renoncule âcre. Les traitements mixtes fauche / pâture modifient plus ou moins la composition des prairies selon les combinaisons de traitement, la charge et la durée du pâturage. Ce type de prairie est encore répandu dans le Haut-Doubs mais la véritable prairie de fauche mésotrophe à trolle et à géranium des bois tend à régresser au profit des variantes eutrophes à grande berce et anthrisque sauvage.
- **La pâture mésophile** (N°Habitat CORINE biotopes 38.1) : elle occupe les sols fertiles profonds et frais où la pente limite l'usage d'engins mécaniques. L'adaptation de la flore au piétinement et au pâturage se traduit par une physionomie dominée par des plantes à stolons souterrains et à rosettes. Les refus du bétail forment souvent des touffes d'herbes hautes dispersées dans le pâturage. L'aspect hétérogène de ces prairies est renforcé par le passage répété du bétail. Deux types de pâtures mésophiles peuvent être observées à Métabief :
 - La pâture eutrophe, pauvre en espèces et renfermant des espèces banales comme la crételle, le ray-grass, l'alchémille, le trèfle des prés, le trèfle rampant, la pâquerette, le pissenlit et la renoncule âcre,
 - La pâture mésotrophe, plus diversifiée, composée notamment de brome dressé, de crételle, de petite pimprenelle, de centaurée jacée et ponctuée des grands pieds de la gentiane jaune (*Gentiane lutea*) qui souligne le caractère montagnard des lieux. Ce type de prairie présente un intérêt régional (habitat déterminant ZNIEFF¹²).

⁸ Mésophile : qualifie une espèce ou un groupement d'espèces qui se développe sur des sols relativement fertiles et bien drainés.

⁹ La nomenclature européenne CORINE biotopes s'intéresse à la classification des habitats dits « naturels » (où l'action de l'homme est censée être relativement faible comme les forêts, les tourbières, les falaises...), mais aussi des habitats dits « semi-naturels » voire artificiels (milieux dont l'existence et la pérennité sont essentiellement dues à l'action des activités humaines : friches agricoles, pâturages extensifs, carrières, etc.). Elle attribue un code à chaque type d'habitat qu'elle décrit.

¹⁰ Mésotrophe : qualifie une espèce ou un groupement d'espèces qui se développe sur des sols moyennement riches en nutriments.

¹¹ Eutrophe : qualifie une espèce ou un groupement d'espèces qui se développe sur des sols riches en nutriments.

¹² Sont considérés comme « déterminants ZNIEFF » les habitats naturels et semi-naturels présentant un intérêt patrimonial régional pouvant justifier la désignation de ZNIEFF.

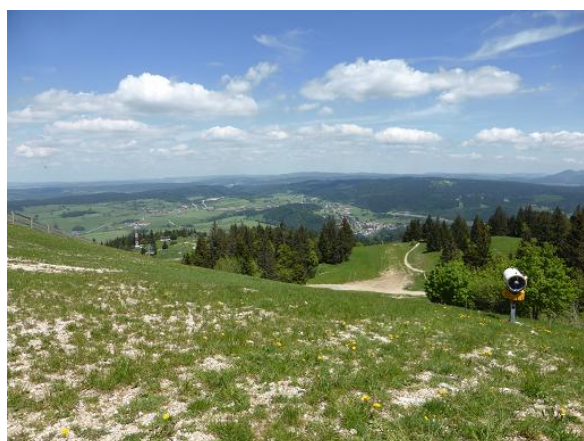
Les prairies du Morond sont localement dégradées par les aménagements liés au tourisme et aux loisirs : les travaux pour l'installation des canons à neige, le piétinement et l'érosion des sols liés à la pratique du ski alpin et du VTT de descente impactent les prairies qui présentent un faciès pauvre en espèces. Les activités et manifestations organisées au pied de la station (comme le Festival de la Paille) ont également un impact non négligeable sur les sols et la flore associée (piétinement).



Prairie de fauche montagnarde



Pâturage mésophile



Prairie dégradée de la station de ski



Prairies dégradées par les activités au pied de la station

2.3.2.2. Les pelouses

Les pelouses sont des formations herbacées naturelles de faible hauteur, souvent clairsemées et riches en fleurs. Elles traduisent généralement une faible pression agricole (pâturage extensif) et un sol maigre superficiel. Plusieurs types de pelouses peuvent être observés à Métabief :

- **La pelouse pâturée mésophile montagnarde à Gentiane printanière et Brome dressé** (N°Habitat CORINE biotopes 34.322B, habitat d'intérêt communautaire 6210-15). Ce type de pelouse est le plus répandu dans les alpages où il côtoie la pâture mésophile à grande gentiane, à la faveur de sols plus maigres, voire d'affleurements rocheux. Le tapis herbacé est particulièrement riche en fleurs (renoncule bulbeuse, gentiane printanière, raiponce orbiculaire, lotier corniculé, trèfle de montagne, primevère coucou, thym serpolet, rhinante crête-de-coq, orchis mâle...). La grande gentiane (ou gentiane jaune) et le vérâtre blanc y sont localement abondants. Ce type de pâturage maigre est souvent envahi de formations buissonnantes (aubépines, viornes, églantiers...) ou d'arbres isolés (épicéas), formant les paysages caractéristiques de pré-bois, très riches d'un point de vue végétal et animal.
- **La pelouse maigre subalpine à séslerie** (N°Habitat CORINE biotopes 36.4311, habitat d'intérêt communautaire 6170-11) : les pâturages maigres d'altitude abritent localement une association végétale originale, la pelouse subalpine à séslerie bleue et alchémille à folioles soudés. Elle se développe à la faveur de sols secs, pauvres et superficiels. Plusieurs espèces patrimoniales sont liées à cet habitat comme l'anémone des Alpes et la renouée vivipare.

- **La pelouse rase sur dalle** (N°Habitat CORINE biotopes 34.11, habitat d'intérêt communautaire prioritaire 6110-2*, 6170-11) : elle apparaît de manière très localisée sur les corniches calcaires ou à la faveur d'affleurements rocheux au sein des pâturages. Le tapis herbacé clairsemé est dominé par les plantes grasses résistantes à la sécheresse (orpins). Ces groupements originaux constituent le biotope de l'Apollon, un papillon montagnard menacé en Franche-Comté.



Pelouse mésophile montagnarde du Morond



Pelouse rase sur dalle

2.3.2.3. Les pré-bois

(N°Habitat CORINE biotopes 41.13 x 34.322B x 38.11)

Le pré-bois est une formation végétale originale qui s'inscrit à l'interface entre la forêt et les alpages. Il prend la forme de pâturages extensifs ponctués de bosquets et d'arbres isolés. Ces pâturages boisés d'altitude constituent une composante majeure du paysage traditionnel du massif du Jura.

Dans le secteur de Métabief, la zone de prés-bois s'étend approximativement entre 1000 et 1400 m d'altitude. Les espèces arborées disséminées dans les alpages sont en majorité des résineux (épicéa et sapin pectiné) et quelques essences feuillues, notamment le hêtre dont le port devient très tourmenté lorsque l'altitude augmente.

Les pâturages boisés offrent une grande diversité végétale où se côtoient les espèces de la prairie mésophile montagnarde et les espèces d'ourlet et de mégaphorbiaie (grande astrance, sceau de Salomon verticillé, mélampyre des bois, géranium des bois, vérâtre blanc...). Les arbustes héliophiles peuvent localement se développer de façon importante (saule marsault, sureau à grappes, églantier, sorbier des oiseleurs, aubépine monogyne, viornes, noisetier, alisier blanc...). Le pré-bois est le domaine du lys martagon, une belle fleur de montagne peu commune (mais non menacée en Franche-Comté).



Les pré-bois du Morond



Le lys martagon, une espèce emblématique du pré-bois

2.3.2.4. La forêt

La forêt de Métabief est dominée par les peuplements résineux (sapin pectiné, épicéa) qui sont largement favorisés par la gestion sylvicole. Mais les habitats naturels forestiers de Métabief correspondent à des boisements mixtes

(hêtraie-sapinière) ou feuillus (hêtraie subalpine, érablaie sur éboulis). Plusieurs habitats naturels sont ainsi observés, en fonction des conditions topographiques, de l'altitude et de l'exposition :

- **La hêtraie-sapinière montagnarde** (N°Habitat Corine Biotope : 41.13 ; habitat d'intérêt communautaire 9130) : cet habitat typique de l'étage montagnard jurassien constitue l'essentiel de l'espace forestier à Métabief. Il s'agit d'une hêtraie mélangée de sapins et d'épicéas en proportions variables, où l'érable sycomore et le sorbier des oiseleurs sont régulièrement présents. Le sous-bois est caractérisé par l'abondance des espèces montagnardes comme l'orge d'Europe, la dentaire pennée, le prénanthe pourpre, le camérisier noir et le séneçon de fuchs. Les pratiques sylvicoles ont progressivement transformé la hêtraie-sapinière en futaie régulière de sapins et d'épicéas (N°Habitat CORINE biotopes 42.122, 42.26). En lisière de bois se développent des communautés de laurier de Saint-Antoine, de sureau à grappes et de framboisiers.
- **L'érablaie de pente et de ravin** (N°Habitat CORINE biotopes 41.4, habitat d'intérêt communautaire prioritaire 9180*) : cet habitat dominé par l'érable sycomore et l'orme de montagne occupe les pentes fortes et les éboulis sous les falaises du Morond. Le sous-bois est caractérisé par l'abondance de la fougère scolopendre ou par des espèces de la mégaphorbiaie alpine (pétasite blanc, circe des Alpes, Reine des bois). Il abrite localement des espèces patrimoniales comme le Cerfeuil de Villars (donnée CBNFC). Cet habitat possède une forte valeur écologique pour son degré de naturalité et son rôle dans la stabilisation des zones d'éboulis.
- **La pessière à doradille sur lapiaz ou éboulis calcaires** (N°Habitat CORINE biotopes 42.215, habitat d'intérêt communautaire 9410-1) : il s'agit des seules forêts naturelles d'épicéas dans le secteur du Mont d'Or. A Métabief, cet habitat a été identifié par le Conservatoire Botanique de Franche-Comté au niveau des éboulis de la Combe du Cernois dans le cadre de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol. Il a également été identifié sur les lapiaz du Morond par le bureau d'étude KARUM dans le cadre de la cartographie des habitats de l'Espace Naturel Sensible. Cet habitat possède une très bonne valeur écologique (fort degré de naturalité, biotope de prédilection de la Gélinothe des Bois ou du Grand Tétras).
- **La hêtraie subalpine** (N°Habitat CORINE biotopes 41.15, habitat d'intérêt communautaire 9140-2) : elle est localisée sur la partie sommitale du Morond, sur les corniches rocheuses et les pentes d'ubac. Ces forêts abritent des espèces patrimoniales (pâturin hybride, campanule à larges feuilles...) et jouent un rôle de protection des fortes pentes contre l'érosion.
- **Les plantations résineuses** (N°Habitat CORINE biotopes 83.311, 42.26) : il s'agit de plantations monospécifiques ou mixtes de sapin pectiné ou d'épicéa commun. Les jeunes futaies sont pauvres en espèces : les strates arbustives et herbacées peinent à se développer sous le couvert dense des résineux. Dans les futaies plus âgées on retrouve quelques espèces de la hêtraie-sapinière.



Hêtraie-sapinière montagnarde



Plantation d'épicéas

2.3.2.5. Les milieux humides

Les sols marneux et les sols morainiques de Métabief sont favorables aux milieux humides qui s'égrènent le long du Bief Rouge ou qui ponctuent le pied de versant du Morond, à la faveur de sources et de suintements humides.

▪ Les prairies humides

Plusieurs types de prairies humides peuvent être observés à Métabief. Leur composition floristique est étroitement liée à la pression agricole exercée sur le milieu. On distingue ainsi :

- **La prairie humide méso-eutrophe à trolle** (n°habitat CORINE biotopes : 37.212) : ce type de prairie humide pâturée et/ou fauchée est assez répandu dans le secteur de Métabief. Le cortège floristique est dominé par la reine des prés, la benoîte des ruisseaux, le trolle d'Europe, le populage des marais, la grande sanguisorbe, la renouée bistorte, le cirse des ruisseaux et des graminées prairiales (flouve odorante, brize intermédiaire, agrostide stolonifère...). Cet habitat présente un intérêt patrimonial régional (déterminant ZNIEFF).
- **La prairie paratourbeuse à linaigrette** (n°habitat CORINE biotopes : 37.31 x 54.23) : cette prairie oligotrophe (peu fertilisée) est plus rare. Elle est localisée à l'extrémité Ouest du territoire communal, à proximité du Bief Rouge. Les espèces de la prairie humide y côtoient des espèces des bas-marais comme la linaigrette à larges feuilles, caractéristique avec son « plumeau » blanc qui émerge de la strate herbacée. C'est l'habitat de la grassette commune, une espèce protégée au niveau régional. Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire prioritaire au sens de la Directive Habitats-Faune-Flore (7230).
- **La pâture humide à joncs** (n°habitat CORINE biotopes : 37.21) : lorsque le pâturage et le piétinement s'intensifient, le cortège floristique de la prairie se modifie et s'appauvrit, dominé alors par les joncs (jonc glauque, jonc diffus) et le cirse des marais.



Prairie paratourbeuse à linaigrettes



Pâturage humide à joncs et cirse des marais

▪ Les formations humides à hautes herbes (mégaphorbiaies)

Le long des ruisseaux, dans les secteurs moins soumis à la fauche ou à la pâture se développent des formations humides à hautes herbes appelées « mégaphorbiaies ». Elles sont localement imbriquées à des formations de grandes laïches (ou « magnocariçaies »). Plusieurs types de mégaphorbiaies sont ainsi représentés à Métabief :

- **La mégaphorbiaie à reine des prés** (n°habitat CORINE biotopes : 37.1) : elle occupe les bords de ruisseaux, en écotone entre le cours d'eau et les formations buissonnantes de saules. Mais elle apparaît également dans les prairies humides à trolle lorsque la pression de pâturage (ou de fauche) se fait moindre. La formation végétale est largement dominée par la reine des prés, accompagnée par la valériane, l'angélique sauvage, la grande sanguisorbe, la benoîte des ruisseaux, la renoncule à feuilles d'aconit, le populage des marais ou encore la renouée bistorte. Sur les sols tourbeux, la mégaphorbiaie est remplacée par la magnocariçaie à laïche paradoxale (*Carex appropinquata*). La polémoine bleue, une espèce protégée en France, a été observée dans une mégaphorbiaie du Bief Rouge à Métabief.

- **La mégaphorbiaie à pétasite hybride** (n°habitat CORINE biotopes : 37.71) : cette formation caractérisée par les grandes feuilles du pétasite peut être observée ponctuellement le long du Bief Rouge. Elle occupe les banquettes alluviales du cours d'eau, où les sols riches en éléments grossiers sont plus aérés.
- **La mégaphorbiaie alpine** (n°habitat CORINE biotopes : 37.81) : elle se rencontre au sein des forêts d'altitude, dans les lisières et les trouées forestières. Cette communauté végétale est généralement dominée par une ou deux espèces qui forment une vaste colonie (pétasite blanc, adénostyle des Alpes, laitue des Alpes...). Cet habitat se rencontre en contexte humide ou non.



Mégaphorbiaie à reine des prés



Mégaphorbiaie à pétasite hybride

▪ Les formations à grandes laïches (magnocariçaies)

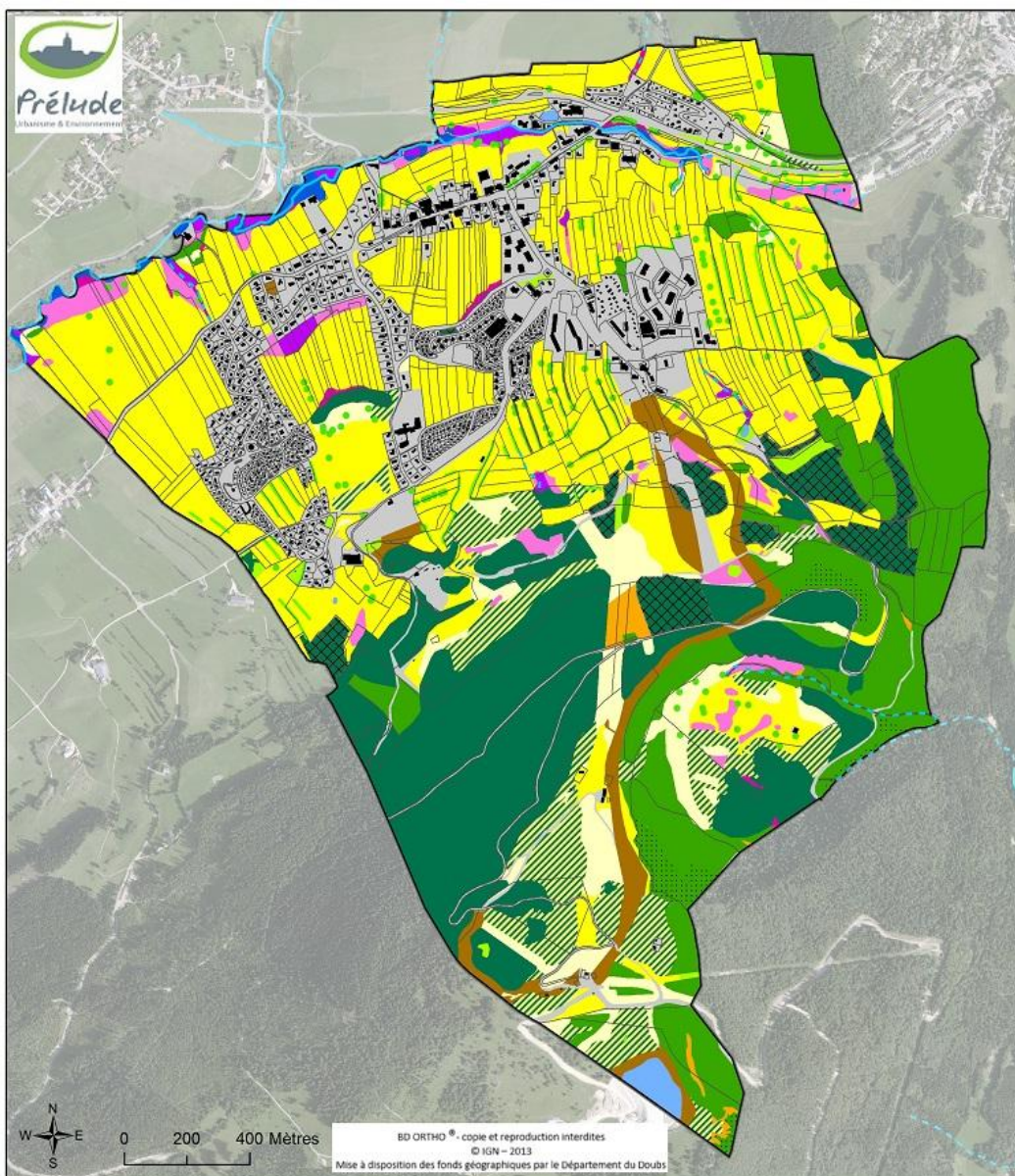
Les cariçaies (n°habitat CORINE biotopes : 53.2) se développent en lien avec les mégaphorbiaies, sur des sols mésotrophes à eutrophes très humides. Plusieurs espèces de laïches sont représentées parmi lesquelles la laïche de Davall, la laïche paniculée, la laïche à utricules contractés en bec (*Carex rostrata*) et la laïche paradoxale (*Carex appropinquata*).

▪ Les boisements humides (saulaie arbustive et ripisylve du Bief Rouge)

A Métabief, les boisements humides se limitent à des formations arbustives de saules (n°habitat CORINE biotopes : 44.1). Les saules (saule pourpre, saule cendré, saule marsault, saule fragile, saule laurier...) sont ponctuellement accompagnés du frêne, du peuplier tremble et du bouleau verruqueux. Ce peuplement indique un sol sain à fort battement de nappe. La strate herbacée est dense, caractéristique d'un sol mésotrophe à eutrophe, avec la présence de la canche gazonnante, de la glycérie flottante, de laïches et d'espèces de la mégaphorbiaie voisine (cirse des marais, cirse des ruisseaux, angélique sauvage, épilobe hirsute, prêle des champs, pétasite hybride...).



Saulaie arbustive du Bief Rouge



Occupation du sol (printemps 2016)

- Pelouse, prairie maigre pâturée à grande gentiane
- Prairie mésophile (pâturage, prairie de fauche montagnarde)
- Mégaphorbiaie alpine
- Fourré, taillis, ourlet
- Pré-bois
- Hêtraie-sapinière montagnarde, hêtraie d'altitude
- Falaises et groupements forestiers sur éboulis et corniches
- Sapinière, pessière
- Plantation dense d'épicéas
- Zone urbanisée (bâti, jardin, gazons, aménagements de loisirs, routes)
- Friche, terrain vague, prairies dégradées (piste de ski)
- Etang, plan d'eau et groupements aquatiques associés
- Prairie humide
- Mégaphorbiaie, ourlet humide
- Complexe humide (mégaphorbiaie, magnocariçaie, communautés à prêle, à pétasites...)
- Saulaie marécageuse, ripisylve du Bief Rouge
- Haie
- Arbre isolé
- Cours d'eau permanent
- Ruisseau temporaire

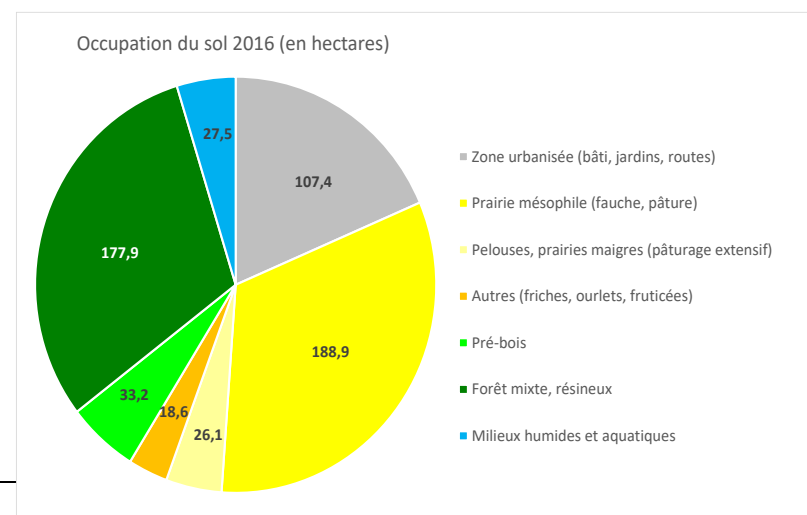


Figure 16 : Occupation du sol, milieux naturels et semi-naturels

2.3.2.6. Les espèces patrimoniales

Le territoire communal de Métabief abrite plusieurs espèces protégées et des espèces patrimoniales (espèces menacées en Franche-Comté) qui se concentrent le long du Bief Rouge et sur la partie sommitale du Morond (pelouses et pâturages d'altitude, pré-bois, falaises et éboulis).

Les données sont synthétisées par les illustrations suivantes (figure et tableau). Elles proviennent :

- D'observations de terrain réalisés au printemps 2016 dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Métabief (données Prélude),
- De la base de données régionale sur la biodiversité (« Sigogne »), alimentée par les données du Conservatoire botanique national de Franche-Comté (CBNFC),
- D'une étude réalisée par le bureau d'études KARUM en 2014-2015 pour le compte du Syndicat Mixte du Mont d'Or dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du Mont d'Or (données transmises par le Parc naturel régional du Haut-Jura).

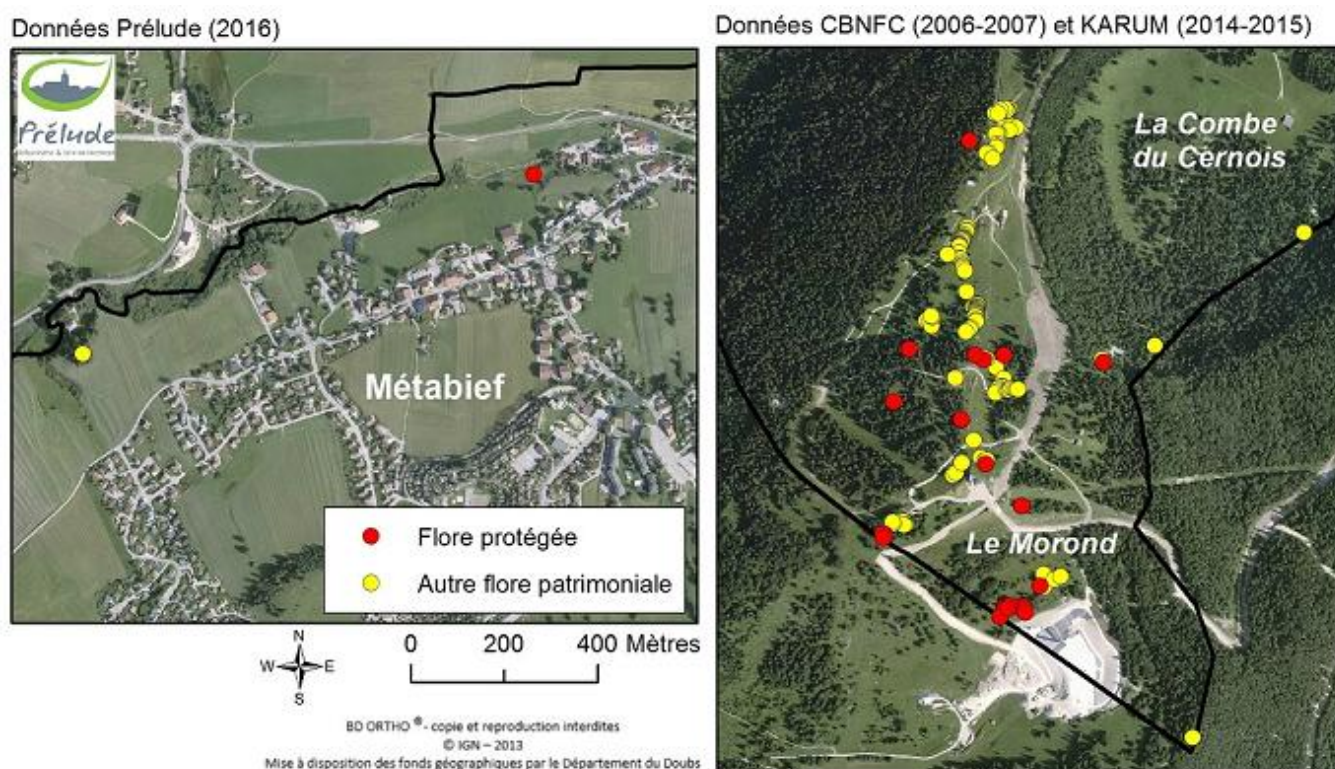


Figure 17 : Etat des connaissances sur la flore patrimoniale à Métabief

Liste des espèces patrimoniales inventoriées à Métabief :

Espèce		Statut en Franche-Comté*	Protection	Dernière année d'observation	Source données	Biotope
Nom vernaculaire	Nom scientifique					
Renouée vivipare	<i>Bistorta vivipara</i> (L.) Delarbre, 1800	CR	/	2015	KARUM	Pâturages, rocailles de montagne
Cerfeuil de Villars	<i>Chaerophyllum villarsii</i> W.D.J.Koch	CR	/	2006	CBNFC	Pâturages, rocailles de montagne
Anémone des Alpes	<i>Anemone alpina</i> L., 1753	EN	Régionale	2014	KARUM	Pâturages, rocailles de montagne
Pâturin hybride	<i>Poa hybrida</i> Gaudin, 1808	EN	/	2014	KARUM	Forêt de montagne
Gentiane acaule	<i>Gentiana acaulis</i> L., 1753	VU	Régionale	2015	KARUM, ONCFS	Pelouses subalpines
Androsace couleur de lait	<i>Androsace lactea</i> L., 1753	VU	Régionale	2006	CBNFC	Falaises, éboulis
Dryade à huit pétales	<i>Dryas octopetala</i> L., 1753	VU	Régionale	2005	CBNFC	Landes, bords de falaises
Pyrole à feuilles rondes	<i>Pyrola rotundifolia</i> L., 1753	VU	/	2016	Prélude	Forêts et lisières fraîches
Epervière velue	<i>Hieracium villosum</i> Jacq., 1762	VU	/	2005	CBNFC	Prairies, rochers de montagne
Selaginelle fausse selaginelle	<i>Selaginella selaginoides</i> (L.)	VU	/	2014	KARUM	Pâturages, rochers humides de montagne
Grassette commune	<i>Pinguicula vulgaris</i> L., 1753	NT	Régionale	2010	CBNFC	Prairies marécageuses, rochers humides
Gentiane de l'écluse	<i>Gentiana clusii</i> P. & Songeon, 1855	NT	Régionale	2013	KARUM	Pâturages rocaillieux de montagne
Nigritelle d'Autriche	<i>Gymnadenia nigra</i> subsp. <i>austriaca</i>	NT	Régionale	2015	KARUM, CBNFC	Pelouses calcaires montagnardes
Orchis grenouille	<i>Dactylorhiza viridis</i> (L.), 1997	NT	/	2005	CBNFC	Prés et pâturages
Polémoine bleue	<i>Polemonium caeruleum</i> L., 1753	LC	Nationale	2016	Prélude	Mégaphorbiaies
Buxbaumie verte	<i>Buxbaumia viridis</i>	LC	Nationale	2014	KARUM	Forêts résineuses de montagne
Campanule à larges feuilles	<i>Campanula latifolia</i> L., 1753	LC	Régionale	2015	KARUM	Bois et ravins de montagne

*Statut : CR = en danger critique d'extinction / EN = en danger / VU = vulnérable / NT = quasi-menacée / LC = non menacée



Station de Polémoine bleue (espèce protégée)
au bord du Bief Rouge



Station de Pyrole à feuilles rondes (espèce vulnérable)
à proximité du Bief Rouge

2.3.3. La faune

Les données suivantes sont issues de la base de données régionale sur la biodiversité (plateforme « Sigogne »), de la base de données de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), du document d'objectifs du site Natura 2000 « Massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol », des fiches ZNIEFF, du plan d'aménagement forestier 2003-2022 de la forêt communale de Métabief (ONF) et d'observations ponctuelles de terrain (juin-juillet 2016).

2.3.3.1. Les mammifères

Le massif forestier de Métabief est fréquenté par le **lynx boréal**, une espèce protégée figurant sur la liste rouge des espèces menacées en France. Sa présence serait régulière sur le massif du Mont d'Or.

La forêt constitue également une zone refuge pour le gros gibier (sanglier, chevreuil, chamois) et les mustélidés (blaireau, martre des pins, belette). Le renard est bien représenté sur la commune, plusieurs terriers ont été observés dans les bosquets proches du village. La fouine, l'hermine, l'écureuil roux, le lièvre d'Europe et le discret chat sauvage sont également inventoriés sur la commune.



Renard roux photographié à Métabief au mois de juin 2016



Martres photographiées à Métabief au mois de juillet 2016

Le territoire communal constitue enfin un territoire de chasse privilégié pour les chauves-souris, particulièrement le milieu forestier et les zones humides du Bief Rouge dont la continuité favorise les déplacements des espèces. Aucun gîte majeur de reproduction, de transit ou d'hibernation n'est connu à Métabief mais plusieurs espèces patrimoniales sont inventoriées dans un rayon de 5 à 10 km parmi lesquelles la barbastelle d'Europe, le grand murin, le vespertilion à oreilles échancrées ou encore le vespertilion de Bechstein.

2.3.3.2. Les oiseaux

L'avifaune est bien renseignée dans le secteur du Morond dont la facilité d'accès et le caractère attractif du site favorisent les observations. Plusieurs espèces patrimoniales sont données nicheuses sur la commune parmi lesquelles le **faucon pèlerin**, nicheur dans les falaises du Cernois, le **venturon montagnard**, une espèce liée aux pré-bois d'altitude, et le **milan royal** qui construit son nid en milieu forestier mais dont le territoire de chasse couvre les milieux prairiaux du secteur. Les falaises du Cernois constituent également un site d'hivernage pour le tichodrome échelette, un passereau des reliefs alpins.

Deux espèces très menacées en Franche-Comté sont inventoriées sur la commune : le **Grand tétras** et la **pie-grièche grise**. Les dernières données remontent aux années 1990 et il est probable que ces deux espèces ne nichent plus sur la commune. L'ONF confirme la présence du Grand Tétras sur la commune voisine, à Jougne (massif du Joux de la Bécasse). La Combe du Cernois peut servir de refuge à cette espèce particulièrement sensible au dérangement.

Le massif forestier accueille d'autres espèces typiquement montagnardes comme le cassenoix moucheté, le bec-croisé des sapins, le tarin des aulnes et le merle à plastron. L'ONF signale également la présence de la **gêlinotte des bois**, du pic noir, de la chouette de Tengmalm et de la chevêchette d'Europe.

Le Bief Rouge abrite le **cincle plongeur** une espèce inféodée au milieu aquatique. La ripisylve et les berges de la rivière sont fréquentées par tout un cortège de passereaux comme la rousserolle verderolle, la fauvette à tête noire, la fauvette des jardins et la bergeronnette des ruisseaux.

Les pelouses d'altitude sont le domaine du pipit des arbres et du **pipit spioncelle**. Le Morond constitue également une halte migratoire ou un site d'hivernage pour des espèces venues du Grand Nord comme le pinson du nord et le très rare bruant des neiges. Mais les espèces les plus rares se concentrent sur le Mont d'Or voisin : l'accenteur alpin et le traquet motteux y sont donnés nicheurs et quelques espèces remarquables pour la région y sont fréquemment relevées (passages occasionnels d'aigle royal, gypaète barbu, vautour fauve, pipit rousseline, pipit à gorge rousse...).

Les espaces agricoles proches du village et les espaces internes au village (jardins, bâti) présentent un intérêt écologique plus faible, avec un cortège d'espèces plus banales (mésanges, grives, rouge-queue à front blanc, rouge-queue-noir, merle noir, moineau domestique, hirondelle rustique, bergeronnette grise...).

Le réseau de haies et les zones de pâturage présentent néanmoins un intérêt pour la **pie-grièche écorcheur**, une espèce d'intérêt communautaire (non menacée en Franche-Comté) : un individu a été observé à proximité du réservoir communal durant la période de reproduction.



Pie-grièche écorcheur

2.3.3.3. Les amphibiens et les reptiles

Les milieux aquatiques et humides de Métabief sont favorables aux amphibiens (crapaud commun, grenouille rousse, triton alpestre) et à quelques espèces de reptiles comme le lézard vivipare et la couleuvre à collier.

D'autres reptiles sont signalés dans le secteur de Métabief comme l'orvet fragile, le lézard des souches ou encore la coronelle lisse. Toutes les espèces de reptiles sont protégées en France.

2.3.3.4. Les poissons

Le Bief Rouge abrite plusieurs espèces de poissons parmi lesquelles la truite fario, le vairon, la loche franche et l'ombre commun. La truite arc-en-ciel et la truite fario ont été introduites dans la retenue collinaire du Morond. L'AAPPMA « La Truite du Haut Doubs et du Bief Rouge » procède régulièrement à des alevinages de ces deux espèces.

2.3.3.5. Les insectes

Les milieux favorables aux insectes sont les milieux ouverts ensoleillés peu exploités, riches en fleurs : les prairies humides, les mégaphorbiaies et les pelouses sèches. Les pelouses du Mont d'Or sont connues pour abriter plusieurs espèces de papillon remarquables comme l'Apollon, l'Azuré du serpolet (protégés en France) et l'Azuré du méliot. Ces espèces sont potentiellement présentes à Métabief, dans le secteur des pelouses subalpines du Morond.

2.3.4. Les continuités écologiques de la trame verte et bleue

2.3.4.1. Définitions

La notion de Trame Verte et Bleue (TVB) découle du Grenelle de l'Environnement et vise à préserver la biodiversité en repensant l'aménagement du territoire en termes de réseaux et de connectivité écologiques. Cette démarche contribue à diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels en prenant en compte la biologie des espèces sauvages (déplacements pour communiquer, circuler, s'alimenter, se reposer, se reproduire...).

La trame verte se compose des formations végétales linéaires ou ponctuelles (alignements d'arbres, bandes enherbées, bosquet), mais aussi de l'ensemble des espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (forêt, prairies extensives, landes). La trame bleue est constituée des milieux aquatiques et humides. Ces deux trames sont considérées comme un tout car les liaisons entre milieux aquatiques et terrestres ont une importance écologique primordiale.

Le décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012 identifie la trame verte et bleue comme « **un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées** par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements auxquels des dispositions législatives reconnaissent cette compétence et, le cas échéant, celle de délimiter ou de localiser ces continuités. (...) L'identification et la délimitation des continuités écologiques de la trame verte et bleue doivent notamment **permettre aux espèces animales et végétales** dont la préservation ou la remise en bon état constitue un enjeu national ou régional **de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation.** »

Les continuités écologiques constituant la trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

- Réservoir de biodiversité : c'est dans ces espaces que la biodiversité est la plus riche et le mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement sont réunies. Ces espaces bénéficient généralement de mesures de protection ou de gestion (arrêté préfectoral de protection de biotopes, réserve naturelle, gestion contractuelle Natura 2000...)
- Corridors écologiques : ils représentent des voies de déplacement privilégiées pour la faune et la flore et permettent d'assurer la connexion entre réservoirs de biodiversité (liaison fonctionnelle entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettant sa dispersion ou sa migration). Il s'agit de structures linéaires (haies, ripisylves...), de structures en « pas-japonais » (mares, bosquets...) ou de matrices paysagères (type de milieu paysager).

Les cours d'eau peuvent constituer à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

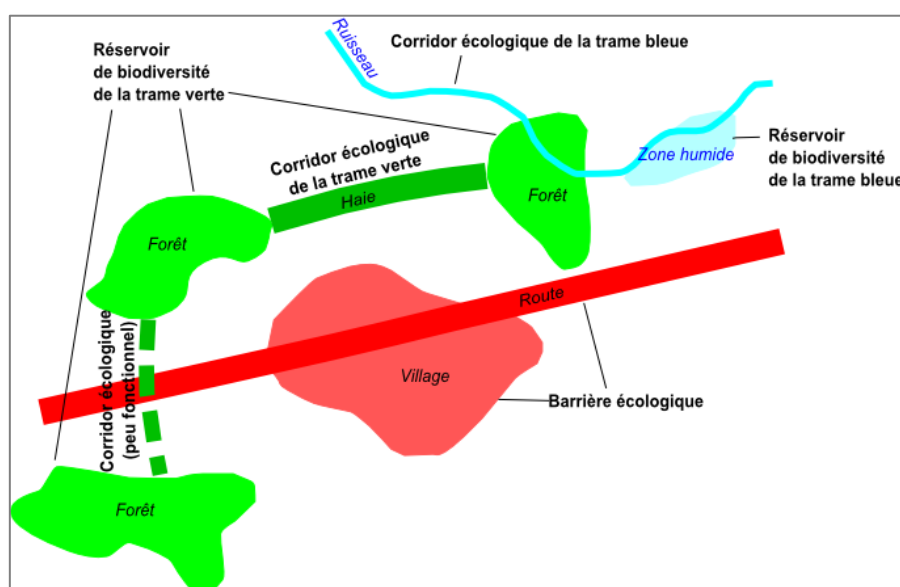


Figure 18 : Schéma de principe des continuités écologiques de la trame verte et bleue

2.3.4.2. La TVB régionale

La mise en place de la trame verte et bleue à l'échelle régionale se traduit sous la forme d'un **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**. Le SRCE de la région Franche-Comté a été **adopté le 2 décembre 2015** par arrêté préfectoral. Les collectivités territoriales doivent prendre en compte ce schéma régional lors de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme.

D'après le SRCE, le Morond et la Combe du Cernois intègrent un vaste réservoir régional de biodiversité de la trame verte qui se prolonge sur le Mont d'Or et le massif du Risoux. Ce réservoir concerne la sous-trame des milieux forestiers, la sous-trame des milieux herbacés permanents, la sous-trame des milieux en mosaïque paysagère et la sous-trame des milieux xériques ouverts (pelouses sèches, falaises). Un « corridor régional potentiel à remettre en bon état » est identifié entre le massif forestier de Métabief et Bois de la Joux.

Le Bief Bleu et le Bief Rouge, ainsi que le ruisseau du Vaubillon sont classés en « réservoir régional de biodiversité » de la trame bleue. Les ruisseaux et les zones humides associées forment également un « corridor régional potentiel en pas japonais ». Quelques ouvrages hydrauliques sont identifiés comme éléments fragmentants de ce corridor de la trame bleue.

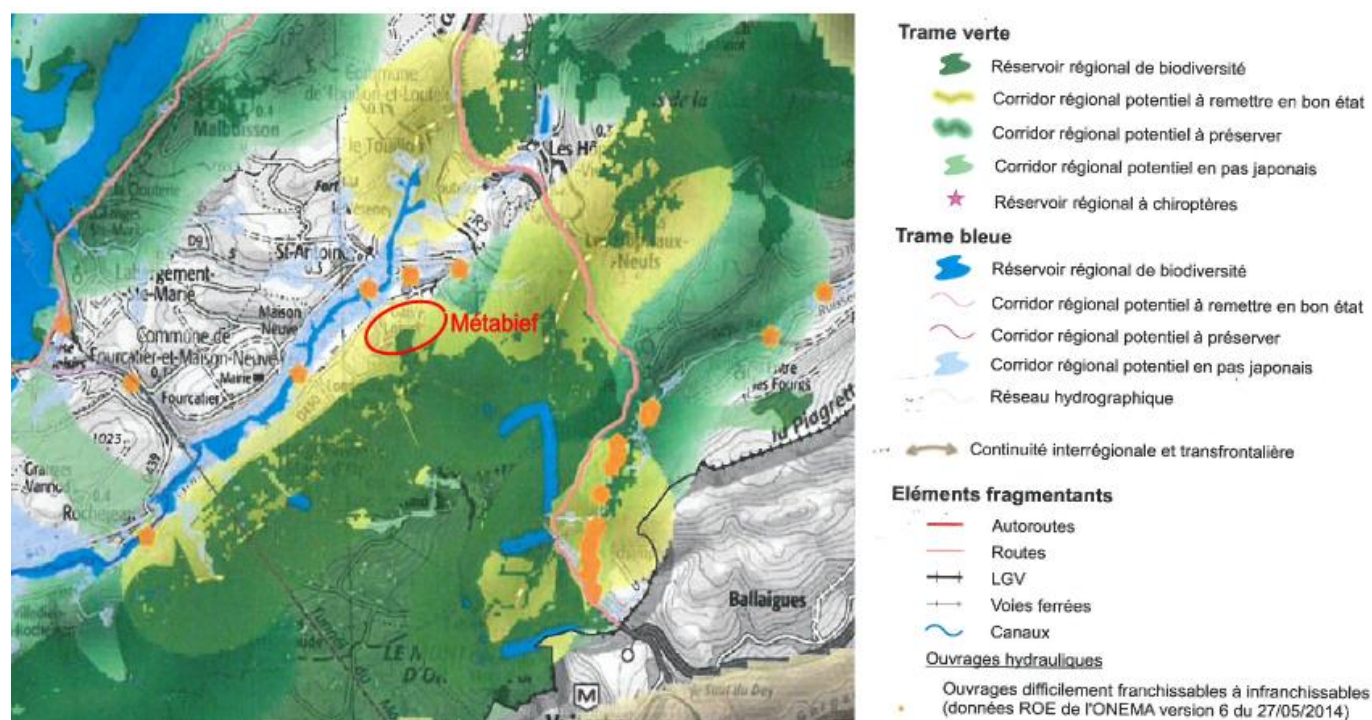


Figure 19 : Extrait du SRCE Franche-Comté (Asconit)

2.3.4.3. La TVB locale

La révision du PLU à Métabief a été l'occasion d'analyser de manière plus fine les enjeux liés à la trame verte et bleue. Cette analyse est basée sur des observations de terrain réalisées au printemps 2016 qui ont conduit à cartographier l'occupation du sol (habitats naturels et semi-naturels) sur l'ensemble du territoire communal (cf. figure « occupation du sol »). Sur la base de ces observations de terrain, de l'interprétation des vues aériennes et des connaissances sur la biologie des espèces, des cartes des principales continuités écologiques de la trame verte et bleue ont été établies (cf. figures suivantes).

NB : Les continuités écologiques ont été appréhendées de manière globale, par une approche par l'écologie du paysage. Les corridors matérialisés correspondent à des axes de déplacement préférentiels pour la majorité des espèces liées à chaque sous-trame, au regard de l'occupation du sol et de la perméabilité des espaces (fragmentation). **La représentation des corridors ne saurait couvrir l'ensemble des espèces fréquentant le territoire. Elle reste schématique et ne peut être appliquée à l'échelle de la parcelle.**

La trame bleue (milieux aquatiques et humides) :

Le Bief Rouge et ses annexes humides forment une importante continuité aquatique et humide (réservoir de biodiversité et corridor écologique de la trame bleue). Quelques obstacles perturbent le bon fonctionnement de cet ensemble (seuil de l'ancien Moulin, sections de ruisseaux busées). Le ruisseau subit également une pollution diffuse par les nutriments azotés liée aux rejets domestiques et agricoles.

Une continuité aquatique et humide naît dans la Combe du Cernois et se prolonge le long du ruisseau du Vaubillon (affluent de la Jougna). De nombreuses petites zones humides au pied de la station forment un corridor structuré en « pas japonais ». Quelques zones humides enclavées dans la trame urbaine se retrouvent complètement isolées des principales continuités écologiques du secteur. L'urbanisation périphérique menace leur pérennité.

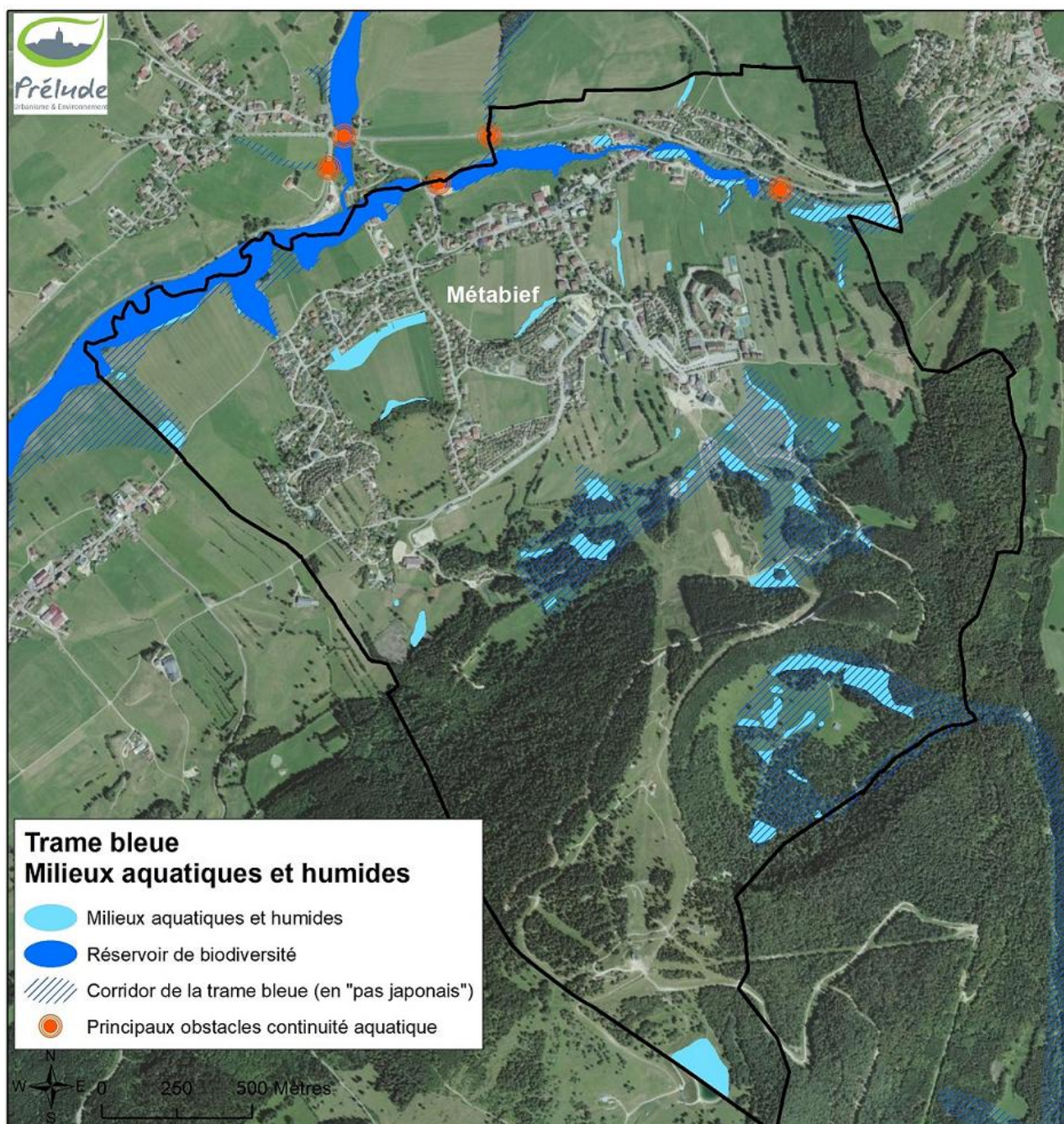


Figure 20 : Continuités écologiques de la trame bleue

La trame verte – sous-trame des milieux forestiers

Les réservoirs de biodiversité se concentrent sur le Morond, la Combe du Cernois et se prolongent sur le Mont d'Or. L'étendue du massif forestier et la diversité des habitats en font un réservoir à enjeu régional, en lien avec les vastes massifs forestiers voisins (Bois de la Joux, Joux de Jougne, Joux de la Bécasse). Les principaux corridors forestiers du secteur, déjà restreints par l'étalement urbain, sont perturbés par des axes routiers très fréquentés (RN57, RD9). Les aménagements réalisés sur le Morond ne sont pas de nature à compromettre les circulations d'espèces mais la fréquentation grandissante du site peut perturber les cycles de vie de certaines espèces farouches.

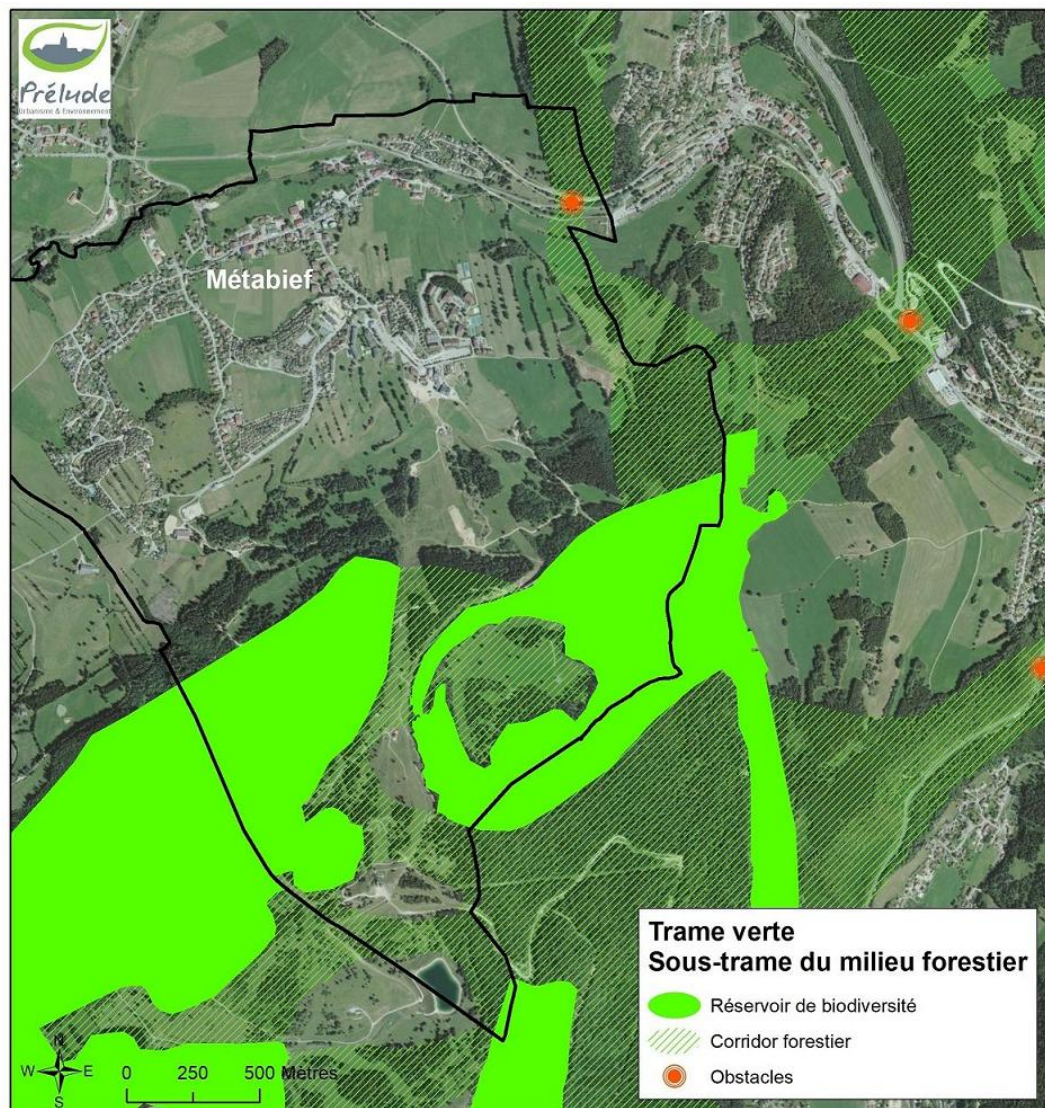


Figure 21 : Continuités écologiques de la trame verte, sous-trame des milieux forestiers

La trame verte – sous-trame des milieux herbacés

Le Morond abrite des milieux prairiaux gérés de manière extensive (pelouses d'alpage, pré-bois, pâturages maigres) de grande valeur écologique par la diversité et la rareté des espèces qui les colonisent. Ces milieux en lien avec les alpages du Mont d'Or, constituent un vaste réservoir de biodiversité à enjeu régional.

Les « couloirs » herbacés formés par les pistes de ski, de même que les coupures vertes entre les villages de Métabief / Les Longevilles Mont d'Or / Les Hôpitaux-Neufs peuvent être considérés comme des corridors écologiques assurant le lien entre les milieux herbacés du Morond et les milieux herbacés de la vallée. Le réseau de haies joue un rôle primordial dans la fonctionnalité de ces corridors.

La zone agricole « tampon » entre la forêt et le village de Métabief joue également un rôle de corridor écologique. Ce corridor est menacé par le développement d'infrastructures de loisirs (centre équestre, parc aventures) qui conduit à une artificialisation des milieux et à un potentiel dérangement des espèces par la fréquentation humaine.

La trame urbaine contient quelques prairies enclavées qui se retrouvent cernées par le bâti et « déconnectées » du réseau fonctionnel des milieux prairiaux. Au Crêt de la Chapelle, les prairies déjà bien enclavées dans la trame urbaine sont également menacées d'une déconnexion de la trame verte.

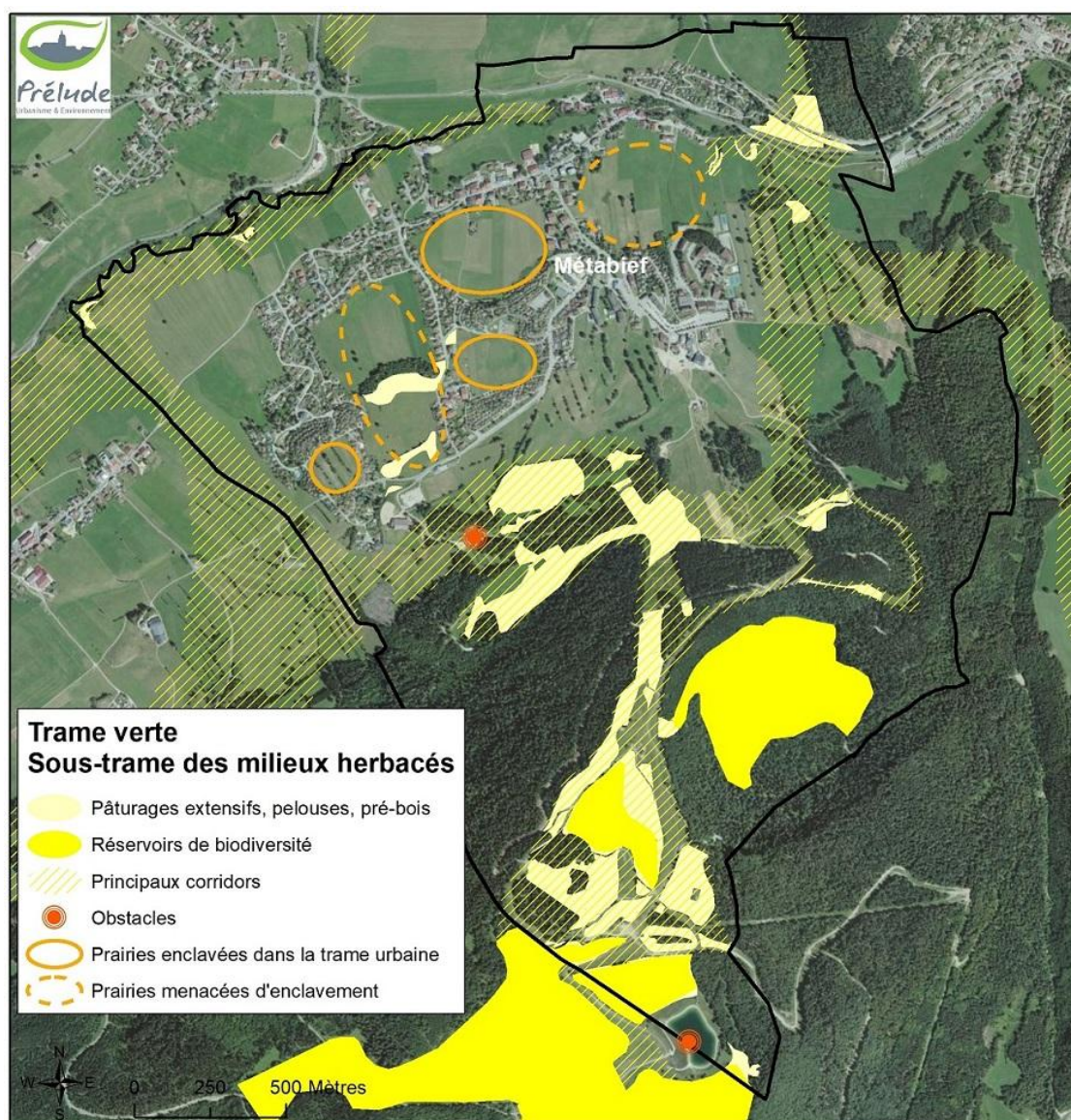


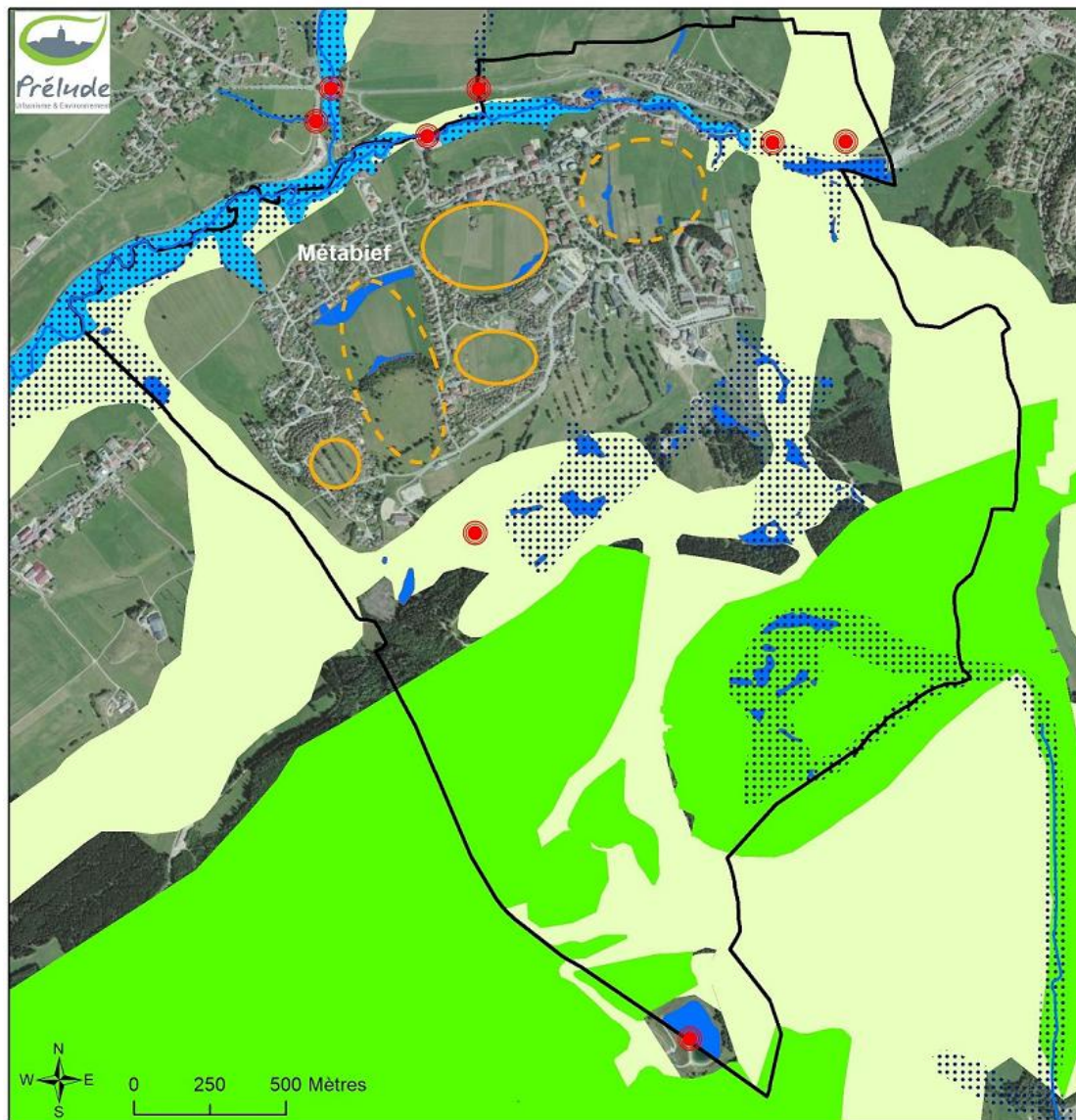
Figure 22 : Continuités écologiques de la trame verte - sous-trame des milieux herbacés

La trame verte – sous-trame des milieux xériques

Les milieux dits « xériques » correspondent aux milieux secs (pelouses sèches, affleurement rocheux). Ces milieux sont disséminés dans les alpages sur les hauteurs du Morond, en lien avec les alpages du Mont d'Or. Les continuités écologiques propres à ces milieux ne font pas l'objet d'une cartographie spécifique car elles se superposent aux continuités des milieux herbacés permanents (cf. carte précédente). La préservation de ces milieux sensibles a notamment justifié la mise en place d'un plan de gestion sur l'Espace naturel sensible du Mont d'Or.

Synthèse

Le territoire de Métabief abrite d'importants réservoirs de biodiversité : le fond de vallée humide du Bief rouge, la Combe du Cernois, la forêt et les alpages du Morond. Mais le territoire est également ponctué de petites zones humides isolées, de secteurs de pré-bois et d'un réseau de haies qui participent aux fonctionnalités écologiques locales. Les continuités écologiques locales sont menacées par l'étalement urbain mais également par les activités humaines, notamment les activités de loisirs et le tourisme qui génèrent une fréquentation croissante des milieux naturels. La mise en place d'un plan de gestion sur le Morond et le Mont d'Or (Espace naturel sensible du Département) vise à concilier ces activités avec la préservation des milieux.



Trame verte et bleue

- Réservoir de biodiversité de la trame bleue
- Milieux humides isolés
- ⋯ Corridors écologiques de la trame bleue
- Cours d'eau (réservoir et corridor)
- Réservoir de biodiversité de la trame verte
- Principaux corridors écologiques de la trame verte
- Obstacles
- Enclaves dans la trame urbaine
- ⋯ Espaces menacés d'enclavement

Figure 23 : Synthèse de la trame verte et bleue locale

2.3.5. La trame noire

La pollution lumineuse a de nombreuses répercussions sur la biodiversité. Elle impacte les populations et la répartition des espèces : certaines d'entre elles (insectes, oiseaux) sont attirées par la lumière et se retrouvent désorientées, d'autres fuient la lumière (chauves-souris, mammifères terrestres, vers luisants...) et voient leur habitat se dégrader ou disparaître. L'éclairage artificiel peut ainsi former des zones infranchissables pour certaines espèces et fragmenter leurs habitats naturels. Il apparaît donc indispensable de préserver et restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne : la trame noire.

2.3.5.1. Modélisation de la pollution lumineuse

Un atlas de la pollution lumineuse a été publié en 2016 (mettant à jour un premier atlas publié en 2001) qui modélise la qualité du ciel nocturne à l'échelle mondiale. Cet atlas a été principalement élaboré à partir des données

de 2015 issues des satellites de la Nasa (VIIRS) et complétées de mesures de terrain (programme mondial de sciences participatives). L'atlas est disponible sur le site www.lightpollutionmap.info.

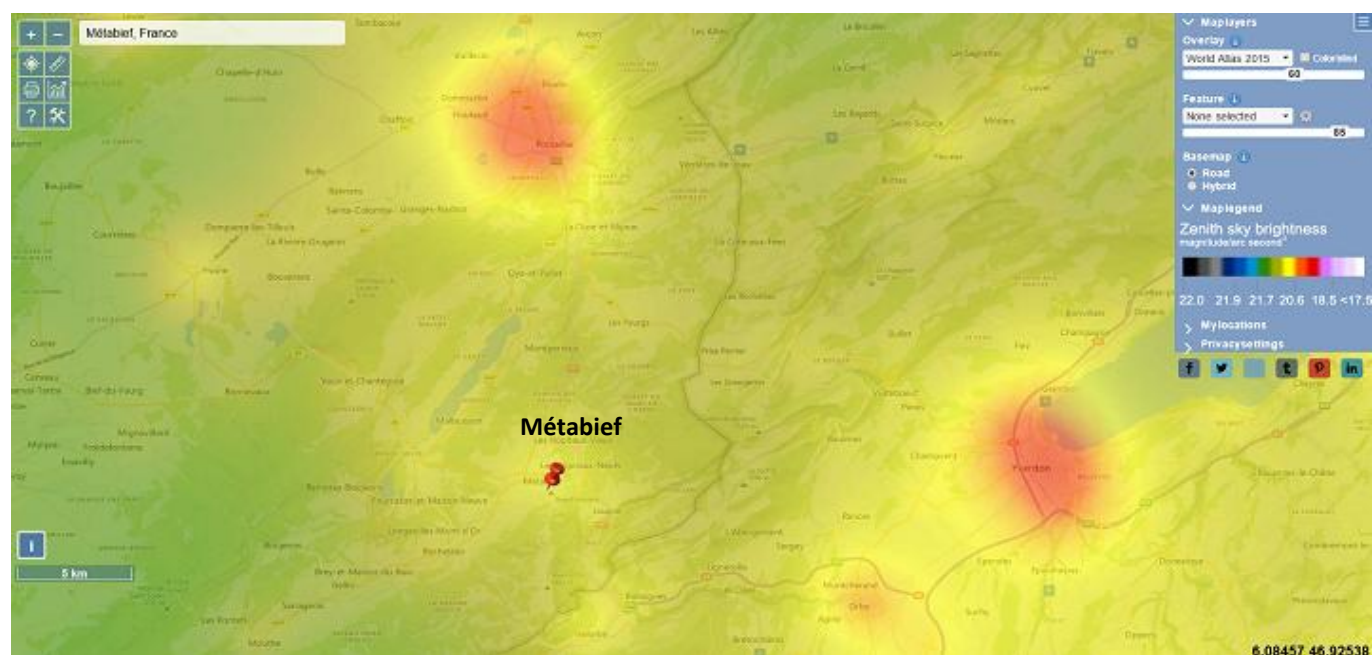


Figure 24 : Extrait de l'Atlas de la pollution lumineuse (source : www.lightpollutionmap.info)

L'Atlas montre l'ampleur de la pollution lumineuse sur les centre urbains (Pontarlier, Yverdon). Il contient aussi les données de radiance brute pour chaque année depuis 2012. La radiance correspond à la quantité de lumière rayonnant d'une surface donnée (exprimée en $\text{nanoWatt/cm}^2 \cdot \text{sr}$). L'analyse comparative entre 2012 et 2021 montre une diminution de la radiance sur certains secteurs du territoire mais pas sur la commune de Métabief. Ces données restent à relativiser car elles sont issues de modélisations qui ne tiennent pas compte des spécificités du territoire (densité plus ou moins importante de points lumineux, technologies d'éclairage utilisées, puissances et caractéristiques des installations, etc.). Elles sont peu précises et ne peuvent être exploitées à l'échelle communale ou intercommunale.

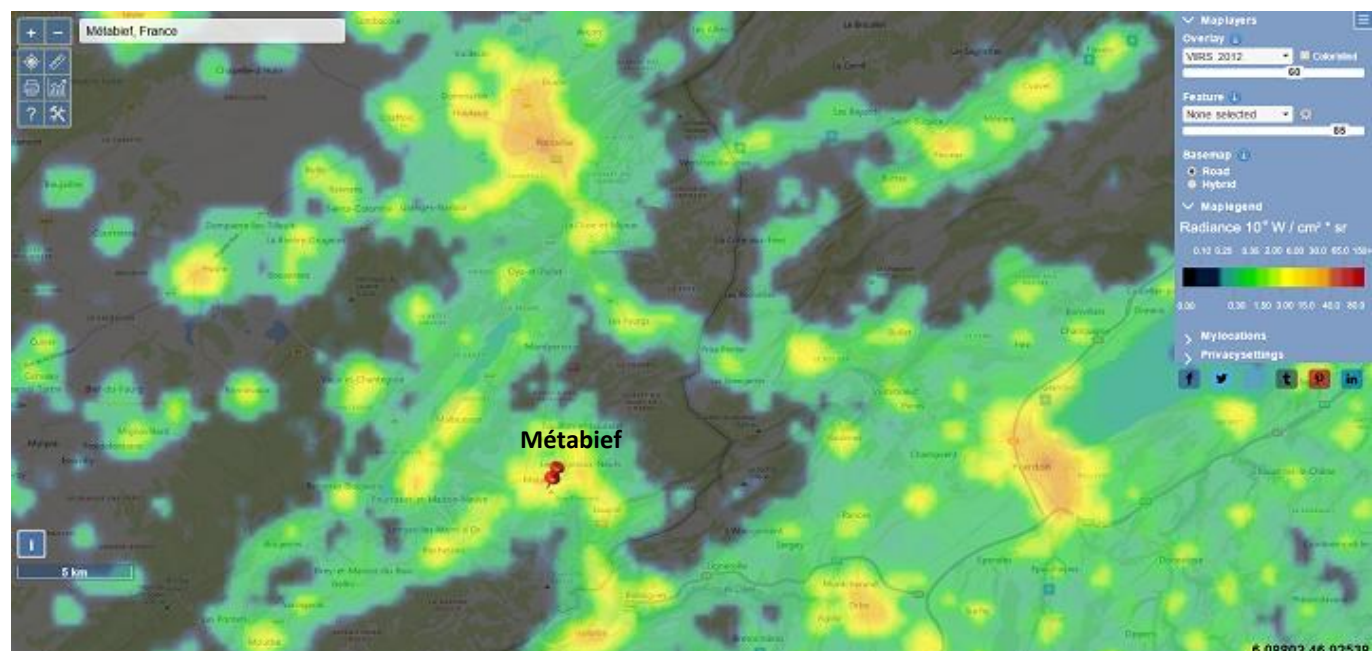


Figure 25 : Radiance modélisée en 2012 (source : www.lightpollutionmap.info)

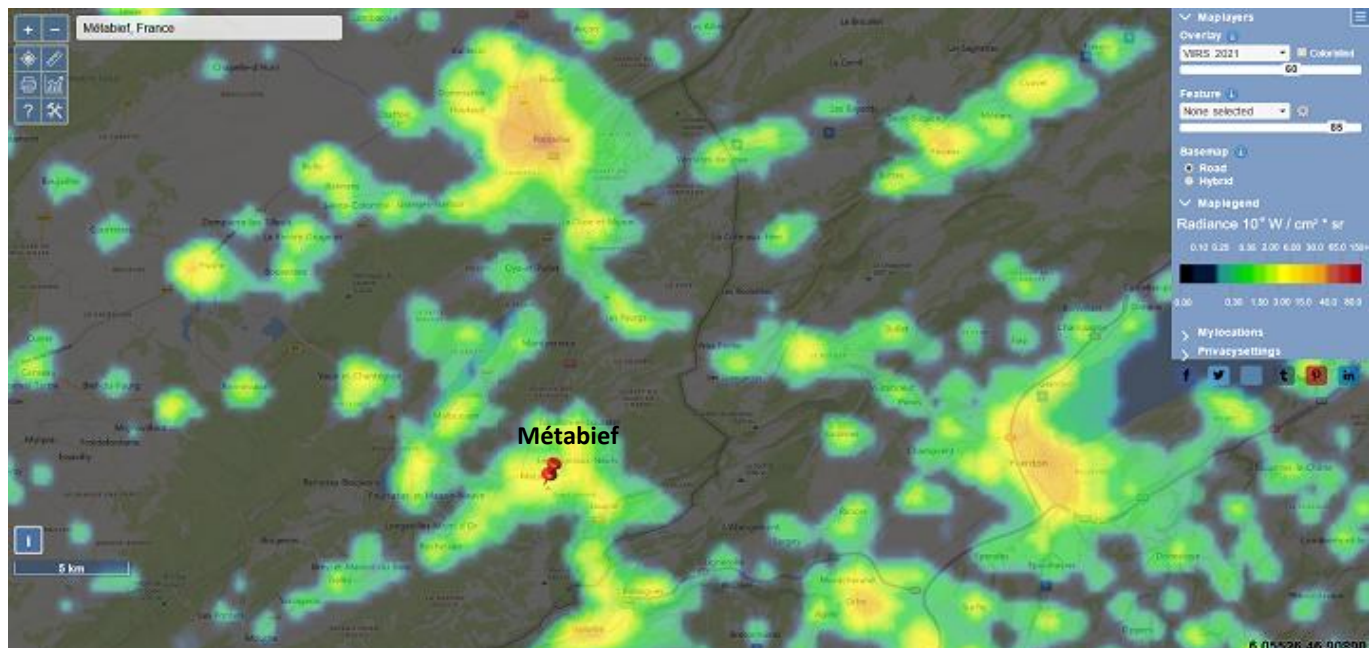


Figure 26 : Radiance modélisée en 2021 (source : www.lightpollutionmap.info)

2.3.5.2. Les enjeux à Métabief

Le territoire communal de Métabief est fragmenté par l'urbanisation dans le fond du val et sur les premières pentes du Morond. Le village et le pied de la station sont sources de pollution lumineuse au sein des espaces agricoles et naturelles. Mais le territoire présente encore des espaces naturels favorables à la vie nocturne : le massif forestier du Morond et surtout la Combe du Cernois qui constitue une enclave préservée des activités humaines. Les principaux enjeux concerneront la limitation de l'étalement urbain sur les espaces agricoles périphériques du village et la limitation (voir la réduction) de l'éclairage nocturne.

2.3.6. Synthèse : hiérarchisation écologique du territoire communal

La figure suivante hiérarchise les espaces naturels et semi-naturels qui composent le territoire communal sur la base d'un certain nombre de critères :

- Originalité du milieu,
- Degré de naturalité,
- Etat de conservation,
- Diversité des espèces,
- Présence d'espèces remarquables (faune et/ou flore),
- Rôle écologique exercé par le milieu (rôle hydraulique, corridor, maintien des sols...).

Cette carte permet de visualiser les secteurs qui présentent les enjeux écologiques les plus forts et qu'il conviendrait de préserver dans le cadre du document d'urbanisme.

2.3.6.1. Milieux à intérêt écologique « très fort »

Les milieux les plus remarquables d'un point de vue écologique sont :

- **le Bief Rouge et ses annexes humides peu anthropisées** (saulaies, mégaphorbiaies, prairies paratourbeuses...) : ces milieux humides jouent un rôle hydraulique majeur à l'échelle du bassin versant en régulant et en filtrant les eaux de ruissellement. Ils abritent une faune et une flore remarquables et participent au bon fonctionnement de la trame bleue locale et régionale.
- **les pelouses subalpines** en bon état de conservation : elles occupent de faibles superficies sur le Morond et elles abritent plusieurs espèces patrimoniales (anémone des alpes, gentiane acaule...). Elles sont menacées par la fréquentation (piétinement), par l'intensification du pâturage ou par le développement des ligneux.
- **les groupements de falaises et d'éboulis** pour leur originalité, leur fort degré de naturalité, et la présence d'espèces végétales et animales remarquables (faucon pèlerin, tichodrome échelette, androsace couleur de lait, cerfeuil de Villars, campanule à larges feuilles...).

2.3.6.2. Milieux à intérêt écologique « fort »

Les milieux à intérêt écologique « fort » regroupent :

- **les prairies humides exploitées par l'agriculture** (prairies humides eutrophes, pâturages humides) et **les mégaphorbiaies isolées** (déconnectées du Bief Rouge) : aucune espèce patrimoniale n'a été observée dans ces milieux mais ils présentent néanmoins un intérêt pour leur rôle hydraulique et constituent des zones « relais » pour la faune et la flore liée à ces milieux humides.
- **les zones de pré-bois** : espaces de transition entre la forêt et les pelouses subalpines, ces milieux présentent un intérêt écologique et paysager fort. Ils sont riches en espèces végétales et constituent une zone refuge et une ressource alimentaire importante pour la faune, particulièrement pour les insectes et les oiseaux.
- **les formations boisées, les pâtures humides et les pelouses de la Combe du Cernois** : ces espaces peu fréquentés constituent une zone de quiétude pour la faune sensible au dérangement (lynx boréal, gélinotte des bois, grand tétras). Ils abritent une flore diversifiée, à la faveur de conditions géomorphologiques extrêmement variées (éboulis, affleurements rocheux, suintements sur marnes...). La Combe du Cernois constitue un véritable réservoir de biodiversité en lien avec celui du Mont d'Or.
- **la pessière d'altitude** : la partie sommitale du Morond abrite une formation naturelle d'épicéas sur lapiaz qui présente un fort intérêt écologique par son originalité et sa faible représentativité à l'échelle locale.

2.3.6.3. Milieux à intérêt écologique « moyen »

La **hêtraie sapinière montagnarde** du versant nord du Morond présente un intérêt écologique qui peut être qualifié de « moyen » : elle joue un rôle dans le maintien des sols et abrite une certaine biodiversité mais la pression sylvicole et la fréquentation du massif par les activités de loisirs (descente VTT, ski alpin, randonnée) limite son intérêt pour la faune.

Ont également été classées dans les milieux à intérêt écologique « moyen » les **prairies naturelles gérées de manière extensive** (pâturages maigres à grande gentiane, pelouses mésophiles, prairie de fauche montagnarde), les prairies mésophiles formant une **zone « tampon » entre le village et les milieux humides du Bief Rouge**, ainsi que le **réseau des haies et de bosquets** qui favorise le déplacement des espèces en milieu agricole (zone refuge, ressource alimentaire, site de reproduction).

2.3.6.4. Milieux à intérêt écologique « faible »

Il s'agit des **milieux fortement anthropisés** (zones urbanisées, plantations résineuses denses, prairies mésophiles eutrophes...) qui présentent une faible biodiversité et qui ne jouent aucun rôle majeur dans le fonctionnement écologique local (corridor).

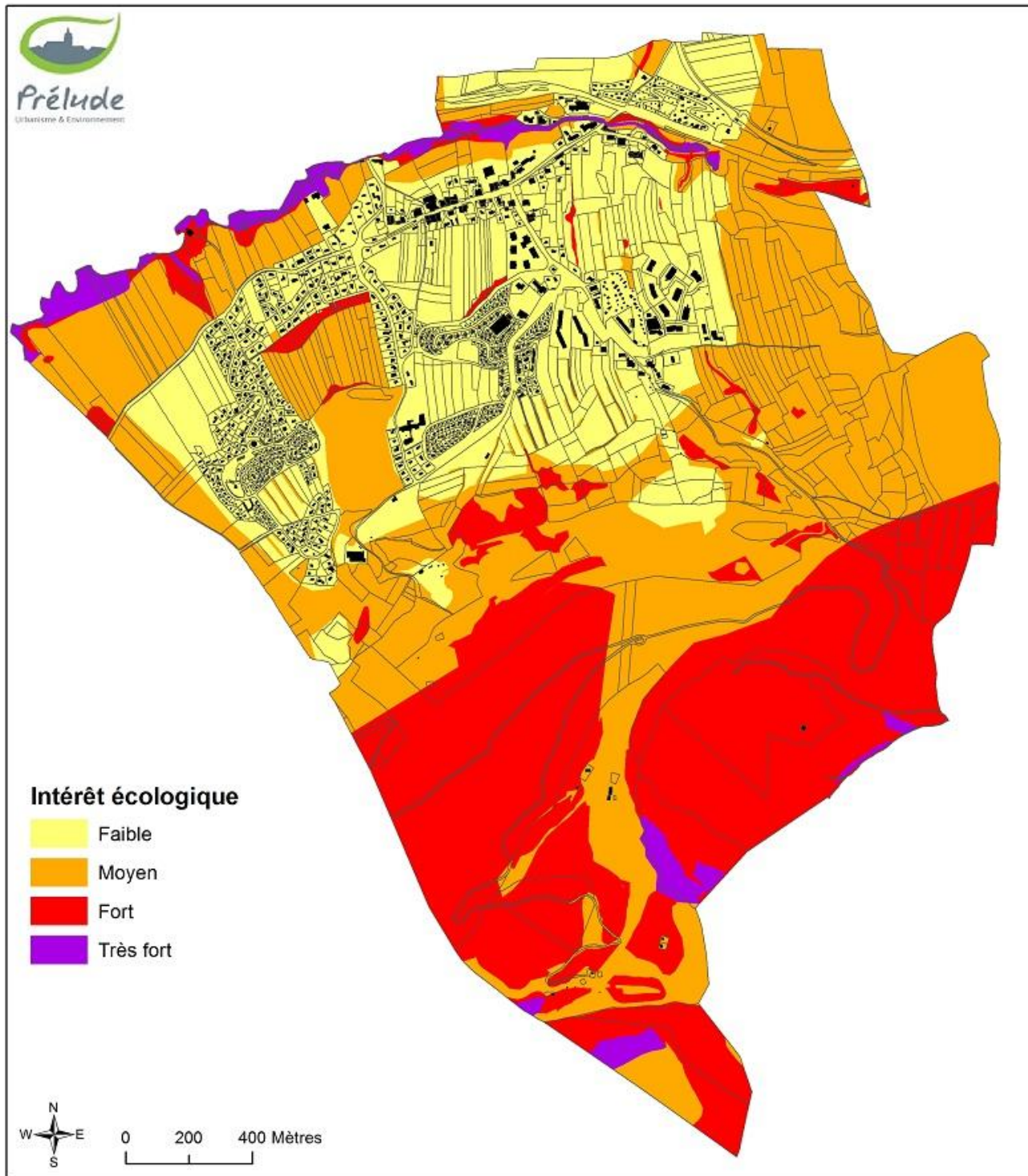


Figure 27 : Hiérarchisation écologique du territoire communal

2.4. Paysage

Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations. La Convention européenne du Paysage (Florence, 2000), entrée en vigueur en France le 1er Juillet 2006 définit le paysage comme une « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. »

2.4.1. Les unités paysagères

2.4.1.1. A l'échelle régionale

Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères.

D'après l'Atlas des paysages de Franche-Comté, la commune de Métabief s'inscrit sur deux unités paysagères :

- l'unité paysagère du « **Jura Plissé des Grands Vaux** » : elle correspond au premier palier de la haute chaîne du Jura où le jeu parallèle des plis détermine de larges vaux aux bas-fonds humides, héritage d'un passé glaciaire. Le village de Métabief s'inscrit dans le val du Bief Rouge qui porte les caractéristiques de cette unité paysagère.
- l'unité paysagère du « **Jura Plissé des Grands Monts** ». Cette vaste unité qui s'étend du Haut-Doubs frontalier au Haut-Jura est caractérisée par les plissements du relief qui déterminent de larges monts anticlinaux à sommet plan où se développe un paysage typique de pré-bois consacré à l'alpage. Les rivières taillent l'ensemble du dispositif par des cluses perpendiculaires ou par des surcreusements parallèles aux plis du relief. Le tourisme avec la pratique de la randonnée et du ski s'intègre à la vie rurale et constitue localement l'activité dominante, comme à Métabief où l'on retrouve les caractéristiques paysagères de stations de sports d'hiver.

A l'échelle départementale, ces deux unités sont regroupées sous l'unité paysagère de la « **Montagne Plissée** » qui est décrite comme une alternance de monts (larges anticlinaux, domaine du pré-bois et des alpages, aux versants couverts par la forêt résineuse ou mixte) et de vals (synclinaux aux bas-fonds humides regroupant les villages et leurs terroirs agricoles dévolus à l'élevage). La déprise agricole constitue un enjeu important pour le devenir de ces paysages et pour leur attrait touristique.

Le territoire communal s'inscrit à l'interface de trois sous-unités paysagères :

- La sous-unité paysagère « **Les Vals de Mouthe / Saint-Point-Lac** », à laquelle est rattachée le Val du Bief Rouge (et le village de Métabief) : le paysage de ces parties basses est dévolu à la prairie de fauche, agrémenté de nombreux étangs et tourbières. Les vals sont séparés par des rides boisées qui viennent dédoubler des combes pâturées souvent marécageuses. Le Val du Bief Rouge est décrit comme le secteur ayant subi le plus de transformations dans les villages : « *le développement du tourisme de loisir sur le massif du Mont d'Or (ski, VTT, randonnée) se traduit par une prolifération d'immeubles, de lotissements et d'équipements récents. Ceux-ci ont gagné sur le caractère rural du patrimoine, même si la présence de grosses fermes à avancées est encore notable.* »
- La sous-unité paysagère « **Le Massif du Risoux** », qui inclut le sommet du Morond : elle correspond strictement à l'anticlinal du Mont d'Or dont la forme lourde est rompu par d'imposantes falaises qui offrent d'immenses panoramas sur la chaîne des Alpes, notamment depuis les remontées mécaniques de Métabief. L'essentiel du paysage est formé de pré-bois exposés à la déprise agricole.
- La sous-unité paysagère « **Du Grand Taureau à l'Herba** », à laquelle est rattachée la Combe du Cernois, (tournée vers Jougne) : l'Atlas des paysages décrit un paysage karstique au relief vigoureux, fortement compartimenté : « *un dispositif alterné et parallèle de monts assez amples (...) et de vals plus resserrés (...). Secondairement, des combes et des crêtes plus effilées viennent accider la structure plissée.* »

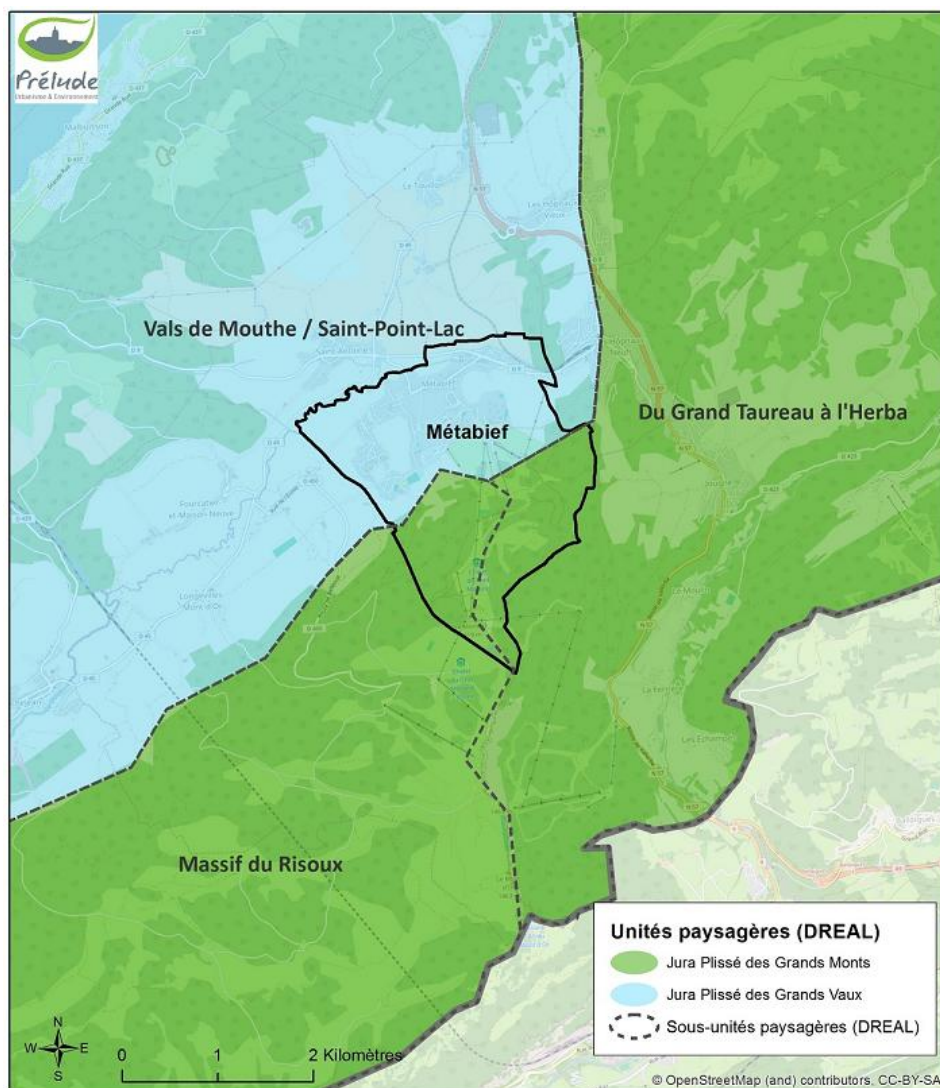


Figure 28 : Unités paysagères (échelle régionale)

2.4.1.2. A l'échelle communale

Par la diversité de la géomorphologie locale, le territoire communal de Métabief offre plusieurs « ambiances » paysagères qui se déclinent dans l'occupation du sol et l'organisation de la trame végétale.

Unité 1 : Le Val du Bief Rouge

Le village de Métabief s'inscrit dans un val synclinal ponctué de zones humides et sillonné par la rivière du Bief Rouge qui constitue le principal élément hydrographique du secteur. Le paysage très ouvert est dominé par les prairies de fauche et les pâtures exploitées pour l'élevage laitier. Les limites parcellaires sont soulignées par un réseau de haies qui s'étire dans le sens de la plus grande pente.

Cet espace « correspond en premier lieu au finage agricole que le développement conséquent de la station de sports d'hiver est venu fragmenter et réduire progressivement. Les aménagements liés à la pratique du ski alpin, le bâti (hébergements, commerces ...) constituent désormais l'élément prégnant de la composition paysagère.

Par le passé, les considérations en matière de qualité architecturale et la prise en compte des caractéristiques du paysage préexistant, n'ont pas été systématiquement de mise. Il en résulte souvent aujourd'hui, des formes architecturales disgracieuses qui pénalisent gravement la qualité de la composition paysagère globale.

Le village ancien s'étire de part et d'autre de la route départementale. Ce mode d'organisation particulier (village rue) peut être considéré comme une des caractéristiques des villages du Haut-Doubs. Le bâti traditionnel est remarquable de par l'importance de ses volumes. En effet, logement, étable et grange haute trouvaient place sous un même toit aux dimensions exceptionnelles. Depuis le développement du tourisme, de nombreuses fermes

ont été transformées en commerces et en hébergements¹³ » et des quartiers entiers de résidences secondaires (les « pagotins » du Crêt de la Chapelle) sont venus miter le paysage local.

Unité 2 : Le versant forestier

« La forêt résineuse couvre largement le versant de l'anticlinal du Morond. Elle est parcourue par de nombreux chemins de défrètement, l'exploitation forestière constituant dans la région une activité économique dynamique.

Au-delà de son rôle économique d'importance évidente, la forêt résineuse constitue un élément central de la composition paysagère de cette région de montagne et contribue à en affirmer l'identité.

Haut lieu de la pratique du ski alpin en Franche-Comté, le massif forestier du Morond accueille de nombreuses pistes et remontées mécaniques. Les aménagements constituent une caractéristique très particulière du paysage qui marque dans celui-ci l'insertion des loisirs liés à la pratique des sports d'hiver ».

Unité 3 : Le Morond

Dominant le village de Métabief, la partie sommitale du Morond offre un paysage dénudé d'alpages et de pré-bois maillé par les installations mécaniques de la station de ski. Point d'arrivée du télésiège, le Morond offre une vue imprenable sur le Jura plissé, sur le val de Mouthe, sur la plaine Suisse et la chaîne des Alpes. Le bassin artificiel du col du Morond vient rompre l'harmonie de ce paysage karstique minéral.

Unité 4 : La Combe du Cernois

Sur le versant opposé du Morond, la combe du Cernois vient entailler profondément le massif calcaire. Le paysage prend un caractère pittoresque avec d'imposantes falaises qui émergent des versants boisés abrupts. Au pied de cet ensemble s'ouvre une clairière vouée au pâturage ponctuée de suintements humides d'où naissent de petits ruisseaux. Cette combe peu fréquentée constitue un petit havre de paix qui contraste avec l'activité de la station.

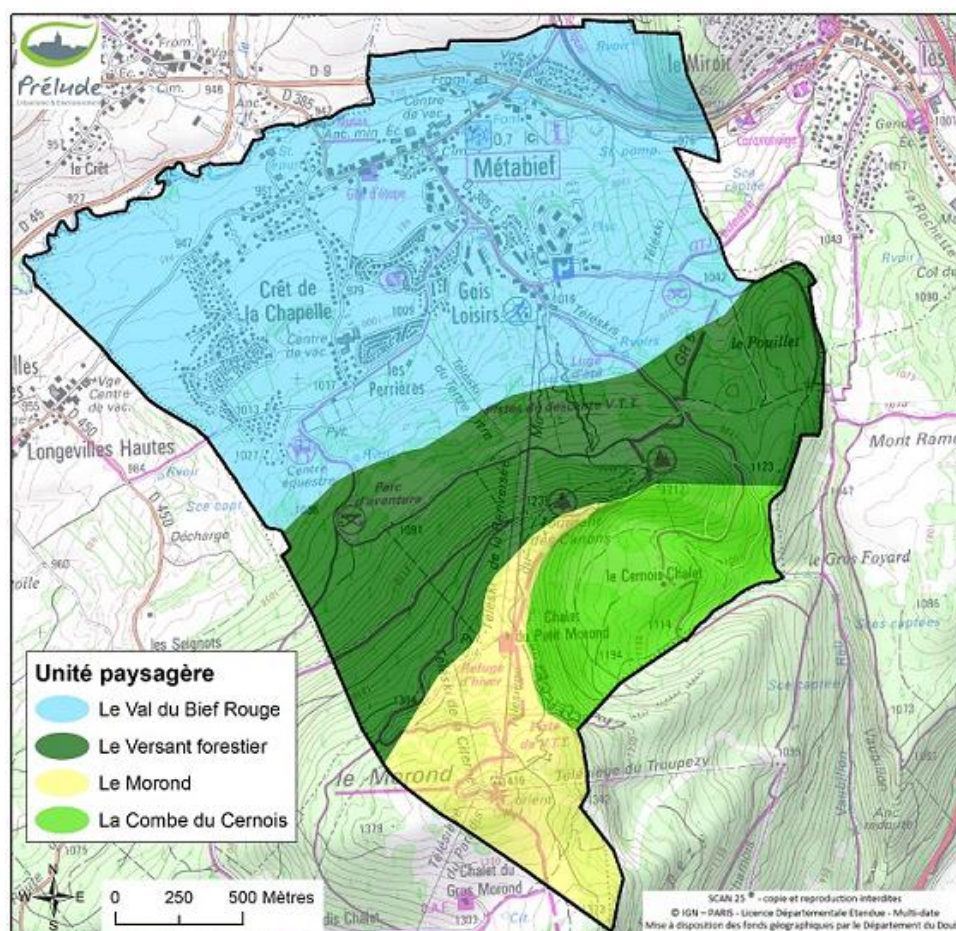


Figure 29 : Unités paysagères (échelle locale)

¹³ Source : Sciences Environnement (Plan Local d'Urbanisme de Métabief approuvé en 2012)

2.4.2. Les éléments remarquables du paysage (hors bâti)

2.4.2.1. Le Bief Rouge et ses annexes humides

Le Bief Rouge constitue le principal élément hydrographique du secteur de Métabief. La rivière sillonne le fond du Val synclinal et traverse un ensemble de zones humides au caractère naturel préservé. Ces milieux humides très ouverts (prairies, saulaies buissonnantes) offrent un paysage bucolique d'eau et de verdure. En amont de l'ancien moulin de Métabief, un sentier pédestre a été aménagé le long de la rivière afin d'en assurer l'accessibilité au public. Des bancs et des panneaux d'information viennent agrémenter le parcours. Le sentier est fréquenté en toutes saisons, aussi bien par les touristes que par les locaux.

A l'aval de l'ancien moulin, la vallée s'élargit et les milieux humides prennent un caractère plus sauvage et moins accessible. La ripisylve du Bief Rouge constitue un point de repère dans le paysage en soulignant le fond de la vallée.



En hiver ou en été, un lieu de promenade apprécié pour la beauté du paysage et la richesse du patrimoine naturel

2.4.2.2. Les pré-bois

Le pré-bois désigne un pâturage boisé typique de la montagne jurassienne, dont la texture et la structure sont étroitement liées à une gestion mixte pastorale et forestière. La beauté paysagère intrinsèque du pré-bois attire un public de plus en plus nombreux, à la recherche d'espaces naturels montagnards et facilement accessibles.

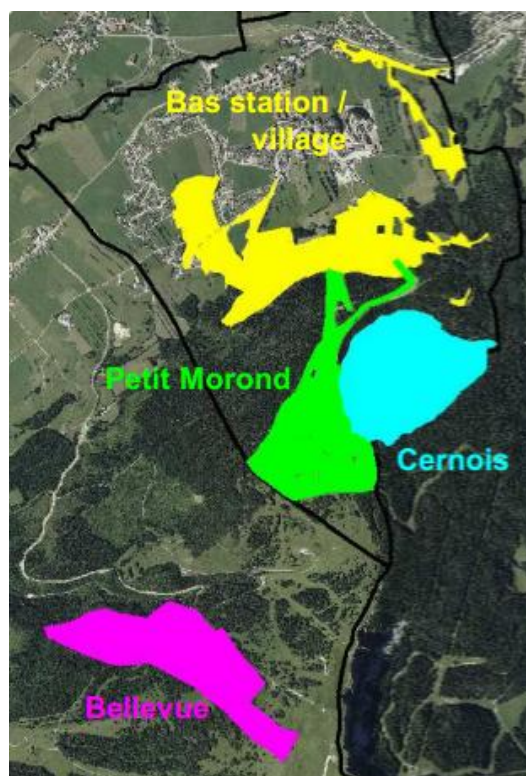
Ces espaces sylvo-pastoraux occupent souvent les terrains communaux. Ils sont aujourd'hui menacés par la fermeture forestière dans les zones les moins productives et par la disparition du boisé dans les zones exploitées intensivement.

Afin d'assurer la pérennité de ces milieux sur les communaux de Métabief, l'ONF a réalisé un Plan de Gestion Intégré (PGI) en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le Conservatoire des Espaces Naturels. Ce plan a pour objectif d'orienter la gestion concertée des alpages et pré-bois sur les 10 années à venir (période 2014-2023). Le plan couvre une surface de 221,15 ha composée de 4 secteurs de pâturage distincts :

- Autour de village et de la station, depuis 960 m jusqu'à 1 100 m environ,
- L'alpage du Cernois (1050 m -1350 m), sur les territoires communaux de Métabief et de Jougne,
- L'alpage du Petit Morond, autour du domaine skiable jusqu'au sommet du Morond (1420 m),
- L'alpage de Bellevue, entre 1 120 m et 1 400 m d'altitude, sur le territoire communal de Longevilles-Mont d'Or.



Le pré-bois, un élément identitaire de la montagne jurassienne



Alpages couverts par le PGI 2014-2023 (source : ONF)

2.4.2.3. Les points de vue

Le sommet du Morond offre un panorama saisissant et d'une exceptionnelle dimension (panorama à 360°). Par beau temps, le regard embrasse la chaîne des Alpes, la plaine suisse et une large partie du Jura plissé et son imposant manteau forestier. La force et la dimension des traits physiques de ce paysage, la rareté de la faune et de la flore des crêtes, l'envergure du champ de vision rendent la découverte de ce paysage tout à fait singulier extrêmement attrayante. Le bassin artificiel récemment aménagé au col du Morond pour la production de neige de culture vient toutefois rompre l'harmonie du paysage de crête.

Le télésiège qui mène au sommet du Morond et les pistes de ski qui se déploient sur son versant Nord offrent également de belles perspectives paysagères sur le val synclinal de Métabief et sur les plissements du Haut-Doubs jusqu'aux contreforts boisés du Larmont.



Vue sur le Mont Suchet depuis le Morond



Vue sur le Mont d'Or et la chaîne des Alpes depuis le Morond

Le territoire communal de Métabief offre également des points de vue intéressants sur le val de Métabief-Rochejean et le Val de Mouthe, depuis la ligne du train touristique le CONI'FER ou depuis l'entrée du village (côté réservoir des Longevilles-Mont d'Or).

2.4.3. Les points noirs et les points de vigilance

Ces éléments ont un impact fort sur le cadre de vie des habitants et sur la perception du village par les visiteurs. Ils nécessitent une attention particulière quant à leur devenir ou au traitement paysager de leurs abords.

Le village de Métabief s'inscrit dans un paysage naturel de qualité, impacté localement par les installations mécaniques de la station de ski et plus récemment par la retenue collinaire du Morond qui vient perturber l'homogénéité du paysage de crête perçu depuis le sommet du Morond en apportant un élément aquatique dans un paysage karstique à l'origine exclusivement minéral et végétal.

Au sein de ce cadre naturel de qualité, le village de Métabief offre un paysage urbain hétéroclite, issu d'une urbanisation au « coup par coup » qui a conduit au mitage du paysage agricole de la vallée du Bief Rouge. Ce phénomène se traduit par un village étalé peu harmonieux, par des espaces publics trop rares et peu valorisés et par une qualité architecturale inégale dans les constructions.

2.4.4. Dynamique du paysage

Le paysage n'est pas un décor « figé », il représente un système dynamique soumis à l'évolution de ses composantes physiques et humaines.

L'analyse des vues aériennes anciennes de Métabief montre un territoire communal très rural et un village-rue qui a peu évolué jusque dans les années 1950. A partir des années 1960, la commune subit une profonde mutation avec le développement du tourisme lié aux sports d'hiver : la construction « au coup par coup » de vastes quartiers d'hébergements touristiques et de résidences secondaires impacte fortement le paysage de la vallée.

Sur le Morond, le paysage évolue de manière moins significative, même si une tendance à la fermeture des paysages peut être observée avec la régression du pastoralisme et la progression de la forêt sur certains secteurs. Les installations mécaniques et les pistes de la station se développent mais restent discrètes dans un paysage à dominante boisée. La création récente de la retenue collinaire du Morond a sensiblement modifié les caractéristiques paysagères de la crête avec l'apport d'une composante aquatique qui dénote dans un univers karstique minéral.

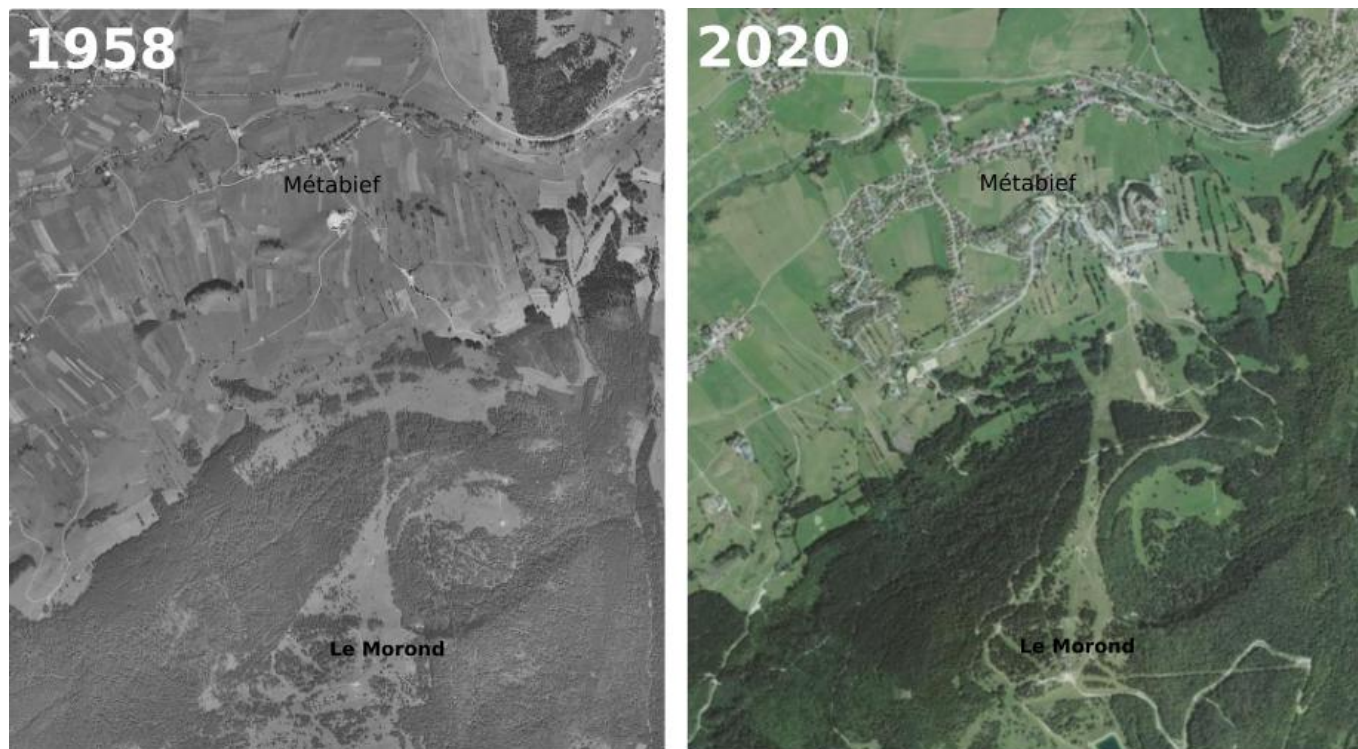


Figure 30 : Evolution du paysage entre 1958 et 2020 (source : IGN)

2.5. Risques et nuisances

2.5.1. Risques naturels

2.5.1.1. Le risque mouvement de terrain

La commune de Métabief n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques Naturels. Aucun mouvement de terrain n'est à ce jour recensé sur la commune dans la base de données nationale sur les mouvements de terrain gérée par le BRGM (www.georisques.gouv.fr). La commune est néanmoins concernée par plusieurs aléas liés au sous-sol karstique, aux pentes marneuses et aux moraines glaciaires.

▪ L'aléa glissement de terrain :

Le village de Métabief repose sur des formations quaternaires (moraines) issues de l'érosion glaciaire. Les moraines situées sur des versants non marneux sont des formations stables dans les conditions naturelles mais elles sont susceptibles de présenter un risque de glissement de terrain à la suite de l'intervention de l'homme. L'aléa glissement de terrain concerne également les formations marneuses (Combe du Cernois). Plus la pente du terrain naturel est forte, plus l'aléa glissement de terrain est fort.

L'aléa est jugé « faible » à « fort » sur le village, localement « très fort » en zone naturelle (cf. figure suivante).

▪ L'aléa affaissement / effondrement des sols :

Les formations calcaires sont sensibles aux phénomènes de dissolution par l'eau chargée en CO_2 . La dissolution se produit en surface et en profondeur dans les fractures et les joints qui s'élargissent progressivement. Lorsque les vides sont trop importants, des éboulements peuvent se produire et se traduire par une déformation de la surface du sol, sous forme d'une doline. Les zones denses en phénomènes karstiques de type doline, gouffre ou perte constituent ainsi des zones sensibles au risque d'affaissement ou d'effondrement des terrains.

A Métabief, un aléa faible touche le secteur de la retenue collinaire du Morond. Quelques dolines isolées sont observées dans les espaces agricoles sur les hauteurs du Crêt de la Chapelle. Seule une cavité naturelle est inventoriée sur la commune dans l'Atlas spéléologique du Doubs (cf. figure suivante).

▪ L'aléa éboulement / chute de pierres :

Les chutes de blocs et les éboulements rocheux sont des événements naturels imprévisibles qui résultent de l'érosion des falaises. Ils dépendent de l'état de la roche (fracturation) et de facteurs naturels comme les changements brusques de température (cycles gel/dégel) et la présence d'un couvert végétal.

A Métabief, cet aléa est localisé sous les falaises de la Combe du Cernois (aléa fort). Il concerne une zone naturelle boisée non fréquentée. Le risque est donc négligeable.

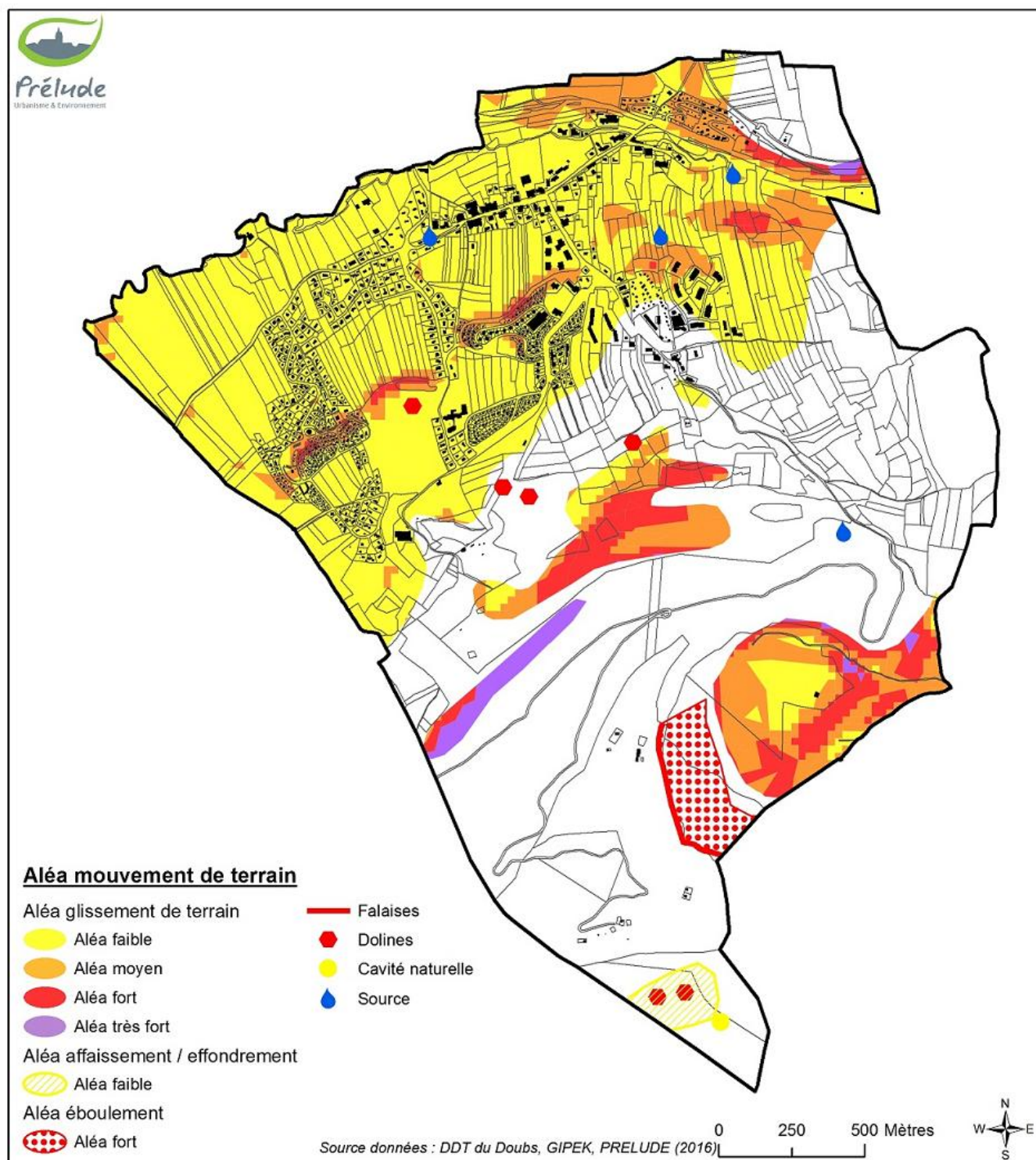


Figure 31 : Aléa mouvement de terrain à Métabief

▪ **Le risque mouvement de terrain lié aux sols argileux :**

Les sols argileux sont généralement soumis à des variations de volume sous l'effet de l'évolution de leur teneur en eau. Ces variations de volume se traduisent par un phénomène de retrait en période de sécheresse (avec apparition de fissures de dessiccation dans les sols) et par un phénomène de gonflement en période pluvieuse. Ces mouvements différentiels de terrain sont susceptibles de provoquer des désordres au niveau du bâti (fissures).



Le niveau d'exposition à l'aléa est jugé « moyen » par le BRGM sur une grande partie du territoire de Métabief (cf. figure suivante). À compter du 1er janvier 2020, en application de l'article 68 de la Loi ELAN, dans les zones classées en aléa moyen ou fort, une étude géotechnique est désormais obligatoire avant toute construction.

- Toute vente de terrain non bâti situé dans une zone d'aléa fort ou moyen et sur lequel la construction d'une maison individuelle comprenant un ou deux logements est autorisée nécessite l'établissement préalable d'une étude géotechnique à la charge du vendeur.
- Toute vente de terrain bâti situé dans une zone d'aléa fort ou moyen et sur lequel l'acquéreur souhaite construire ou étendre une construction (plus de 20m²) doit être informé qu'une étude géotechnique devra être établie à la conception du projet.

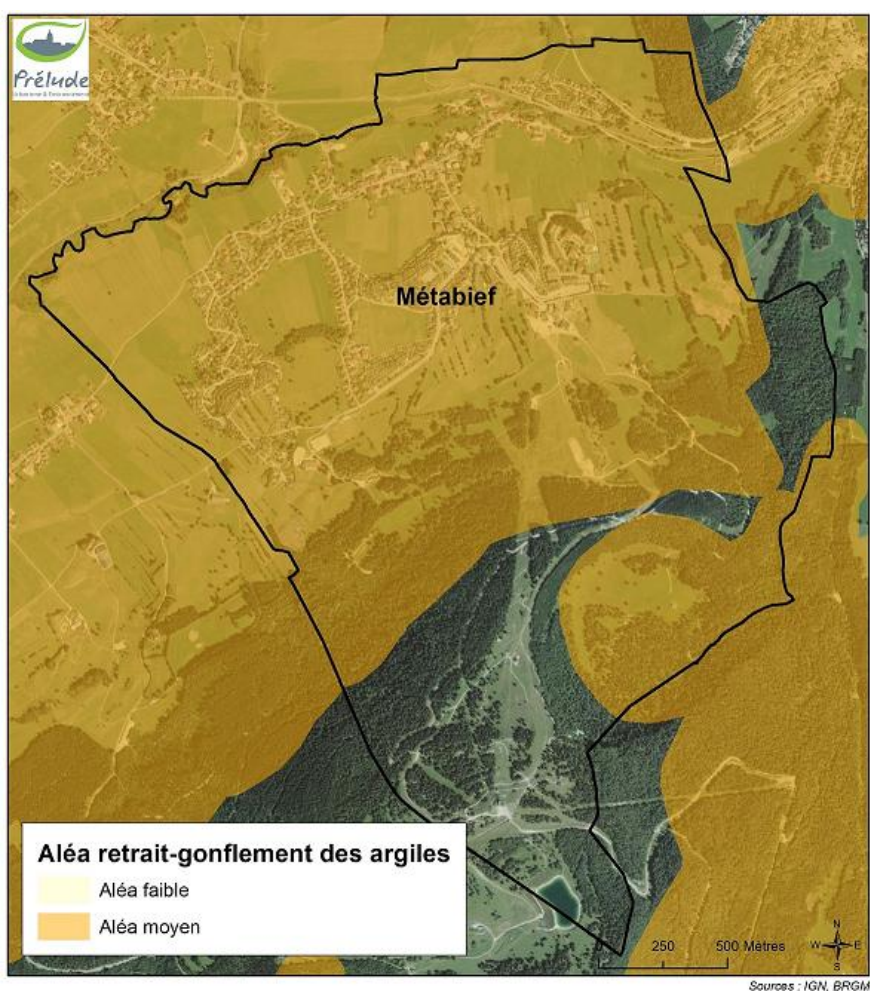


Figure 32 : Aléa retrait-gonflement des argiles

Une plaquette d'information est jointe en annexe 5.

2.5.1.2. Le risque sismique

Tout phénomène sismique est susceptible de déclencher un mouvement de terrain, même en zone d'aléa faible, la mise en vibration des éléments du sol pouvant être à l'origine de la déstabilisation des masses en place.

La France dispose d'un zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes. D'après ce zonage, la commune de Métabief se situe en **zone de sismicité 3 (modérée)** : les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

2.5.1.3. Le risque d'avalanche

Une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoquée par la rupture du manteau neigeux.

La commune de Métabief est située en moyenne montagne. Elle peut être concernée par le risque avalanche. Le seul événement marquant de ces 15 dernières années sur le Massif du Mont d'Or est l'avalanche du 18 février 1999 au pied du Mont d'Or qui a fait une victime (source : Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs).

La connaissance des zones d'avalanche repose sur les informations fournies localement par les professionnels de la montagne. Le Plan d'Intervention Déclenchement d'Avalanches (PIDA) établi par le Syndicat Mixte du Mont d'Or (SMMO), gestionnaire du domaine skiable de Métabief, précise les secteurs les plus vulnérables du domaine skiable. Ces secteurs sont situés sur les territoires communaux des Longevilles Mont d'Or et de Jougne. Aucune opération de déclenchement préventif d'avalanche n'est effectuée sur le territoire communal de Métabief.

2.5.1.4. Inondations et ruissellement

La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention du Risque inondations.

La commune n'est concernée que par deux arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du
Inondations et coulées de boue	25/09/1987	27/09/1987	02/12/1987
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999

Lors des inondations de 1987, le Bief Rouge est sorti de son lit, touchant la discothèque ainsi qu'une maison d'habitation (source : DICRIM). L'arrêté de 1999 concerne la grande tempête qui a balayé le nord-est de la France.

L'Atlas des zones submersibles dans le département du Doubs identifie une petite zone soumise à des débordements au sein du village mais elle n'a pas été délimitée avec précision.

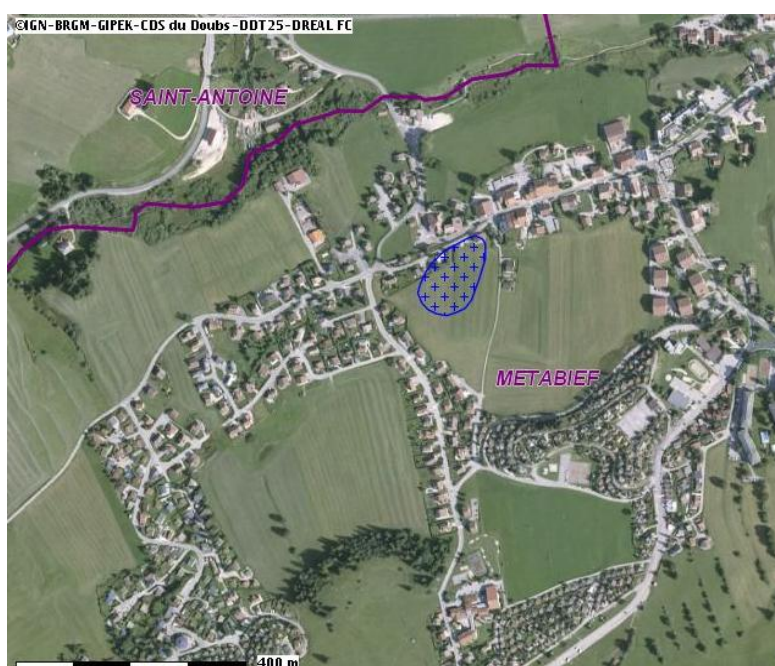


Figure 33 : Zone de "débordement" signalée dans l'Atlas des zones submersibles de la DDT du Doubs

Zone inondable inventoriée par la DDT

— Courbe de niveau (pas 1 m)

Sources : IGN (RGEAlt), DDT

Le BRGM ne signale par ailleurs aucune sensibilité particulière aux phénomènes de remontées de nappe sur ce secteur et plus généralement sur l'ensemble du village.

2.5.2.1. Le risque minier

Les études réalisées par Géodéris (expert dans le domaine minier) pour le compte de l'Etat ont mis en évidence une zone d'aléa faible sur la commune de Métabief. Cette zone touche le pied de versant du Morond (pied de la station, luge d'été, parc aventure, sentier ludique et terrain de foot).

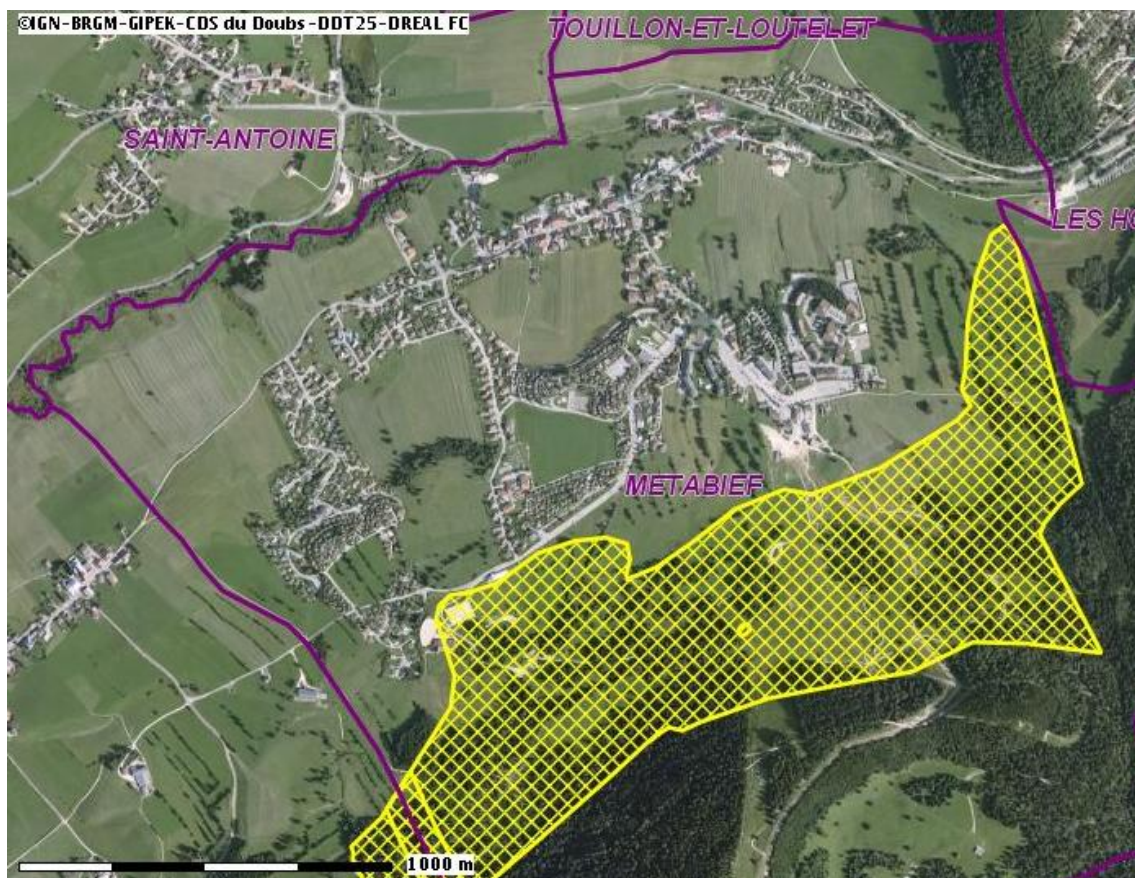


Figure 35 : Zone d'aléa faible liée au risque minier (source : DDT25)

2.5.2.2. Le risque de rupture de barrage

Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale de l'eau à l'aval. La carte du risque, obligatoire pour les grands barrages, représente les zones menacées par l'onde de submersion qui résulterait de la rupture totale de l'ouvrage. Dans le département du Doubs, il n'y a qu'un seul grand barrage : celui de Châtelot implanté sur le Doubs.

Le Bief Rouge est équipé d'un seuil de plus de 4 mètres de haut à Métabief. Le faible débit de la rivière et l'absence de zones urbanisées à l'aval immédiat du seuil limite le risque lié à une éventuelle rupture de l'ouvrage.

Le **barrage de la retenue collinaire du Morond** est situé à plus 1300 m d'altitude, hors de toute zone urbanisée. La réserve d'eau est maintenue par une digue-barrage. En cas de rupture de la digue, les 103 000 m³ d'eau se déverseraient dans un thalweg naturel (thalweg de la vierge) qui débouche sur le village des Longevilles Mont d'Or, entraînant un risque de submersion.

2.5.2.3. Le risque industriel

Le risque industriel est le risque de survenue d'un événement accidentel sur un site industriel avec des conséquences immédiates pour le personnel, les populations, les biens ou l'environnement avoisinant. Les principales manifestations de ces accidents industriels sont l'incendie, l'explosion ou la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.

La commune de Métabief ne compte aucun établissement industriel présentant un risque technologique majeur (site SEVESO). Elle n'est touchée par aucun Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT).

La commune compte **une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)** soumise à déclaration : la fromagerie du Mont d'Or Sancey-Richard, 2 rue du Moulin à Métabief (exploitation classée au titre de la rubrique 2230-2 : Réception, stockage, transformation du lait). Cet établissement présente essentiellement un risque de pollution des eaux.

2.5.2.4. Le transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses (risque TMD) représente le risque de survenue d'un accident se produisant lors du transport de ces matières, par voie routière ou par canalisation. Le TMD concerne les produits toxiques, explosifs ou polluants (carburants, gaz, engrais...) qui peuvent présenter des risques pour la population ou l'environnement en cas d'événement (incendie, explosion, nuage toxique).

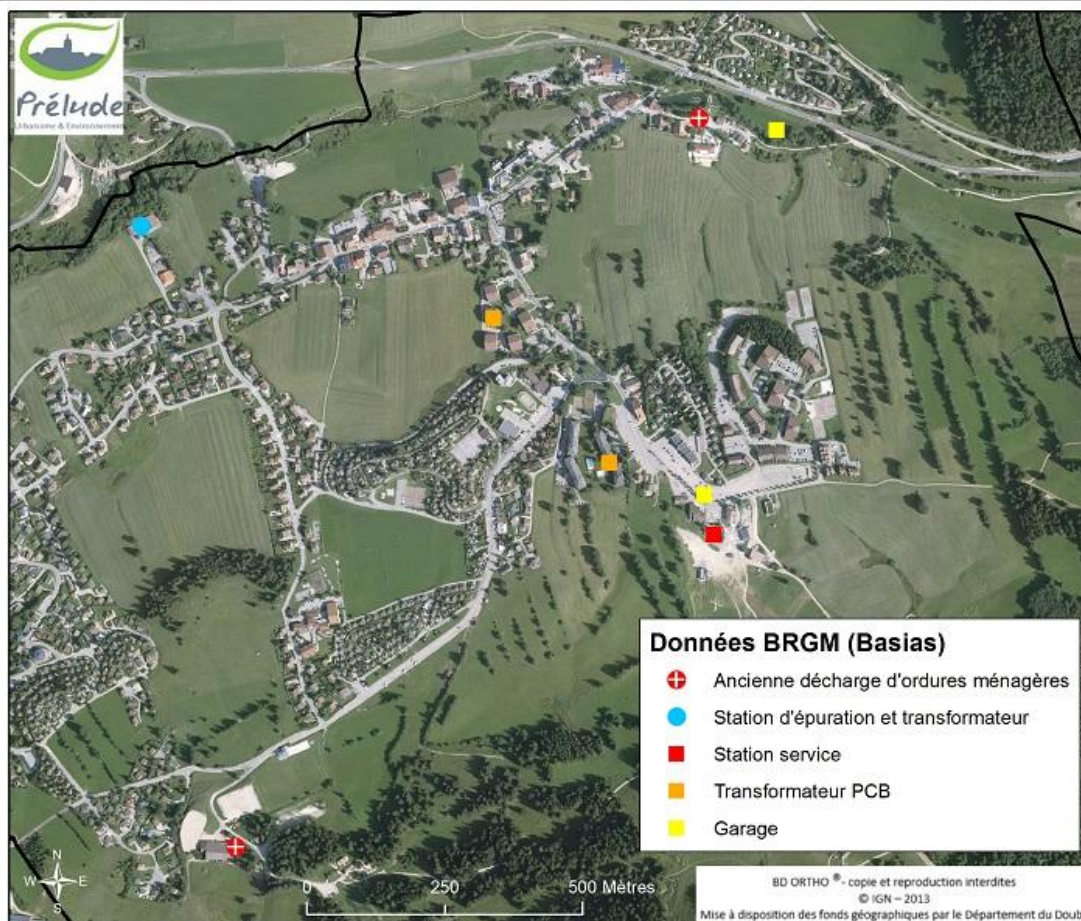
Aucune canalisation de gaz haute pression ou d'hydrocarbures ne grève le territoire communal de servitudes d'utilité publiques. Le TMD s'organise par voie routière et touche principalement la RD9.

2.5.3. Sites et sols pollués

La base de données BASIAS du BRGM inventorie plusieurs sites potentiellement pollués sur la commune de Métabief, liés à des activités susceptibles d'avoir contaminé les sols.

Sites et sols pollués inventoriés par le BRGM (BASIAS) :

Identifiant	Raison sociale entreprise	Activité	X (L93)	Y (L93)
FRC2501494	Station AVIA	Station essence	?	?
FRC2501495	BROCARD	Garage	956209	6635969
FRC2502795	Syndicat intercommunal d'électricité	Station d'épuration et transformateur	955057	6635794
FRC2504065	SMMO	Garage	956078	6635307
FRC2504069	SA pour le développement touristique du Mont d'Or	Station service	956096	6635235
FRC2504071	PETITE Gabriel	Carrière	"Le Tertre"	
FRC2504075	SCIMO	Carrière	"Sur les Rouchaux"	
FRC2504079	Commune de Métabief	Décharge OM	955228	6634668
FRC2504081	MONT D'OR 73	Transformateur PCB	955905	6635365
FRC2504085	AIRELLES	Transformateur PCB	955695	6635627
FRC2505869	?	Décharge OM	956069	6635990



Données BRGM non localisées : Carrière « sous le Tertre » / Carrière « Sur les Rouchaux » / Station AVIA

Figure 36 : Sites et sols potentiellement pollués

2.5.4. Nuisances et conflits d'usage

Métabief est la station de ski la plus importante du Doubs, ce qui n'est pas sans conséquence sur les conditions de circulation dans la commune lors des week-ends de grande influence pour les sports d'hiver : congestion du réseau lors des pics de fréquentation, aires de stationnement surchargées, cheminements piétons inadaptés ou mal configurés pour accéder à la station et au cœur du village, vitesse excessive sur certains tronçons...

En période de forte affluence, les parkings matérialisés de la station sont saturés, entraînant des conflits d'usage : le stationnement devient anarchique le long des voies communales, empiétant sur les espaces piétons et sur les parkings privés, posant inévitablement des problèmes de sécurité publique.

2.6. Climat, air et énergie

2.6.1. Un climat semi-continental et montagnard

La commune de Métabief se situe dans la région naturelle du Haut-Doubs caractérisée par un climat rude de type semi-continental et montagnard. Le village de Mouthe, situé à 12 km de Métabief, est considéré par Météo France comme le village le plus froid de France : la température minimale record pour la France (-36,7 °C) y a été enregistrée le 13 janvier 1968. Il gèle en moyenne à Mouthe presque 1 jour sur 2, avec des fortes gelées (< -5°C) en moyenne 80 jours par hiver.

Les étés peuvent être très chauds (on a relevé jusqu'à 35,7°C le 31 juillet 1983 à Mouthe). Les hivers présentent une alternance de séquences douces perturbées et de périodes anticycloniques au froid continental rigoureux. Cette tendance au froid est renforcée par l'altitude et la topographie. En journée, la température de l'air diminue avec l'altitude mais pendant la nuit, on observe une inversion de température : l'air situé au niveau du sol est plus froid que l'air en altitude (le sol ne reçoit plus de rayonnement solaire et perd progressivement de l'énergie). La topographie douce des versants de la vallée limite le brassage de l'air (brise de pente) : l'air froid se retrouve « piégé » au fond de la vallée et se refroidit tout au long de la nuit.

La température moyenne annuelle s'élève à 6,7 °C. Le printemps est tardif, court, capricieux, souvent humide. Il fait place à des étés ensoleillés mais souvent lourds et orageux.

La région de Métabief enregistre une pluviométrie élevée : 1535,9 mm mesurés en moyenne à Jougne entre 1961 et 1998. Les précipitations sont régulièrement réparties au cours de l'année. La période d'enneigement s'étend de novembre à mars, avec un pic au mois de janvier qui enregistre une moyenne de 7,1 jours de neige. Cette période tend à se raccourcir sous l'effet du réchauffement climatique (cf. chapitre suivant) et l'enneigement peut être très variable d'une année sur l'autre.

Evolution du climat

Le travail régional élaboré par le Conseil Économique et Social de Franche-Comté (« Le climat change, la Franche-Comté s'adapte », Juillet 2010) à partir des informations diffusées par l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC), met en perspective l'évolution du climat et ses conséquences locales :

« Au cours du 20e siècle, la température moyenne a augmenté d'environ 0,7°C en Franche-Comté, avec une nette accélération depuis la fin des années 1970 :

- des températures annuelles qui augmentent,*
- des hivers plus doux et des étés plus chauds,*
- des hivers plus arrosés et des étés plus secs,*
- une perte d'un mois d'enneigement (10 cm au sol) entre 1960 et 2000 sur le massif jurassien,*
- une avancée des vendanges et de la récolte des foin de 10 à 15 jours en 30 ans. »*

Dans une publication plus récente¹⁴ (2020), ALTERRE fournit de nouveaux indicateurs régionaux traduisant le changement climatique et ses répercussions sur les activités humaines :

- La hausse des températures moyennes annuelles pour la région est établie à **+1,2 °C entre les périodes 1961-1990 et 1991-2019**. La hausse des températures est plus marquée au printemps et en été et s'accompagne d'épisodes de canicules ou de vagues de chaleur plus fréquents. On observe ainsi une augmentation moyenne de **+17 jours** estivaux (> 25 °C) entre les deux périodes, ainsi qu'une multiplication par 4 des jours caniculaires, tandis que le nombre de jours de gel enregistre une baisse de **- 11 jours** en moyenne sur l'année. La hausse des températures va se poursuivre et pourrait atteindre +4 °C en 2100 (par rapport à la période 1961-1990) en l'absence de politique climatique ambitieuse.
- Ces dérèglements s'accompagnent d'une modification du cycle de l'eau. Bien que les précipitations soient marquées par une grande variabilité d'une année à l'autre, on note une tendance à la hausse des cumuls annuels depuis 1959, avec une augmentation des pluies plus marquée à l'automne et une diminution en hiver. Le nombre de jours de précipitations fortes (> 10 mm) aurait augmenté de 6 %.

Ces nouvelles conditions climatiques ont des répercussions sur la santé, les milieux naturels et les activités humaines : pathologies et décès liés aux canicules, dépérissement des forêts, baisse des rendements agricoles, raréfaction de la ressource en eau, perte d'enneigement, baisse de la production hydraulique, dégâts liés aux aléas climatiques...

Le poids des activités humaines est prépondérant dans cette évolution du climat : les émissions de gaz à effet de serre (GES) et en particulier le CO₂ constituent le principal effet réchauffant.

2.6.2. Les émissions de GES

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre. Plus d'une quarantaine de gaz à effet de serre sont recensés parmi lesquels le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'ozone (O₃), le protoxyde d'azote (N₂O) et les gaz fluorés. L'augmentation des concentrations en gaz à effet de serre d'origine anthropique dans l'atmosphère est la principale cause du réchauffement climatique.

Les données suivantes proviennent de la plateforme OPTeER (Observation et Prospective Territoriale Energétique à l'Echelle Régionale). Cette plateforme gérée par ATMO Bourgogne-Franche-Comté fournit des estimations des émissions de gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, NO₂) sur un territoire donné, traduites en tonnes équivalent carbone (tCO₂e).

Les données d'émissions pour 2020 sont estimées à environ **1,9 tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e) par habitant** pour la commune de Métabief. C'est largement inférieur à la moyenne régionale qui s'élève à 7,2 tCO₂e par habitant. Cette faible valeur rapportée à l'habitant s'explique pour partie par la forte densité de population. Si on rapporte la quantité de GES à l'hectare, elle passe à 4,8 tCO₂e/ha pour la commune, contre 4,2 pour la région.

Le secteur des transports routiers représente près de la moitié des émissions (46,4%), devant le secteur agricole (21,6%) et le secteur résidentiel (16,5%).

Les émissions du secteur agricole sont principalement liées à l'activité d'élevage, plus particulièrement aux phénomènes de fermentation lors du processus de digestion du bétail (émissions de méthane), mais aussi aux modes de stockage et au traitement des déjections.

¹⁴ Alterre Bourgogne-Franche-Comté (2020) – Impacts climatiques. Les temps changent en Bourgogne-Franche-Comté : adaptons-nous ! – Périodique « Repères » n°80 (Novembre 2020). 24 pages.

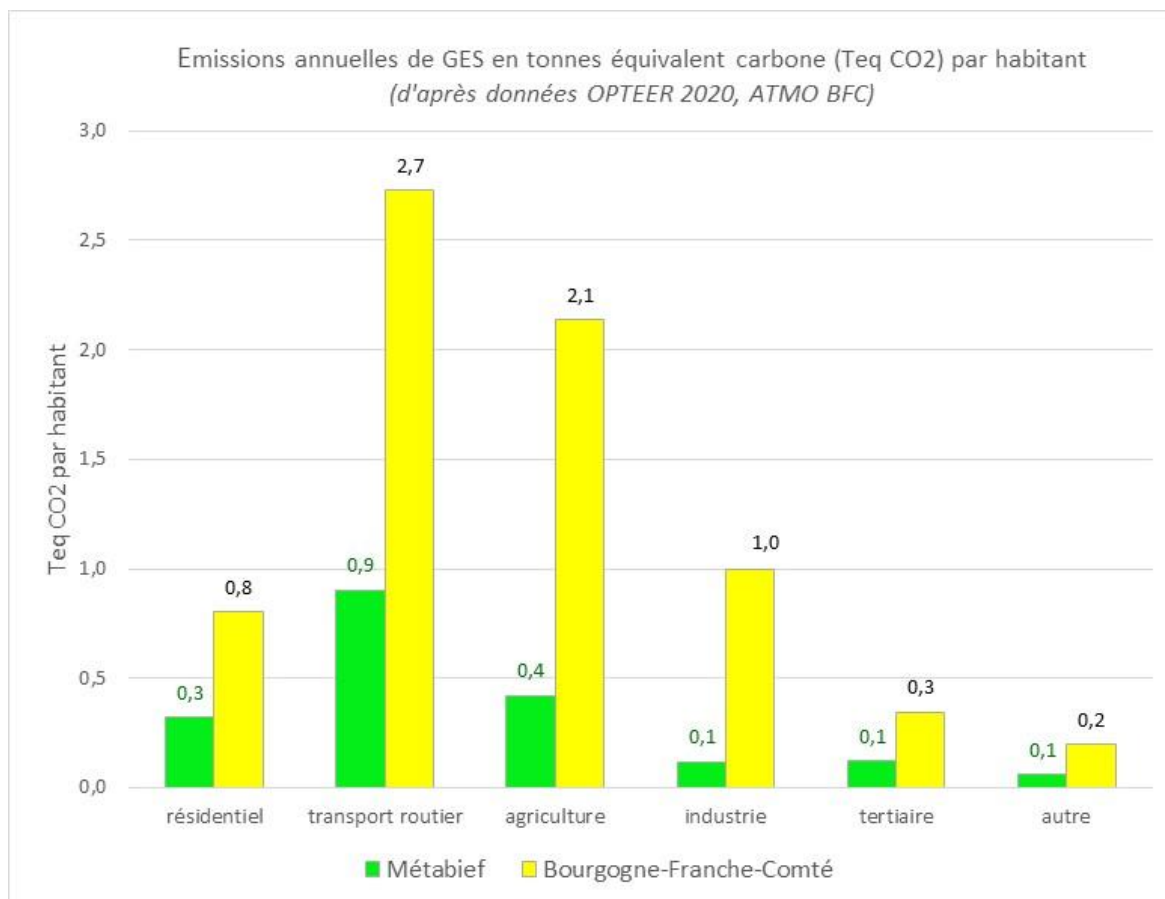


Figure 37 : Émissions de GES par habitant et par secteur en 2020 (Prélude d'après données OPTeER, ATMO BFC)

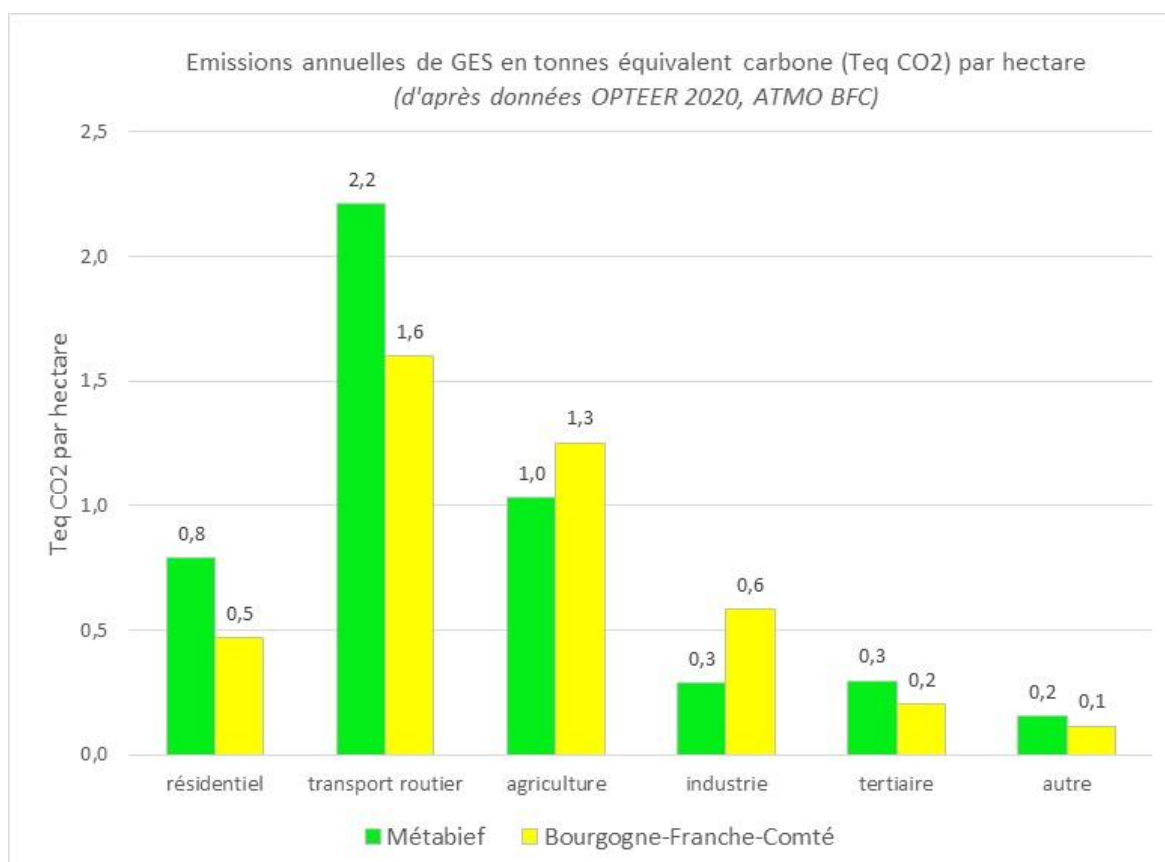


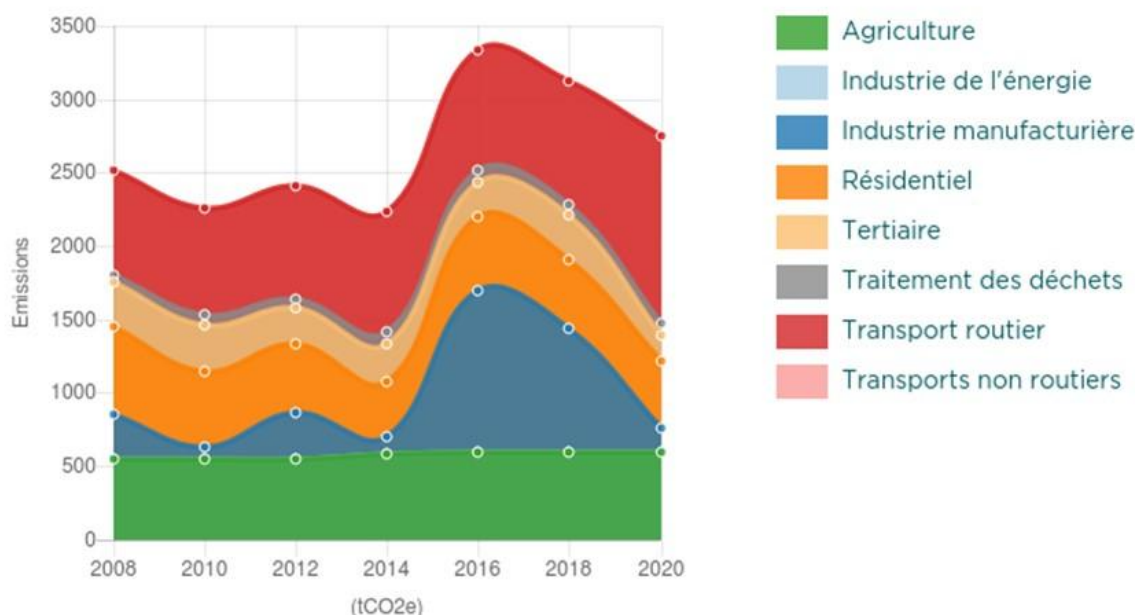
Figure 38 : Émissions de GES par hectare et par secteur en 2020 (Prélude d'après données OPTeER, ATMO BFC)

Les émissions de GES auraient connu un pic en 2016, lié au secteur industriel (construction du bassin de production de neige artificielle ?) mais elles ont globalement baissé de 9% entre 2008 et 2020, alors que la population a

progressé de 45% sur la même période. Les émissions du secteur du transport routier ont en revanche augmenté de 76 % sur cette période. Cette hausse est compensée par les autres secteurs qui ont diminué leurs émissions, hors secteur agricole dont les émissions ont tendance à stagner.

Evolution des émissions de GES par secteur (PRG sur 100 ans) / METABIEF (2008/2020)

Unité : tCO₂e / Source : ATMO BFC



Réalisation OPTÉER

Figure 39 : Evolution des émissions de GES par secteur (données OPTÉER, ATMO BFC)

2.6.3. Qualité de l'air à Métabief

La commune de Métabief est située en contexte rural de moyenne montagne, elle ne compte aucune activité industrielle émettrice de rejets atmosphériques particulièrement polluants sur son territoire.

La plateforme OPTÉER (Observation et Prospective Territoriale Energétique à l'Echelle Régionale), gérée par ATMO Bourgogne-Franche-Comté, donne une indication de la qualité de l'air sur la commune sur la base de plusieurs polluants.

A Métabief, le secteur des transports routiers est le principal émetteur d'oxydes d'azote (NO_x). Le secteur agricole produit également d'importantes quantités d'ammoniac (NH₃), un composé chimique émis par les engrais azotés et les déjections des animaux. L'ammoniac et le dioxyde d'azote sont des gaz irritants pour les voies respiratoires. L'ammoniac participe au phénomène des pluies acides¹⁵.

Le secteur résidentiel est le principal émetteur de composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM) et de particules fines (PM₁₀, PM_{2,5}), principalement liés au chauffage bois des ménages.

Pour les particules fines (PM₁₀, PM_{2,5}) et pour l'ozone (O₃), les concentrations estimées sur la commune pour l'année 2021 restent inférieures aux valeurs limites pour la santé humaine et aux valeurs cibles de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), même si le Haut-Doubs connaît épisodiquement des pics de pollution à l'ozone.

L'ozone est un polluant secondaire qui résulte de la transformation photochimique des oxydes d'azote (NO_x) et des composés organiques volatils (COV). Les périodes chaudes et sèches sont particulièrement favorables à la formation d'ozone. La valeur cible pour la santé humaine est fixée à 120 µg/m³ en moyenne sur 8 heures, à ne pas dépasser

¹⁵ Source : <https://www.opteer.org>

plus de 25 jours par an en moyenne sur 3 ans, l'objectif étant un non-dépassement de ce seuil. L'ozone est un gaz agressif qui provoque toux, altérations pulmonaires et irritations oculaires. Les particules fines peuvent provoquer des réactions inflammatoires au niveau des bronches, aggravant ou déclenchant l'asthme chez les personnes vulnérables.

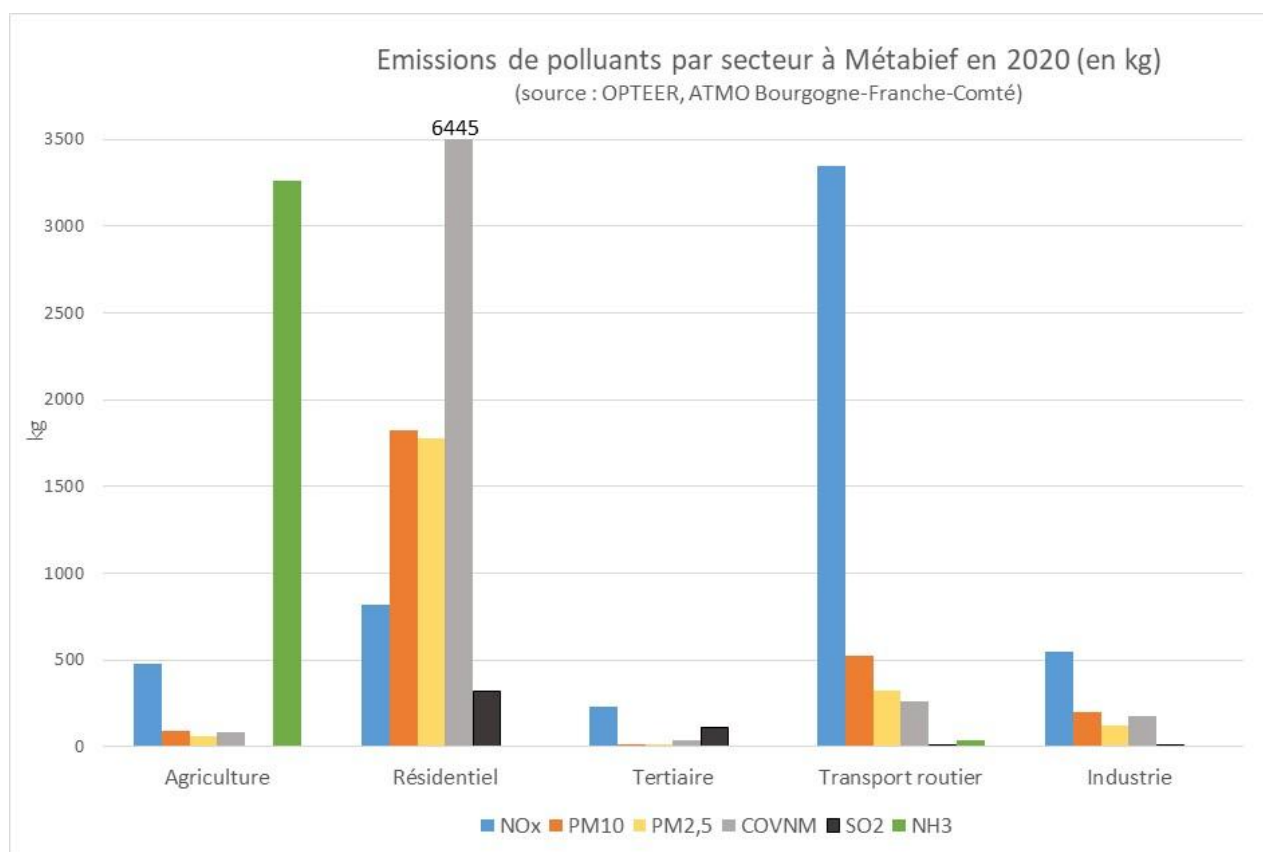


Figure 40 : Émissions de polluants par secteur à Métabief (Prélude d'après données OPTeER, ATMO BFC)

En 2020, l'indice de qualité de l'air a été classé médiocre ou mauvais sur l'équivalent de 5 jours (1,4% de l'année, contre 5% à l'échelle régionale).

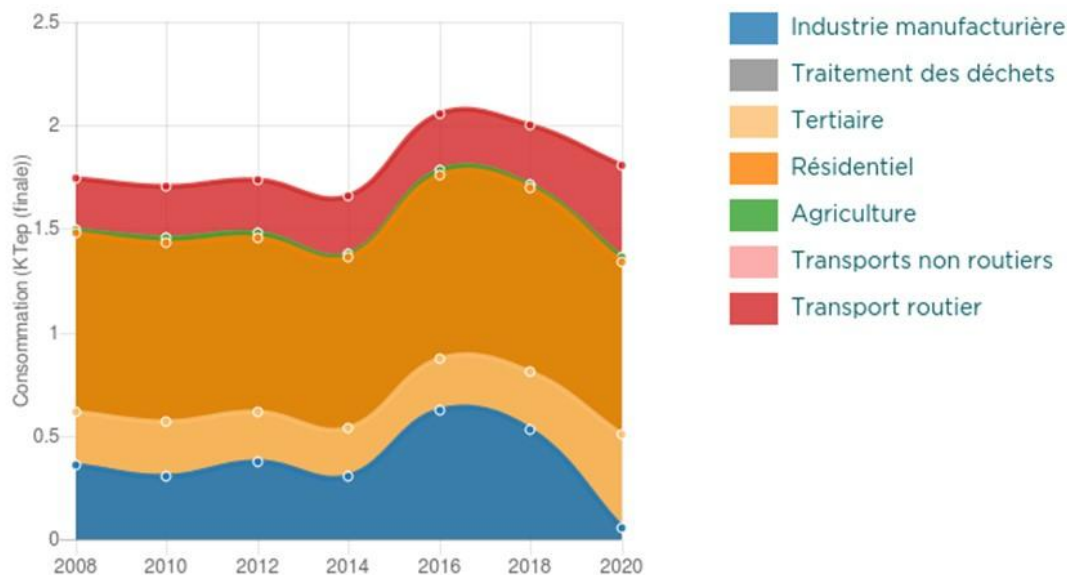
2.6.4. Les consommations énergétiques locales

La plateforme OPTeER (Observation et Prospective Territoriale Énergétique à l'Echelle Régionale) gérée par l'association ATMO Franche-Comté fournit quelques indicateurs sur les consommations énergétiques à Métabief :

- La consommation énergétique totale, tous secteurs confondus, est établie à **1,28 Tep (tonne équivalent pétrole) par habitant en 2020**, une valeur largement inférieure à la moyenne régionale (2,55 Tep / habitant) ;
- **Le secteur résidentiel est le premier consommateur** (46,4 % de l'énergie totale), loin devant le secteur tertiaire (25,1 %) et le secteur des transports routiers (24,6 %).
- **L'électricité reste la première source d'énergie** (52,2% des consommations totales), devant les produits pétroliers (38,3 %) et les énergies renouvelables (9,4%). La part des énergies renouvelables est principalement due au chauffage bois des ménages.
- La consommation totale d'énergie sur la commune a augmenté de « seulement » 3,5 % entre 2008 et 2020, tandis que la population a progressé de 45,8% sur la même période. La baisse des consommations des secteurs résidentiel et industriel compense en grande partie la hausse de consommation liée au transport routier et au secteur tertiaire.

Evolution des consommations d'énergie à climat réel par secteur / METABIEF (2008/2020)

Unité : ktep / Source : ENEDIS - GrDF - GRT - SICAE Est - SIEL Fourpêret - ATMO BFC - SDES



Réalisation OPTEER

Figure 41 : Evolution des consommations énergétiques par secteur (données OPTEER, ATMO BFC)

2.6.5. La production d'énergies renouvelables : état des lieux et potentialités

Production totale d'énergies renouvelables sur la commune

La production totale d'énergies renouvelables sur la commune de Métabief est estimée à 1406 MWh pour l'année 2018. Elle correspond en grande majorité (à 95 %) au chauffage bois des ménages. Hors bois des ménages, la production d'énergies renouvelables représente 38,06 MWh (donnée OPTEER 2020, ATMO Bourgogne-Franche-Comté). Il s'agit d'installations solaires privées (panneaux sur toiture).

La commune de Métabief affiche un **taux d'autonomie énergétique de 6,1 %** sur l'année 2018, plus faible que celui de la Région (9,8 %). Le taux d'autonomie ou d'indépendance énergétique est le rapport entre les productions et les consommations d'énergie. En n'intégrant pas les pompes à chaleur et les agrocarburants, l'indicateur proposé n'est pas construit sur la même base méthodologique qu'au niveau national et ne peut être utilisé pour être confronté à l'objectif de 23% d'énergies renouvelables dans les consommations.

Bois-énergie

Le bois constitue la principale source d'énergie renouvelable sur la commune. La production de chaleur bois-énergie est liée au chauffage des ménages qui représentait 1339,05 MWh en 2018 d'après les données OPTEER. La commune compte également une chaufferie collective qui a produit 0,09 MWh en 2021.

Eolien

La commune de Métabief ne compte aucune centrale éolienne sur son territoire. Au regard du Schéma Régional de l'Eolien (2012), la commune est classée parmi les « communes favorables à l'éolien avec secteur(s) d'exclusion ». Les falaises du Morond protégées par Arrêté préfectoral de protection de biotopes sont retenues comme secteur d'exclusion.

Solaire thermique / photovoltaïque

Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) de Bourgogne-Franche-Comté table sur une augmentation très marquée de la production photovoltaïque à l'échelle régionale et cible un objectif de capacité installée de 3800 MW en 2030 et 10800 MW en 2050 (pour 600 MW installés en 2021).

A l'échelle de la commune de Métabief, la plateforme OPTeER indique une surface installée en solaire thermique de 56,31 m² en 2021, pour une production de 19,71 MWh. La production d'électricité photovoltaïque est estimée la même année à 16,86 MWh, pour une puissance installée de 0,04 MW.

La commune a engagé une réflexion sur la pose de panneaux solaires sur les nouveaux hangars communaux et sur la mise en place d'une démarche d'écoquartier dans le cadre d'un projet de lotissement. Le syndicat d'électricité de Labergement-Sainte-Marie (SIEL) a également étudié l'opportunité de l'installation d'une centrale solaire à Métabief au lieu-dit "Le Miroir". Mais le projet a été abandonné.

Méthanisation

Le principe de la méthanisation consiste à faire fermenter de la matière organique dans un milieu dépourvu d'air afin de la transformer en compost et en biogaz (méthane et gaz carbonique). Ce processus naturel est assuré grâce à l'action de microorganismes. La matière organique peut avoir diverses origines : déchets agricoles ou sylvicoles, fumier, lisier, ensilage, effluents agro-alimentaires, lisier, boues de stations d'épuration... Le biogaz est valorisé sous forme d'électricité ou de chaleur, voire des deux (cogénération). La matière restante (digestat) peut être utilisée comme engrais. Le biogaz peut également permettre de produire de l'hydrogène vert (sans émission de CO₂ fossile).

La commune de Métabief ne compte aucune installation de ce type.

Hydroélectricité

Le Bief Rouge ne dispose pas d'un débit suffisant pour exploiter l'énergie hydraulique.

2.6.6. Le PCET / PCAET

La loi Grenelle II fait obligation aux communautés de communes de plus de 50 000 habitants d'adopter un Plan Climat-Energie Territorial (PCET). Un PCET est un projet de territoire axé sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction de la dépendance énergétique et la limitation de la vulnérabilité climatique en permettant d'adapter les territoires sur les court, moyen et long termes.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) étend le domaine d'action des PCET à l'air, instaurant le PCAET (Plan Climat Air- Énergie Territorial) qui devient obligatoire au 31 décembre 2018 pour tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants (existants au 1^{er} janvier 2017). Le PCAET est facultatif pour les autres EPCI.

La Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (16214 habitants en 2019) ne fait pas partie des territoires obligés de réaliser un PCAET. Le territoire est néanmoins couvert par le PCET du Pays du Haut-Doubs, élaboré entre 2012 et 2014. Le PCET définit 4 enjeux majeurs pour le territoire :

- Enjeu n°1 : la réduction des GES. L'agriculture (orientée vers l'élevage), le transport et l'habitat représentent les secteurs les plus émetteurs de GES sur le territoire. La marge de manœuvre est limitée sur le territoire du Pays du Haut-Doubs.
- Enjeu n°2 : la sobriété énergétique et la réduction des consommations.
- Enjeu n°3 : le développement des énergies renouvelables. Le Haut-Doubs recèlerait en effet un potentiel supérieur aux autres territoires régionaux dans la majorité des gisements : hydraulique, éolien, géothermie, bois-énergie, solaire...
- Enjeu n°4 : l'adaptation au changement climatique. Cet enjeu est d'autant plus important en moyenne montagne où les conséquences du réchauffement climatique se font déjà sentir : déficit d'enneigement affectant le secteur du tourisme et des loisirs, pression supplémentaire sur la ressource en eau, sur la forêt et l'activité agricole (sécheresses)...

Le PCET vise un objectif de 32% d'énergies renouvelables au niveau local en 2050 contre 16% actuellement pour le territoire du Pays du Haut-Doubs et affiche la volonté de participer à l'objectif du SRCAE de Franche-Comté concernant les objectifs de production pour le solaire photovoltaïque.

Le Syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs s'est engagé en 2018 dans l'élaboration d'un PCAET qui lui a été confié par la Communauté de communes du Grand Pontarlier, seul EPCI « obligé » à réaliser un PCAET compte-tenu de sa population (> 20 000 habitants). Les autres communautés de communes ont délibéré pour que le Syndicat puisse réaliser, animer et mettre en œuvre ce PCAET à l'échelle du pays.

Le diagnostic du PCAET a mis en évidence :

- Un territoire dynamique consommateur d'énergie et producteur de GES, principalement en raison d'une forte mobilité (transit international), d'une forte croissance démographique et d'une agriculture reposant sur l'élevage laitier (émettrice de GES) ;
- Un territoire à fort potentiel pour les énergies renouvelables (hydro-électricité, bois-énergie et solaire) ;
- Un territoire au fort potentiel de séquestration de carbone (forêts naturelles, tourbières, prairies permanentes).

Le projet de PCAET fixe un certain nombre d'objectifs :

- Réduire le volume des émissions de GES de -40% à l'horizon 2030 et de -75% à l'horizon 2050 sur le volume de 1990. Ces objectifs paraissent cependant difficilement atteignables compte-tenu de paramètres non maîtrisables à l'échelle du pays (trafic international, filière agricole...).
- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030.
- Réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à l'année de référence 2012.
- Porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% de cette consommation en 2030.
- Réduire les émissions de polluants, avec plusieurs objectifs à atteindre aux horizons 2021, 2026, 2030 et 2050

Le projet de PCAET prévoit un plan d'actions pour chaque filière. Ce plan d'actions reprend en grande partie les actions du PCET dont il assure la continuité.

Filière	Plan d'actions du PCAET (version mai 2020)
Filière agricole	Modernisation des bâtiments agricoles Economies d'énergies dans les process et bâtiments Adapter la fertilisation et alimentation du bétail Economies dans les véhicules agricoles Développement des EnR Développement des circuits courts Poursuite des remembrements
Filière habitat-logement-urbanisme	Accompagner le résidentiel neuf Rénovation du parc d'habitat ancien Réhabilitation du parc d'hébergements touristiques Modernisation du parc des bâtiments communaux- Maîtrise des consommations intérieures Maîtrise de l'éclairage public extérieur Développement des énergies renouvelables dans le parc résidentiel Aménager l'habitat autrement Organisation de l'accès à l'information, aux aides, à la formation
Filière industrie-BTP	Modernisation de l'immobilier industriel Maîtrise des consommations énergétiques Changement de système et source d'énergie Maîtrise et réduction des déchets Organisation et synergie interentreprises

Filière commerces-services	Modernisation de l'immobilier industriel Maîtrise des consommations énergétiques Changement de système et source d'énergie Maîtrise et réduction des déchets Organisation interne et collective
Filière mobilités-transport	Développement du covoiturage Développement des transports publics Développement des liaisons TER Limitation trafic poids lourds Développement des modes de transports doux Changement des carburants Développement numérique Aménagement du territoire
Filière déchets	Sensibilisation pédagogique des publics Valorisation du recyclage Lutte contre le gaspillage alimentaire Développement du réemploi Circuit-court / jetables Compostages-déchet
Filière Energies renouvelables	Maximiser le potentiel de bois-énergie Consolidation de la production hydraulique Développement du potentiel solaire Diversifier avec les possibilités géothermie Exploitation des possibilités de la méthanisation Soutien aux projets éolien

Le Pays est également labellisé TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) depuis février 2017 : les projets portent principalement sur les économies d'énergie (isolation par l'extérieur des bâtiments, éclairage public) mais aucune action forte liée au PCET n'est engagée à ce jour. L'étude du potentiel photovoltaïque du territoire n'a pas été réalisée. Les communes peuvent bénéficier d'aides via des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) dans le cadre de la labellisation TEPCV.

2.7. Gestion des déchets

La collecte des déchets ménagers relève de la compétence de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs.

Les ordures ménagères sont collectées en porte-à-porte tous les 15 jours (bacs gris). La commune compte également des points d'apport pour les déchets ménagers (badges). Ce service donne accès à l'ensemble des points. Il est réservé aux habitants individuels secondaires ou aux habitants qui ne peuvent pas être collectés en porte à porte.

La collecte sélective des emballages recyclables et des papiers est organisée en porte-à-porte (bacs jaunes), avec une fréquence de ramassage bimensuelle. La collecte du verre et du textile est organisée en points d'apport volontaire (PAV) répartis sur Métabief (3 PAV pour le verre) et sur les communes voisines (PAV textile aux Hôpitaux-Neufs et aux Longevilles Mont d'Or).

La compétence traitement des déchets est confiée à PREVAL Haut-Doubs, syndicat de prévention et de valorisation des déchets. Les ordures ménagères sont incinérées à Pontarlier. L'énergie produite par la combustion des déchets alimente le réseau de chaleur urbain de Pontarlier.

Les habitants de la commune de Métabief ont accès à la déchetterie de La Fuvelle située sur la commune de Labergement-Sainte-Marie. Elle accueille les déchets verts, le tout-venant, la ferraille, les déchets inertes et les déchets toxiques.

Pour le traitement de leurs déchets putrescibles, les résidents de Métabief peuvent acquérir un composteur individuel à tarif préférentiel auprès de PREVAL Haut-Doubs.

2.8. Synthèse des enjeux environnementaux

Composante environnement	Constat (atouts / contraintes)	Enjeux	Importance de l'enjeu
Ressource en eau	● Un réseau superficiel en déficit quantitatif (vulnérable en période de sécheresse) ● Des pollutions diffuses d'origine agricole et domestique ● Un captage actuel improtégeable, nécessitant la recherche d'une ressource alternative ● Une ressource karstique majeure exploitable (explorations en cours)	Préserver la ressource en eau (quantité) : ➤ Limiter les prélèvements sur la ressource en maîtrisant le développement urbain et en encourageant les pratiques de modération de la consommation (récupération des eaux pluviales)	★★★★
		Préserver la ressource en eau (qualité) : ➤ Maîtriser les rejets domestiques : conditionner le développement du village à l'ouverture de la nouvelle station d'épuration et à la capacité des réseaux d'assainissement ➤ Préserver les zones humides pour leur rôle épuratoire (= « filtre ») ➤ Préserver les dolines (= « portes-ouvertes » sur le milieu souterrain)	★★★★☆
Risques naturels et technologiques	● Une commune épargnée par des phénomènes de grande ampleur ● Des phénomènes de ruissellement qui touchent l'ensemble du village ● Un aléa minier localisé au pied de la station ● Un aléa karstique localisé ● Des pentes fortes soumises à un aléa mouvement de terrain	Limiter les phénomènes de ruissellement : ➤ Limiter l'imperméabilisation des sols ➤ Préserver les zones humides pour leur rôle de régulateur de crues à l'échelle du bassin versant ➤ Favoriser les alternatives au « tout-tuyau » pour le traitement des eaux pluviales : infiltration à la parcelle (hors zones d'aléa fort pour le glissement de terrain), noues végétalisées...	★★★★☆
		Limiter le risque mouvement de terrain : ➤ Instaurer une inconstructibilité de principe dans la zone d'aléa minier ➤ Préserver les dolines ➤ Adapter les constructions à la pente pour limiter les risques de glissement de terrain (limiter les remblais / déblais)	★★★☆☆

Composante environnement	Constat (atouts / contraintes)	Enjeux	Importance de l'enjeu
Milieux naturels et biodiversité	● Un patrimoine naturel remarquable lié aux zones humides, aux falaises et aux zones d'agriculture extensive (alpages) ● Un réseau de haies, de bosquets et d'arbres isolés encore bien développé participant à la fonctionnalité des milieux ● Des pressions importantes : urbanisation, aménagements de loisirs, intensification de l'agriculture dans la vallée ou déprise des secteurs peu productifs sur les reliefs (banalisation des milieux)	Préserver et valoriser la biodiversité dans les espaces agricoles et naturels ➤ Préserver les réservoirs de biodiversité (milieux humides, pelouses, pré-bois et forêts naturelles), tout en permettant les actions de restauration écologique et la sensibilisation du public aux enjeux patrimoniaux ➤ Canaliser la fréquentation sur le Morond ➤ Préserver la Combe du Cernois de toute forme d'aménagement (zone de quiétude pour la faune) ➤ Préserver les corridors écologiques de la trame verte et bleue ➤ Préserver le réseau de haies	★★★★
		Intégrer la biodiversité dans les espaces urbanisés ➤ Limiter l'imperméabilisation des sols ➤ Préserver / restaurer les zones humides au sein de la trame urbaine (désenclavement, pérennité / restauration de l'alimentation en eau...) ➤ Favoriser l'utilisation des essences locales dans les aménagements paysagers et la diversification dans les plantations ➤ Assurer la perméabilité des espaces urbanisés (réglementation des clôtures ?)	★★☆☆

Composante environnement	Constat (atouts / contraintes)	Enjeux	Importance de l'enjeu
Paysage et cadre de vie	● Un cadre naturel de qualité : un paysage typique du massif montagnard jurassien (forêts résineuses, pré-bois, alpages, bas-fonds humides) offrant des panoramas exceptionnels depuis le Morond ● Un paysage urbain à reconquérir : un village déstructuré peu harmonieux résultant d'une urbanisation « au coup par coup », une qualité architecturale inégale	Préserver le caractère rural et montagnard de la commune ➤ Assurer la pérennité de l'activité agricole et de l'activité sylvicole sur la commune ➤ Limiter l'étalement urbain (contenir le village dans son enveloppe actuelle), recentrer le village et développer les liaisons interquartiers ➤ Protéger les bâtiments présentant un intérêt architectural ➤ Assurer la qualité architecturale des futures constructions (et réhabilitations), dans le respect des caractéristiques architecturales locales ➤ <i>Devenir des quartiers de « pagotins » ?</i>	★★★★
		Préserver et valoriser les éléments remarquables du paysage local ➤ Préserver les vues panoramiques depuis le Morond en maintenant l'ouverture des paysages de crête ➤ Maintenir une zone tampon entre le village et le Bief Rouge, pérenniser et valoriser le sentier pédestre longeant la rivière. ➤ Préserver les zones de pré-bois en tant qu'élément identitaire de la montagne jurassienne et favoriser une gestion appropriée de ces milieux (activité agricole)	★★★☆☆
Nuisances et sécurité publique	● Des nuisances et des conflits d'usage en période de forte affluence sur la station de ski (problématiques de stationnement, sécurité des piétons)	Améliorer la sécurité publique et réduire les conflits d'usage : ➤ Etudier une éventuelle réorganisation du stationnement ; améliorer à minima la signalisation des aires de stationnement (marquage au sol) ➤ Développer et sécuriser les liaisons douces	★★★★
Climat-Air-Energie	● Une bonne qualité d'air ● Des émissions de gaz à effet de serre principalement liées au transport routier ● Des consommations d'énergie en baisse, hors transport routier et secteur tertiaire ● Un faible développement des énergies renouvelables	Préserver la qualité de l'air et limiter la production de gaz à effet de serre ➤ Développer et sécuriser les liaisons douces pour limiter l'usage de la voiture	★★☆☆
		Limiter les consommations d'énergie ➤ Favoriser les constructions bioclimatiques (orientation du bâti, choix des matériaux...) ➤ Encourager le développement des énergies renouvelables (solaire, bois-énergie)	★★☆☆

Enjeux liés au milieu naturel, au sol et au sous-sol

-  Prévenir le risque mouvement de terrain
-  Protéger les dolines et les cavités naturelles
-  Préserver les milieux aquatiques et humides
-  Préserver les réservoirs de biodiversité
-  Préserver les grands corridors écologiques
-  Préserver le réseau de haies
-  Limiter l'étalement urbain
- Limiter l'imperméabilisation des sols
- Assurer la perméabilité des espaces urbanisés (plantations et clôtures)

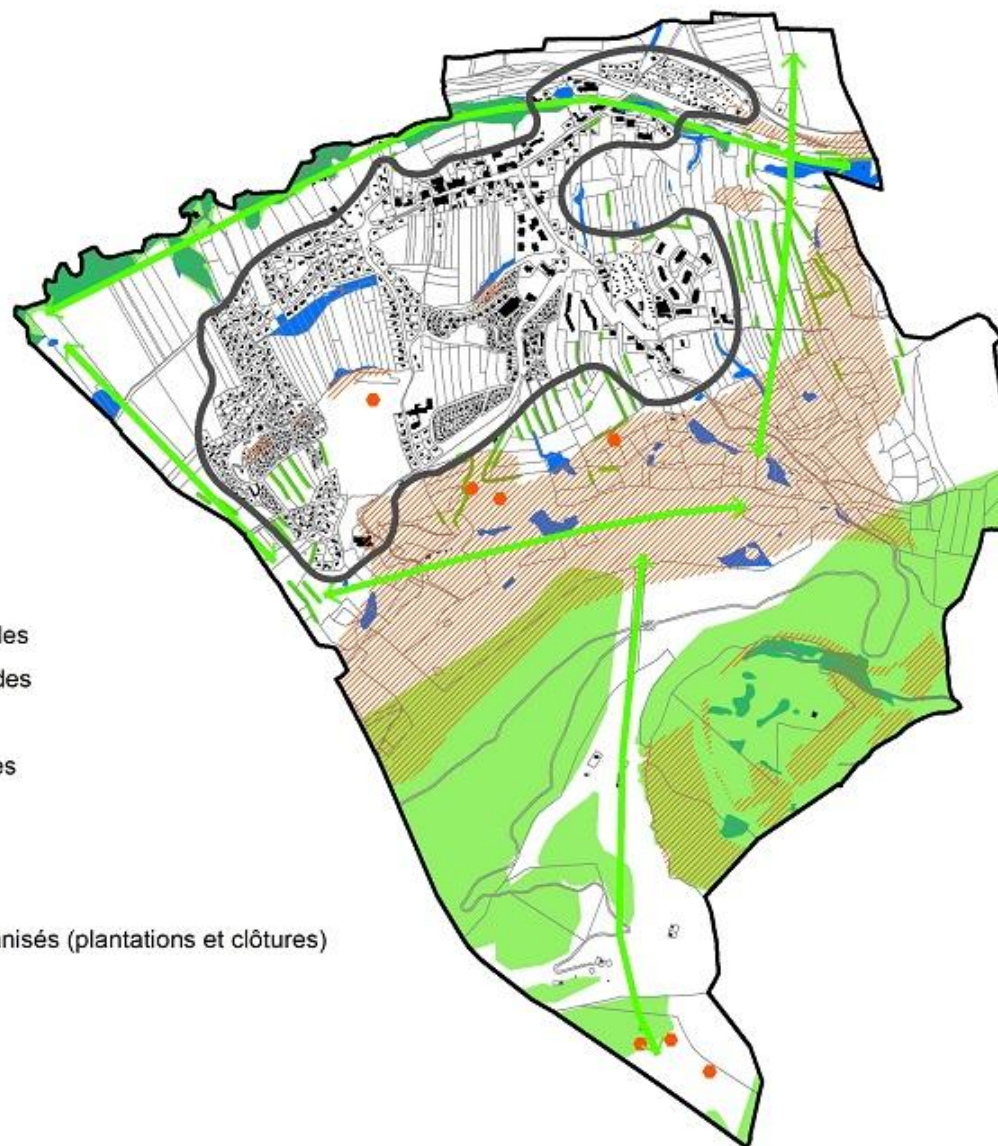
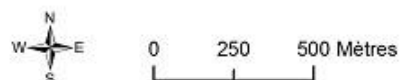


Figure 42 : Synthèse des enjeux liés au milieu naturel, au sol et au sous-sol

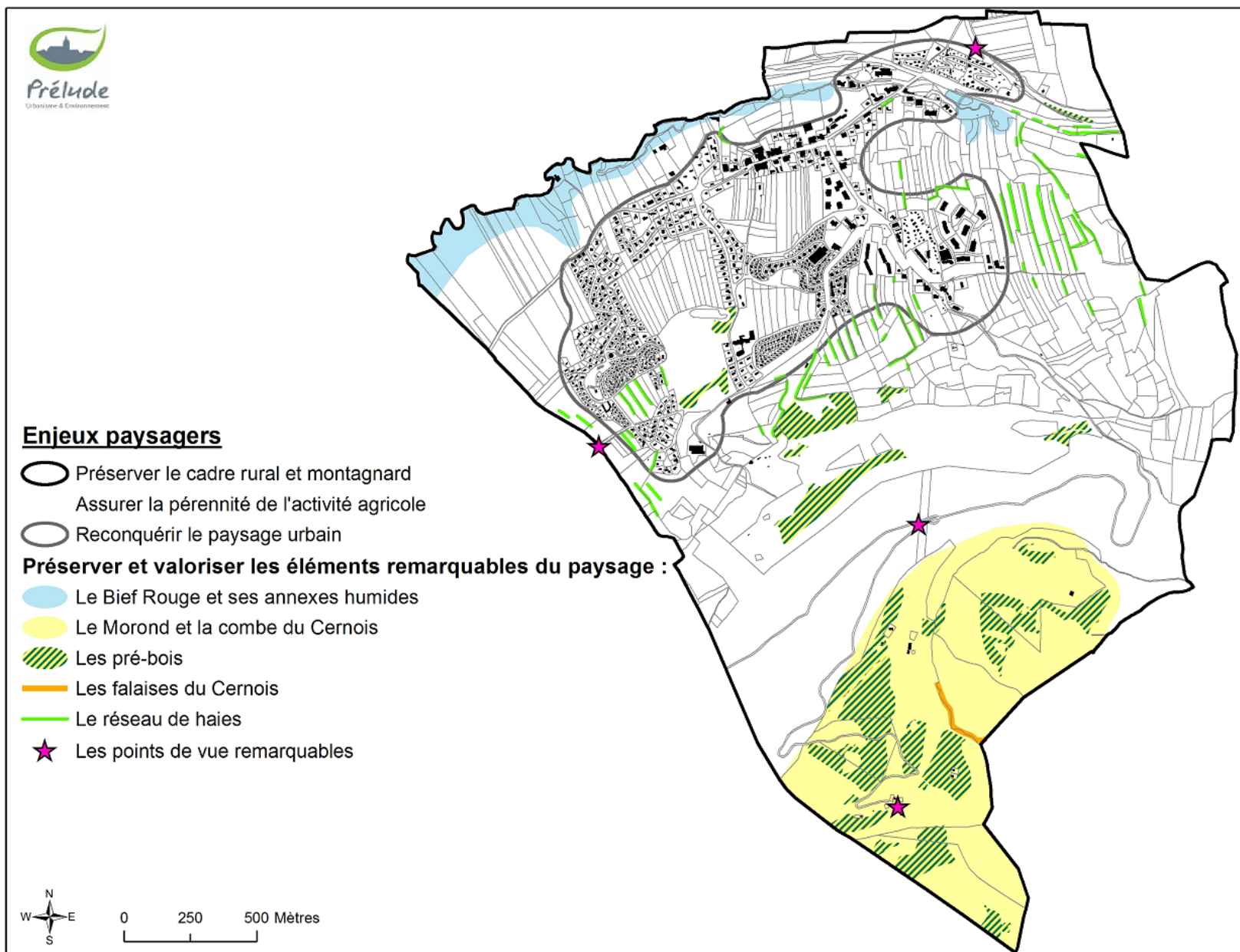


Figure 43 : Synthèse des enjeux paysagers

3. Analyses Urbaines

3.1. Structure urbaine

Tout projet de développement urbain nécessite au préalable de connaître et de comprendre son territoire afin de comprendre ce qui forge son identité.

L'analyse urbaine qui suit a été effectuée en mettant en avant plusieurs approches :

- une promenade dans les espaces bâtis,
- l'arrêt sur image des divers secteurs étudiés, pour une mise en évidence des caractéristiques des lieux urbanisés, de leur histoire et de leur devenir.

L'objectif consiste à tenter une définition la plus précise possible du statut des différents espaces bâtis, afin d'en cerner l'identité actuelle et de définir un zonage représentatif dans le cadre de l'urbanisme réglementaire qui permette une évolution ou préservation dans le futur proche.

Droit applicable en zone de Montagne

C'est l'article L.122-5 du Code de l'Urbanisme qui précise les conditions d'occupation du sol en zone de montagne : *"L'urbanisation est réalisée en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants, sous réserve de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension limitée des constructions existantes et de la réalisation d'installations ou d'équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habitées."*

Que doit-on entendre par « continuité » ?

La jurisprudence fait une distinction entre "continuité" et "contiguïté". Ainsi un projet ne doit pas nécessairement être en contiguïté des espaces bâtis pour être considéré en "continuité", mais devra en être suffisamment proche pour que la forme urbaine soit continue ou perçue comme telle.

Que doit-on entendre par bourg, hameau, villages, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants ?

Un bourg ou un village est la partie de la commune dans laquelle est regroupé ce qui est nécessaire pour avoir une vie propre (commerces, édifices publics, habitations ...). Définitions du Robert, *"Bourg : partie de la commune où sont regroupés les commerces, les édifices publics et un assez grand nombre d'habitations particulières. Village : groupe d'habitation assez important pour former une unité administrative ou tout au moins pour avoir une vie propre."*

En ce qui concerne les "hameaux" et les "groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants", l'article L.122-6 du Code de l'Urbanisme précise que *"Les notions de hameaux et de groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants doivent être interprétées en prenant en compte les caractéristiques traditionnelles de l'habitat, les constructions implantées et l'existence de voies et réseaux"*. Pour déterminer les secteurs relevant de la notion de "hameau" et de "groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants" on peut utilement se référer à la définition donnée par la doctrine administrative qui définit le hameau comme *"un ensemble de quelques maisons, un petit centre urbain plus réduit qu'un village, agglomération de quelques maisons rurales le long d'une route"*.

Par déduction, tous les *"ouvrages fixes et pérennes, comportant ou non des fondations et générant un espace utilisable par l'Homme en sous-sol ou en surface"*¹⁶, non compris dans une des entités urbaines définies précédemment sont des "constructions isolées". Il s'agit des *"constructions existantes et des installations ou équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habitées"* évoqués par l'article L.122-5 du CU.

Au regard de ces définitions préalables, la commune de METABIEF se compose d'un village - très étendu - et de plusieurs constructions isolées, représentant pour l'essentiel des équipements publics et des installations agricoles ou touristiques.

¹⁶ Définition du Lexique National de l'Urbanisme, fiche technique n°13 publiée en Juin 2017 par le Ministère de la Cohésion Sociale.

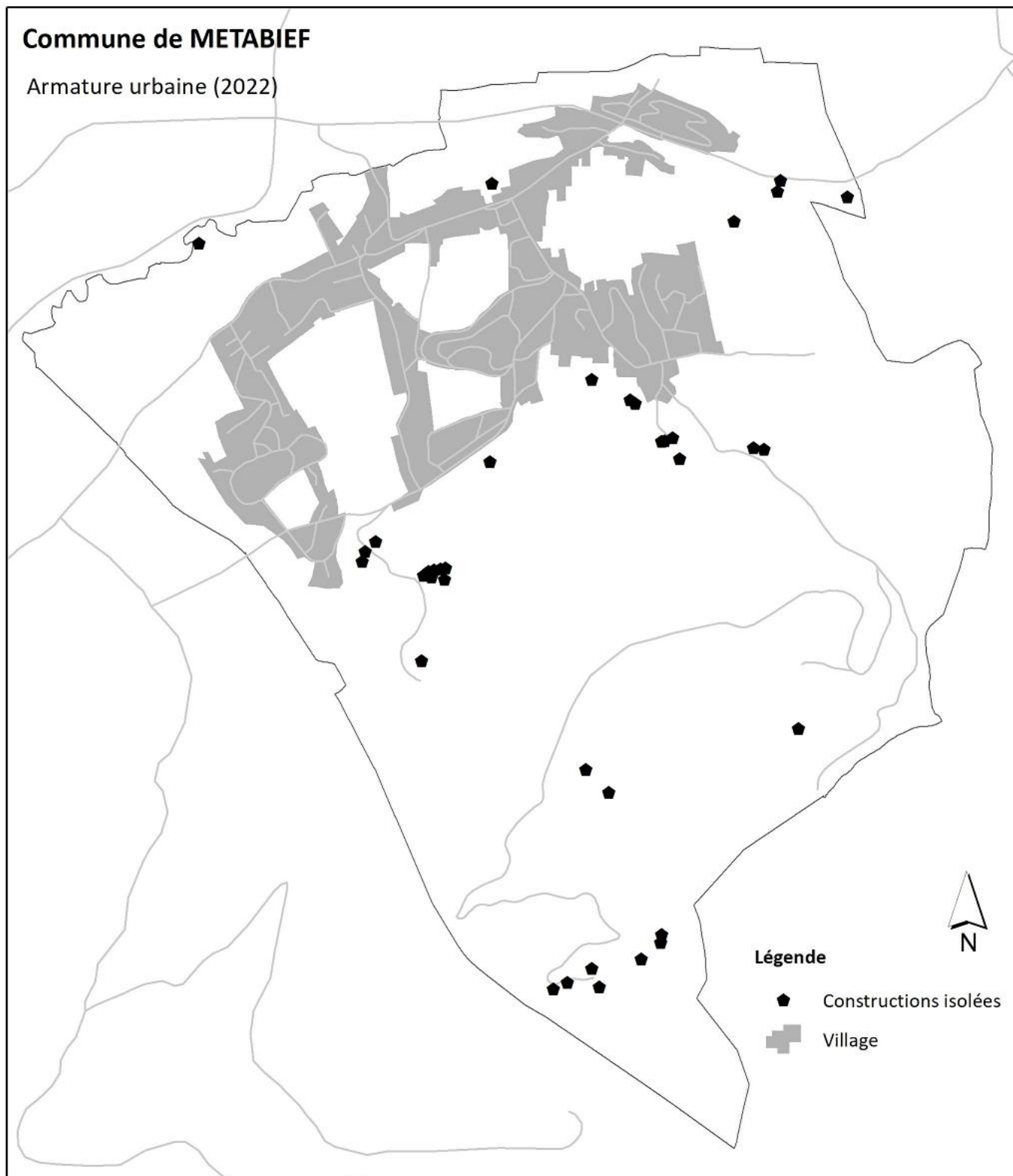


Figure 44 : Structure urbaine de la commune de METABIEF (Prélude 2022)

Au regard des critères définis par la jurisprudence¹⁷, les parties urbanisées de METABIEF délimitées sur la figure suivante sont estimées à **environ 88,1 hectares** (sur la base du cadastre de 2022). Cette estimation a pris en compte toutes les constructions (existantes ou en cours de réalisation) formant le village de METABIEF avec leur terrain d'aisance ainsi que les espaces publics et la voirie périphérique. Toutefois, pour les constructions implantées sur de vastes parcelles en frange urbaine, la surface retenue correspond uniquement aux terrains d'agrément (appréciation aux vues des photos aériennes). **Ces espaces ont vocation à s'inscrire dans la zone urbaine du PLU.**

Notons que l'exploitation agricole MARANDIN, le centre équestre, les loges agricoles et le stade - pourtant situés à proximité immédiate du village - ont été exclus du périmètre des Parties Urbanisées, ces constructions s'inscrivant dans des milieux agricoles ou naturels et n'étant pas vouées à l'habitat bénéficiant d'un statut particulier.

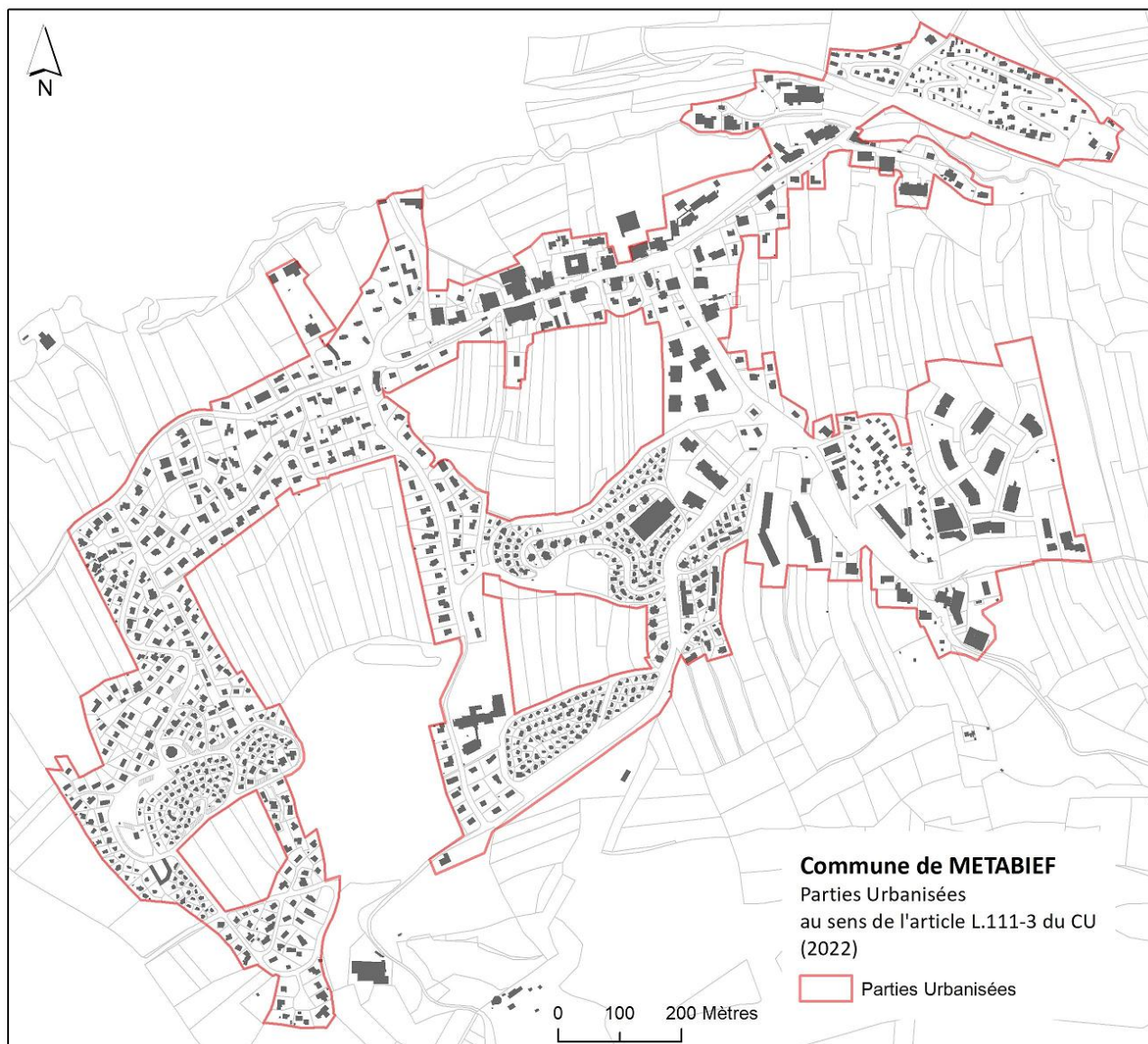


Figure 46 : Parties actuellement urbanisées du village (Prélude 2022)

Les parties urbanisées du village sont organisées de part et d'autre du tissu bâti ancien.

Les typologies urbaines du village

Le village de METABIEF compte **des typologies urbaines très diverses, mais assez sectorisées** : avec une dominante de collectif à l'Est sur le centre-bourg et la station tandis que l'Ouest se caractérise par un tissu pavillonnaire (maison individuelle, pagotin...).

¹⁷ La jurisprudence du Conseil d'Etat a dégagé 4 critères principaux pour définir les parties urbanisées : la présence d'un "nombre suffisant" de constructions groupées, l'absence de toute coupure d'urbanisation (ruptures topographiques, cours d'eau, espaces boisés, ...), la présence de voie et de réseaux de desserte et l'organisation de l'espaces (existence d'espaces publics, de lieux de convivialité).

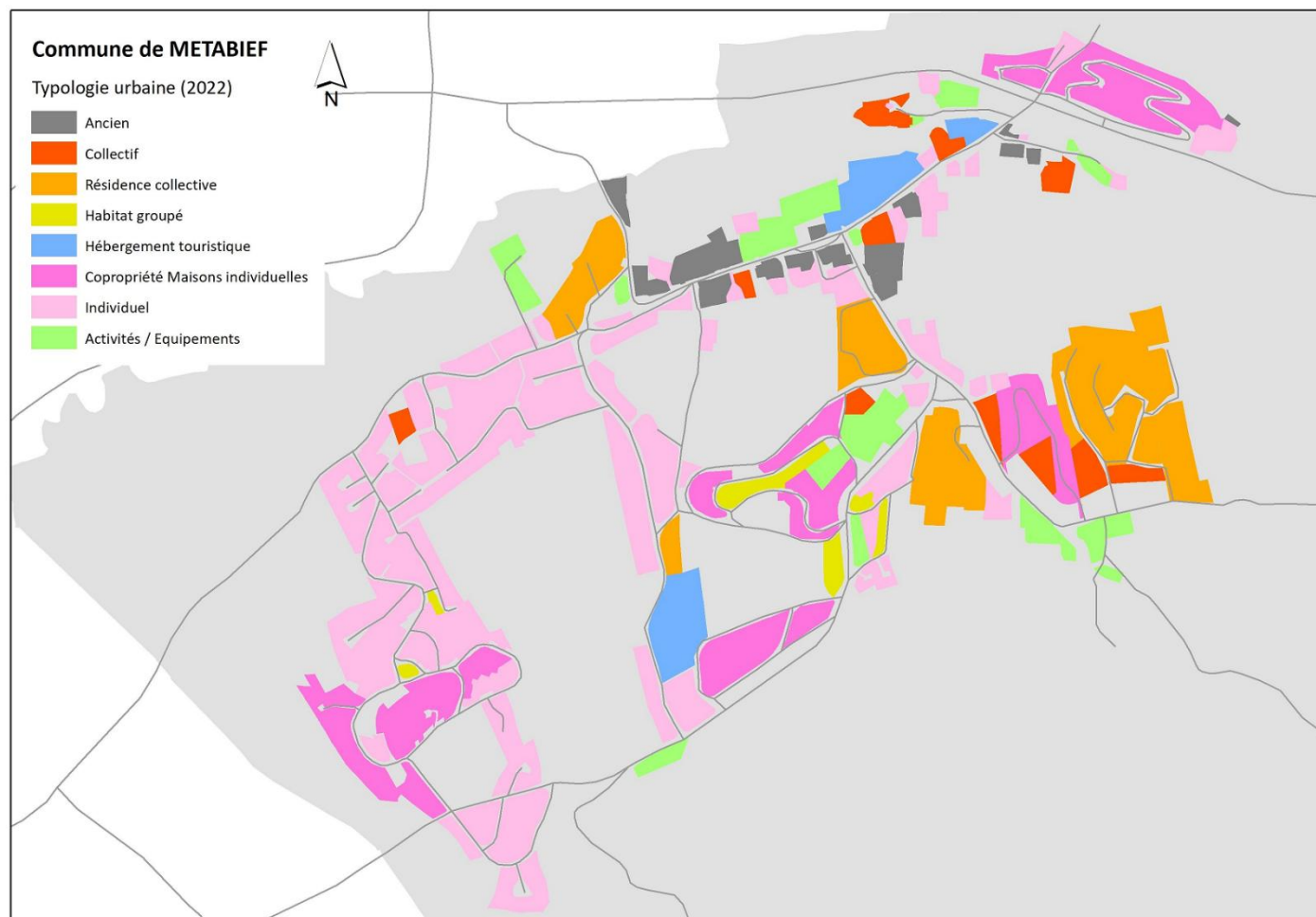
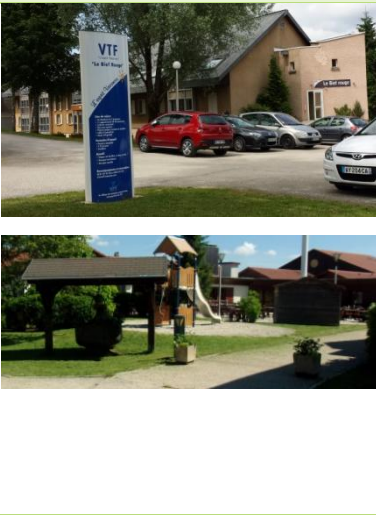


Figure 47 : Morphologies urbaines du village de METABIEF (Prélude 2022)

Typologies	Photos	Caractéristiques urbaines et architecturales
Ancien, le bâti traditionnel Il subsiste quelques constructions anciennes. Il s'agit souvent de fermes traditionnelles du Haut-Doubs, caractéristiques par l'importance de leurs volumes. Elles ont perdu tout usage agricole et accueillent souvent aujourd'hui plusieurs logements.		<u>Volumétrie & Implantation</u> ▪ A l'alignement ou en léger recul ▪ Parfois mitoyennes par le pignon, elles offrent une relative continuité dans le bâti et renforcent le caractère urbain de la rue ▪ Mur gouttereau orienté principalement sur la rue ▪ Ferme à plan rectangulaire aux cotés de 20 à 30 m ▪ Hauteur : R+1 avec 2 niveaux sous combles <u>Aspect des constructions</u> ▪ Toit à 2 pans avec ou sans demi-croupe ▪ Toiture à forte pente avec débords de toit ▪ Quelques panneaux solaires et petits châssis sur toit ▪ Ouvertures plus hautes que larges sur les façades, des volets bois ou PVC ▪ Façades enduites aux teintes claires (proche du blanc) ▪ Lambréchures sur pignon <u>Abords des constructions</u> ▪ Parcelle en longueur pour les constructions mitoyennes, avec jardins clos situés à l'arrière ▪ Absence de clôture sur rue

Collectif Les collectifs sont nombreux dans le centre-bourg et sur la station, d'un point de vue architectural ils sont assez représentatifs de l'architecture traditionnelle ou de leur époque d'achèvement. Ils accueillent parfois des cellules commerciales en rez-de-chaussée.		<u>Volumétrie & Implantation</u> ▪ En léger retrait ou en milieu de parcelle ▪ Hauteur : de R+1+C à R+2+2 niveaux sous combles <u>Aspect des constructions</u> ▪ Dominante de toit à 2 pans, à forte pente avec débords de toit ▪ Façades enduites aux teintes claires (blanc, ocre, ...) ▪ Ouvertures aux dimensions variées, châssis sur toit ▪ Nombreux balcons et terrasses ▪ Portes de garages <u>Abords des constructions</u> ▪ Parcellaire réduit, espaces collectifs limités au stationnement ▪ Clôtures non systématiques
Résidence collective Il s'agit d'un ensemble de collectifs regroupés sur une même unité foncière. Bien souvent à vocation touristique, ils sont principalement situés sur la station.		<u>Volumétrie & Implantation</u> ▪ En milieu de parcelle ▪ Orientation Est-/Ouest dominante ▪ Emprises au sol variant de 100 à 800 m² ▪ Hauteur : de R+1+C à R+4+C <u>Aspect des constructions</u> ▪ Toit à 2 pans avec ou sans demi-croupe ▪ Toiture à forte pente avec débords de toit ▪ Ouvertures aux dimensions variées, volets bois ou PVC, balcons et terrasses ▪ Dominante de façades enduites aux teintes claires (proche du blanc) <u>Abords des constructions</u> ▪ Unité foncière importante, bien souvent arborée ▪ Une dominante de résidences équipées d'espaces et services en commun (tennis, piscine, espaces verts ...) ▪ Vastes espaces de stationnement organisés, parfois des garages en RDC ou à proximité
Hébergement touristique Il s'agit de structures d'hébergement collectif insérées dans le tissu résidentiel, comportant souvent plusieurs constructions à vocation touristique et de loisirs et s'inscrivant dans un site arboré.		<u>Volumétrie & Implantation</u> ▪ En retrait de la voirie ▪ Emprises au sol variant de 900 à 2 000 m² ▪ Hauteur : R+C à R+1+C <u>Aspect des constructions</u> ▪ Toit à 2 pans ▪ Ouvertures aux dimensions variées ▪ Façades enduites aux teintes claires ou bardage bois <u>Abords des constructions</u> ▪ Unité foncière importante, arborée ▪ Des aires de stationnement organisées, ▪ Des équipements de loisirs ▪ Des cheminements piétons

Habitat groupé Il s'agit d'une typologie peu commune, souvent des logements groupés de la typologie pagotins ou des logements en bande.		<u>Volumétrie & Implantation</u> ▪ En recul par rapport à la voie ▪ Mitoyenneté par les pignons ▪ Plan hexagonal ou rectangulaire ▪ Hauteur : R+C à R+1+C <u>Aspect des constructions</u> ▪ Dominante de toit à 2 pans avec débords ▪ Ouvertures aux dimensions variées ▪ Façades enduites aux teintes claires ou bardage bois 1. <u>Abords des constructions</u> Terrain d'aisance privatif assez réduit offrant peu ou pas d'espace pour le stationnement Clôture sur rue non systématique
Copropriétés de Maisons individuelles Cette forme urbaine est caractéristique de l'habitat touristique de Métabief. Il s'agit de séries de constructions de petite taille vouées au tourisme de masse réalisée dans les années 60/80 : pagotins, chalets Altic, Metaneige,	 Type Pagotin Type Chalet Altic	<u>Volumétrie & Implantation</u> ▪ En recul par rapport à la voie ▪ Opérations standardisées, massives par ilot ou poche d'urbanisation = bulles résidentielles. ▪ Orientation vers soleil ou vue ▪ Emprise au sol de 20 à 45 m² ▪ Hauteur : plain-pied ou R+C <u>Aspect des constructions</u> ▪ Modèle architectural en rupture avec l'habitat conventionnel ▪ Enduit de teintes claires ou bardage ▪ Dominante de toit à 2 pans avec débords en tuile, tôle ou shingle 1. <u>Abords des constructions</u> ▪ Petite parcellaire offrant un terrain d'aisance privatif réduit offrant peu ou pas d'espace pour le stationnement ▪ Des parcelles enclavées ▪ Des clôtures plus ou moins occultantes (haie, barrière en bois, grillage...)
Logement Individuel Les logements individuels sont très nombreux, ils occupent une superficie de 25,4 ha. Il s'agit de pavillons individuels organisés sous forme de lotissement ou plus rarement au coup par coup. Ils sont bien souvent représentatifs de leur vocation (résidence ou villégiature) et/ou de leur époque d'achèvement.		<u>Volumétrie & Implantation</u> ▪ En recul par rapport à la voie ou en milieu de parcelle ▪ Emprise au sol de 45 à 170 m² ▪ Hauteur : plain-pied à R+1+C <u>Aspect des constructions</u> ▪ Une diversité architecturale (chalets, maisons catalogue, maisons d'architecte,...) ▪ Dominante de toit à 2 pans avec débords ▪ Dominante de façades enduites aux teintes claires (blanc, ocre, ...), mais des couleurs parfois vives, ou bardage bois ▪ Ouvertures aux dimensions variées, bois ou pvc ▪ Balcons et terrasses <u>Abords des constructions</u> ▪ Parcellaire assez régulier ▪ Dominante de jardins clos, clôtures disparates et parfois très occultantes ▪ Garages en RDC

Activités / Equipements

Ces constructions sans logement sont regroupées dans le centre-bourg et la station. Ils concernent principalement des équipements d'intérêt collectif ou des activités commerciales.



Volumétrie & Implantation

- En léger retrait de la voie
- Hauteur : plain-pied à R+1

Aspect des constructions

- Une diversité architecturale
- Toiture à 1 ou 2 pans, de tuiles ou de tôles
- Façades enduites et souvent colorées, ou bardage bois
- Ouvertures aux dimensions variées, vitrines sur rue ou emprise publique
- Enseignes et dispositifs publicitaires

Abords des constructions

- Absence de clôture
- Aire de stationnement organisée ou disponible à proximité

Finalement, excepté dans les hébergements touristiques, le mode d'habiter n'est pas représentatif d'une typologie urbaine : à METABIEF chaque forme urbaine peut accueillir indépendamment ou simultanément à la fois des logements de vacances ou des résidences permanentes, de l'habitat locatif ou en accession.

Encadrement et formalisation des typologies urbaines par le PLU en vigueur

Le PLU actuel a découpé l'enveloppe bâtie communale en deux zones :

- une zone UC comprenant le centre ancien et ses abords immédiats, ainsi que le cœur de la station où existe une réelle mixité fonctionnelle ;
- et une zone U regroupant les secteurs à vocation d'habitat majoritairement individuel.

Objectifs du PLU 2012	Règles du PLU 2012	Propositions pour le futur PLU
ZONE UC		
Conserver l'identité du village	▪ Art. 6 impose le respect de l'ordonnancement des façades préexistant. ▪ Art.11 renvoie à l'article R.111-21 du CU (actuel R.111-27) ▪ Art. 10 impose une cohérence des hauteurs (différence d'un seul niveau autorisé)	▪ Préciser sur le plan de zonage les secteurs où l'ordonnancement de façades préexistant est à respecter. ▪ Identifier réglementairement le patrimoine à protéger (permis de démolir obligatoire) et définir le cas échéant des mesures de protection adaptées à inscrire à l'article 11.
Affirmer la centralité urbaine	▪ Art. 1 & 2 : Toutes les occupations du sol sont autorisées, excepté les activités nuisantes. ▪ Art. 6 impose un retrait maximum à 6 m des constructions = les façades composent la rue. ▪ Art.7 offre la possibilité de s'implanter de limite en limite = la continuité urbaine est favorisée. ▪ Art. 10 permet des hauteurs importantes (maxi R+2+C ou R+1+2 niveaux sous comble)	▪ Redéfinir le tracé de la zone urbaine du centre-bourg. ▪ Clarifier la règle de l'article 6, en indiquant les constructions "devront s'implanter" plutôt que "pourront s'implanter". ▪ Supprimer ou définir la notion de "construction principale" à l'article 10, définir la hauteur des annexes. Et conformément au lexique national de l'urbanisme, la hauteur devra être définie par rapport au faitage.
Augmenter la capacité d'accueil touristique	▪ Art. 1 & 2 : Toutes les occupations du sol sont autorisées, excepté les activités nuisantes.	▪ Un (des) sous-secteur(s) peu(ven)t -être défini(s) dans le(s)quel(s) seuls les hébergements hôteliers et touristiques pourront être autorisés.

<u>ZONE U</u>		
Favoriser une aération du bâti dans les secteurs denses et des volumétries de type pavillon	Art. 10 admet une hauteur maxi de R+1+C au-delà de 3 m de la limite séparative et en deçà de 4 m.	Permettre l'édification de construction de même hauteur en limite séparative (R+1+C) pour favoriser les volumétries plus importantes.
Favoriser une certaine densification dans les secteurs d'habitat sédentaire et permettre l'accueil d'un habitat plus diversifié	- Art. 6 & 7 ne favorisant pas la densification en permettant des implantations en milieu de parcelle (des retraits minimums requis). - Art. 10 admet une hauteur maxi de R+1+C au-delà de 3 m de la limite séparative et en deçà de 4 m.	- La diversification de l'habitat va de pair avec la mixité fonctionnelle = autoriser aux articles 1 & 2 les activités commerciales et artisanales. - Distinguer réglementairement les secteurs à densifier des secteurs denses à aérer (sous-secteur à définir). - Permettre l'édification d'habitat groupé de même hauteur en limite séparative pour favoriser la densité et la diversité de l'offre. - Favoriser la diversité de l'habitat en autorisant sur certains secteurs une hauteur supérieure à R+1+C.

Notons que **la commune a institué en 2012 la déclaration préalable pour l'édification des clôtures**. L'édification d'une clôture dépasse l'intérêt privé lorsqu'elle participe à un ensemble qui délimite les rues, les places et les franges urbaines. Pour préserver cette qualité ou l'assurer dans les nouveaux quartiers, il est donc nécessaire de se conformer à certaines exigences que seule une règle commune peut définir. Toutefois, le règlement du PLU en vigueur, dans ses articles 11 et 13, ne définit aucune règle permettant d'assurer la cohérence d'ensemble et la qualité des clôtures et des plantations sur rue. Il convient par conséquent dans le cadre de la révision du PLU de s'interroger si l'édification d'une clôture doit être laissée à l'initiative individuelle ou s'il convient de la subordonner à l'obtention d'une autorisation administrative et au respect de certaines règles afin que la clôture tienne compte d'un contexte pour s'inscrire harmonieusement dans un paysage partagé.



Les espaces publics

Les espaces publics dans le village de METABIEF se réduisent pour l'essentiel à la voirie, aux trottoirs, aux parcs de stationnement et aux aires sportives et de loisirs. Le bourg-centre ne compte aucune place favorisant les rencontres et échanges ou l'organisation de manifestations de plein air. Les espaces disponibles autour de la mairie et le parvis de l'église ont un usage principalement fonctionnel voué au stationnement. Une petite placette avec un banc a récemment été aménagée devant la mairie.

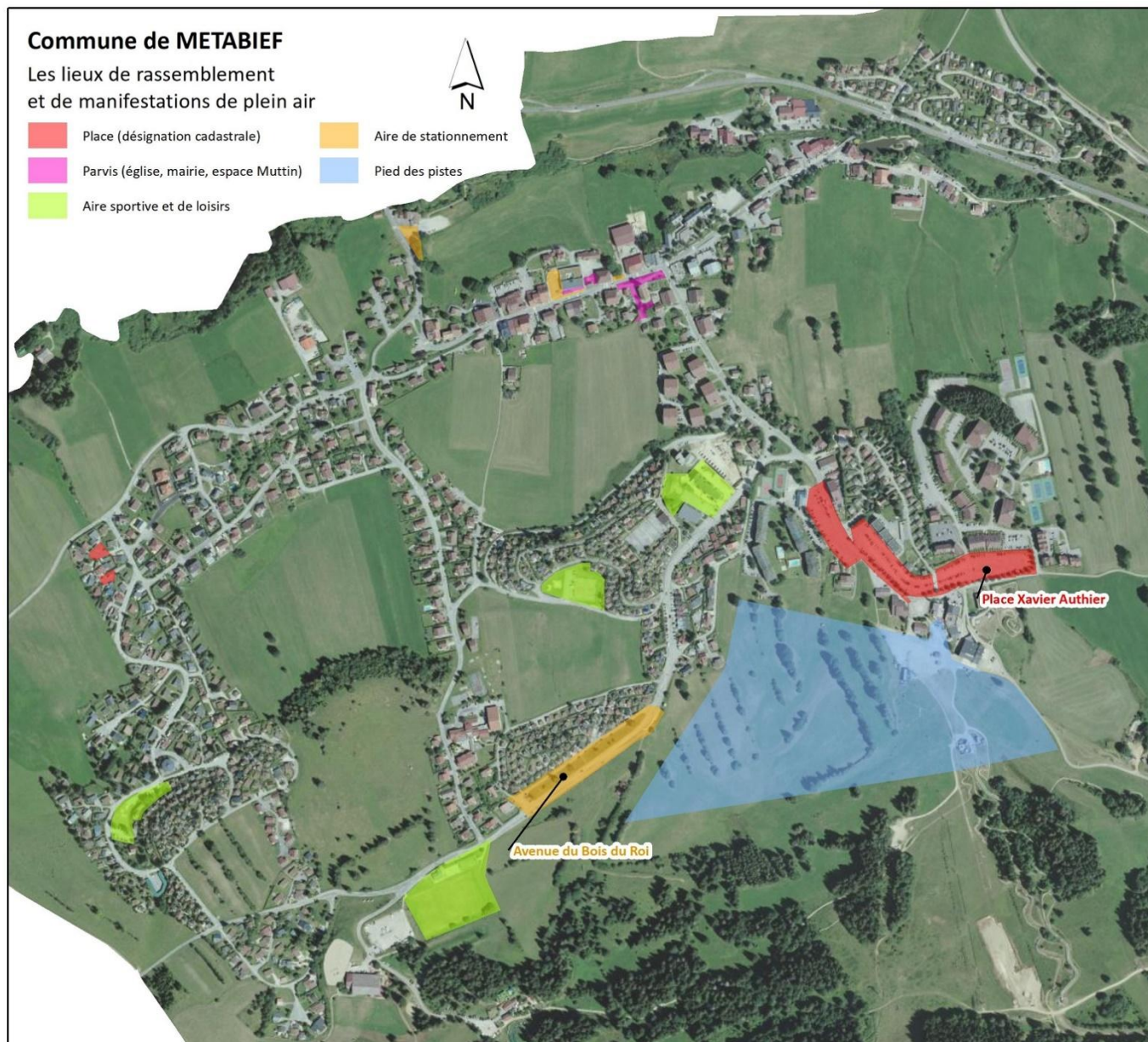


Figure 48 : Lieux de rassemblement de manifestations de plein air (Prélude 2022)

Au cadastre, le seul lieu de rassemblement désigné en tant que tel est la Place Xavier Authier, située au pied des pistes. Composée de 3 polygones successifs s'emboîtant les uns dans les autres sur un axe NO/SE, elle offre une superficie totale d'environ 20 000 m². Non aménagée, elle a aujourd'hui un usage exclusivement fonctionnel : le stationnement. Elle accueille toutefois en été un marché hebdomadaire. Un autre site permet du fait de son importante emprise des manifestations de plein air, il s'agit de l'avenue du Bois le Roi (parking et voirie) qui accueille notamment une brocante annuelle.

Enfin, le front de piste après accord passé avec les propriétaires des parcelles concernées permet des animations publiques en période hivernale et l'aménagement de la scène du Festival de la Paille chaque été pendant quelques jours. Un espace public éphémère est ainsi créé le temps d'une saison ou d'un festival.

Les composantes urbaines du village

Le village de Métabief, étiré et morcelé, apparaît aujourd'hui multipolaire. La figure ci-après présente la tentative de découpage opérée pour mieux comprendre le fonctionnement des espaces bâtis et envisager leur devenir. Le village est ainsi composé de **6 quartiers** ; il s'agit de secteurs bâtis ayant certaines caractéristiques ou une certaine unité :

- le centre-bourg, établi sur la base du village primitif ;
- la station, regroupant l'essentiel des structures et équipements à vocation touristique ;
- le quartier du Miroir, secteur résidentiel relativement isolé de l'autre côté de la RD9 ;
- le quartier Nord, secteur aménagé depuis l'entrée Nord du village le long de la route menant aux Longevilles accueillant une dominante d'habitat sédentaire ;
- les Quartiers Ouest et Sud, ensembles résidentiels développés autour des "poches" de chalets et pagotins liées initialement à l'activité touristique.

Différentes ambiances urbaines caractérisent ainsi le village de Métabief. Et cet ensemble compose un tissu urbain très éparse où perdurent de vastes étendues vertes à usage agricole.

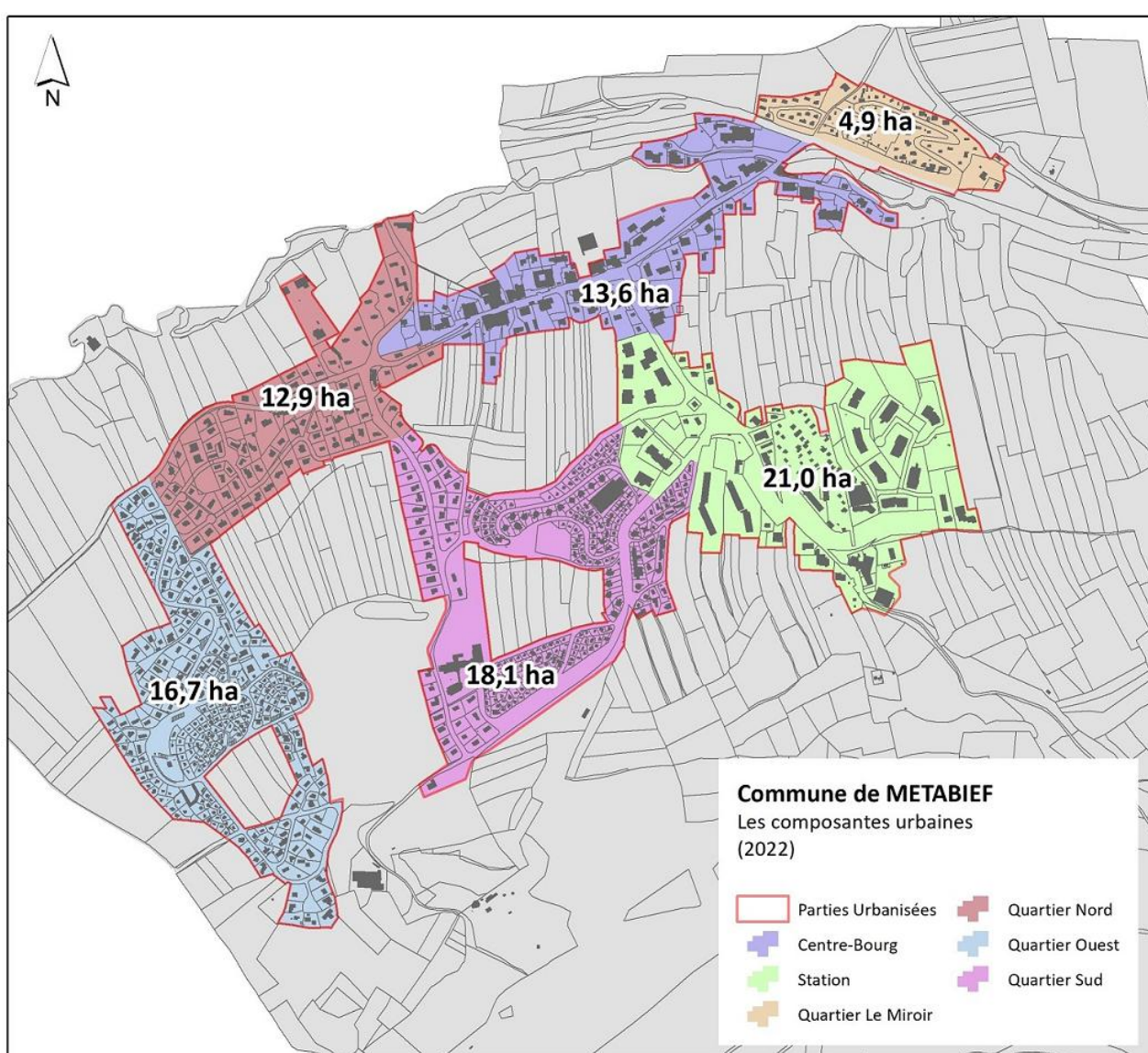


Figure 49 : Composantes urbaines du village (Prélude 2022)

L'habitat est réparti sur l'ensemble du village. Toutefois dans trois quartiers, l'habitat cohabite clairement avec d'autres fonctions (commerces, services, exploitation agricole,) : le centre-bourg, la station et dans une moindre mesure le quartier Sud. Dans les quartiers Ouest et du Miroir, on remarque une absence de mixité et un basculement des logements touristiques vers des logements permanents, ce qui tend à créer des "quartiers dortoir".

3.1.1.2. Le centre-bourg

Le centre-bourg de METABIEF correspond au village primitif : un village-rue relativement étiré et sans épaisseur. Il se caractérise par une implantation linéaire des constructions principalement sur la Rue du Village (RD485), mais aussi de quelques constructions sur les actuelles rue de la Forge et rue du Télésiège. Le bâti y est continu à discontinu. Ce secteur bâti, fort d'une densité et structure urbaine valorisante, est l'âme et la genèse de la commune.

La comparaison du plan Napoléon de 1839 et du cadastre de 2016 permet de constater que **le tissu urbain des origines est encore bien présent et lisible le long de la rue du village**, toutefois plusieurs constructions anciennes ont disparu et de nouvelles constructions sont venues combler les intervalles libres, en s'insérant plus ou moins bien dans cette ossature de rue. Notons que celles-ci dans l'ensemble concernent des volumes importants dont les façades principales implantées à l'alignement contribuent à dessiner une rue cohérente. Les maisons individuelles avec jardins clos implantées au Sud-est de la rue ont toutefois changé l'aspect de la rue en refermant les vues sur les pentes.

Ces dernières années le centre-bourg a connu de **nouvelles destructions** : une ferme ancienne a été remplacée à proximité de l'église par deux collectifs et une construction ancienne en mitoyenneté proche de la mairie a été démolie pour céder la place à l'Espace Mutin. Le cadastre présenté ci-dessous n'est pas à jour de ces derniers changements.



Figure 50 : Plan Napoléon de 1839 comparé au Cadastre 2016

Ce noyau historique d'environ 13,6 ha est aujourd'hui le cœur administratif et culturel de METABIEF, mais aussi un quartier commerçant. Ce quartier résidentiel bénéficie en effet d'une véritable et complète mixité fonctionnelle avec la présence d'équipements publics (mairie, bibliothèque, salle associative, école ...), de services (agence postale, commerces, artisans ...) et d'une exploitation agricole active. Il accueille après la station la plus forte densité de logements à l'hectare (environ 40 logements / ha).

Les espaces publics sont réduits à leur simple expression : voiries, trottoirs (plus ou moins existants et aux normes) et aires de stationnement. Le parvis de l'église, surélevé par rapport à la Grande Rue, est reconverti en aire de stationnement. La structure linéaire du centre-bourg ne compte aucun espace public central aménagé favorable aux rencontres, aux échanges et à l'organisation de manifestations de plein air. La Départementale offre, sur certaines sections, une image routière en dépit de son emprise plutôt mesurée.

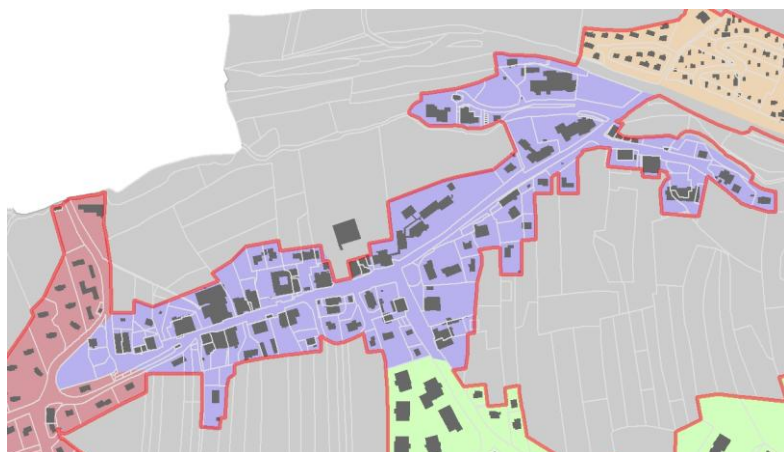


Figure 51 : Le centre-bourg (cadastre 2022)

L'une des particularités du centre-bourg de METABIEF est qu'il n'est pas situé au barycentre de l'enveloppe urbaine du village, et par voie de conséquence il n'est pas directement connecté à l'ensemble des quartiers qui lui sont périphériques. Il est toutefois relié au quartier Nord par la rue du Viscernois, au quartier Sud via le chemin piéton de la Rançonnière et bien sûr à la station par la rue du Télésiège.

Caractéristiques urbaines		Perspectives d'évolution & Enjeux
Classement au PLU actuel	En zone UC avec pour objectif : - de conserver l'identité traditionnelle du village, - d'affirmer la centralité urbaine par la mixité des fonctions.	➤ Une distinction réglementaire à effectuer entre le centre-bourg et la station
Structure foncière	Un parcellaire assez complexe, irrégulier et diversifié (formes, tailles et proportions) qui favorise la diversité des formes urbaines	➤ Le maintien et le renforcement de l'habitat collectif et du commerce (attention au stationnement)
Structure bâtie	- Un tissu bâti d'origine rurale assez homogène (volume, implantation, aspect, ...) - Un tissu continu à discontinu	➤ La démolition/reconstruction de bâtiments inadaptés ou de trop faible valeur d'usage ➤ La rénovation/extension/amélioration des constructions à usages d'habitat. ➤ Le remplissage des vides : favoriser la perception du centre-bourg (densité, implantation, hiérarchie urbaine)
Rapport à l'espace public	- Une implantation à l'alignement des voies et emprises publiques, ou en léger retrait - Une relation très étroite du bâti à l'espace public, les façades composent la rue excepté les constructions récentes au Sud-Est. - Un mobilier d'éclairage très hétérogène	➤ Encadrer les futurs aménagements pour préserver les logiques historiques (volume, implantation, ...)

Typologie architecturale	▪ Une combinaison de bâtisses anciennes (souvent d'anciennes fermes avec corps de logis), des collectifs plus contemporains (respectant dans l'ensemble les implantations et volumétries existantes) et des maisons individuelles sur jardins clos.  ▪ Des volumes dans l'ensemble assez importants ou mitoyenneté des constructions, hauteur maxi R+3+C ou R+2+2 niveaux sous combles ▪ Peu de clôture sur rue (sauf habitat pavillonnaire) ▪ Quelques éléments de patrimoine : la fontaine située près du cimetière, les murets et murs de soutènement en pierre, le poids-public, l'église, la maison commune, des fermes anciennes ...	➤ Risque de perte de l'identité rurale par démolition, transformation et /ou restauration des bâtisses anciennes ➤ Préserver réglementairement les caractéristiques architecturales dominantes (sens et pente de toiture, teintes, implantation par rapport à la voie, continuité des façades, rechercher l'unité apparente des couvertures et façades depuis le lointain ...) lors des projets de réhabilitation et pour guider les futurs aménagements ➤ Architectures particulières (ex : fermes anciennes) évoquant une époque, un usage à identifier afin d'y imposer une réglementation spécifique pour assurer une réhabilitation adaptée à leur caractère propre.
Mixité sociale & fonctionnelle	Une majorité de propriétaires occupants, quelques locatifs privés. <u>Destinations (& sous-destinations) représentées</u> ▪ Exploitation agricole ▪ Habitation (Logement) ▪ Commerce et activités de service (Artisanat et commerce de détail, restauration, activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle, Hébergement hôtelier et touristique) ▪ Equipements d'intérêt collectif et services publics (Bureaux et locaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés, locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés, établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale)	➤ Diversité des fonctions urbaines = une caractéristique de centre-bourg à préserver et à organiser ➤ Privilégier l'habitat locatif et social dans ce quartier disposant du confort résidentiel
Desserte & stationnement	▪ Desserte principale par la rue du Village (RD385) ▪ Des poches de stationnement importantes, sans traitement paysager, obstruant parfois les ouvertures sur le Grand Paysage ▪ Des cheminements piétons non continus, parfois encombrés par des voitures ▪ Un chemin ancien menant au Moulin (site actuel de la Fromagerie) ayant disparu	➤ Des besoins d'accès, de stationnement et de desserte particuliers ➤ Améliorer la fonctionnalité et assurer le traitement paysager des parcs de stationnement ➤ Fixer des normes de stationnement différenciées selon les différents types d'occupation ou d'utilisation du sol, les diverses destinations des constructions (habitations, artisanat, commerces...) ➤ Réaménager la liaison piétonne entre la rue du village et la fromagerie
Réseaux & Energie	Assainissement collectif Quelques constructions anciennes ou récentes équipées de capteurs solaires. 	➤ Toute nouvelle installation de réseau (fibre, téléphone, électricité, ...) devra être enterrée ➤ Favoriser la rénovation énergétique du bâti existant (isolation extérieure), excepté sur les bâtisses de caractère à identifier. ➤ Intégrer la dimension énergétique, en favorisant au travers d'un règlement adapté le recours aux énergies renouvelables et à la conception bioclimatique.

Trame végétale & Paysage

- Absence ou transparence des clôtures sur rue
- Au niveau de l'intersection entre la rue du village et la rue de la Forge, l'ouverture paysagère vers les pistes et le Morond est à valoriser (vitrine pour le village)



- Murets de pierre et alignement d'arbres le long du site VTF



- Réglementer les clôtures sur rue (harmonie à rechercher, haies opaques à proscrire)
- Préserver la vue remarquable située à l'Entrée Est du village

- Protéger les éléments remarquables du paysage : murets, alignement d'arbres, arbres isolés (Art. L.151-19 du CU)

3.1.1.3. La station

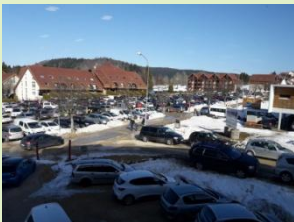
Organisée essentiellement le long de la rue du Télésiège et autour de la Place Xavier Authier, le site de la station est composé d'une dominante d'habitat collectif et de quelques chalets tournés principalement vers l'activité touristique. C'est le quartier qui enregistre la plus forte densité urbaine avec environ 83 logements par hectare. Plusieurs résidences collectives forment des ensembles autonomes, d'autres immeubles intègrent en rez-de-chaussée des cellules commerciales et contribuent à structurer l'espace public majeur du quartier : la Place Xavier Authier.



Figure 52 : La station (cadastre 2022)

Là encore les espaces publics se composent uniquement de la voirie, des espaces dédiés aux cheminements des piétons et aux aires de stationnement. La Place Xavier Authier n'a aucun traitement au sol et apparaît davantage comme un vaste parking au pied des pistes, c'est un espace fonctionnel avant tout.

Ce quartier d'une superficie d'environ 20,8 ha, situé au pied des pistes de ski et des itinéraires de randonnées, intègre tous les services et activités liés à ces activités touristiques et de loisirs. En saison, et notamment en période hivernale, il devient le cœur de la commune avec une densité accrue de population et une vie économique et urbaine bouillonnante.

Caractéristiques urbaines		Perspectives d'évolution & Enjeux
Classement au PLU actuel	En zone UC avec pour objectif : ▪ de conserver l'identité traditionnelle du village, ▪ d'affirmer la centralité urbaine (mixité des fonctions)	➤ Une distinction réglementaire à effectuer entre le centre-bourg et la station
Structure foncière	▪ Un parcellaire assez homogène, composé de parcelles de grandes tailles ▪ Des réalisations opportunistes	➤ Une possible densification des espaces verts ou d'aisance privés
Structure bâtie	▪ Un développement sous forme de vastes opérations d'habitat autonomes : résidences collectives, copropriétés horizontales, ... ▪ Un tissu bâti lâche	➤ Peu susceptible d'évolutions lourdes (démolition, reconstruction) ➤ Transformation par réhabilitations et modifications des façades et des espaces externes (garages, hall d'entrée, ajout ou fermeture de balcon, ...)
Rapport à l'espace public	▪ Une implantation variée des constructions ▪ Constructions en retrait de la rue du Télésiège (à plus de 10 m) ▪ Quelques collectifs structurent la Place Xavier Authier	➤ Favoriser la structuration du front de pistes et de place lors des projets de réhabilitation ou construction
Typologie architecturale	▪ Habitat collectif au volume important (maxi R+3+C) et habitat individuel de type chalet voué au tourisme ▪ Résidences collectives répondant à des préoccupations économiques (rentabilité immobilière) plus qu'esthétiques (insertion paysagère) 	➤ En l'absence de contrainte réglementaire (limitant l'emprise au sol, la hauteur, ...), un basculement possible des chalets de vacances vers de l'habitat permanent ➤ Réglementer l'aspect des constructions pour harmoniser l'ensemble et assurer l'insertion dans le site des réhabilitations et nouvelles constructions
Mixité sociale & fonctionnelle	Une majorité de logements touristiques et de locatifs <u>Destinations (& sous-destinations) représentées</u> ▪ Habitation (Logement) ▪ Commerce et activités de service (Artisanat et commerce de détail, restauration, hébergement touristique, activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle, cinéma) ▪ Équipements d'intérêt collectif et services publics (Bureaux et locaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés, locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés, établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale, salles d'art et de spectacle, équipements sportifs, autres équipements recevant du public)	➤ Diversité des fonctions urbaines = une caractéristique de la station à préserver et à organiser ➤ Privilégier l'habitat et les hébergements liés au tourisme
Desserte & stationnement	Un accès en impasse via la rue du Télésiège et de nombreuses voies privées Des cheminements piétons non continus, parfois encombrés par des voitures Des vitrines commerciales masquées par les véhicules stationnés Le plus important parc de stationnement du village  	➤ Des besoins d'accès, de stationnement et de desserte particuliers ➤ Une desserte à améliorer pour les VL et les piétons ➤ Une place Xavier Authier à organiser ➤ Fixer des normes de stationnement différenciées selon les différents types d'occupation ou d'utilisation du sol, les diverses destinations des constructions (habitations, artisanat, commerces...)

Réseaux & Energie	Assainissement collectif Quelques constructions équipées de capteurs solaires.	➤ Toute nouvelle installation de réseau (fibre, téléphone, électricité, ...) devra être enterrée ➤ Favoriser la rénovation énergétique du bâti existant (isolation extérieure). ➤ Intégrer la dimension énergétique, en favorisant au travers d'un règlement adapté le recours aux énergies renouvelables et à la conception bioclimatique.
Trame végétale	▪ Quasi-inexistante, à l'exception des espaces verts et boisements agrémentant les résidences collectives. ▪ Place Xavier Authier sans traitement paysager (contrainte du déneigement)	➤ Réglementer les clôtures sur rue (harmonie à rechercher) ➤ Préserver la vue sur les pistes ➤ Protéger la trame végétale favorisant l'insertion des constructions dans le site

3.1.1.4. Les quartiers périphériques

Les quatre autres quartiers de METABIEF se sont construits sur la base d'opérations de chalets individuels liés au tourisme, excepté le quartier Nord davantage tourné dès les origines vers l'habitat permanent. Ces quartiers parfois éloignés du centre-bourg apparaissent plus ou moins isolés, autonomes et monofonctionnels. Toutefois dans l'ensemble, ils composent un tissu urbain assez cohérent avec une typologie bâtie répétée (volumes, architectures...).

Seul le secteur "Le Miroir" ne s'est pas développé ces dernières années, en accueillant comme les autres sites d'habitat touristique dans leur prolongement des lotissements pavillonnaires de conception plus classique (rue des Champs Coiteux, rue de la Rançonnière, Allée des Vouches).

En règle générale, sur ces secteurs le bâti est implanté en recul par rapport à la voirie, et en recul par rapport aux limites séparatives. Le tissu bâti est donc, dans ces quartiers récents, plus lâche et aéré que dans le centre-bourg. Ce type d'implantation présente l'inconvénient de ne dégager que des espaces résiduels autour du bâtiment, surtout si celui-ci a été implanté en milieu de parcelle. Les espaces disponibles autour de la construction s'avèrent souvent étroits, peu optimisables et ceux exposés au Sud difficilement valorisables. Les paysages urbains engendrés par ces caractéristiques d'implantation sont opposés à ceux du centre-bourg.

Dans l'ensemble, ces quartiers sont quasi-exclusivement voués à l'habitat (résidence permanente ou secondaire). Cette organisation urbaine (séparation habitat/emploi/commerces) est génératrice de déplacements, de besoins en stationnement et en infrastructures.

Des points communs

	Caractéristiques urbaines	Perspectives d'évolution & Enjeux
Classement au PLU actuel	En zone U avec pour objectif : ▪ de favoriser l'aération du bâti et des volumétries de type pavillon en secteurs à dominante d'habitat touristique ; ▪ de favoriser une certaine densification et permettre l'accueil d'habitat plus différencié dans les secteurs à dominante d'habitat sédentaire.	➤ Une distinction réglementaire à effectuer par quartier ou secteur selon la vocation urbaine envisagée
Structure foncière	▪ Un parcellaire très régulier et distribué rationnellement ▪ Des réalisations opportunistes et des opérations standardisées, massives par ilot ou poche d'urbanisation = bulles résidentielles (parcelles enclavées, desserte en impasse).	➤ Permettre les fusions parcellaires dans certaines zones de pagotins à définir.

Structure bâtie	▪ Un développement sous forme de petites opérations d'habitat voués à l'origine au tourisme, autonomes et assez denses : les ilots de pagotins ou de chalets (Altic, Metaneige) ▪ Un tissu bâti plus diffus et aéré dans les lotissements pavillonnaires plus récents	➤ Quel projet pour ces espaces bâtis : densification ou aération ? ➤ Les tissus d'habitat individuel organisés sont généralement peu susceptibles d'évolutions lourdes. La transformation du tissu est donc lente, essentiellement par ajout d'annexes (garages extérieurs, vérandas, abris de jardin, piscines...), par extension des surfaces ou par transformation des combles, par surélévation et plus rarement, par démolition/reconstruction
Rapport à l'espace public	▪ Construction en retrait des voies, et très souvent en milieu de parcelle : les façades ne composent pas la rue, ce sont les clôtures ! Certains pagotins en cœur d'îlot sont invisibles depuis la rue. ▪ Opérations de pagotins : clôtures en dur interdites dans cahier des charges (haie, barrières bois ou grillage de 80 cm)	➤ Réglementer les clôtures sur rue, et éventuellement sur les limites séparatives.
Typologie architecturale	Une dominante de logements individuels, de faible hauteur (R+C) et de faible emprise (20 à 45 m² au sol) dans les secteurs d'habitat voués à l'origine au tourisme et des volumétries plus importantes dans les lotissements pavillonnaires (R+1+C et jusqu'à 170 m² au sol) <u>Habitat à vocation touristique</u> ▪ 3 secteurs regroupant + de 350 pagotins = une architecture bien intégrée dans le paysage, un secteur à risques (salubrité, sécurité) : le site du Crêt de la Chapelle. ▪ Implantation en milieu de parcelle, rayonnante pour garantir une vue au plus grand nombre, éviter les vis-à-vis, sans recours à des travaux de terrassements ▪ Une diversité des sens de faitage et des coloris de façade ▪ Des extensions récentes peu soucieuses du détail architectural <u>Habitat permanent</u> Des formes de construction non représentatives de l'architecture traditionnelle et moins sobres que dans le noyau ancien (balcons, volumétrie "originale"...)	➤ Architectures particulières des Pagotins évoquant une époque, un usage à identifier (sous-secteur) afin d'y imposer une réglementation spécifique soit pour favoriser l'habitat permanent (autoriser les extensions et le stationnement, sauf impossibilité technique) soit pour maintenir l'habitat touristique et n'autoriser que de petites extensions de type rangement ➤ Des quartiers posant de réels problèmes sanitaires à réhabiliter = un risque de ségrégation sociale à endiguer, une opération de démolition-reconstruction à préciser pour s'adapter à la demande touristique actuelle ? Une refonte des tissus parcellaire et bâti ?
Mixité sociale & fonctionnelle	Des quartiers résidentiels, rareté des autres fonctions urbaines Des secteurs d'habitat voué historiquement au tourisme basculant vers la résidence permanente ou enserrés dans des quartiers résidentiels	➤ Privilégier réglementairement l'habitat sédentaire sur les quartiers Nord et Ouest et l'habitat à vocation touristique à proximité de la station
Desserte & stationnement	<u>Habitat à vocation touristique</u> Zones de pagotins irriguées par de petites venelles (servitude de passage, déplacements doux) Des problèmes de réseaux (assainissement, gaz, éclairage public...) sur certains secteurs Surfaces de stationnement faisant défaut <u>Habitat permanent</u> Quelques voies en impasse	➤ Fixer des normes de stationnement différenciées selon les différents types d'occupation ou d'utilisation du sol, les diverses destinations des constructions (habitations, artisanat, commerces...), ➤ Définir des aires de stationnement potentielles sur les secteurs denses (combler les besoins)

Trame végétale	Vastes espaces naturels situés au cœur ou entre ces quartiers offrant des espaces de respiration paysagère. <u>Habitat à vocation touristique</u> Transition entre espace construit et espace naturel assurée par des éléments arbustifs et arborés (effet de masque), surtout dans les zones de pagotins = insertion paysagère réussie (excepté frange Nord de la zone de Pagotins située dans le quartier Sud où la structure urbaine n'est pas accompagnée d'éléments végétaux) Des clôtures occultantes ou perméables <u>Habitat permanent</u> Des clôtures occultantes ou perméables	➤ Compromis à trouver entre le développement prioritaire des espaces agricoles enclavés et le maintien d'espaces de respiration notamment à proximité des zones denses de pagotins
Réseaux & Energie	Assainissement collectif Quelques constructions équipées de capteurs solaires, notamment dans l'habitat permanent.	➤ Toute nouvelle installation de réseau (fibre, téléphone, électricité, ...) devra être enterrée ➤ Favoriser la rénovation énergétique du bâti existant (isolation extérieure). ➤ Intégrer la dimension énergétique, en favorisant au travers d'un règlement adapté le recours aux énergies renouvelables et à la conception bioclimatique.

Les particularités

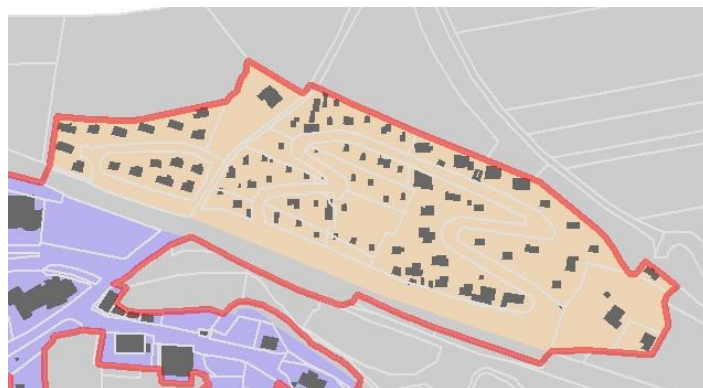


Figure 53 : Le quartier du Miroir (cadastre 2022)

Le quartier du Miroir est isolé du village par la RD9, axe primaire à fort trafic opérant une réelle coupure spatiale.

Il est né de la création opportuniste de deux copropriétés horizontales de part et d'autre d'une construction plus ancienne.

Poches autonomes proposant à l'origine exclusivement de l'habitat voué au tourisme, ces secteurs tendent à devenir de vrais espaces de vie permanents et à entretenir des rapports de plus en plus étroits avec le centre-bourg voisin.

L'emprise au sol des constructions devient plus importante. Cette évolution des typologies urbaines peut être source de conflits de voisinage (intimité réduite, problématique du stationnement, nuisances sonores...). Et la proximité avec les services, équipements et commerces du bourg engendre de fait des déplacements piétons accrus sur une traversée de départementale non adaptée et non sécurisée.

Destinations (& sous-destinations) représentées

- Habitation (Logement)
- Commerce et activités de service (Artisanat et commerce de détail)
- Equipements d'intérêt collectif et services publics (établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale)

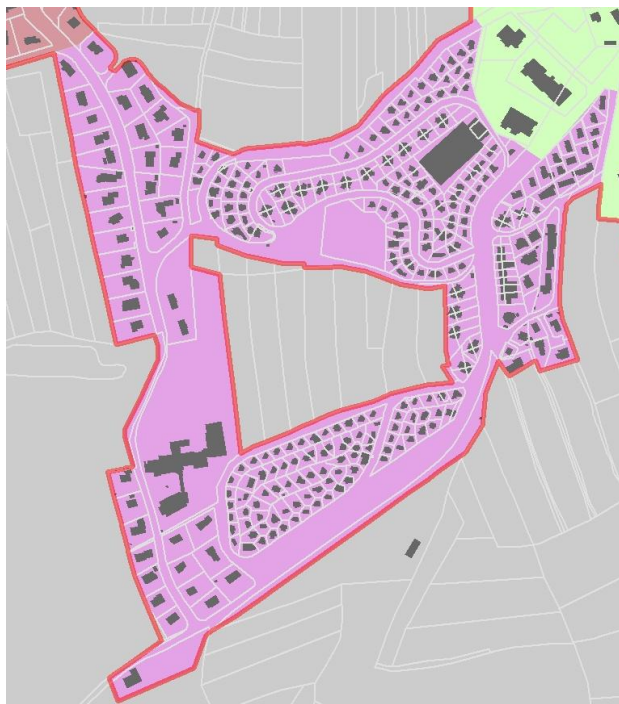


Figure 54 : Le quartier Sud (cadastre 2022)

Le quartier Sud est composé de l'essentiel des zones de pagotins, tissu bâti si caractéristique de METABIEF. Toutefois des lotissements pavillonnaires voués à l'habitat permanent et des structures d'hébergement touristiques se sont greffés à cet ensemble sur la frange Ouest en s'implantant de part et d'autre de la rue des Champs Coiteux.

Ce quartier bénéficie sur sa frange Est de la proximité des équipements et infrastructures de la station via l'avenue du Bois du Roi. Il est connecté au centre-bourg par la section piétonnière de la rue de la Rançonnière. Enfin, la rue des Champs Coiteux offre une liaison transversale vers l'entrée Nord du village depuis la rue du Moulin.

A proximité de la station, ce quartier accueille un certain nombre de commerces et de services installés le long de l'avenue du Bois du Roi et en son cœur une aire vouée aux sports et aux loisirs faisant face à une vaste enclave agricole.

Destinations (& sous-destinations) représentées

- Habitation (Logement)
- Commerce et activités de service (Artisanat et commerce de détail, restauration, hébergement touristique, activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle)
- Equipements d'intérêt collectif et services publics (Bureaux et locaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés, salles d'art et de spectacle, équipement sportifs, autres équipements recevant du public)

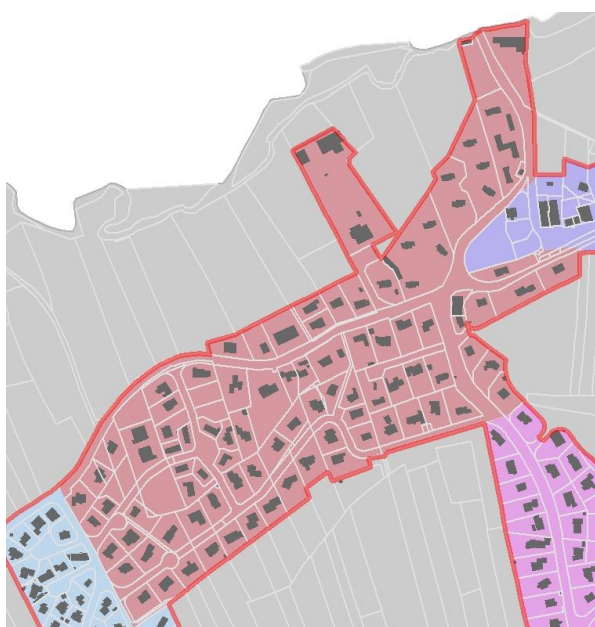


Figure 55 : Le quartier Nord (cadastre 2022)

Le quartier Nord s'étend de l'entrée Nord du village (site de l'ancien Moulin) à l'intersection entre la rue des Vicernois et l'avenue des Grands Champs à l'Ouest.

Il bénéficie d'un accès aisé à la RD9 ainsi qu'à la RD45.

C'est le seul secteur résidentiel à accueillir une dominante d'habitat sédentaire depuis ses origines, à admettre des hauteurs importantes (jusqu'à R+2+C) et à proposer une offre en logements assez diversifiée (collectif, social, individuel, habitat groupé ...).

Des équipements publics et artisans sont également présents.

Destinations (& sous-destinations) représentées

- Habitation (Logement)
- Commerce et activités de service (Artisanat et commerce de détail, activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle)
- Equipements d'intérêt collectif et services publics (Bureaux et locaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés, locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés, établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale autres équipements recevant du public)

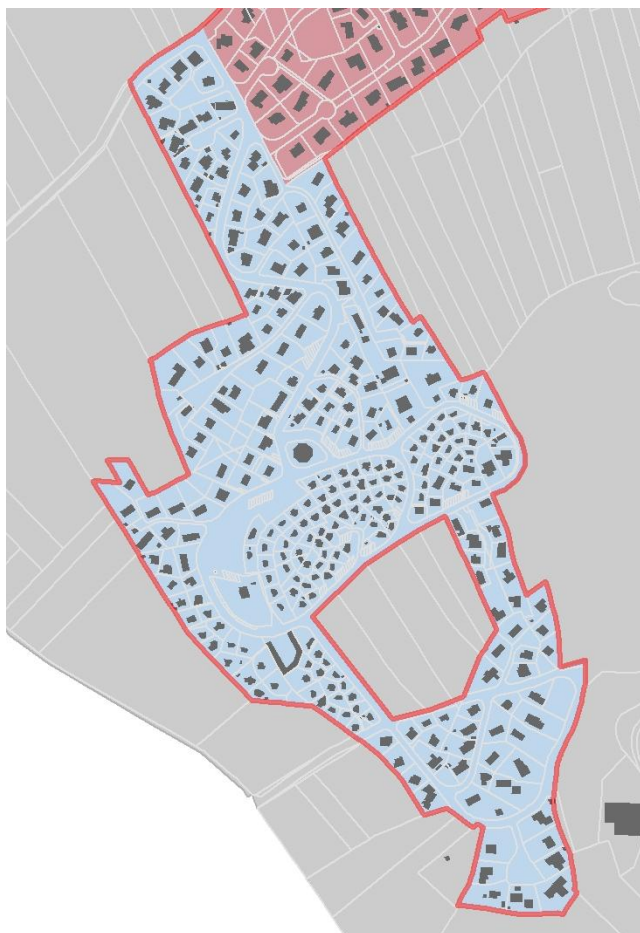


Figure 56 : Le quartier Ouest (cadastre 2022)

Le quartier Ouest s'étend du Nord au Sud de part et d'autre de l'avenue des Grands Champs. Il est composé d'une importante zone de pagotins au lieu-dit "Crêt de la Chapelle" et de plusieurs opérations successives de lotissements vouées initialement à l'habitat touristique et plus récemment à l'habitat permanent.

Il n'accueille aucune fonction urbaine, excepté une petite aire de jeux en son centre. Eloigné de l'agitation du centre-bourg et du cœur de station, il bénéficie d'une certaine tranquillité, mais aussi d'un accès aisé à la RD9 depuis la rue des Viscernois au Nord et à la RD45 par l'avenue des Crêts au Sud.

Destinations (& sous-destinations) représentées

- Habitation (Logement)
- Equipements d'intérêt collectif et services publics (équipements sportifs)

3.1.2. Les constructions isolées

Définition, rappel :

*Une construction isolée est un édifice implanté en milieu agricole, naturel ou forestier n'appartenant pas du fait de sa situation ni à un village, ni à un hameau ni à un groupe de constructions.*¹⁸

La loi « Montagne » a instauré une obligation de protection de l'environnement et des espaces agricoles. Ce principe se traduit par l'obligation de construire en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants, en vertu des dispositions de l'article L. 122-5 du Code de l'Urbanisme. Et la réglementation impose que le Plan Local d'Urbanisme fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain (Article L151-5 du CU). Ce principe conduit lui aussi à proscrire sur l'ensemble du territoire communal toute "urbanisation dispersée", incompatible avec la préservation de l'environnement, des terres agricoles et des paysages.

Ainsi, toutes les constructions isolées existantes à METABIEF seront classées en zone agricole (A) ou naturelle (N) et aucune nouvelle construction ne doit être admise sur ces espaces (outre celles nécessaire à la pérennité et au développement modéré des constructions existantes), à moins de s'avérer nécessaire pour une activité agricole ou forestière ou bien sûr pour la gestion et le développement de la station.

¹⁸ L'appréciation de la continuité d'une construction avec les villages, hameaux et groupements de constructions est menée par la jurisprudence à l'aide de plusieurs critères juridiques et géographiques : évaluation des distances entre les bâtiments, de la densité et de la logique de l'urbanisation locale, de la qualité du sol et de son usage, identification de rupture physique de continuité (route, rupture de pente, cours d'eau, barrières végétales...).

Et le Code de l'Urbanisme précise par ailleurs que dans les zones agricoles ou naturelles :

- le règlement du PLU peut désigner les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un **changement de destination**, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site (article L.151-11 du CU) ;
- **les bâtiments d'habitation existants** peuvent faire l'objet d'extensions ou d'annexes, dès lors que ces extensions ou annexes ne compromettent pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site (article L.151-12 du CU, zone d'implantation à définir par le PLU) ;
- à titre exceptionnel, **des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées** (STECAL) peuvent être délimités dans lesquels peuvent être autorisés des constructions (article L.151-13 du CU).

La commune compte **une trentaine de constructions dispersées** sur le territoire communal, c'est-à-dire situées en dehors de la partie actuellement urbanisée (PAU) présentée ci-avant. Il convient de les identifier, de les caractériser et de s'interroger sur leur devenir afin d'envisager les mesures réglementaires à mettre en œuvre.

A Métabief, on peut distinguer deux catégories de constructions isolées :

- les constructions autorisées en zones agricoles et naturelles. Il s'agit des constructions liées à l'activité agricole (exploitations et loges agricoles) et les constructions d'intérêt collectif ou liées aux services publics. Les premières constructions sont admises de droit et les secondes sont autorisées sous réserve de ne pas être incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière implantée à proximité et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages. Ces constructions peuvent donc être admises réglementairement sur les espaces agricoles et naturels.
- et les autres constructions vouées à l'habitat ou à des activités économiques.

L'ensemble de ces constructions sont localisées sur la figure suivante suivante.

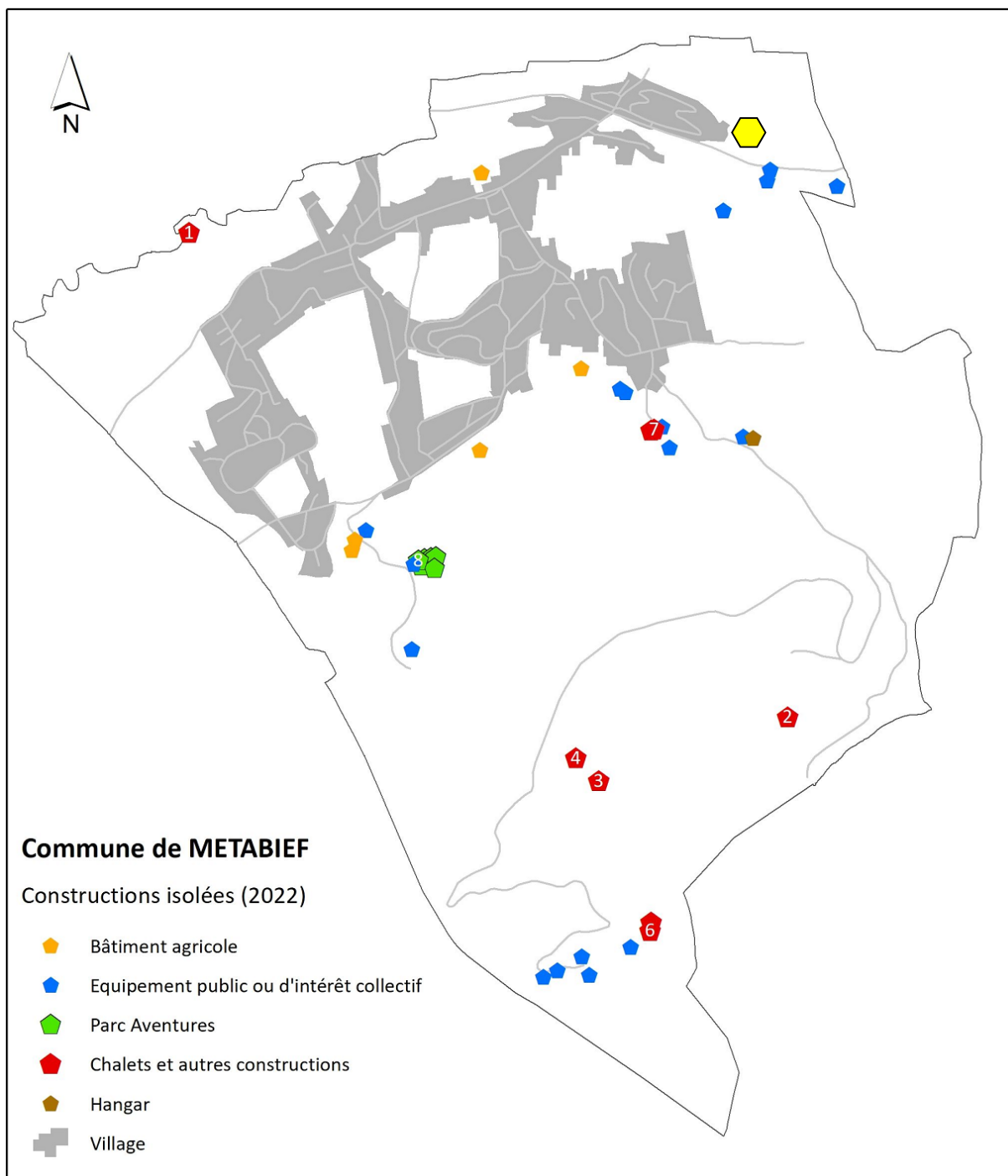


Figure 57 : Les constructions isolées

3.1.2.1. Les constructions autorisées en zone agricole ou naturelle

Diverses constructions font parties des équipements nécessaires au bon fonctionnement de la commune et de la station. Il s'agit par exemple de la station de pompage située près du Bief rouge, au pied des pistes des chalets d'accueil des écoles de ski (ESF, ESI) ou de VTT et sur les pistes des chalets accompagnants les remontées mécaniques (stockage de matériel, équipements de secours).



Ces constructions sont le plus souvent situées en milieu agricole. Relevant de la catégorie des équipements d'intérêt collectif, de services publics ou d'équipements liés à la pratique du ski, elles peuvent être autorisées réglementairement dans les zones agricoles ou naturelles du PLU.

De la même façon, les bâtiments des exploitations agricoles (élevage laitier, centre équestre pratiquant l'élevage) sont autorisés bien sûr en zone agricole mais également en zone naturelle.

Aucun repérage spécifique et réglementaire n'est donc à envisager pour l'ensemble de ces constructions. Toutefois, pour concilier le maintien et le développement des activités agricoles, pastorales et forestières il serait opportun de délimiter en application de l'article L.151-38 du CU les zones qui sont ou peuvent être aménagées en vue de la pratique du ski et les secteurs réservés aux remontées mécaniques.

3.1.2.2. Les autres constructions

N°	Désignation & Localisation &	Photo	Implantation & Typologie architecturale	Contraintes
1	Ancien moulin puis scierie du bief rouge Au Nord du village, au lieu-dit "Chez Vuillaume" Parcelle 10		- en milieu naturel (au bord du Bief Rouge) - à moins de 300 m du village - desserte par RD45 ou chemin privé dit de la scierie Chirouze - orientation NE/SO Construction ancienne (présente sur Plan Napoléon de 1839) Construction importante : R+2, emprise au sol de 450 m², toits à 4 pans Bardage bois, petites ouvertures ordonnancées sur façade gouttereau <u>Destination actuelle</u> : habitation	Située en milieu sensible (zone humide, d'intérêt écologique)
2	Chalet d'Alpage communal au Sud du village, au lieu-dit le Cernois		- en milieu agricole (dans une dépression, au coeur d'une clairière) - à 1 600 m du village - desserte par chemin communal n°3 - orientation NE/SO Construction ancienne de type chalet d'alpage (présente sur Plan Napoléon de 1839) Construction assez sommaire : murs bas, pas d'étage, toits à 2 pans à forte pente pour faciliter le glissement de la neige, et bordés de chéneaux dont les eaux de pluie alimentent une citerne Bardage bois <u>Destination actuelle</u> : agricole	Aucun réseau, difficulté d'accès en période hivernale La ferme est sous convention de prêt au GAEC Marandin à vocation de stockage agricole. Elle est louée également pour des repas de famille aux habitants.

3 Chalet d'Alpage communal au Sud du village, au lieu-dit le Petit Morond		- en milieu agricole (au coeur du domaine skiable) - à 2 500 m du village - desserte par chemin communal n°3 - orientation N/S Construction ancienne de type chalet d'alpage (présente sur Plan Napoléon de 1839) Construction assez sommaire : murs bas, pas d'étage, toits à 2 pans à forte pente pour faciliter le glissement de la neige, et bordés de chéneaux dont les eaux de pluie alimentent une citerne, Bardage bois <u>Destination actuelle</u> : restauration Aucun réseau, difficulté d'accès en période hivernale A noter que cet ancien restaurant d'altitude n'est plus loué car il nécessite des travaux (mauvais état) engendrant un coût financier important.
4 Batiment refuge commune de Touillon et Loutelet au Sud du village, au lieu-dit le Petit Morond Parcelle 35		- en milieu agricole (au coeur du domaine skiable) - à 2 500 m du village - desserte par chemin communal n°3 - orientée au Sud Construction édifée dans les années 60 pour l'accueil des centres de loisirs Construction assez sommaire : pas d'étage, 1 seul pan de toit, baie vitrée sur toute la longueur coté Sud, Bardage bois <u>Destination actuelle</u> : CLSH ? Aucun réseau, difficulté d'accès en période hivernale
5 Résidence secondaire au Sud du village, au lieu-dit le Petit Morond Parcelle 33		- en milieu agricole (au coeur du domaine skiable) - à plus de 4 km du village - desserte par chemin communal n°3 - orientée au Sud-Ouest Construction de type chalet, 2 pans de toit, Bardage bois <u>Destination actuelle</u> : Résidence secondaire Aucun réseau, difficulté d'accès en période hivernale

6 Résidence secondaire au Sud du village, au lieu-dit le Petit Morond Parcelle 32		- en milieu agricole (au coeur du domaine skiable) - à plus de 4 km du village - desserte par chemin communal n°3 - orientée au Sud Construction récemment réhabilitée. Bardage bois. 1 seul plan de toit. <u>Destination actuelle</u> : Résidence secondaire Aucun réseau, difficulté d'accès en période hivernale
7 Restaurant "Oh Rond Point des Pistes" Au Sud du village, au pied des pistes de ski et luge d'été Parcelle 1542		- en milieu agricole - à 200 m du village - desserte par chemin communal n°3 Constructions de type chalet bois, 2 pans de toit <u>Destination actuelle</u> : Snack restaurant rapide
8 Métabief Aventures Au Sud-Ouest du village, au lieu-dit "sous le Monrond" Parcelles 808, 812 et 815		- en milieu naturel, partiellement boisé - à 500 m du village - desserte par chemin communal de Métabief au Tertre Plusieurs petites constructions de type chalets en bois, 2 pans de toit <u>Destination actuelle</u> : parc de loisirs (parcours dans les arbres, glissade en bouée, chasse au trésor, tir à l'arc, jeux gonflables)

3.2. Déplacements et mobilités

Le Plan Local d'Urbanisme de METABIEF doit déterminer les conditions permettant d'assurer la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat en tenant compte en particulier des moyens de transport, de la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile mais aussi en considérant la préservation de la qualité de l'air et de la réduction des nuisances sonores.

A l'échelle du territoire, les enjeux en termes de déplacements sont les suivants :

- répartition en modes de déplacements (véhicules, transports en commun et modes doux) ;
- l'organisation du réseau de déplacements (desserte, maillage, accessibilité, hiérarchisation des voies...) ;
- la sécurité des déplacements ;
- l'articulation déplacements / environnement (bruit, qualité de l'air, coupure et mise en valeur des trames vertes).

Le PLU doit organiser le développement urbain en lien avec le système de déplacements en prenant en compte les principes suivants :

- favoriser le renouvellement urbain et affirmer les centralités,
- organiser les extensions urbaines et les greffer au tissu existant,
- favoriser la diversité des fonctions dans tous les quartiers,
- assurer un maillage avec les communes limitrophes,
- favoriser le renforcement des transports en commun, les rendre performants en prenant en compte des besoins de toutes les catégories de la population (personnes à mobilité réduite, actifs/non actifs, jeunes et personnes âgées...),
- développer le réseau des circulations douces,
- se servir des déplacements comme vecteur de qualité urbaine (aménagement de coulées vertes, traitement des interfaces entre infrastructures et tissu urbain...).

Des outils fonciers, institués dans le cadre du PLU, sont disponibles pour permettre la réalisation de ces objectifs :

- la création d'emplacements réservés,
- l'institution de servitudes d'urbanisme, c'est à dire la possibilité de délimiter un périmètre où la constructibilité est limitée dans l'attente d'un projet global d'aménagement ou d'indiquer la localisation prévue pour des voies et ouvrages publics dont le tracé n'est pas finement défini, en délimitant les terrains pouvant être concernés par ces équipements (L151-41 du CU).

Pour avoir une action sur ces aspects, la révision du PLU de METABIEF ne peut pas organiser le développement urbain à venir sans mener une réflexion sur l'organisation viaire et le système de déplacement. Dans cet objectif, ce chapitre entend dresser un état des lieux de la trame viaire communale (voirie, cheminements piétons) et de son fonctionnement (arrêts de bus, halte ferroviaire, stationnement, déplacements ...) afin de cerner les enjeux communaux et intercommunaux.

La communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs (CCLMHD) est autorité organisatrice de la mobilité (AOM) et est intégrée au bassin de mobilité du Haut-Doubs.

D'après les services de l'Etat, La CCLMHD est compétente pour établir un plan de mobilité simplifié (PDMS) et envisage d'en réaliser un. Enfin, Métabief ne semble pas présenter d'enjeu notable de sécurité routière. Toutefois, la configuration du village semble propice à l'extension voire la généralisation de la « zone 30 ».

3.2.1. Trame viaire

La commune de METABIEF est située à l'écart de l'axe de communication majeur de la région, **la RN57** reliant Besançon à Lausanne ; elle s'y raccroche néanmoins par la route départementale n°9 qui rejoint cet axe aux Hôpitaux-Neufs (à 1,2 km). L'accès à METABIEF s'effectue ainsi principalement par la RD9, mais un accès est également possible par la RD450 au niveau des Longevilles-Hautes.

La carte ci-dessous présente le réseau des voies de circulation des véhicules et des piétons à METABIEF. Ce maillage s'avère très important, la commune comptant environ **44 kilomètres de voies et chemins**, dont la moitié concerne les chemins ruraux et liaisons douces.

Routes, voies et chemins à METABIEF

Source : Estimation SIG Prélude 2017

Types	Départementales	Communes	Chemins ruraux	Voies privées	Chemins piétons	Voie ferrée
En ml	2 470	13 200	21 600	2 800	3 265	715

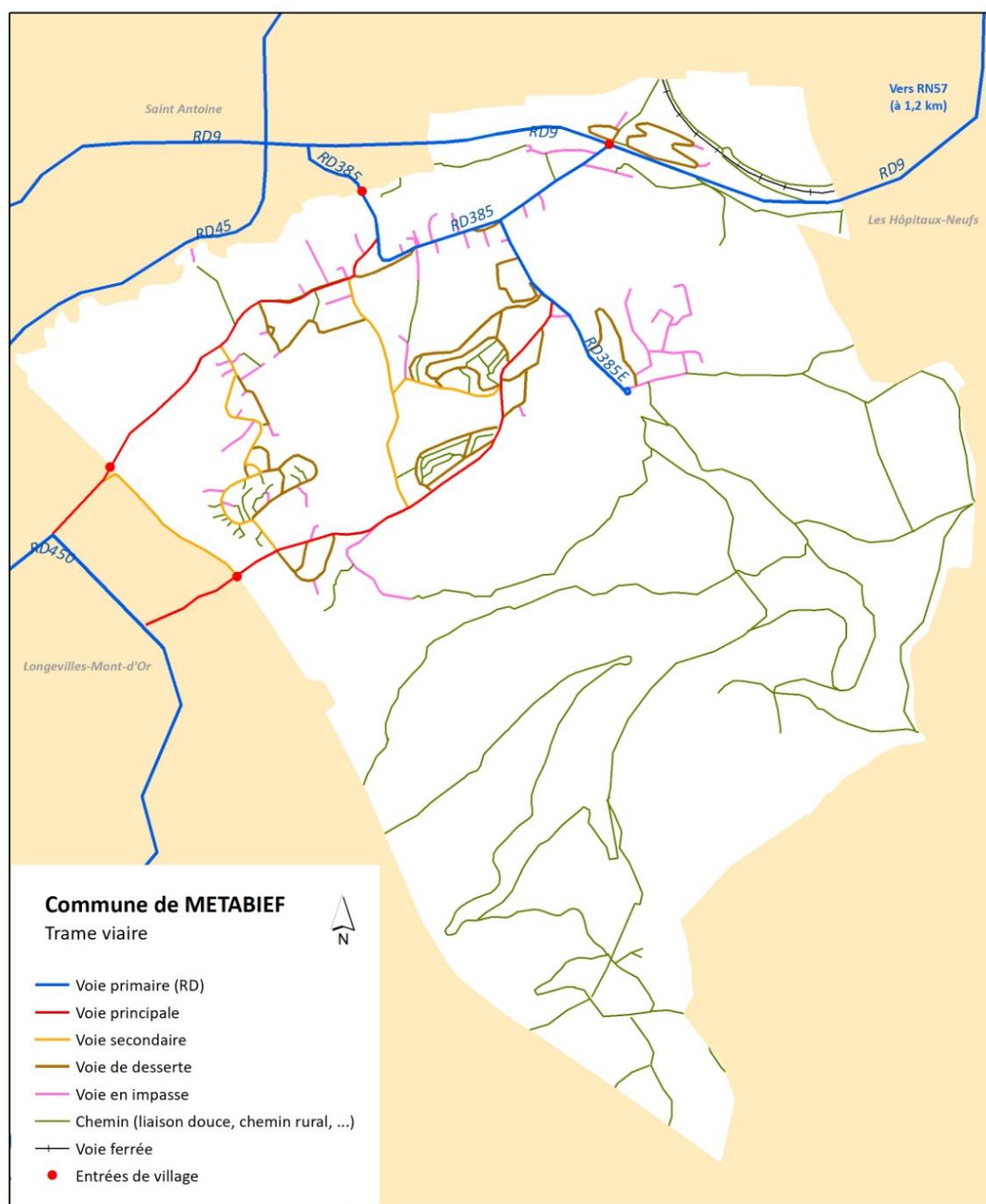


Figure 58 : La trame viaire de METABIEF

Les voies communales sont concentrées sur le village. Le maillage se structure depuis les RD385 et RD385E autour de deux axes principaux qui desservent ensuite les quartiers d'habitation du Nord-est au Sud-ouest.

Ces dernières décennies, la trame viaire s'est enrichie de nombreuses voies, notamment en impasse, parfois privatives (en particulier sur la station). Le traitement des voies ne permet pas toujours de distinguer cette organisation et de hiérarchiser le réseau et les usages. Ainsi, les voies de desserte des habitations dans les quartiers

résidentiels ont des emprises parfois importantes, donnant une place prépondérante à l'automobile, alors que ces lieux devraient donner la priorité aux piétons et aux cycles. Les sentiers et chemins destinés aux piétons, randonneurs, vététistes et skieurs sont nombreux. Ils forment un maillage assez dense et assurent une bonne desserte de l'ensemble du territoire communal (forêts et pâtures).

3.2.1.1. Les voies départementales

Le réseau routier principal de METABIEF correspond à la RD9 et aux RD385 et RD385E.

La RD9

Caractéristiques

Le village de METABIEF est desservi par la RD9 depuis la RN57, principal axe de liaison entre la France et la Suisse, au niveau des Hôpitaux-Neufs ou la RD45 (via Saint-Antoine). Cette voie départementale offre un accès direct au centre-bourg par la RD385 traversant et desservant le centre-bourg. La RD9 permet un accès rapide à la RN57, mais tend à isoler le quartier du Miroir en créant une rupture spatiale importante.

La RD9 bénéficie d'un **classement sonore** de catégorie 3 en dehors de l'agglomération urbaine et de catégorie 4 sur la section traversant l'agglomération par arrêté préfectoral du 8 juin 2011, mis à jour le 27/07/2021. La largeur du secteur affecté par le bruit de part et d'autre de la voie est fixée à 100 mètres hors de l'agglomération et à 30 m sur la traversée. Cet arrêté et la représentation graphique des empreintes sonores sont annexés au PLU. Au titre de cette réglementation, les constructions concernées sont soumises à des conditions d'isolation acoustique particulières.

La RD9 est classée dans le réseau secondaire du Département. Les comptages effectués sur cette départementale font état sur les dernières années **d'un trafic qui diminue**, avec 5 554 véhicules par jour enregistrés en 2021 contre 6 869 véhicules par jour en 2016. Les véhicules supplémentaires par jour concernent principalement des véhicules légers. En effet la part de poids-lourds s'est maintenue à 1.4% du trafic avec moins d'une centaine de PL enregistrés par jour. Notons également que le trafic est plus important en direction de Les Hôpitaux-Neufs à partir de 2018, là où il était plus important dans le sens inverse (en direction de Saint Antoine en 2016).

Evolution du trafic supporté par la RD9 au niveau de METABIEF

Source : Cahier de Comptages CD25 - 2023

De RD45 (Saint-Antoine) à ex-RN57 (Les-Hôpitaux-Neufs)					
Années	2021	2019	2018	2016	2014
Tous véhicules dans les deux sens Trafic moyen journalier annuel	5 554	6 349	7 185	6 869	6 679
Poids-lourds dans les deux sens*	79	90	110	97	152
% Poids-lourds	1.4%	1.4%	1.5%	1.4%	2.3%

* Les cars et véhicules agricoles sont comptabilisés dans les poids-lourds.

Ces relevés permettent de relever la progression régulière du trafic sur cet axe depuis 10 ans. Les comptages directionnels réalisés en 2009 (étude IRIS) ont montré que les vitesses de circulation sur la RD 9 occasionnent des difficultés d'insertion depuis la rue du Village lors de pics de fréquentation. L'étude ARTER (février 2015) a recommandé la création d'une voie de présélection pour les véhicules venant de l'Est qui souhaitent accéder au centre-bourg.

La RD 9 ne présente pas d'accidentologie particulière grâce à une bonne visibilité et un alignement droit (source : PAC DDT25, Octobre 2015). Toutefois, les services de l'Etat notent des vitesses moyennes élevées sur cet axe¹⁹.

Et parallèlement à cette information, ils recommandent de ne pas développer le quartier du Miroir, qui est isolé et situé au Nord de la RD 9, afin de ne pas surcharger davantage l'intersection actuelle.

¹⁹ La limitation à 50km/h entre les PR75+300 et PR75+700 est non crédible, la vitesse moyenne de 80 % des usagers étant aux alentours de 70km/h (source : PADD DDT25 Octobre 2015).

Le zonage actuel du PLU en vigueur ne permet pas le développement de l'urbanisation le long de cette voie, évitant ainsi de nouvelles habitations sur le quartier du Miroir isolé du village par cette route aux fonctions de transit et de les exposer à des nuisances liées au trafic routier (sonores, olfactives, ...) de cet axe aux vitesses soutenues. Le Département dans son Porter à connaissance présenté en février 2017 recommande également de maintenir ce principe dans le cadre de la révision du PLU.

Perception (Source : Etude ARTER, Février 2015)

La RD 9 se caractérise par de grandes lignes droites et des vues dégagées sur les pentes du Morond. L'absence d'éléments paysagers structurants et la présence tardive du panneau d'entrée d'agglomération ne contribuent pas à une identification de l'entrée Est du village.

Le carrefour et ses abords sont peu propices à l'observation malgré un panorama intéressant sur le village et le Morond. Les 2 aires de repos situées à l'ouest du carrefour (V01 et V02) ne comprennent ni signalétique, ni mobilier, ni aucune forme définie d'aménagement à même de suggérer la proximité de l'entrée du village.



Figure 59 : Approche par la RD9, entrée Est du village (source : Etude ARTER, Février 2015)

Ainsi le double alignement d'arbres bordant la rue du village contraste fortement avec les abords. La présence de ces arbres marque l'entrée de façon significative, l'effet produit par leurs houpiers est apaisant et contribue à la sécurisation de cette entrée.



L'entrée Nord du village ne s'effectue pas directement sur la RD9, la connexion de la RD9 à la RD385 s'effectuant d'abord sur la commune de Saint-Antoine. Les maisons situées au bord de la départementale semblent appartenir à METABIEF. Mais, c'est le pont sur le Bief Rouge qui marque le seuil d'entrée.

La RD385

Caractéristiques

La RD385 (rue du Village ou rue du Moulin) est l'axe historique sur lequel s'est développé en linéaire le village primitif de METABIEF. Reliée à ses deux extrémités à la RD9, cette voie constitue encore aujourd'hui la colonne vertébrale du centre-bourg ainsi que les deux principales portes d'entrée sur la commune. Une conséquence directe est que par cet axe l'automobiliste pénètre rapidement dans le centre-bourg, dense et dynamique.

La RD385 est classée dans le réseau de desserte économique du Département. Les problématiques sont essentiellement urbaines et touristiques, car elles intéressent une voie de desserte interne du village et de la station qui n'assure intrinsèquement aucune fonction de liaison pour le réseau routier départemental.

Évolution du trafic supporté par la RD385 à METABIEF

Source : Cahier de Comptages CD25 - 2023 (nr : non renseigné)

De RD9 (Saint Antoine) à RD9 (Métabief)				
Années	2022	2019	2018	2016
Tous véhicules dans les deux sens Trafic moyen journalier annuel	3 470	2 381	840	1 962
Poids-lourds dans les deux sens	134	56	38	Nr
% Poids-lourds	3.9%	2.4%	4.5%	Nr

Les comptages effectués font état d'un trafic journalier relativement conséquent en 2022 avec 3 470 véhicules enregistrés par jour, en hausse par rapport aux années précédentes.

Aucun comptage n'a été réalisé sur la forte période d'activité de la station, le dispositif technique étant difficilement utilisable en période hivernale (risque d'arrache des câbles par les lames de déneigement).

Cette voie, comme d'autres axes structurants (av. du Bois du Roi, rue du Télésiège), est balisée pour des itinéraires de randonnée. Ainsi la GTJ (Grande Traversée du Jura) emprunte les axes de Métabief en été comme en hiver.

Entrées de village

L'accès au village s'effectue depuis la RD9 de part et d'autre de la RD385, à l'Est et au Nord.

L'entrée "Est" est visible depuis le lointain car marquée par un alignement d'arbres puis elle s'opère réellement à l'intersection entre la rue du village (RD385) et la rue de la Forge, le bâtiment de la Pharmacie à gauche et le pont sur le bief Rouge constituant un seuil d'entrée lisible par l'automobiliste.



L'entrée "Nord" est moins perceptible car quelques maisons accompagnent le déroulé de la RD385 de la RD9 au pont sur le Bief Rouge marquant l'entrée du village de METABIEF. La coupure spatiale entre les espaces bâtis de Saint-Antoine et ceux de Métabief résulte de la présence du ruisseau et de sa ripisylve. Le panneau d'agglomération et les deux constructions anciennes de part et d'autre du pont invitent l'automobiliste à ralentir.



Réflexions en cours

La commune a lancé une réflexion sur la sécurisation de ce carrefour entre la RD9 et la RD385, l'aménagement de la RD385 entre la rue du télésiège et l'entrée Est (RD9) et au niveau des intersections à l'Ouest avec la rue Marius Marandin avec des objectifs multiples :

- améliorer les conditions de circulation notamment en période hivernale,
- sécuriser les déplacements piétonniers,
- assurer l'accessibilité pour les PMR,
- offrir du stationnement,
- mettre en valeur les entrées du village,
- et assurer une meilleure lisibilité des enseignes.



L'étude BEREST réalisée en 2014 relative à l'aménagement de la RD485 au niveau des intersections avec la rue Marius Marandin invite à l'organisation d'un sens unique sur ces deux voies afin de dégager des surfaces à dédier aux piétons au stationnement le long de la rue du village.

L'étude ARTER de 2015 relative à l'organisation de l'entrée Est depuis la RD9 jusqu'à la rue du télésiège propose 3 variantes d'organisation des espaces piétons et VL, avec toutefois une dominante d'aménagement de types plateaux piétons au droit des commerces et services ainsi qu'au niveau des principales intersections afin de donner la priorité aux piétons et de créer des effets de seuil.

La commune doit prendre position sur ces scénarios pour évaluer si la mise en place de réserves au bénéfice de la commune doit être étudiée afin de permettre la réalisation de ces projets.

La RD385E

La RD385E, ou rue du Télésiège, est une antenne de la RD385 reliant le centre ancien à la station. Elle compose de fait un axe de transition (ou cordon) assez pentu entre le centre ancien et les équipements et collectifs situés au pied des pistes et organise tant bien que mal un tissu bâti composé de résidences collectives et de maisons individuelles. En impasse sur la Place Xavier Authier, cette voie est néanmoins très importante dans le maillage viaire communal.

Evolution du trafic supporté par la RD385E à METABIEF

La RD385E est classée dans le réseau de desserte économique essentiellement urbaines et touristiques, car elle intéresse n'assure intrinsèquement aucune fonction de liaison pour l



3.2.1.2. Les autres voies

La commune possède aujourd'hui un réseau routier secondaire important, permettant l'accès aux différents quartiers et aux équipements touristiques de la station.

Les voies principales (hors départementales)

Outre les Départementales, le maillage viaire de la commune compte deux autres voies primaires, il s'agit des axes connectés à la fois à la RD385 en centre-bourg et à la RD450 sur la commune des Longevilles et qui de fait assurent la desserte du village de METABIEF d'Est en Ouest :

- **L'avenue du Bois du Roi** (nommée à l'Ouest avenue des Crêts) qui depuis la rue du Télésiège (RD385E) permet de desservir les quartiers Sud et Ouest de la commune.
- **La rue des Viscernois** qui depuis l'entrée Nord du village (et la rue Marius Marandin connectée à la RD385) dessert les quartiers Nord et Ouest de la commune.

A noter que ces voies se caractérisent par une emprise importante en adéquation avec leur place dans le système viaire communale, mais les bordures ou trottoirs n'y sont pas toujours présents ou aux normes.



L'avenue du Bois du Roi est l'axe qui présente le plus de disparité d'utilisation entre la saison haute et la saison basse :

- Stationnement dense lors des pics de fréquentation et déplacements de piétons contraints,
- Absence totale de stationnement en saison basse et favorisation des vitesses élevées du fait des emprises de chaussée très conséquentes.

Tandis que la rue des Viscernois est le seul axe communal sur lequel un aménagement de l'emprise a été réalisé en faveur des modes doux (piétons, vélos).

Les voies secondaires

Quant aux voies secondaires, il s'agit des voies de desserte inter-quartiers, elles sont connectées perpendiculairement aux axes majeurs (avenue du Bois du Roi et rue des Viscernois) de la trame viaire du village. Elles assurent par bouclage les liaisons entre ces axes. Il s'agit des barreaux suivants :

- La rue des Champs Coiteux reliée à l'avenue du Bois du Roi par la rue de la Rançonnière. Cet axe constitue un itinéraire de délestage pour sortir de Métabief depuis la station lors des pics de fréquentation (si rue du Télésiège saturée). En dehors de ces périodes, il ne présente pas de fréquentations importantes.
- L'avenue des Grands Champs reliée à l'avenue du Bois du Roi par l'avenue des Prés Verts et l'avenue Gai Matin.



Les voies tertiaires

Le réseau tertiaire est composé des voies de desserte internes des quartiers ou d'accès aux zones de chalets locatifs. Elles sont généralement de moindre emprise, voire à sens unique ou en impasse. A METABIEF, cette tranche concerne de multiples voies :

- au sein du quartier Ouest : les allées des Vouches, du Bois Joli, des Campanules, des Coquelicots, des Bruyères, des Myrtilles, des Violettes, des Iris, des Charmilles et l'avenue des Prés Verts ceinturant la zone de Pagotins et des Reines des Prés ;
- au sein du quartier Nord : les allées des Géraniums, des Vouches et la rue au cœur des Prés ;
- au sein du quartier Sud : les allées de Chevreuils, des Chamois, des Marmottes, des Sapins, du Tertre, des Bosquets, des chalets, des Chardons, des Pivettes et du Stade ;
- au sein du quartier Le Miroir : les voies des lotissements Metaneige et Altic ;
- au sein du centre-bourg, les rues en impasse du Moulin et de la Forge.



À noter que ces voies se caractérisent par une quasi-absence de trottoirs, excepté dans les lotissements pavillonnaires récents. Ces aménagements donnent clairement la priorité à l'automobile au détriment du piéton. La rue est considérée comme un espace de circulation, et non comme un espace public vecteur de promenade et de rencontre.

Notons que **les impasses** sont par ailleurs à proscrire autant que possible dans les futurs quartiers. Il convient en effet de favoriser les circulations continues, notamment afin de privilégier les modes doux (la marche, le vélo) et de réduire les surcoûts pour la collectivité (camions poubelle, déneigement, extension des réseaux ...). Les aires de retournement rarement nécessaires sont également à proscrire, car fortes consommatrices d'espaces et sources d'imperméabilisation inutile des sols.

Les voies privées

Des **voies privées** en impasse ont accompagné le développement pavillonnaire et touristique de ces dernières années, avec des linéaires de voirie plus ou moins importants selon l'implantation des constructions. La révision du PLU peut être l'occasion de réfléchir au reclassement de certaines de ces voies dans le réseau communal afin d'en assurer une meilleure rentabilité par l'usage.



Les chemins & sentiers

Au sein de la trame viaire, de nombreux chemins ruraux, d'exploitation et de défruitement subsistent dans les espaces boisés et agricoles. Ils permettent d'assurer la gestion de ces espaces. Ils se sont également développés avec la pratique du ski, de la randonnée et du VTT.



Un cheminement piéton de type parcours de valorisation a été aménagé le long de la ripisylve du bief Rouge.

Le sentier qui relie Les Hôpitaux-neufs à Métabief est utilisé en été par les randonnées (piétons, chevaux, vtt) et en hiver par les pistes de ski de fond. Son utilisation était pressentie dans le cadre de l'arrivée du train touristique Le Coni'fer jusqu'à Métabief.

Les cheminements doux

Le réseau

Outre les sentiers et chemins évoqués précédemment irriguant les espaces agricoles et naturels, les espaces bâtis du village bénéficient d'un réseau de liaisons douces.

Toutefois les voies exclusivement réservées aux piétons sont assez peu nombreuses. Il s'agit principalement des venelles assurant la desserte des cœurs d'îlots de pagotins. Ces allées sont des liaisons ouvertes à la circulation piétonne générale sur des propriétés privées grevées d'un droit de passage (servitude).

La rue de la Rançonnière est également classée voie douce (piéton, cycle) sur une partie de son tracé (partie Nord), de par son gabarit trop exigü. Elle permet aux résidents et touristes du quartier Sud de rejoindre en toute sécurité le centre-bourg.

Seule la rue des Viscernois propose un aménagement spécifique avec un espace partagé piétons / cycles sur trottoir. Cette voie de desserte riveraine présente une configuration unique dans Métabief : un espace partagé sur trottoir entre piétons et cycles. Elle est limitée à 30 km/h et permet la desserte des lotissements pavillonnaires et assurer la liaison avec la commune limitrophe des Longevilles.



Ailleurs, les cheminements piétons s'effectuent sur les trottoirs quand ils existent ou sur l'emprise des voies.

Notons que le Département du Doubs envisageait la réalisation d'un projet d'itinéraire cyclable d'intérêt départemental entre Pontarlier et Vallorbe. Le tracé longera principalement la RD9 dans la traversée de Métabief. A partir du croisement de la RD385 jusqu'aux Hôtipaux, l'aménagement s'implantera au sud de la route, où des aménagements piétons récents sont existants. Une amélioration de ce secteur est néanmoins à envisager. L'itinéraire emprunte ensuite le chemin piéton desservant le camping.

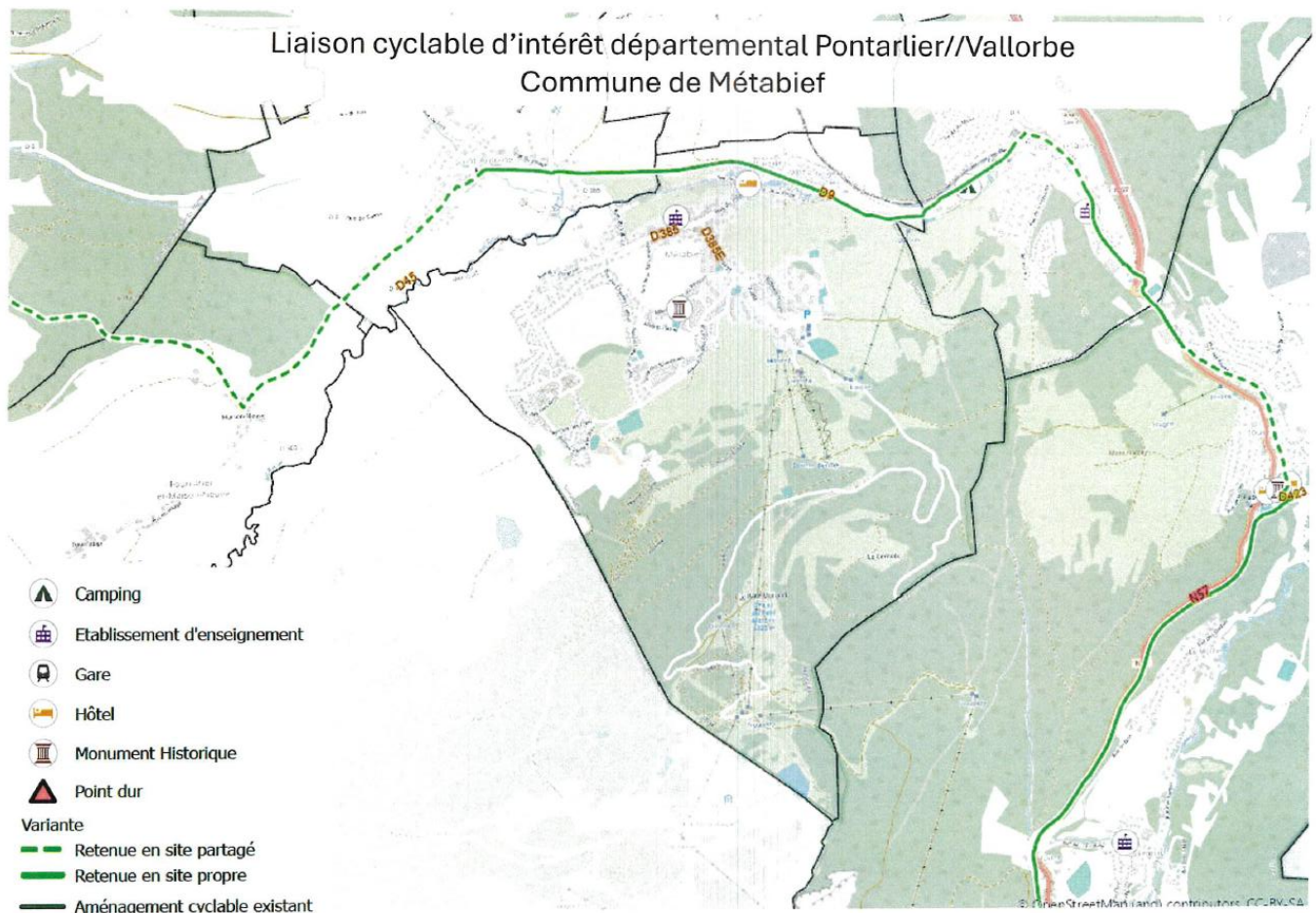


Figure 60 : Liaison cyclable d'intérêt départemental

On notera également le travail mené récemment sur le réaménagement de la Place Xavier Authier, et dans le cadre duquel plusieurs propositions ont été faites (optimisation du stationnement, création de voie verte...).

De manière plus générale, la fréquentation de la commune par les VVT en période estivale est très importante, mais peu organisée. Le développement d'infrastructure en faveur des modes actifs permet donc d'accompagner cette dynamique.

État des lieux

Source : étude IRIS 2009 / étude ARTER 2015

Les cheminements piétons sont fréquemment gênés par le stationnement des véhicules ; la configuration des accotements ne permettant pas une identification claire des espaces dédiés aux modes doux sur de nombreux axes.

Une grande majorité des accotements des rues de Métabief ne comporte pas de trottoirs bordurés ; mais des espaces séparés par des caniveaux. Dès lors, l'identification des espaces de déplacement n'est pas toujours aisée, d'autant que sur la quasi-totalité de ces rues (excepté la rue du Télésiège) le stationnement est autorisé.

La rue du Village, où se concentre le plus de déplacement doux du fait des commerces, de l'école, de l'église..., présente des interruptions de cheminement et des parties très restreintes qui ne permettent pas le déplacement aisée des piétons, et surtout des Personnes à Mobilité Réduite.

La rue du Village présente en effet des conditions de circulations défavorables aux piétons du fait :

- de trottoirs étroits,
- de murs de propriétés privées en saillie qui réduisent le trottoir à 50 cm,
- d'interruption ou de disparition des trottoirs.

De nombreuses traversées piétonnes aboutissent sur des aires de stationnement ou des espaces publics ou privés bitumés sans limite affirmée. L'espace piétonnier généreux de la rue du village (tronçon Est) est souvent utilisé comme espace de stationnement, obligeant les piétons à cheminer sur la voirie.

En centre-bourg sur certains tronçons le cheminement piéton est inexistant ou étroit, et parfois interrompu par des accès privés, des commerces ou des poches de stationnement. Une liaison douce ancienne (visible sur Plan Napoléon) est à valoriser entre la rue du village à hauteur du magasin de ski et la fromagerie.

Ainsi, on constate fréquemment un conflit d'usage entre stationnement et piéton ce qui entraîne le déplacement des piétons sur la chaussée. Cette problématique est accentuée lors des pics de fréquentation de la station où le stationnement se densifie.

Les trottoirs le long des routes principales sont peu confortables, les aménagements pour cyclistes dans le village sont absents (excepté sur la rue des Viscernois comme vu précédemment). Globalement, d'après l'étude IRIS, peu de place est laissée aux modes déplacements doux et qu'un schéma des liaisons stratégiques pourrait utilement être mis en place dans la perspective d'aménagements futurs.

Suite à l'étude IRIS, la commune a mis en place le long de la rue du Télésiège menant à la station des barrières amovibles en bois pour marquer la séparation entre la chaussée réservée aux automobiles et le cheminement piéton.

En revanche, la commune ne s'est pas encore positionnée sur l'un des trois scénarios d'aménagement proposés par l'étude ARTER.

Ainsi d'une manière générale, un réseau de cheminements piétons est en cours de définition ces dernières années au sein du bourg par l'aménagement de trottoirs et de liaisons douces sécurisées, avec l'objectif d'offrir du confort aux résidents et touristes et de permettre également l'accès aux services en toute sécurité.

Rappel

La législation évolue vers une meilleure prise en compte des personnes à mobilité réduite (PMR) et des usagers en fauteuil roulant (UFR) dans l'aménagement des voiries publiques. Largeur minimale du cheminement égale à 1,40m libre de mobilier ou de tout autre obstacle éventuel. Cette largeur peut toutefois être réduite à 1,20 m en l'absence de mur ou d'obstacle de part et d'autre du cheminement.

Lorsqu'une pente est nécessaire pour franchir une dénivellation, elle est inférieure à 5 %. Lorsqu'elle dépasse 4 %, un pallier de repos doit être aménagé en haut et en bas de chaque plan incliné. Au droit de chaque traversée pour piétons des abaissés de trottoirs ou « bateaux » sont réalisés. Une bande d'éveil de vigilance est implantée pour avertir les personnes aveugles ou mal voyantes.

La voie ferrée

La commune est traversée en limite Nord-Est sur environ 715 mètres par la voie ferrée empruntée par le train touristique Le Conifer. Ce chemin de fer d'autrefois aménagé depuis 1993 sur l'ancienne voie ferrée Franco-Suisse Pontarlier/Vallorbe fonctionne tous les dimanches au printemps (de mai à juillet) et en septembre, tous les jours en été (juillet à début septembre), et tous les mercredis pendant les vacances scolaires de la Toussaint, Noël, d'hiver et de printemps.



La commune a inscrit une réserve dans son PLU actuel afin d'aménager une liaison entre la gare des Hôpitaux-Neufs et la station. Mais, ce projet impactant des terres agricoles à enjeux et, non soutenu par le Département, ne semble plus d'actualité, d'autant que la commune des Hôpitaux-Neufs n'a pas inscrit l'emplacement réservé nécessaire à cet aménagement dans son propre document d'urbanisme.

3.2.2. Déplacements et transports

L'organisation spatiale des villes et villages évolue vers une séparation des principales fonctions habitat / emploi / services. Cette séparation est génératrice de déplacements, de besoins en stationnement et en infrastructures.

L'aménagement des années à venir doit privilégier la consommation économe de l'espace, y compris par de la densification, mais également penser à réduire les déplacements. Dans les choix de localisation des services et de l'emplacement de l'habitat, l'organisation des déplacements est essentielle. Parallèlement la commune et le SMMO envisagent la réalisation de projets d'envergure au pied des pistes qui peuvent avoir une influence non négligeable sur la structure du trafic.

3.2.2.1. Les déplacements

Une motorisation nécessaire

Les déplacements automobiles constituent le mode prédominant sur le territoire communal.

A METABIEF, l'habitat est réparti sur l'ensemble du village. Dans les parties anciennes du village et sur le site de la station, l'habitat cohabite avec d'autres fonctions : commerces, services, équipements publics, ... Dans les autres quartiers (notamment quartiers Miroir, Nord et Ouest), on note une certaine spécialisation et absence de mixité, ce qui peut tendre à créer des "quartiers dortoirs".

Équipements automobiles des ménages

Source : Insee 2017

	% Métabief		% Doubs	
	2017	2012	2017	2012
Au moins une voiture	97,1	96,3	85,7	84,6
1 voiture	42,0	51,3	47,1	47,1
2 voitures ou plus	55,1	45,2	38,6	37,6

Le tissu bâti est étendu et discontinu, et une partie des habitants travaillent dans une autre commune voire à l'étranger (en Suisse). La structure urbaine et les pratiques professionnelles induisent donc à METABIEF un recours à la motorisation.

En 2017, la quasi-totalité des habitants dispose d'au moins une voiture (97,1%) ; plus de la moitié compte au moins deux véhicules par ménage (55,1%).

Moins de 3% des ménages de METABIEF n'ont pas de voiture, contre respectivement 12,6% en moyenne dans l'aire urbaine de Pontarlier et 14,8% dans le Doubs. **Le taux d'équipement automobile est donc très important localement**, avec seulement 16 ménages sans voiture et une fraction importante des familles disposant de plusieurs automobiles (55,1% contre plutôt 40% dans les deux secteurs géographiques de référence).

Les taux d'activité importants, associés à de fortes migrations domicile/travail vers des pôles d'emplois périphériques (Pontarlier, Suisse) expliquent ce niveau d'équipement, qui, par ailleurs a encore fortement progressé au cours des années 2000. En, 2017, la voiture représente 79.6% du mode de transport pour aller au travail pour les actifs résidents à METABIEF.

Ces données confirment le manque de solution de transport alternative à la voiture ou de circulations douces intramuros ou inter-villages. Cette situation n'est cependant pas étonnante en milieu rural.

La limitation des déplacements motorisés est un enjeu fort au profit des déplacements doux. Il s'agit d'éviter l'encombrement des trottoirs et des voies, de répondre aux besoins en stationnement temporaire, d'assurer la sécurité des scolaires sur le trajet domicile/école, mais aussi de limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le secteur du transport produit en effet 29 % des GES.

À ce propos, concernant l'électro-mobilité, une démarche de mise en cohérence des bornes électriques est en cours sur le secteur avec le SIEL et le SYDED. La commune de METABIEF dispose de deux bornes près de la Mairie.

Caractéristiques des déplacements (source : étude IRIS 2009, prélude 2017)

Les RD9 et RD385 supportent le trafic d'échanges avec les communes voisines des Hôpitaux-Neufs, de Saint-Antoine, de Longevilles-Mont-d'Or, mais également le trafic de transit lié aux liaisons pendulaires notamment vers la Suisse au Sud-est et le bassin d'emploi de Pontarlier au Nord et enfin le trafic touristique lié à l'activité hivernale et estivale de la station de METABIEF.

A METABIEF, le bourg est concerné par le déplacement de tous types de véhicules (voitures, poids-lourds, tracteurs, autocars) étant donné :

- son bon taux d'équipement en termes de commerces et de services par rapport aux villages ruraux périphériques (équipements sportifs, cinéma, ...) ;
- la présence d'artisans, d'exploitations agricoles ;
- et l'exploitation de la station d'hiver et d'été.

L'accessibilité à la station se réalise essentiellement par les deux axes principaux : les rues du Village et du Télésiège. Les problèmes de congestion liés aux fortes fréquentations hivernales sont inhérents à cette accessibilité unique.

Les déplacements de marchandises sont concentrés sur les départementales, axes majeurs de transit, ces voies desservant dans les commerces et services du centre-bourg et de la station. Notons que cette analyse ne tient pas compte des flux de livraisons à domicile qui tendent à progresser.

Les équipements et services du centre-bourg (Mairie, poste, école, commerces) et la station génèrent une importante activité, notamment en saison, et donc une fréquentation automobile et piétons conséquente sur les rues du village et du Télésiège.

Les établissements scolaires et périscolaires sont depuis 2018 concentrés à proximité de la Mairie. Ces établissements génèrent quotidiennement une masse importante de déplacements. Les dysfonctionnements passés (stationnement des parents d'élèves et car scolaire) devraient être résolus avec le réaménagement en cours du centre-bourg.

Outre la station d'hiver et la station verte, la commune possède un vaste ensemble d'équipements sportifs (stade, centre équestre, Métabief Aventures) au Sud-ouest du village qui génère également de nombreux déplacements, ainsi qu'un cinéma qui attire les habitants de tous les villages du Haut-Doubs.

Enfin, la circulation des véhicules agricoles concerne une partie du village : ces flux sont essentiellement générés par l'exploitation agricole MARANDIN ayant son siège au cœur du village, mais également par les exploitants extérieurs travaillant sur la commune. Ces flux varient selon les saisons.

Les résidents de la commune font état des dysfonctionnements suivants :

- des congestions du réseau lors des pics de fréquentation,
- des aires de stationnement limitées et surchargées sur certains axes du village,
- des cheminements piétonniers inadaptés ou mal configurés pour accéder à la station ou au centre-bourg,
- des vitesses excessives sur certains tronçons.

Et la prise en compte des perspectives de développement de la commune (nouveau quartier d'habitat, nouvelle résidence de tourisme ...) et de la station (aménagement d'une salle polyvalente), constituant un apport de véhicules non négligeable, est importante. Les nombreux projets envisagés pour le développement de la commune et de la station : complexe résidentiel, salle polyvalente, lotissement ... se concentrent majoritairement sur la partie haute de la commune, la plus mal desservie en accessibilité.

C'est pourquoi, il est nécessaire de prévoir une réflexion à long terme sur l'aménagement du réseau viaire de la commune et la desserte de ces sites à fort potentiel touristique.

L'étude IRIS a conclu que certaines manifestations d'ampleur peuvent générer un trafic important en particulier au niveau de la salle polyvalente. C'est pourquoi, il est indispensable de prévoir une accessibilité différente à celle du front de neige. En effet, l'ajout d'un trafic conséquent sur la rue du Télésiège durant les périodes de fortes fréquentations de la station (un week-end d'hiver par exemple) aggraverait considérablement les conditions d'accessibilité, c'est pourquoi il est impératif de prévoir une nouvelle desserte afin de scinder les trafics et de les répartir sur différents axes.

Accessibilité des pôles de vie (source : étude IRIS 2009, prélude 2017)

Les enquêtes Ménage Déplacement²⁰ montrent que la distance moyenne de déplacement à pied est inférieure à 900 mètres. Toutefois cette distance moyenne parcourue à pied peut-être fortement influencée par la topographie et la qualité des espaces publics.

La figure suivante identifie les distances nécessaires pour relier (à vol d'oiseau) l'habitat aux pôles de vie de la commune de METABIEF, à savoir : le pôle Mairie/groupe scolaire, le pied des pistes de la station, le pôle sportif et le cinéma.

En découle les circulations douces faisant défaut, mais aussi les secteurs libres situés à proximité directe des points d'intérêt de la commune. Les distances à vol d'oiseau précisées sur la carte permettent à titre d'exemple de confirmer la nécessité de renforcer le réseau viaire, et notamment les liaisons piétonnes afin de rendre plus faciles et agréables certains déplacements, notamment en direction des équipements publics et du pied de la station.

L'idée est de pouvoir offrir à terme un maillage assez conséquent de cheminements doux offrant la possibilité de séjourner dans le village en se passant totalement de la voiture pour les déplacements internes à la station et en direction des équipements publics et services du centre-bourg.

Les quartiers Miroir, Nord et Ouest sont à distance des principaux lieux de rassemblement, excepté du pôle sportif. Il rend difficile les usages de proximité et induit l'usage d'un véhicule pour tout déplacement.

La figure n°62 présente les points de blocage et les zones de vigilance identifiés sur la commune par les différentes études menées dernièrement.

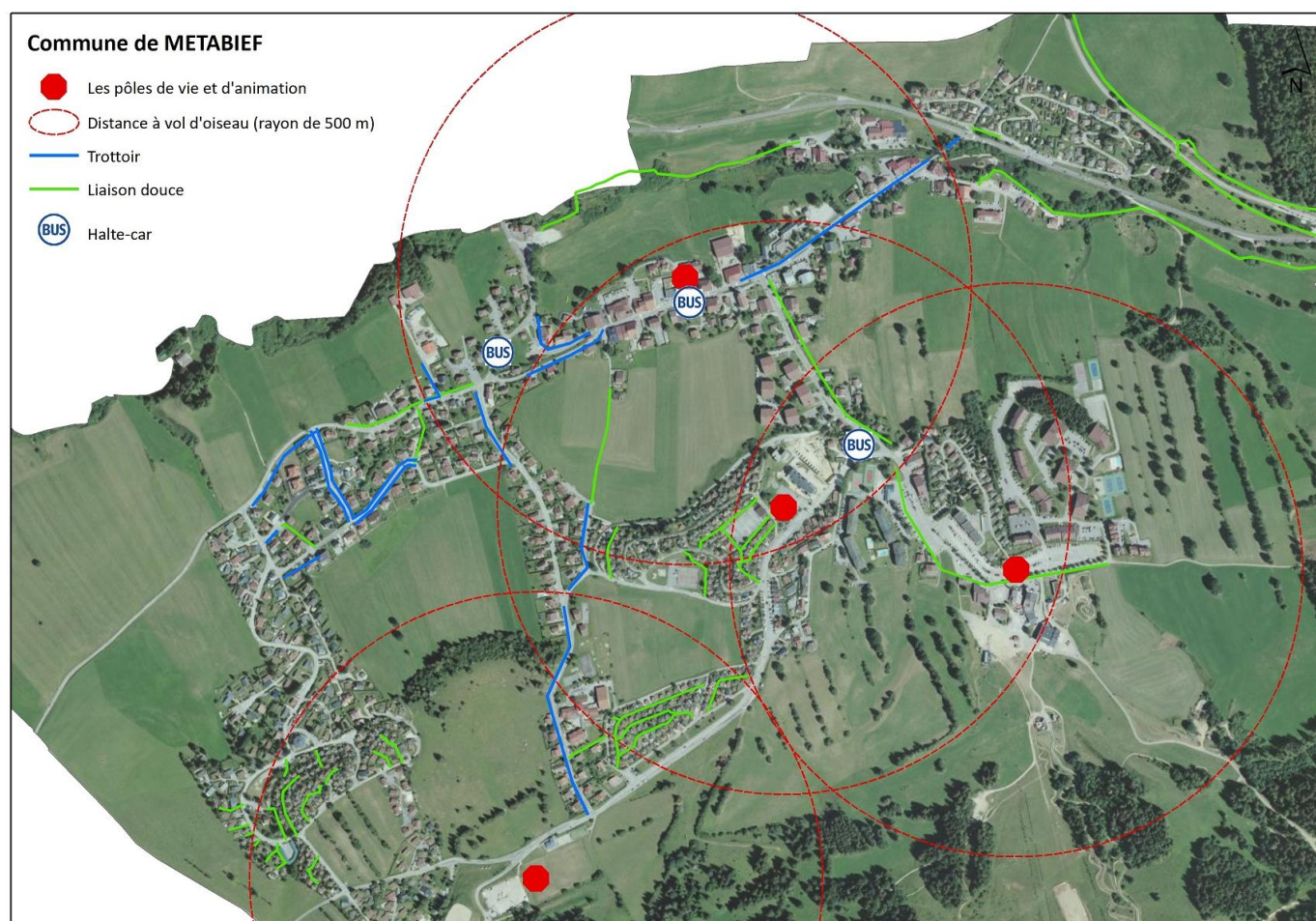


Figure 61 : Analyse des déplacements piétons

²⁰ Technicités Octobre 2014 n°276

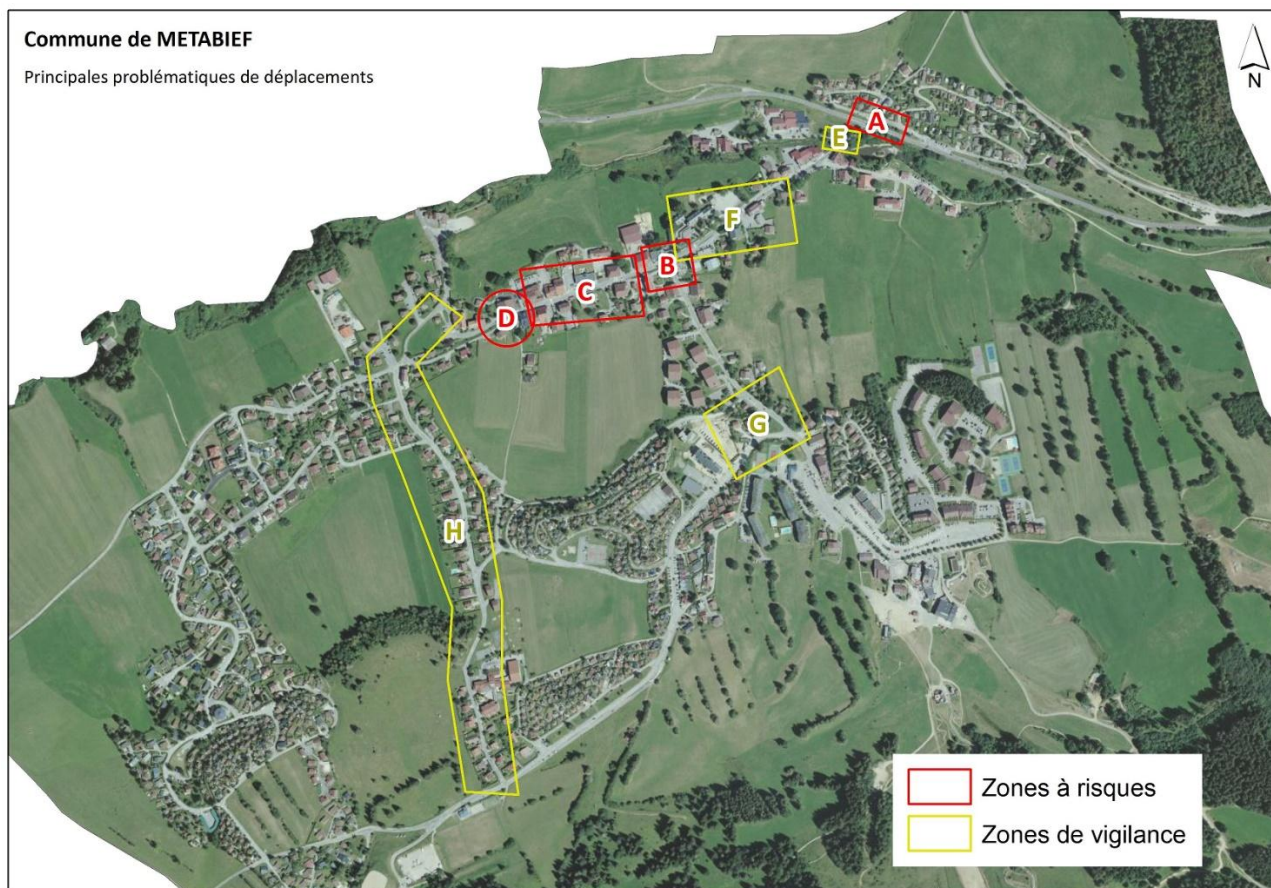


Figure 62 : Principales problématiques de déplacements identifiées

Les secteurs à risques

Au niveau de la sécurité routière, il n'a pas été relevé de problèmes majeurs en accidentologie sur la commune de METABIEF (Source : PAC DDT25, Octobre 2015). D'après le Ministère de l'Intérieur, la commune de METABIEF a enregistré entre 2009 et 2015 seulement deux accidents de la route, l'un causant un mort (sur la RD9) et l'autre un blessé grave.

Toutefois, la commune souffre toutefois de divers problèmes de circulation et de stationnement. Une étude de circulation réalisée en 2009 par le bureau d'études IRIS Conseil a identifié plusieurs dysfonctionnements. Et la commune a lancé une étude de sécurisation de la voirie portant sur les RD9 et RD385.

La phase diagnostic a été réalisée par ARTER & Naldéo en février 2015.

L'étude ARTER (Février 2015) a identifié quatre secteurs pouvant être générateurs d'accident ou d'insécurité routière dans le centre-bourg :

- **la zone "A"** correspond au le carrefour entre la RD9 et la RD385 côté Est, pour deux raisons :
 - la sortie du lotissement Meta Neige sur la RD9 est difficile. Une liaison routière est conseillée vers le secteur Altic situé à l'Est du quartier, afin de limiter les points de conflit en créant un unique accès depuis la Départementale.
 - les liaisons piétonnes depuis le quartier du Miroir sont peu aménagées (pente, trottoir absent, accès via emprise circulaire) et donc peu lisibles.

Il conviendrait de sécuriser la traversée des piétons par l'aménagement de placettes de part et d'autre de la voie et l'aménagement d'un îlot séparateur central sur la section agglomérée de la RD 9. Cet aménagement, probant sur les comportements des automobilistes, permet en outre l'aménagement de voies de stockage pour les Tourne A Gauche (diminution des contraintes pour les mouvements filants) et une sécurisation accrue des traversées piétonnes (îlot refuge).

- **la zone "B"** : le carrefour entre la RD385 et la rue du télésiège : absence de trottoirs, circulation automobile dense. L'accès à l'église ne facilite pas la lisibilité du carrefour.

Notons que l'omniprésence de parking d'une manière générale ne ménage aucun espace sécurisé pour les piétons, le revêtement routier omniprésent et l'absence de limites facilement identifiables dans l'espace public procurent un sentiment de liberté aux conducteurs qui contraste avec l'attention nécessaire aux piétons pour déambuler sereinement.

- **la zone "C"** correspond à la section située entre la rue du Télésiège et la rue Marius Marandin, c'est le centre bourg historique regroupant de nombreux services et commerces : mairie, école, commerces, restaurants...qui induisent une présence forte de piétons.

La configuration de cette rue est rendue particulière par la déclivité des accotements créant une discontinuité des trottoirs conduisant les piétons à circuler sur la chaussée, mais aussi la présence de trottoirs réduits à 50 cm. Et malgré l'existence de poches de stationnement, il est dès lors fréquent de rencontrer des véhicules en stationnement sur chaussée, particulièrement pour les arrêts minute (tabac, boulangerie). Cette section présente donc des contraintes fortes à la sécurisation des déplacements piétons. Ces problématiques d'emprises restreintes sont rendues encore plus aigües lors des conditions d'enneigement fortes avec la présence de congères sur les trottoirs.

- **la zone "D"** correspond à la section située entre la rue du village, la rue Marius Marandin et la rue de la Rançonnière. Ce carrefour concentre toutes les problématiques : bâtiment gênant la visibilité, mauvaise lisibilité, interruption des cheminements piétons, emprises réduites.

Un aménagement est à prévoir impérativement dans l'éventualité du recalibrage de la rue de la Rançonnière et de l'extension des zones d'habitats et d'activités au sud.

Les zones de vigilance

Quatre zones de vigilance ont été identifiées dans le village de METABIEF, elles sont toutes situées dans le centre ancien ou sur la station (cf. carte de la page précédente et étude ARTER, février 2015).

- **La zone "E"** concerne l'intersection entre la RD385 et la rue du Moulin, unique accès à la fromagerie qui accueille des autocars. Le rayon de giration nécessaire offre une large emprise circulaire à la fois sans charme et peu favorable aux déplacements doux et à une circulation apaisée des véhicules.
- **La zone "F"** est située entre la zone "C" et la zone "B". L'organisation du stationnement étant relativement anarchique (aucune réglementation) sur cette section de la rue du village, cela génère des conflits d'usage entre résidents et commerçants (accès/sorties) et l'encombrement de l'espace public par les automobiles (stationnement illégal) se fait au détriment de la sécurité des piétons.

Il est proposé le maintien d'un cheminement unique côté Nord (moins d'accès VL) et la matérialisation du carrefour par l'aménagement d'une nouvelle placette à l'intersection donnant la priorité aux piétons, et l'aménagement de plateaux piétons au droit des commerces pour faciliter les accès piétons tout en assurant une meilleure visibilité des enseignes.

- **La zone "G"** correspond à l'entrée sur la rue du Bois du Roi depuis la rue du Télésiège. Elle concentre de nombreux services et commerces. Son profil est très large pour favoriser le stationnement en épi. Cependant, lors des périodes de faible fréquentation, il est très difficile d'identifier les différents usages du fait de l'usure du marquage au sol. On constate parfois des voitures qui circulent sur les places de stationnement ou sur la voie inverse et des vitesses de circulation excessives.

Et le carrefour, Rue du Village / rue du Télésiège, actuellement géré en priorité à droite, présente des conflits quant au « choix » des véhicules prioritaires (certains hésitent et n'osent pas s'insérer malgré la priorité à contrario des locaux qui peuvent l'emprunter relativement vite pour les mouvements prioritaires (rue du Village est-ouest).

Le carrefour rue du Télésiège / avenue du Bois du Roi, qui présente actuellement de nombreuses contraintes à la sécurité (visibilité, vitesses, cisaillement) peut être aménagé en giratoire. Ce carrefour giratoire apporterait un gain certain en termes de fluidité des échanges et présenterait par ailleurs la possibilité d'un jalonnement adaptable en cas de fortes fréquentations. En effet, dans le cas d'une occupation totale de la place Authier, une mise en place d'un jalonnement en aval sur la rue du Télésiège (section nord) et la fermeture de la branche sud de la rue du Télésiège permettrait d'orienter les automobilistes vers l'avenue du Bois du Roi sans causer de congestions au niveau de l'intersection considérée.

- **La zone "H"** correspond au tracé des voies utilisées pour éviter les encombrements en haute saison sur la rue du Télésiège. Non prévues à cet effet, ce trafic parasite pose une réelle problématique de sécurité routière du fait des gabarits des voies et/ou de leur « vocation », notamment pour la rue des Champs Coiteux dédiée à la desserte résidentielle.

Les projets et réflexions en cours

La commune de METABIEF a engagé en 2008 des réflexions pour améliorer les conditions de circulation, d'accessibilité, de sécurité et de stationnement sur son territoire. Une première étude relative à la circulation et au stationnement a été réalisée en 2009 par IRIS Conseil avec pour objectifs principaux :

- Proposer une gestion adaptée du stationnement sur les parkings existants et les axes clés,
- Proposer un ou des plans de circulation prenant en compte les futurs projets d'aménagement de la commune (augmentation prévisible du trafic),
- Proposer des aménagements de voirie permettant d'assurer la sécurité des piétons et des cycles tout en occasionnant un minimum de nuisances aux riverains,
- Proposer des aménagements mettant en valeur le centre du village afin d'accompagner l'attractivité de la commune et la sécurisation des lieux touristiques.

Dans le cadre des nouveaux projets de développement de la commune, l'étude invite à **dissocier les accès à la station** afin de ne pas grever l'entrée majoritaire actuelle (rue du Village est – rue du Télésiège) avec une circulation trop conséquente.

Suite aux conclusions de l'étude IRIS, la commune de Métabief a pris le choix d'utiliser l'actuelle allée du Bosquet afin d'assurer un nouvel accès au front de neige depuis l'ouest de la commune. Cette nouvelle accessibilité s'accompagne par un aménagement en **Zone de Rencontre** de la rue du Village ; cette configuration, ainsi que le maintien d'une circulation à double sens sur cette rue doivent impérativement s'accompagner d'une diminution du trafic parasite sur cette rue.

La variante consistant à **la mise en sens unique de la rue** a été rejetée, dans l'attente de la réalisation de la voie parallèle à la rue du Village (aménagement zone AU voisine). Dans cette attente, il a été jugé nécessaire de maintenir une circulation à double sens sur la rue du Village, notamment pour maintenir un réseau de ramassage scolaire cohérent.

Ainsi, le profil disponible sur la rue du Village ne permet pas de réaliser une voie à double sens de circulation avec des trottoirs conformes aux normes en vigueur. Dès lors, l'aménagement le plus adéquat pour cette rue est une Zone de Rencontre avec réalisation d'une chaussée à vue (aménagement plan de façade à façade sans bordurage des trottoirs).

Cette nouvelle disposition du Code de la Route se positionne entre la Zone 30 et l'Aire Piétonne ; elle propose une totale mixité entre tous les usagers sur la voirie. En son sein, la priorité est donnée aux piétons (même hors passages protégés) qui n'ont pas obligation de circuler sur les trottoirs. Les véhicules motorisés y circulent à une vitesse limitée à 20 km/h. Cette disposition nécessite une diminution conséquente du trafic de transit en traverse de la rue du Village et la conservation d'une circulation de desserte uniquement.

Le contexte spécifique de Métabief, et des stations de sports d'hiver en général, implique des contraintes et des objectifs adaptés à chaque saison. Les rues à proximité du front de neige doivent présenter des aménagements adaptables selon la saison et les besoins :

- **lors des pics de fréquentation** : besoin d'une offre de stationnement complémentaire aux parcs de stationnement existants à proximité du front de neige et nécessité de sécuriser les cheminements piétons,
- **hors période de fréquentation haute** : le besoin de sécuriser les cheminements piétons reste d'actualité et s'y ajoute la nécessité de prévoir des espaces dédiés aux déplacements des cycles. Par contre, les stationnements longitudinaux sont à proscrire, et même à supprimer dans la mesure du possible, afin d'éviter des sur-largeurs inoccupées de part et d'autre de la chaussée qui nuisent à la modération des vitesses de circulation.

L'utilisation de barrières amovibles (type bois) permet de répondre à ces objectifs. Ce dispositif permet le stationnement en hiver (et la protection des déplacements piétons) et empêche le stationnement en été laissant ainsi l'espace libre à l'utilisation par les cycles. Ce type d'aménagement a été préconisé par IRIS Conseil sur l'avenue du Bois du Roi ainsi que sur la rue du Télésiège et mis en application par la commune.

Le tableau suivant synthétise les différents aménagements projetés suite à l'étude IRIS.

La commune a indiqué ses souhaits en termes de priorités d'aménagement. L'aménagement du centre-bourg et l'amélioration de l'accueil et du stationnement au droit du front de neige Place Xavier Authier et avenue du Bois du Roi sont les opérations prioritaires.

Localisation	Aménagements proposés	Objectifs recherchés
Aménagement en section courante		
Rue du Village centre bourg	Zone de Rencontre	Apaisement des circulations et sécurisation modes doux
	Aménagement de bornes amovibles en entrée de Zone	Limiter les circulations parasites
Allée du Bosquet	Recalibrage	Nouvelle desserte par l'ouest du front de neige
Rue de la Rançonnière	Recalibrage	Nouvelle desserte par l'ouest du front de neige
RD 9	Aménagement d'un ilot séparateur axial	Modération des vitesses Sécurisation des traversées douces
Aménagement de carrefour		
Carrefour Rançonnière / Village	Carrefour en T	Favorisation des liaisons rue du Village ouest / Rançonnière
Carrefour Télésiège / Village	Carrefour en T	Favorisation des liaisons rue du Village est / Télésiège
Carrefour Télésiège / Bois du Roi	Giratoire	Sécurisation et meilleure répartition des trafics sur le Front de Neige
Carrefour Télésiège / Bosquet	Carrefour en T	Favorisation des liaisons allée du Bosquet / Télésiège
Carrefour Rançonnière / Bois du Roi	Giratoire	Amélioration lisibilité et visibilité
Carrefour Rançonnière / nouvelle voie d'accès au complexe hôtelier	Carrefour en T avec voie de stockage au TAG	Desserte optimisée du futur parking et du complexe hôtelier
Carrefour Télésiège / nouvelle voie d'accès au complexe hôtelier	Carrefour en T avec voie de stockage au TAG	Desserte optimisée du futur parking et du complexe hôtelier et facilitation des liaisons est-ouest
Aménagement de stationnement		
Avenue du Bois du Roi	Aménagement d'un parking	Potentiel de stationnement supplémentaire en cas de fortes fréquentations
	Aménagement du stationnement adaptable	Potentiel de stationnement en hiver et espace cycle en été
Rue du Télésiège	Aménagement du stationnement adaptable	Potentiel de stationnement en hiver et espace cycle en été
Place Xavier Authier	Aménagement d'un parking	Sécurisation et rationalisation du stationnement
Aménagement modes doux		
Liaison centre bourg – place Authier	Aménagement cheminement piétonnier	Mise à disposition d'un espace spécifique préservé
Liaison av du Bois du Roi	Aménagement cheminement piétonnier en été	Raccourcissement des itinéraires Utilisation en hiver pour la mise en place d'un fil à neige
Rue du Village (proximité RD 9)	Aménagement cheminement piétonnier	Sécurisation des déplacements et mise en valeur du site

3.2.2.2. Les transports collectifs et alternatifs

En 2017, d'après l'INSEE 1,4% des actifs résidents à METABIEF utilisaient un transport en commun pour se rendre à leur travail contre 6,5% dans le Doubs. Du fait de l'absence de transport collectif régulier, la part des actifs utilisant les transports en commun est naturellement faible à METABIEF.

La commune n'est en effet pas bien desservie par les transports collectifs : train, bus, service de transport à la demande.

Les gares SCNF les plus proches sont Vallorbe en Suisse (à 13 km), Pontarlier (à 18 km) et Frasne (à 24 km). Seules les gares de Vallorbe et Frasne sont desservies par des TGV.

METABIEF bénéficie toutefois d'une desserte en bus depuis la gare TGV de FRASNE (à 24 km ou 25 minutes), avec le bus TER Pontarlier/Frasne/Vallorbe avec 4 allers-retours quotidiens.

En saison, la gare des Longevilles-Rochejean (à 5 km) offre un arrêt au train spécial TER Franche-Comté "La Gentiane Bleue" au départ de Dijon, Genlis, Auxonne et Dole sur la base d'une formule transport + forfait ski alpin ou transport seul. Cette desserte fonctionne uniquement certains dimanches ou week-ends durant la saison d'hiver, lorsque l'enneigement du domaine skiable est suffisant à la pratique des sports d'hiver. Le transfert de la gare à la station s'effectue par autocar.

Pendant la saison hivernale (vacances de Noël et d'hiver, week-ends de janvier en cas d'ouverture complète du domaine skiable), il existe également **un service de navette communale intramuros** (METABUS), proposant 3 circuits avec pour chacun 5 trajets quotidiens vers le pied des pistes et 3 trajets quotidiens au départ du pied des pistes. L'ensemble du village est desservi par ce transport gratuit. L'été, la navette dessert uniquement Malbuisson et les plages du Lac de Saint Point.

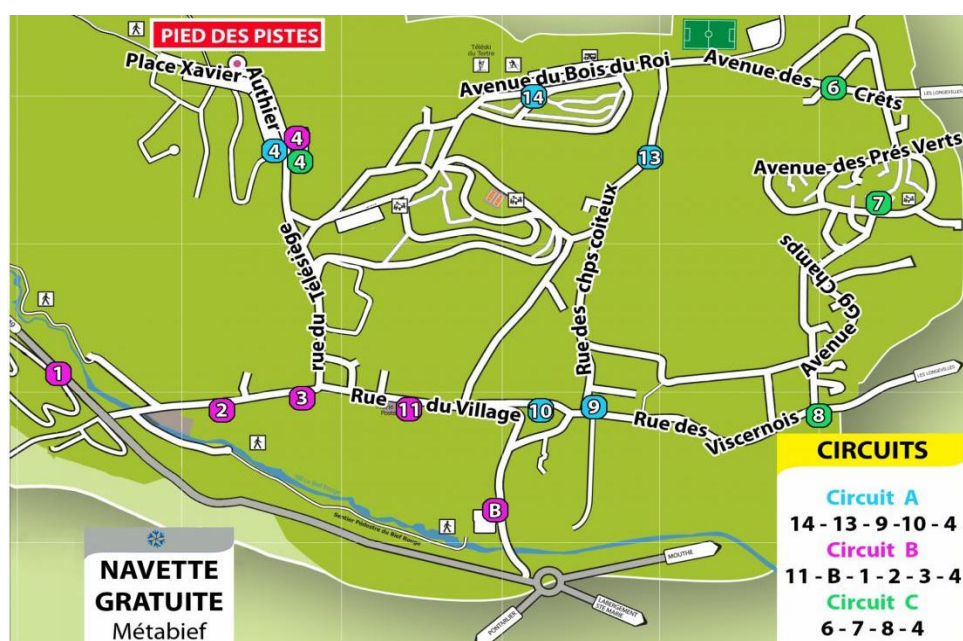


Figure 63 : Circuits de la navette intramuros

De son côté, la Communauté de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs proposait depuis de plusieurs années **un service de navette gratuite** qui dessert les 6 villages de la Station de Metabief (Rochejean - Les Longevilles - Metabief - Les Hôpitaux Neufs et Vieux - Jougne) durant les 6 semaines de vacances de Noël et d'hiver, à raison de 9 passages par jour.

Et des services de transports collectifs pour des excursions à la journée sont proposés depuis Besançon :

- un service de transport en minibus proposé à l'échelle des Montagnes du Jura, il dessert METABIEF sur réservation à la demande, avec boisson chaude offerte au départ. Une option « casse-croûte » est également proposée.
- une excursion à la journée à la station de ski de Metabief au départ de Besançon (parking Battant et Rivotte), Saône et Nods en bus proposé par Doubs Tourisme. Le tarif comprend le transport aller-retour, le forfait de ski et l'assurance.

Enfin été comme hiver, **un service de navette GTJ** (la Grande Traversée du Jura) est proposé avec service de retour et transfert proposé à la demande par l'agence "Roule ma Poule" sur tout l'itinéraire de la Grande Traversée du Jura.

En définitive, l'absence de dispositif de transport régulier pose parfois des problèmes aux vacanciers qui arrivés par le train peuvent se retrouver bloqués sur la commune. Ce constat est valable à l'échelle du Pays Hauts Doubs, où les élus ont identifié le manque de transports collectifs (dessertes et liaisons) dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale.

Concernant le covoiturage, les élus ont identifié sur METABIEF cette pratique sur deux parkings : le parking du quartier Le Miroir et celui du Musée. Et les travailleurs frontaliers utiliseraient principalement à proximité un parking sur Jougne (Les Tavins). Notons toutefois que les horaires de travail, les lieux éparpillés de départs et d'arrivés des actifs sont des vrais freins aux covoiturages ou aux transports collectifs (car et train). La commune accueille également le dispositif de covoiturage de l'Arc jurassien, existant depuis 2011.

Le stationnement

Les besoins

Les possibilités de stationnement dans une commune non dotée en transports en commun réguliers sont essentielles. L'offre doit convenir pour des usages variés :

- la venue des vacanciers à la semaine et des touristes à la journée (les excursionnistes) ;
- les besoins des résidents permanents ;
- les services de livraison et les clients des commerces et services.

Les besoins des résidents permanents

A METABIEF, l'absence de transports collectifs réguliers conduit à un usage quasi-systématique de l'automobile pour les déplacements domicile-travail, domicile-services et domicile-loisirs. Ainsi d'après l'INSEE, en 2017, 97,1% des ménages sont équipés d'au moins une voiture (55,1% de deux voitures ou plus) ; mais seulement 83,5% de ces ménages disposent d'au moins un emplacement réservé au stationnement.

Equipements en stationnement des ménages

Source : Insee 2017

	% Métabief		% Doubs	
	2017	2012	2017	2012
Ménages disposant d'au moins un emplacement réservé au stationnement	83,5	72,0	73	71,1
Ménages disposant d'au moins une voiture	97,1	96,5	85,7	84,6

Ces données informent que les emplacements privés réservés pour le stationnement sont inférieurs aux besoins, ce qui induit des pratiques invasives sur le domaine public.

La venue des vacanciers à la semaine et des touristes à la journée (les excursionnistes)

La capacité de stationnement est très importante aux abords de la station et des pistes. Toutefois, la commune de METABIEF souffre de divers problèmes de stationnement liés à l'exploitation de la station. En période d'affluence, les parkings matérialisés sont saturés.

En saison hivernale, la problématique du stationnement est à coordonner avec le stockage de la neige. Et en basse saison, l'offre de stationnement apparaît largement surdimensionnée vis-à-vis des besoins, toutefois le stationnement problématique (hors places autorisées) est récurrent, le piéton devant par conséquent trouver sa place entre la rue et les véhicules stationnées.

L'inventaire des capacités de stationnement

Conformément à la loi ALUR, **un inventaire "des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos dans les parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités"** (article L.151-4 du CU) a été réalisé sur la commune.

Cet inventaire concerne l'ensemble des parcs ouverts au public, c'est-à-dire les surfaces principalement dévolues au stationnement accessibles librement, ce qui inclut les parkings liés aux surfaces commerciales par exemple. Le stationnement le long des voies n'est pas concerné et le stationnement résidentiel privé (fermé ou non) n'est pas pris en compte. Ce recensement rend possible une analyse de la répartition des véhicules sur le territoire communal et une estimation du nombre de places disponibles.

L'exploitation de cet inventaire doit permettre de répondre aux obligations législatives du PLU en matière de stationnement :

- des propositions de mutualisation possible des capacités de stationnement ;
- la réglementation du nombre de places de stationnement à créer dans le cadre des nouvelles opérations de stationnement (article L151-30 et suivants du CU). ;
- le recensement des places réservées aux handicapés.

Rappel : Lorsque des places de stationnement sont matérialisées sur le domaine public, au moins 2 % de l'ensemble des emplacements de chaque zone de stationnement, arrondis à l'unité supérieure, doivent être accessibles et adaptés aux personnes circulant en fauteuil roulant.

L'inventaire a permis d'identifier à METABIEF **plus de 40 parcs de stationnements ouverts au public**, offrant **près de 1 200 places** (cf. figure suivante).

Les places de stationnement ouvertes au public sont très nombreuses et assez bien réparties sur le territoire communal. Seul le quartier Nord est peu concerné par des aires de stationnement, excepté sur l'entrée de village.

Estimation du nombre de places de stationnement sur la commune (Source : Prélude, 2017)

Standards	PMR	Autocars	Véhicules électriques	Vélos	TOTAL
1 147	9	8	2	0	1 166

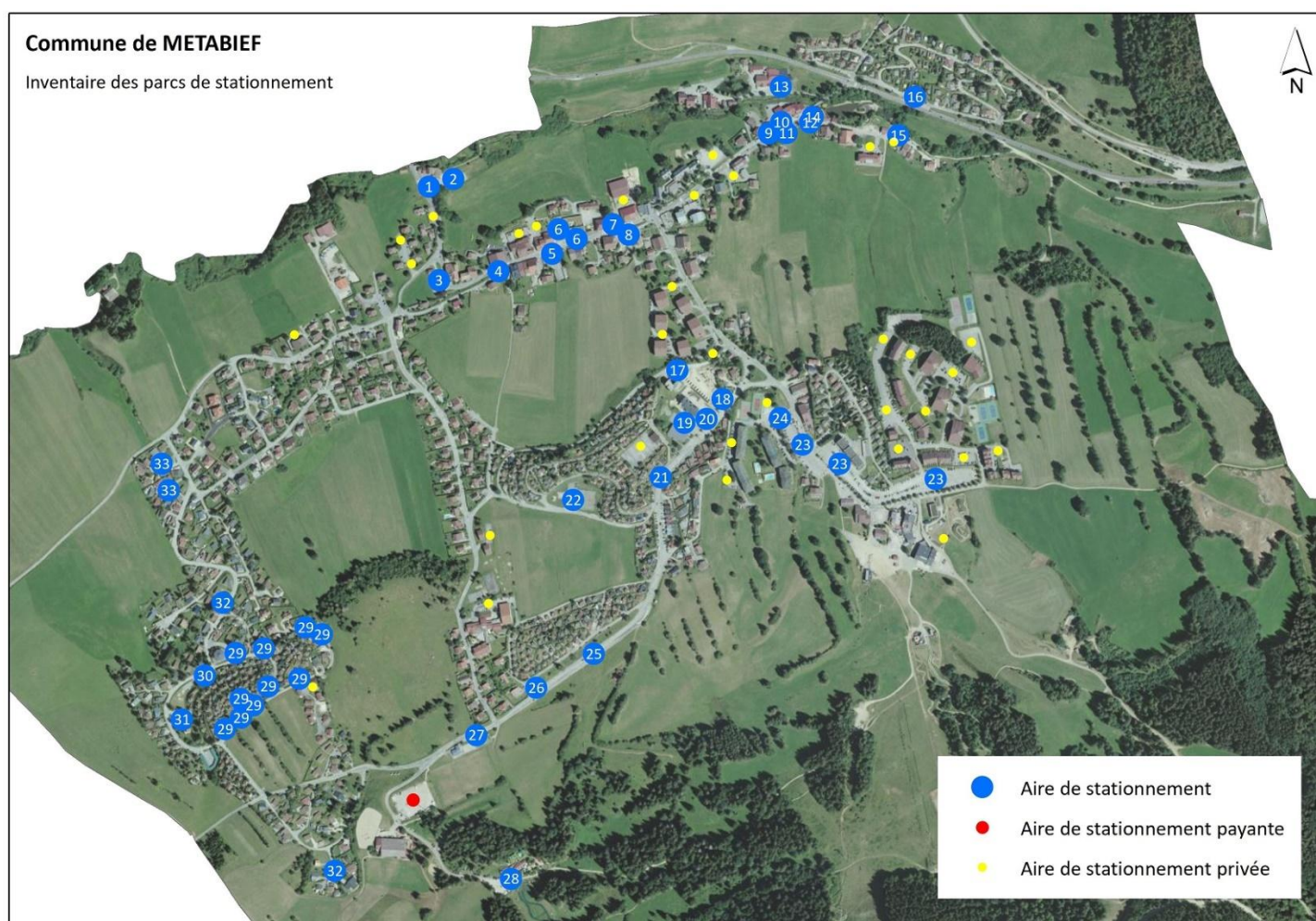


Figure 64 : Inventaire des Parcs de Stationnement ouverts au Public

Depuis 2017 de nouvelles places de stationnement ont été réalisées :

- 5 places de stationnement pour le personnel enseignant derrière l'école (Rue du Village) ;
- 22 places + 3 places PMR devant l'espace Bruno Mutin ;
- 7 places de stationnement le long de l'espace Bruno Mutin (Rue du village) ;
- 20 places de stationnement (Allée des Chamois) ;
- Environ 20 places de stationnement au sein de la fourrière municipale aménagées vers les ateliers municipaux (Rue du Bief Rouge). Cette fourrière est gérée en DSP.

Les places pour Personnes à Mobilité Réduite sont peu nombreuses : 10 places sur les 1 200 comptabilisées (soit 0,8% du parc). Et actuellement seul le parking de la Mairie offre les services nécessaires aux véhicules hybrides et électriques (2 bornes de recharge). En revanche les équipements de stationnement pour vélos sont inexistants.

Or la loi invite les communes à rendre possible dans leur document d'urbanisme, un choix alternatif à la voiture particulière. L'invitation au déplacement en 2 roues suppose notamment que des réflexions soient menées afin de proposer et de sécuriser la circulation et le stationnement des cycles. Il peut s'agir également de créer ou valoriser une aire de covoiturage, l'élaboration du PLU doit être l'occasion de mener cette réflexion.

La carte précédente localise ces différents parkings. Elle présente également à titre d'information les nombreux parkings privés, aménagés le plus souvent au pied des résidences collectives de la station ou du centre-bourg.

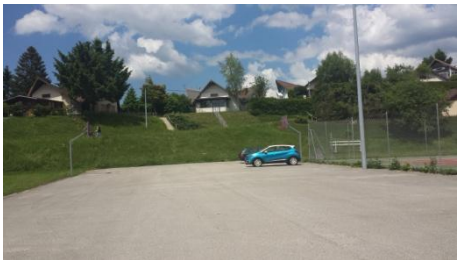
Conformément à la législation en vigueur, le tableau des pages suivantes présente les capacités de stationnement de METABIEF. Il faut noter que ces stationnements consistent exclusivement au stationnement des voitures et autocars, les parcs recensés ne comportant pas de stationnements Poids-Lourds (livraison), ni deux-roues matérialisés. Notons toutefois la présence d'un parking payant dédié aux camping-cars au Sud-ouest du village, à proximité du stade (50 places).

Désignation	Photo	Propriété & Localisation	Équipements et services à proximité	Nombres places	Disposition	État	Fréquentation	Usages avérés	Constats & Perspectives
1 - Musée		Commune Entrée Nord du village, parcelle AE71	Halte-garderie, Musée de la Meunerie et Discothèque - Sentier le long du Bief Rouge - Point tri sélectif / Panneau Municipal / Plan - Table Pique-Nique	15 + 1 PMR	En bataille / bilatéral	Bon - sans marquage	quotidienne	Covoiturage Personnel de la halte-garderie Dépose minute Parents Touristes	Transfert Halte-garderie dans le bâtiment du périscolaire en cours de construction dans le centre-bourg Valorisation du parking covoiturage (signalétique, organisation, ...)
2 - Discothèque		Commune Entrée Nord du village, AE72	Halte-garderie, Musée du Moulin et Discothèque - Sentier le long du Bief Rouge	40	En bataille / bilatéral	Bon - sans marquage	haute saison / WE	Clients de la Discothèque Car scolaire	Extension Discothèque sur une partie du parking
3 - "Marandin"		Commune & Privé Entrée Nord du village, AC50	Le centre-bourg et ses commerces & services - Gîte et chambres d'hôtes (ancien hôtel des Géranium)	20	En bataille / bilatéral	Moyen - sans marquage	quotidienne	Parking privé du 34 rue du village Clients commerces Visiteurs, touristes	Aménagement pour assurer une meilleure lisibilité de l'espace ouvert au public et de la partie privée Cf. étude BEREST
4 - Poids Public		Domaine public Centre ancien, rue Marius Marandin	Le centre bourg et ses commerces et services - un gîte	1 PMR	Longitudinal / unilatéral	Neuf	nr	Clients commerces Visiteurs	

5 - Commerces		Domaine public Rue du village Parcelle A7	Commerces Ecole Périscolaire	6	En bataille / unilatéral	Bon - sans marquage	quotidienne	Clientèle des commerces Résidents	
6 & 7 - Mairie Espace Mutin		Commune Centre ancien, Rue du Village AE98, AE113, AE118	Espace Bruno Mutin, mairie, poste, école, périscolaire, arrêt car scolaire, et office du tourisme en basse saison - Commerces	22+7+7 + 3 PMR + 2 bornes recharge véhicule électrique	En bataille / bilatéral	Bon – avec et sans marquage	quotidienne	Usagers des services Mairie Réunions Mairie cérémonies civiles Stationnement minute / école & périscolaire Employés communaux	
8 - Eglise		Domaine public Centre ancien	Eglise, Mairie, commerces	12	En épi / bilatéral	Bon - sans marquage	quotidienne	Cérémonies religieuses, Usagers services Mairie et commerces	Ancien parking cabinet médical concerné par un ER 4
9 - Commerces		Privé Rue du village Parcelle A30	Commerces	9	En épi / unilatéral	Bon	quotidienne	Clients Employés	Cf. étude ARTER

10- Hôtel		Privé Rue du village Parcelle A29	Hôtel "Etoile des Neiges"	7	6 en bataille + 1 longitudinal / unilatéral	Bon	quotidienne	Clients Employés	Cf. étude ARTER
11 & 12 - Face Hôtel		Commune (parcelle A7) Domaine public Rue du village	Hôtel "Etoile des Neiges", pharmacie, commerces	12 + 10	En bataille / unilatéral	Bon - sans marquage	quotidienne	Clients commerces Résidents Touristes Visiteurs	Traitement paysager et valorisation du panorama Cf. étude ARTER
13 - Fromagerie		Privé Rue du Moulin Parcelles A111	Fromagerie, self-service 24h / 24h	25	En bataille / bilatéral	Neuf	quotidienne	Clients Employés Touristes Visiteurs	
14 - Pharmacie		Domaine public Rue du Village	Pharmacie	3	En bataille / unilatéral	Bon	quotidienne	Clients	Cf. étude ARTER
15 - Forge		Commune Rue de la Forge Parcelle 68	Sentier du Bief Rouge Proximité RD9	20	En bataille / unilatéral	Bon	nr	Promeneurs	Anciennement utilisé par le garage automobile

16 - Secteur Altic		Domaine public	Point tri sélectif Proximité RD9	31	25 en épi / unilatéral 4 longitudinal / unilatéral 12 en bataille / unilatéral	Moyen	quotidienne	Covoiturage Résidents, visiteurs Usagers tri sélectif	Valorisation du parking (signalétique, organisation, lisibilité ...) Cf. étude ARTER
17 - Bosquets		Domaine public Allée des Bosquets	Bowling et cinéma	20	En bataille / unilatéral	Bon - sans marquage	quotidienne	Résidents pagotins et habitat social Clients bowling et cinéma	Accès piéton vers cinéma / bowling à créer
18 - Bowling		Domaine public Avenue du Bois le Roi	Bowling, cinéma, et aire de jeux station	25	En bataille / bilatéral	Bon	Quotidienne en saison	Clients et employés bowling Touristes en saison	Extension eu qualitative pour aménagement d'un snack sur façade dégradant la lisibilité du lieu
19 - Cinéma		Commune (parcelle AH210)	Bowling, cinéma, et aire de jeux station	40 + 2 PMR	En bataille / bilatéral	Neuf		Clients et Employés cinéma Touristes en saison	Accès en partie limité

20 - "Autocar"		Domaine public	Bowling, cinéma, et aire de jeux station	8 réservés aux autocars	En bataille / unilatéral	Bon	Quotidienne en saison	Autocars de tourisme, mais également VL en saison	Espace saturé en saison
21 - Commerces Bois Roi		Domaine public	Commerces et services	82 + 2 PMR	En bataille / de part et d'autre de l'avenue	Bon	Quotidienne		Espace saturé en saison
22 - Tennis		Commune (parcelle AH194) Allée du Stade	2 terrains de tennis, 1 terrain de basketball et une aire de jeux	30	En bataille / bilatéral	Aucun marquage	Quotidienne	Terrain de basketball ouvert au stationnement en dehors de la haute saison. Usagers et résidents des pagotins.	Entretien et renouvellement de l'aire de jeux
23 (a à c) - Place Xavier Authier		Domaine public	Pied des pistes Commerces et services de la station	450	En bataille / bilatéral	Aucun marquage	Quotidienne	Résidents Touristes Clients Employés	Espace saturé en saison

24 - Avenue Bois Roi		Domaine public Commune (parcelle AH413) Avenue du Bois Roi	Télési du Tertre - Départ pistes ski de fond et sentiers de randonnées Equipements sportifs et de loisirs (stade, boulodrome, panier de basket) et salle du Tertre - Point tri sélectif	150	En épi / bilatéral	moyen - sans marquage	haute saison / WE	Randonneurs, skieurs Résidents des Pagotins Arrêt minute tri sélectif Usagers des équipements sportifs et de la salle des Perrières	Traitement de l'espace public (conflits d'usages) : voiture, piéton, cycles, stationnement .. Actualiser les plans du village qui identifient ce parking comme celui destiné aux camping-cars
25 - Rançonnière		Domaine public Intersection Rue de la Rançonnière et Avenue du Bois du Roi	Equipements sportifs et de loisirs (stade, boulodrome, panier de basket) et salle des Perrières Départ pistes ski de fond et sentiers de randonnées	5	En bataille / unilatéral	bon	quotidienne	Résidents des pagotins	En face, voitures garées sur le trottoir !
26 - Stade		Domaine public Commune Avenue du Bois du Roi	Equipements sportifs et de loisirs (stade, boulodrome, panier de basket) et salle des Perrières / cabinet médical	12 + 1 PMR	En bataille / unilatéral	bon - sans marquage	quotidienne	Usagers des équipements sportifs et salle des Perrières Patients cabinet médical Randonneurs, skieurs, résidents	
27 - Parc Aventures		Commune	Parc Aventures Sentiers ludique et de randonnées	20	En bataille / bilatéral	bon - sans marquage	WE et vacances	Clients, promeneurs	

28 - Les Crêts		Commune (parcelles AB158 à 160, 152 à 155, 145 à 147, 122 à 126, 140 à 143, 115 à 117, 21 à 29, 4 à 15, 57 à 70, 81 à 91) Avenue des Prés verts,		67 (réparties sur 10 sites)	En bataille ou en épi / unilatéral	bon - sans marquage	quotidienne	Résidents Vacanciers Visiteurs	
29 - Les Lilas		Commune (parcelles AB211 à 219) Domaine public	Aire de jeux - Point tri sélectif / Panneau Municipal / Plan - Boite postale	20	En bataille / bilatéral	Bon - sans marquage	quotidienne	Résidents Vacanciers Visiteurs Usagers tri sélectif / plan	
30 - Les Fougères		Commune (parcelles AB206 à 210)	Aire de jeux	5	En bataille / unilatéral	Bon - sans marquage	quotidienne	Résidents Vacanciers Visiteurs	

31 - Grands Champs		Commune (parcelles AB 242 à 250)	—	10	En épi / unilatéral	Bon - sans marquage	quotidienne	Résidents Vacanciers Visiteurs	
32 - Quartier Ouest		Domaine public Place des Myrtilles et des Dahlias	—	5 * 2	En bataille / unilatéral	Bon - sans marquage	quotidienne	Résidents Vacanciers Visiteurs	2 aires de retournement faisant office de placettes de stationnement

Les difficultés identifiées

Difficultés rencontrées ou recensées par les études IRIS 2009 et ARTER menée 2015 :

La commune présente de nombreuses rues avec des accotements revêtus (séparation de la chaussée par des caniveaux) utilisés pour les déplacements des piétons et le stationnement des véhicules : rue des Champs Coiteux, partie Est de la rue du Village, avenue du Bois du Roi. Des conflits d'usage se produisent entre piétons et véhicules et l'on constate fréquemment le déplacement des piétons sur la chaussée.

➤ **Dans le centre ancien :**

- Nombreux commerces et résidences n'organisent pas le stationnement sur leurs abords (facteur de conflits d'usage).
- L'aire de stationnement du secteur ALTIC manque de lisibilité (signalétique, réglementation, marquage).
- Le centre bourg, malgré ces poches de stationnement, présente une carence en stationnement qui conduit à un stationnement anarchique pénalisant pour les déplacements piétons et motorisés. Il apparaît que les automobilistes se garent au plus près du lieu où ils se rendent : problématique d'arrêt minute. La présence de stationnements ne permet pas d'offrir des conditions suffisantes pour l'accueil des riverains et des touristes.

➤ **Sur la station :**

- En période de forte affluence (haute-saison hivernale), les parkings réservés aux cars situés à proximité du cinéma sont occupés par des voitures.
- La place Xavier Authier située à proximité du front de neige offre un stationnement d'environ 500 véhicules. Aucun marquage au sol n'est présent, offrant le libre stationnement des véhicules (bataille, longitudinal). Toutefois, lors des périodes de grande fréquentation de la station, le stationnement est orienté par des agents de sécurité. La mise en place de marquage ou de mobilier urbain est une problématique complexe sur cette place puisque le déneigement par les engins spécifiques ne permet pas forcément la lecture des informations au sol (surface de neige résiduelle) et peut occasionner la détérioration du mobilier potentiellement caché sous la neige.
- Le stationnement situé avenue du Bois du Roi s'effectue tout le long de l'avenue, depuis le carrefour avec la rue du Télésiège jusqu'au centre équestre lors des pics de fréquentation hivernale. Aucun marquage au sol n'est présent et le stationnement est toléré pour tous les véhicules, il peut être longitudinal ou en épi.

Ces espaces qui peuvent être fortement utilisés en hiver sont délaissés en saison creuse laissant à l'automobiliste une perspective dégagée défavorable au respect de la limitation des vitesses et à la sécurité en général. Suite à l'étude IRIS, la commune a mis en place un ensemble de chicane avec un dispositif de barrières amovibles en rondins de bois sur 4 sections de la rue du Bois du Roi.

➤ **Dans les quartiers résidentiels :**

La conversion progressive des pagotins en logements permanents pose des problèmes de sécurité, et notamment de stationnement, ce modèle constructif n'étant pas adapté à un usage à l'année : ceux-ci ne disposant pas du foncier suffisant ou d'un accès adapté permettant l'aménagement d'une place de parking privé, cela contribue à l'encombrement des voies et génère des conflits de voisinage. Pour remédier à cette situation, actuellement aucun permis n'est autorisé si les demandeurs sont dans l'incapacité de justifier de la possibilité de créer du stationnement.

Dans son Porter à Connaissance (Février 2016), le Département invite à privilégier en période d'affluence le stationnement le long des voies communales, afin que les voies départementales restent accessibles notamment pour le déneigement par les services du Département. A cette occasion, il propose d'étudier tout dispositif d'information permettant d'optimiser l'utilisation des espaces de stationnement (comptage, signalement des places disponibles, etc.).

Le PLU peut également contribuer à améliorer sur le court à long terme cette situation, notamment :

- en définissant des emplacements réservés en vue de l'aménagement d'aires de stationnement public (payantes ou non) notamment dans les secteurs denses où le foncier privé ne permet pas toujours la réalisation de places de parking ;
- en fixant pour l'avenir des normes de stationnement différenciées selon les différents types d'occupation ou d'utilisation du sol, les diverses destinations des constructions (habitations, bureaux, commerces...), les différents types de véhicules (VL, 2 roues...).

La commune doit choisir si des prescriptions en matière de stationnement lui paraissent utiles.

3.2.3. Les projets inscrits au PLU en vigueur ou à envisager

Les projets inscrits au PLU en vigueur

Le PLU approuvée en 2011 définit un certain nombre de réserves vouées à l'aménagement et l'élargissement de voirie :

- ER6 voué à l'aménagement d'un accès à un bâtiment communal et au désenclavement d'un secteur agricole "Sur le Rouchaux" (emprise 8 m) ;
- ER7 voué à l'élargissement de la rue de la Rançonnière en vue de la desserte des zones AU (emprise non définie) ;
- ER16 voué à la création d'un accès et d'une voie de desserte de la zone d'activité zonée AUZ (emprise maximum de 10 m) et de la zone AU ;
- ER17 voué à l'aménagement d'un accès au secteur agricole "Champs Coiteux" (emprise 10 m) ;
- ER18 voué à l'aménagement d'un accès à la zone 2AU (emprise 10 m) ;
- ER19 voué à l'aménagement d'un accès à la zone agricole "Le Village" ;
- ER20 voué à l'aménagement de l'entrée de village Nord (intersection la rue du village et la rue Marius Marandin) ;
- ER21 voué à la réalisation d'une liaison entre les Hôpitaux-Neufs et la station pour le train touristique Le Conifer.

Il convient de s'interroger sur la pertinence de ces réserves au regard des enjeux et recommandations formulés par l'Etat Initial de l'Environnement et du futur projet urbain porté par la commune.

Les projets ou intentions évoqués en groupe de travail

Suite à l'étude de circulation et de stationnement réalisée en 2009 par IRIS, la commune considère disposer d'une bonne vision sur l'aménagement à envisager en pied de station. Elle n'envisage pas de mener de nouvelles études, et entend mettre en œuvre progressivement les propositions et recommandations des études et réflexions menées. Il s'agit notamment de :

- créer un bouclage de la rue du Télésiège sur son point haut vers l'avenue du Bois du Roi ;
- définition d'un emplacement réservé sur le talus bordant la RD ;
- réalisation d'un projet de parking souterrain payant ;
- aménagement d'une aire de stationnement et une liaison douce vers le nouveau cimetière ;
- renforcement de l'allée des Bosquets ;
- réouverture de la liaison douce menant à la fromagerie ; etc.

3.3. Equipement communal

Ce chapitre propose de dresser un état des lieux de l'équipement communal voué principalement à la population résidente (services publics, équipements scolaires, espaces d'aménités, ...). L'analyse des équipements permet d'identifier les services manquants et les infrastructures à développer ou d'étudier les possibilités de mutualisation de certains équipements. La présence de certains services peut être déterminante si la commune souhaite maintenir ou conforter une population de résidents permanents.

La commune de MÉTABIEF est **une commune bien équipée**. Elle offre en effet un nombre conséquent et assez bien réparti d'équipements et de services à la population : des services publics (administratifs et techniques), des équipements culturels et de loisirs, des structures scolaires et périscolaires et des services de santé. La carte suivante localise cet équipement communal.

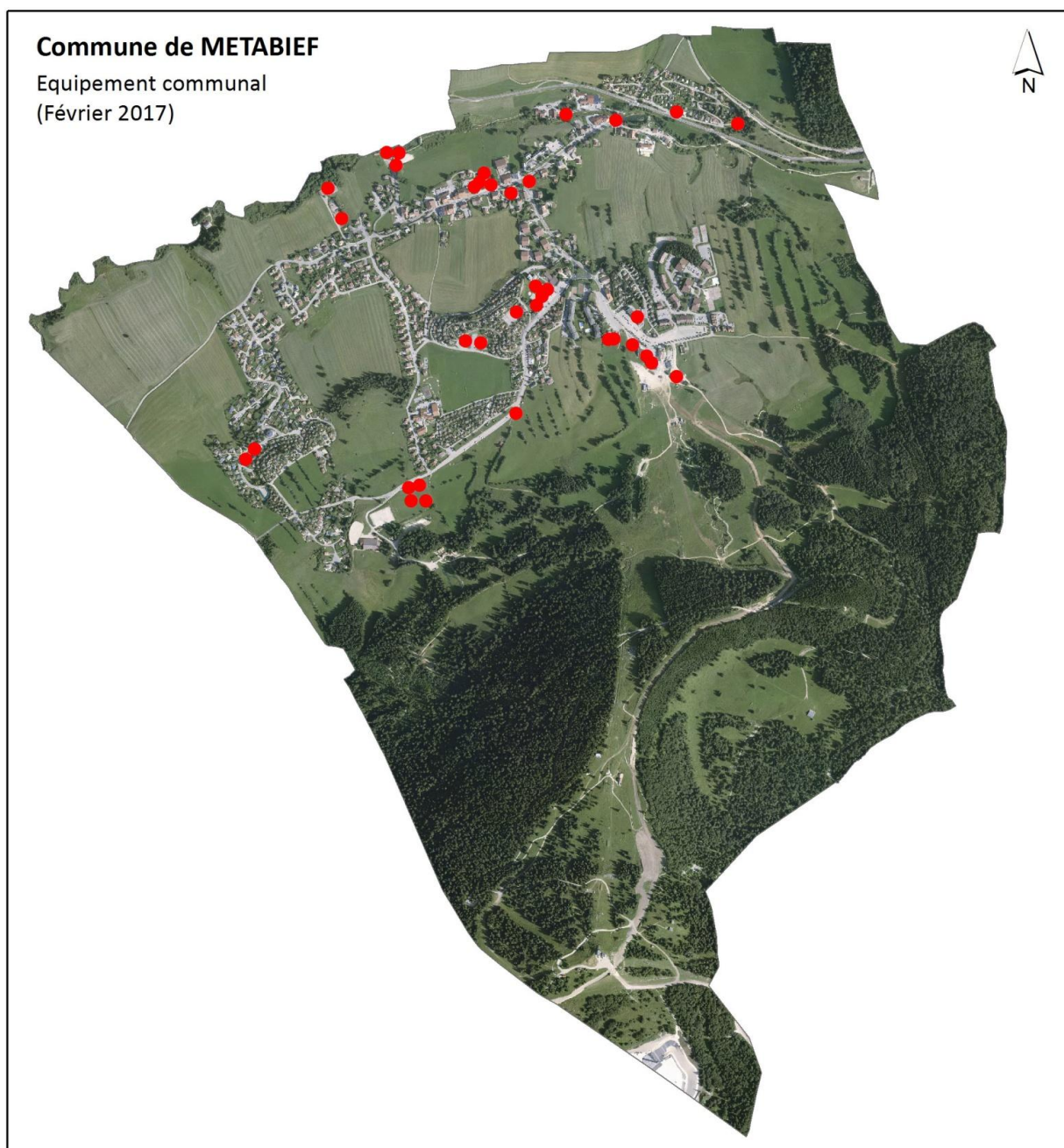


Figure 65 : Localisation des équipements et services publics

3.3.1. Equipements administratifs et techniques

Les équipements et services publics d'ordre administratif et techniques sont concentrés principalement dans le centre ancien et au pied des pistes.

Notons l'absence sur la commune d'unités de défense civile. La gendarmerie la plus proche se trouve aux Hôpitaux-Neufs (à 2,6 km) et le centre de secours du Mont d'Or aux Hôpitaux-Vieux (à 4,5 km, nouveaux locaux inaugurés en 2016).

3.3.1.1. Dans le centre ancien

La Mairie et l'église marquent la **centralité administrative et historique** de MÉTABIEF, au cœur d'un petit noyau urbain aux caractéristiques rurales et montagnardes encore lisibles : alignement des édifices le long de la voie, mitoyenneté et gros volumes.



L'édifice ancien, remarquable par son volume, qui accueille les services de la Mairie, héberge également une agence postale (une des plus actives de Franche-Comté), une petite bibliothèque ainsi que le périscolaire dans le Salle Maurice Sacey-Richard (occupation provisoire).

Mairie et église de Métabief

Ces deux édifices majeurs disposent d'aires de stationnement à proximité. On peut regretter toutefois sur ce secteur l'absence de parvis ou de place publique, libéré de toute véhicule, pour offrir un espace de respiration et un lieu d'aménités nécessaires en cœur de village (cérémonies, manifestations ...). Pour améliorer le stationnement et les déplacements sur ce secteur où s'observe **une réelle mixité fonctionnelle**, une opération de renouvellement urbain est en cours, suite à la destruction de deux bâtisses anciennes mitoyennes.

Le cimetière actuel, situé à proximité de l'église, ne dispose plus d'emplacements suffisants au regard des besoins annuels et des concessions perpétuelles. Une étude a permis récemment de préciser la taille et la surface de l'ouvrage à créer et de localiser le terrain le plus approprié, en dehors du village pour accueillir un cimetière complémentaire.

Les ateliers municipaux sont en retrait du centre ancien, à l'Ouest au lieu-dit "Devant Chez Vuillaume". La parcelle communale accueillant cet équipement semble répondre aux besoins actuels et futurs des services communaux. A proximité, la station d'épuration gérée par la Communauté de Communes a en revanche été identifiée comme « *non fonctionnelle* ». Un nouvel ouvrage, dimensionné pour 18 000 équivalents - habitants, sera mis en services en 2019 sur l'ancienne plateforme SNCF aux Longevilles-Mont d'Or. En lieu et place sera réalisée un bassin d'orage.

3.3.1.2. Côté station

Le Syndicat Mixte du Mont d'Or (SMMO) en charge de la gestion du domaine de la station de METABIEF compte plusieurs équipements sur la commune, et notamment sur le front de neige :

- **les ateliers.** Cet édifice a fait l'objet d'un agrandissement, d'une modernisation et d'une mise aux normes pendant l'été 2016. Il permet notamment le stationnement des véhicules de damage, qui précédemment ne pouvaient stationner qu'à l'extérieur.
- **les bureaux et caisses du SMMO.** Ce bâtiment important et assez ancien au pied des pistes héberge également en saison l'antenne de l'Office du Tourisme, un point d'accès Wifi et l'école ESF.



Ateliers du SMMO

Aucune banque n'est présente sur la commune (les plus proches sont aux Hôpitaux-Neufs), mais un distributeur automatique de billets est accessible 24h/24h dans les locaux du SMMO.

Commune de METABIEF

Equipements publics, scolaires
et sanitaires (Février 2017)

1 Panneau d'informations

● Equipements publics

- 1 - Mairie - Agence postale
- Bibliothèque - Salle Maurice Sacey-Richard
- 2 - Espace Bruno Mutin (en construction)
- 3 - Eglise - Monument aux Morts
- 4 - Cimetière
- 5 - Station d'épuration
- 6 - Ateliers Municipaux
- 7 - Salle du Tertre
- 8 - Salle Paul Charlin
- 9 - Ateliers techniques SMMO
- 10 - Bureaux SMMO
- 11 - Distributeur automatique de billets
- 12 - Point tri sélectif

● Equipements scolaires & peri-scolaires

- 1 - Ecole publique
- 2 - Peri-scolaire
- 3 - Halte-Garderie
- 4 - Ecole privée Montessori "Fée Un Rêve"

● Equipements sanitaires Professionnels de la santé

- 1 - Pharmacie du Bief Rouge
- 2 - Cabinet Médical (Dr Serdar Cavan)
- 3 - Kinésithérapeutes
(J. Dubuisson & E. Bole-Richard)
- 4 - Infirmières (V. Saget & L. Piralla)
- 5 - Sophrologue (N. Magues)
- 6 - Ostéopathes (M. Bianchini & U. Fays)

■ Equipements en projet

- 1 - Projet nouveau cimetière
- 2 - Projet salle polyvalente
- 3 - Projet Maison de santé / Maison Ages & Vie

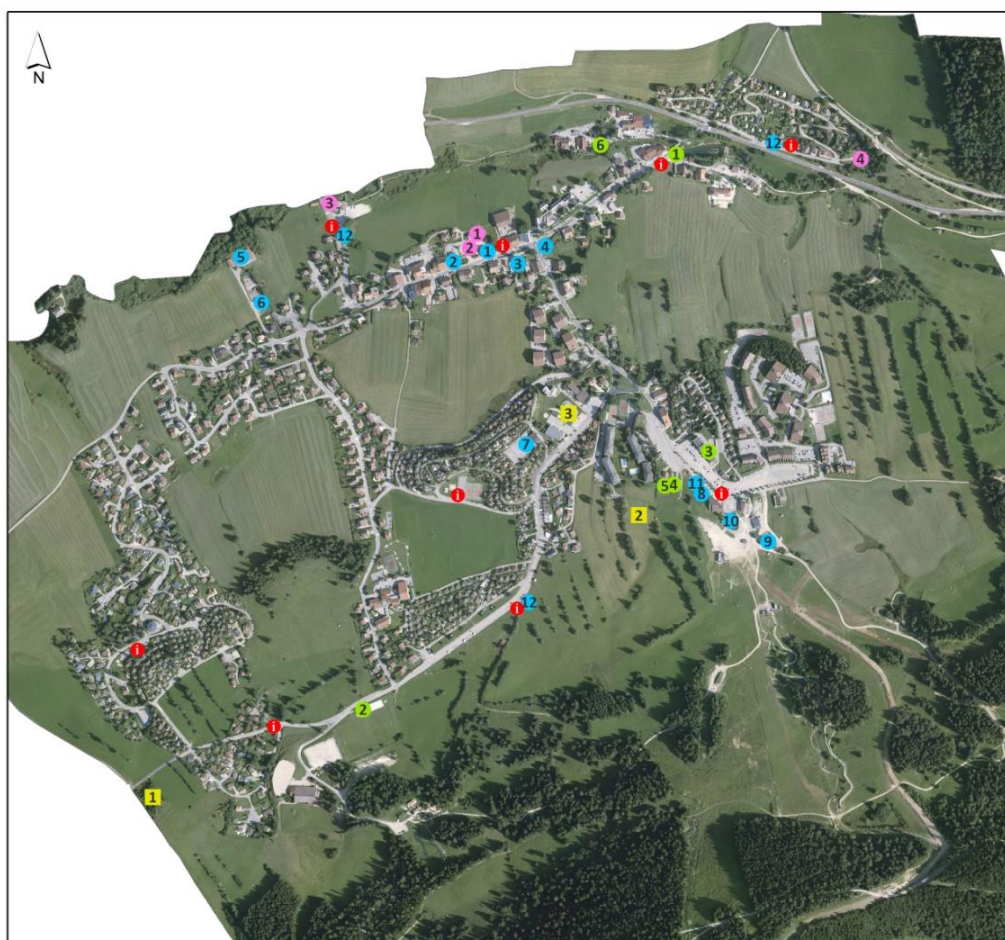


Figure 66 : Equipements publics, scolaires et sanitaires

3.3.2. Equipements scolaires et périscolaires

La figure ci-avant localise les 4 structures scolaires ou périscolaires présentes actuellement à l'année sur Métabief.

3.3.2.1. La Petite Enfance

Les jeunes enfants sont pris en charge par des **assistantes maternelles** sur la commune (9 assistantes agréées sur la commune en 2021) ou les communes voisines. Les enfants de 2 mois et demi à 4 ans, peuvent également être accueillis dans **le Multi-accueil** toute l'année. Gérée précédemment par l'Association "Les Marmottes" puis par les Familles Rurales, cette structure d'accueil collectif régulier et/ou occasionnel peut accueillir 12 enfants, encadrés par une équipe de 4 professionnels. Sur l'année scolaire 2016-2017, 20 familles fréquentent ce service. Elles sont 37 en 2020 et 35 familles en 2021.

Au regard du profil actuel de la population communale (ménages de jeunes actifs), ce dispositif apparaît insatisfaisant. Les assistantes maternelles sont en nombre insuffisant et la halte-garderie saturée. La commune entend ainsi créer **une structure multi-accueil** permettant d'apporter une alternative et une complémentarité aux modes de garde. Cette nouvelle structure sera hébergée par le nouveau bâtiment communal en cours de construction à proximité de la Mairie. Et une réflexion est engagée pour trouver une nouvelle affectation au site actuel.

3.3.2.2. Les structures scolaires

La commune est rattachée à l'**École Intercommunale du Mont d'Or** mis en place entre les communes de Métabief, Les Hôpitaux-Neufs, Les Hôpitaux-Vieux, Le Touillon-Loutelet et Saint-Antoine.

L'**école maternelle**, rénovée en 2013, est aux Hôpitaux-Neufs (à 2,4 km), elle accueille 141 élèves sur l'année scolaire 2019-2020 (effectif en légère baisse par rapport aux années précédentes).

L'**école élémentaire** compte trois sites : Métabief, Saint-Antoine et Les Hôpitaux-Vieux. Elle accueille 235 élèves sur l'année scolaire 2019-2020 (effectifs en légère hausse), dont 126 sur le site de Métabief au sein de 5 classes (du CE2 au CM2). Cet édifice se situe à l'arrière de la Mairie. Une réserve foncière communale permet d'envisager si besoin l'extension des locaux. L'agrandissement de l'école sur Métabief semble opportun, étant donné que près d'un enfant scolarisé sur deux réside à Métabief et que les services de cantine et de périscolaire sont à Métabief. Le transport des enfants le matin et le soir s'effectue par autocar, les arrêts se situent en face de la Mairie.



Ecole élémentaire de Métabief

Le maillage territorial multi-sites impose des temps de déplacements importants aux élèves et génère une difficulté liée aux horaires d'école qui ne coïncident pas avec les horaires de transport scolaire. La prise en charge des enfants sur ces laps de temps génère des responsabilités et coûts importants pour les communes. La mise en œuvre d'un groupe scolaire unique faciliterait grandement la gestion des déplacements et des services périscolaires. Mais le regroupement des différents sites a été chiffré et s'avère trop coûteux. Toutefois, si l'effectif des enfants scolarisés continue d'augmenter, la commune pourrait envisager de sortir du groupement et de mettre l'école communale à la disposition des seuls enfants de Métabief (maternelle et élémentaire, décision prise par la commune de Jougne).

Les familles de MÉTABIEF peuvent également bénéficier depuis la rentrée 2016 d'une **école d'inspiration Montessori** aménagée dans le quartier *Le Miroir* à MÉTABIEF, accueillant de 5 à 7 élèves. Cette installation dans un quartier résidentiel ne pose aucune difficulté particulière (accès, stationnement).

Enfin, les enfants poursuivent leur scolarité **au collège de la Source à Mouthe** (à 14 km), puis **au lycée** Xavier Marmier de Pontarlier (à 19 km). Le collège André Malraux de Pontarlier (sur dérogation ou options particulières) et des établissements privés ou professionnels accueillent également des enfants à Labergement Sainte Marie, Pontarlier et Mouthe.

3.3.2.3. Les structures périscolaires

Depuis l'année 2012, **les services de Cantine et de Périscolaire** sont assurés par l'association les Familles Rurales dans le centre multi-accueil, jusque-là situé dans des bâtiments anciens situés à proximité de l'école et de la mairie. Les effectifs étant en constante progression et l'édifice vieillissant, la commune a engagé une réflexion pour augmenter la capacité d'accueil et repenser les locaux afin de garantir le respect des nouvelles normes en vigueur.

Ainsi afin de dynamiser son centre village et pour répondre aux besoins grandissants d'une population croissante, la commune a décidé de créer **une Maison de vie** regroupant diverses activités.

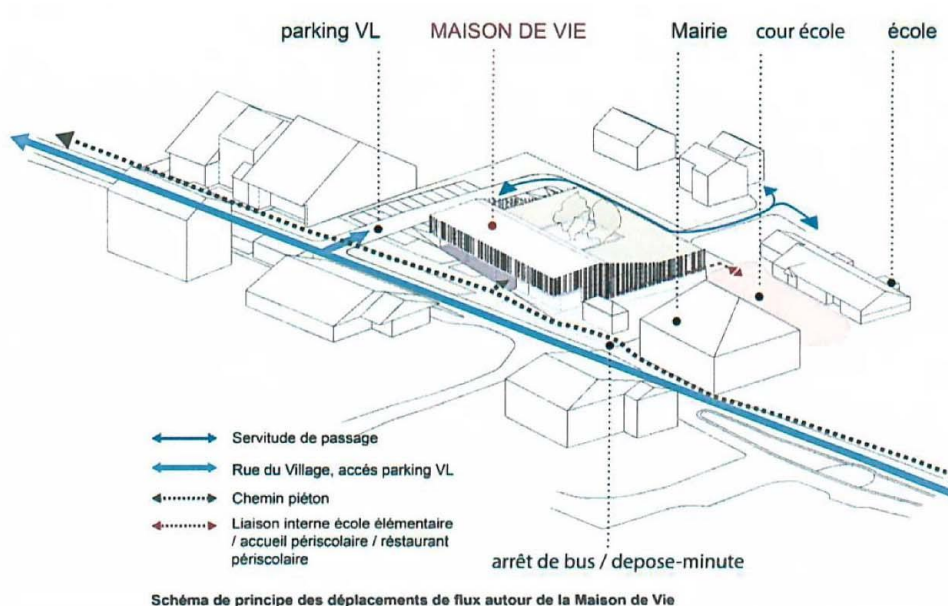
L'acquisition de deux bâtiments vieillissants et mitoyens à proximité de la Mairie a permis de disposer d'un espace stratégique pour l'implantation de cet édifice. La Maison de Vie, dénommée **Espace Bruno MUTIN**, permet d'accueillir en un même lieu :

- une halte-garderie (290 m²) d'une capacité de 20 enfants ;
- et la structure Multi-accueil Périscolaire-Cantine-CLSH (390 m²) d'une capacité d'accueil de 90 enfants.

La gestion de ces deux structures est assurée par l'association Familles Rurales.



Espace Bruno Mutin / Rue du Village (Vue Google Streetmap)



Le site comprend également :

- une médiathèque,
- des Hébergements Touristiques de Groupes pour Personnes Handicapées (HTGPH, 22 places),
- des aménagements extérieurs (stationnement)
- ainsi que les liaisons vers les voies publiques, l'école existante et la Mairie.

La Communauté de Communes est également à l'initiative :

- d'un Club Ado géré par l'association les Familles Rurales à Malbuisson le samedi et pendant les vacances scolaires ;
- d'un Plan Educatif Local (PEL) depuis 2001 destiné aux primaires et organisé sous forme de stages pendant les vacances scolaires avec pour objectif de permettre aux enfants des différents villages de se connaître à travers la découverte et la pratique d'activités sportives, culturelles, artistiques, manuelles... Les activités se déroulent généralement sur des pôles spécifiques qui nécessitent le déplacement des enfants.

Les familles de MÉTABIEF peuvent également bénéficier du centre de loisirs sans hébergement "l'île aux enfants" à la Ferrière sous Jougne, ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires, accueillant les enfants de 3 à 12 ans.

3.3.3. Services de santé



Les professionnels de la santé sont bien représentés sur la commune, avec **8 praticiens** installés sur MÉTABIEF et une **pharmacie** implantée dans le centre ancien à l'entrée Ouest du village. Six d'entre eux sont installés au pied de la station. Notons que suite au départ prématuré à la retraite du médecin, la commune a transformé la salle communale des Perrières en **cabinet médical**, composé de deux unités de consultation.

Pharmacie du Bief Rouge

Un médecin a répondu favorablement à la proposition communale et s'est installé début 2017 dans le nouveau cabinet médical.

Pour consulter des spécialistes, les habitants doivent en revanche se rendre à Pontarlier. Toutefois, plusieurs dentistes sont installés dans les communes voisines (Jougne, Les Hôpitaux, Labergement Sainte Marie) et un podologue aux Hôpitaux-Neufs.

L'hôpital le plus proche est le **Centre Hospitalier Intercommunal de Haute Comté** de Pontarlier situé à 19 km. Quant aux **Maisons de Retraite**, elles sont situées à Mouthe (à 17,6 km) et à Doubs (à 25 km).

Notons que la commune de MÉTABIEF entend accueillir prochainement **une unité pour personnes âgées en perte d'autonomie** (structure d'hébergement de type *Ages & Vie*) sur un terrain communal situé entre le bowling et le cinéma. Ce projet consiste en la construction d'un bâtiment regroupant des appartements pour personnes âgées en perte d'autonomie, des appartements pour le personnel aidant, un cabinet médical avec 3 unités de consultation ainsi que des appartements à vocation d'habitat permanent (T3/T4).

3.3.4. Équipements sportifs, culturels et de loisirs

La carte ci-après localise les équipements et les infrastructures mis à la disposition des populations résidentes toute l'année sur Métabief pour la pratique du sport et les activités culturelles et de loisirs. Il n'est pas fait état ici des équipements sportifs de la station *Métabief Montagnes du Jura*, ceux-ci seront détaillés dans le paragraphe correspondant aux activités touristiques.

3.3.4.1. Équipements sportifs et de loisirs

Si les équipements sportifs de MÉTABIEF sont dominés par le domaine skiable et ses infrastructures, toutefois **plusieurs espaces dédiés aux sports et aux loisirs** constituent des équipements de proximité disponibles toute l'année pour la population.

Au total, **une quinzaine d'équipements sportifs**, dans lesquels sont intégrés les aires de jeux et les terrains de boules, sont répertoriés sur le village. Ils sont principalement concentrés sur trois espaces : les secteurs Cinéma, Tennis et Stade. La figure suivante met en évidence un bon niveau d'équipement local (hors équipements station).

Il s'agit des équipements suivants :

- un terrain de football (et ses vestiaires) et un terrain multisports près du cinéma,
- deux courts de tennis et une table de ping-pong près du cinéma,
- deux terrains avec panier de basket (dont un voué au stationnement l'hiver),
- trois boulodromes,
- une salle communale dédiée à la pratique sportive (Salle du Tertre),
- un parcours santé (non localisé),
- un bowling,
- un centre équestre (Métabief Equitation),
- et un parcours accro-branche (Métabief Aventures).

Commune de METABIEF

Equipements sportifs, culturels
et de loisirs - hors station
(Février 2017)

● Equipements culturels

- 1 - Cinéma
- 2 - Bibliothèque
- 3 - Musée de la Meunerie (fermé)
- 4 - Visite de la Fromagerie

● Equipements loisirs

- 1 - Aire de jeux (5)
- 2 - Discothèque & Karaoké Z

● Equipements sportifs

- 1 - Stade de football / Terrain de sports (2)
- 2 - Boulodrome (2)
- 3 - Terrain de Basket (2)
- 4 - Terrains de tennis (2 courts)
- 5 - Table de Ping-pong
- 6 - Bowling
- 7 - Métabief Equitation
- 8 - Métabief Aventures Parc

Zones ludiques

● Aire récréative

● Aire sportive

● Projet

Médiathèque en construction

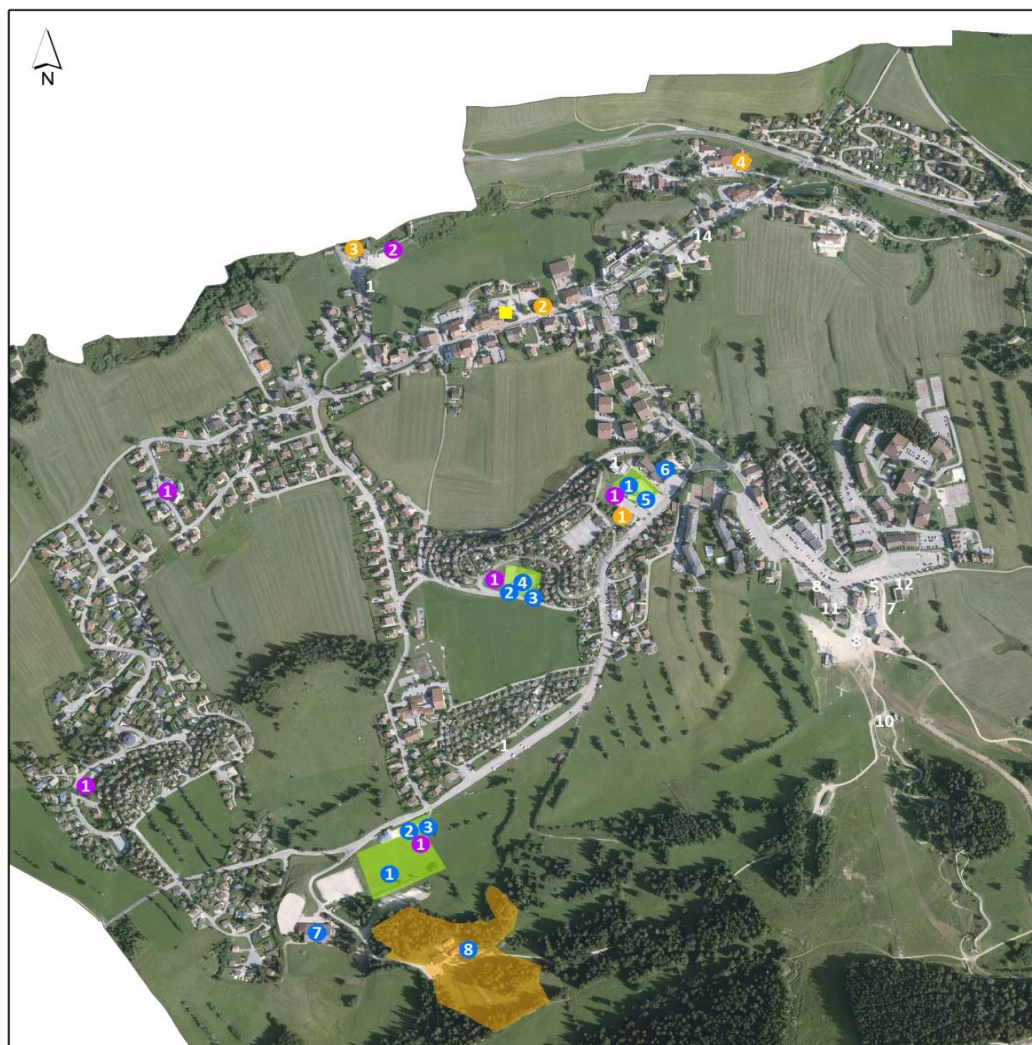


Figure 67 : Equipements sportifs, culturels et de loisirs - hors station

Finalement, outre l'usage récréatif qu'autorisent ces équipements, des événements sportifs sont susceptibles d'y être organisés : concours de pétanque, entraînements et matchs de football, compétition équestre ...



La prochaine réalisation d'une unité pour personnes âgées en perte d'autonomie entre le cinéma et le bowling va imposer le transfert des équipements en place actuellement sur ce site (aire de jeux, terrain multisports et table de ping-pong). Ils vont avantageusement être réinstallés à proximité du stade et venir ainsi **conforter le pôle sportif de METABIEF**.

Notons que **les équipements sportifs couverts**, permettant la pratique sportive dans de bonnes conditions toute l'année, sont quasi-absents sur MÉTABIEF : la petite salle de sports du Tertre (karaté, gym, danse, boxe thaïlandaise...) et le bowling. La commune ne dispose pas de salle polyvalente, de gymnase, de piscine, ces infrastructures se situent à Pontarlier (19 km). Le territoire de la Communauté de Communes ne compte en effet aucun gymnase ou complexe sportif. Les habitants bénéficient toutefois de la proximité du Centre Nautique de Malbuisson (8 km).

A l'inverse, les habitants des communes voisines se rendent sur MÉTABIEF pour pratiquer le tennis, le bowling, l'accrobranche ou encore l'équitation. Et les entraînements du Football Club du massif du Haut-Doubs ont lieu sur le stade de MÉTABIEF.

Depuis de nombreuses années, la CCMO2L a souhaité **la réalisation d'une salle polyvalente intercommunale** sur la commune de MÉTABIEF afin d'y accueillir des événements sportifs et culturels. Le PLU opposable de MÉTABIEF a par ailleurs défini une réserve vouée à l'aménagement de cet ouvrage.

3.3.4.2. Equipements culturels

La commune, résolument tournée vers les activités sportives et de plein air, compte **peu d'équipements culturels** sur son territoire. Elle compte toutefois 4 équipements localisés sur la figure n°50.



En marge du pôle culturel local représenté par PONTARLIER, MÉTABIEF dispose toutefois d'un équipement majeur et moderne de proximité : **un cinéma** équipé de deux salles (offrant respectivement 128 et 84 places). Cet ouvrage communal au rayonnement intercommunal attire les habitants de nombreuses communes de la Communauté de Communes.

Cinéma Le Mont d'Or

Une petite **bibliothèque**, gratuite, installée dans les locaux de la Mairie est ouverte quelques heures par semaine. Afin d'étayer l'offre culturelle et pour ouvrir un espace de lecture au jeune public, une médiathèque de 120 m² a été aménagée dans l'espace Bruno Mutin.

Le **Musée de Meunerie** marque l'entrée Nord du village. Il est installé dans l'ancien moulin communal, édifice inscrit à la liste des Monuments Historiques depuis 1992 et fermé depuis les années 1960. Une association de bénévoles s'est constituée pour assurer son entretien et sa valorisation, mais elle semble en sommeil depuis quelques années. Le musée, ne disposant pas de système de chauffage, n'est ouvert aux visiteurs qu'en été.

Enfin, la fromagerie locale - **la fromagerie du Mont d'Or** - permet de découvrir la fabrication des fromages régionaux en visite libre aux heures d'ouverture du magasin (le travail des fromagers, les outils d'antan, projection d'un film).

Aucun équipement voué à la musique n'est présent sur MÉTABIEF. L'école de musique intercommunale "Art'Muz" qui propose 3 disciplines collectives (éveil et formation à la musique, orchestre) et 13 disciplines instrumentales est implantée sur trois sites : à Jougne (à 3,4 km), à Labergement-Sainte-Marie (à 8,8 km) et Les Fourgs (à 10,2 km).



Toutefois MÉTABIEF accueille chaque année fin juillet le **Festival de la Paille** sur deux jours et deux scènes.

Cet événement culturel important du massif jurassien organisé par plus de 350 bénévoles accueille 12 000 personnes par soirée.

Affiches du Festival de la Paille

Ainsi, **l'offre culturelle repose à MÉTABIEF essentiellement sur l'événementiel**, avec le Festival de la Paille et d'autres manifestations ponctuelles et de plus petites envergures organisées notamment dans la salle communale Charlin (capacité de 250 personnes, mais disponible seulement du 1er avril au 30 novembre).

L'équipement majeur voué aux animations culturelles locales (lyrique, concert, théâtre, chorale, ...) est l'**espace intercommunal "Les Vallières"** situé à Labergement-Sainte-Marie, à 6,5 km de MÉTABIEF. Edifié en 2012, ce complexe socioculturel compte une jauge qui peut contenir jusqu'à 300 personnes en configuration banquet et 420 personnes en configuration spectacle. **Trois autres salles importantes** sont disponibles sur le territoire intercommunal : la Salle du temps libre à Malbuisson (capacité de 290 personnes), La Seigne aux Hôpitaux Vieux (capacité de 115 personnes, mais disponible seulement du 15 avril au 15 novembre) et la salle aux Longevilles (capacité de 200 personnes). Plusieurs salles ne sont pas disponibles en hiver par manque de chauffage.

Toutefois **les besoins des associations culturelles** résident essentiellement, pour les principales associations, dans la mise à disposition d'une salle disposant d'une capacité d'accueil d'au moins 500 personnes, d'un espace scénique d'au moins 70 m² et d'installations techniques « à poste » évitant la location et l'installation fastidieuse de matériel à chaque évènement. **La création d'une salle polyvalente** évoquée précédemment permettrait de répondre à cette demande.

Cette salle devra être modulable avec une configuration en gradins assis ou en spectacle debout. Une telle salle polyvalente représente une opportunité de rassembler la population du territoire autour d'évènements de rayonnement intercommunal. L'organisation de ces évènements vise le développement d'une cohésion sociale, d'un lien intergénérationnel, éléments indispensables à la structuration et au développement d'une véritable identité intercommunale.

Pour répondre à cette attente, la commune et la communauté de communes ont ainsi le projet de construire une salle polyvalente sur le front de neige depuis plusieurs années. Cet équipement doit en outre constituer un point d'appel essentiel au développement des activités touristiques du secteur. Il permettra notamment :

- de mieux gérer « l'après ski » et de disposer d'une solution d'animation et d'organisation d'évènements en cas de conditions météo défavorables,
- de développer des activités sportives, de loisirs ou culturelles pour toutes les tranches d'âges en complément des activités déjà existantes sur le site,
- d'accueillir non seulement un public familial mais aussi des comités d'entreprises, des stages de formation et autres séminaires... .

Une révision simplifiée du PLU a été approuvée à cet effet l'été dernier.

3.3.5. Vie associative et locale

De **très nombreuses associations** ont été identifiées sur la commune de Métabief.

Elles relayent les communes pour la gestion des services publics (halte-garderie, périscolaire, ...), mais elles ont principalement vocation à l'organisation d'activités sportives, récréatives et de manifestations festives. Elles assurent la vie et l'animation au bourg.

La commune met gratuitement à leur disposition les salles communales (Charlin, Tertre), ainsi que du matériel (sono, percolateur, barrières).

La création du cabinet médical dans la salle des Perrières a supprimé le local du Comité des Fêtes. Notons que cette association souffre d'un manque d'adhérents actifs, la population jeune et active de MÉTABIEF n'étant pas disposé à donner de son temps pour animer la vie locale. Nombreuses associations locales comptent par ailleurs de nombreux habitants des communes voisines.

La Communauté de Communes mène également une politique active en faveur des associations locales depuis 2006 avec la création du pôle associatif.

La liste qui suit n'est pas exhaustive ; de nombreuses associations n'ayant pas leur siège à Métabief ou à proximité, interviennent en effet régulièrement sur le territoire communal.

Tableau 1 : Associations recensées en 2017 à Métabief

Activités sportives	Activités culturelles et de loisirs	Autres associations
Kai Muay Sakon (Boxe Thaïlandaise) Staff Bowling Club de Métabief Karaté Do Métabief Vélo Club VTT Mont d'Or Snow ball sport (SBS, paintball de loisir et de compétition) Gym, Yoga Cardio-kickboxing, Renforcement musculaire Aïkido, Phimplaphat Yoga Association hippique du Mont d'Or Ski Club Mont d'Or (Ski alpin, 150 adhérents) A Free Riders - MC USA Europe + Les Désaxés ASCEIP du Mont d'Or, Association Sportive et Culturelle de l'École Intercommunale Primaire du Mont d'Or Natur'Odysée Jura, Association organisant des randonnées raquettes APACH'Evasion, activités de pleine nature proposées aux personnes en situation de handicap All Mountain événements - Open Enduro VTT Football Club massif du Haut-Doubs (Entraînements au stade de Métabief) Chats Gris Freestyle - Snowboard et skate Club Trans Jura Vol Libre Mountain Bike Advanced (MTBA, promotion et activités VTT) Collectif Métabief Mont d'Or (promotion activités sportives et de plein air) Handisport Haut-Doubs Mont-d'Or (encadrement ski alpin et nordique de loisir et de compétition et activités d'été pour personnes handicapées)	COMITE DES FETES composé d'une 30 ^e membres et de 2 sections : - une section s'occupant de la mise en œuvre des activités festives communales (une festivité au moins par semaine en juillet et août : marchés nocturnes, brocante, chasse au trésor, tournois de pétanque, jeux inter-villages...) - et une seconde du Comité de Jumelage avec les communes normandes de BRETEVILLE et d'ANGOVILLE SUR AY. Skank'In Family (diffusion d'une culture musicale et organisation d'évènements musicaux) Comité Local d'Organisation (manifestations) / MÉTABIEF Evènements LZR-CULTURE organisation de manifestations culturelles et sociales. Le Moulin des Chats Gris (Musée de la Meunerie) AZUREVA (actions socioculturelles) Echo Summit (création et organisation d'évènements culturels orientés vers la musique et l'audiovisuel) Association du scrabble du Mont d'Or Collectif Organisation Festival de la Paille	Office de Tourisme Métabief - Malbuisson - Les Fourgs (Antenne à MÉTABIEF) Les Chats gris, Club du 3 ^e Age Familles Rurales, gestion de la Cantine, du Périscolaire et CLSH CLAJ-Métabief (Maison de Vacances à la gestion associative) Anciens combattants de Malbuisson Association Beausoleil Copropriétaires de chalets Gais Loisirs et Crêt de la Chapelle Les professionnels de santé Station de Métabief Groupement des acteurs économiques / Association des commerçants / Métabief Mont d'Or Développement Syndicat des Moniteurs de Ski (ski, sports de glisse) Mountain Riders Caisse de secours des moniteurs de l'école de ski français de Métabief Association des Parents d'élèves du Mont d'Or (APEMO) ACCA Chasse Agréé

Ainsi, de **nombreux clubs sportifs** sont présents sur Métabief avec une prévalence des sports de neige (ski nordique et alpin, biathlon, marche en raquettes, ...) et avec **un phénomène de saisonnalité important**.

Pour autant les autres activités sportives ne sont pas inexistantes. Ainsi **le football** est représenté à Métabief par l'une des trois associations de la CCMO2L, le Football Club Massif Haut Doubs. Tant qu'il n'y a pas de neige, les matchs et entraînements se déroulent en plein air. Le championnat de district se déroule de la rentrée scolaire à juin, mais une trêve hivernale est observée de décembre à mars : durant cette période, la moitié des enfants pratique le ski. La réalisation d'une salle polyvalente, évoquée précédemment, permettra aux joueurs de football de poursuivre leur entraînement dans de bonnes conditions (maintien du niveau en sortie de trêve hivernale).

Les sports collectifs en salle ne sont pas représentés sur le territoire de la CCMO2L, du fait de l'absence de gymnase. Pontarlier qui compte 5 gymnases (saturés) recense de nombreux adhérents dans les clubs de sports collectifs dont environ 15% proviennent du territoire de la CCMO2L.

- Hand-ball : 233 adhérents
- Basket : 127 adhérents, soit environ une quarantaine d'adhérents à Pontarlier provenant du territoire de la CCMO2L ;
- Judo : 2 clubs principaux (Judo Club des 2 Lacs, Judo Pontarlier Haut Doubs) sur le territoire. Le Judo Club des 2 Lacs, créé en 2000, utilise 2 salles communales à Oye-et-Pallet et Malbuisson. Il regroupe 52 enfants (niveau régional au plus) et les effectifs sont en augmentation.

Le territoire de la Communauté de Communes comporte également **des clubs de karaté et de gymnastique** (Association Sportive de Remoray-Boujeons, CAT'S danse & fitness à Métabief, Culture et Loisirs Jougne Karaté Jaguar Club, Karaté Métabief, Culture et Loisirs Jougne Badminton, Gym Mont d'Or, Karaté Do Métabief, Karaté Les Fourgs, La Gambille gym loisirs, Roch' Gym, Saint Point Gym).

La réalisation d'une salle polyvalente permettra à certains clubs de bénéficier d'une salle plus adaptée avec des vestiaires et sanitaires. Le Judo Club des 23 lacs pourrait ainsi organiser 1 ou 2 tournois à l'année sur 1 ou 2 week-ends avec 100 m² de tatami. D'une façon plus générale, la possibilité de pratiquer des activités sportives en salle, permet de réduire les phénomènes saisonniers. De plus des clubs de hand-ball, basket-ball et volley-ball pourraient voir le jour. Cette salle polyvalente a donc pour objectif un développement sportif au sens large du secteur.

Information Municipale

La commune diffuse une gazette communale tous les trimestres (Métabief Infos) et un journal municipal une fois par an. Ces publications informent les résidents sur la vie de leur village et sur les animations associatives et communales proposées à MÉTABIEF.

Depuis 2009, un site internet permet également de mettre à la disposition des résidents des informations ou documents utiles, tels que le dossier du PLU approuvé, les comptes-rendus municipaux ou des formulaires d'inscription. Outil de communication et de promotion de la commune important, il est géré et mis à jour en interne.

Une page facebook est venue compléter ce dispositif en 2011 (<https://fr-fr.facebook.com/mairie.Métabief>).

3.4. Economie locale

Ce chapitre propose de dresser un état des lieux du tissu économique local porté par le tourisme (armature en commerces et activités de services, station touristique).

L'analyse de l'armature économique locale permet d'identifier les services manquants, les activités et infrastructures à développer ou d'étudier les possibilités de mutualisation de certains équipements. La présence de certains services et commerces peut être déterminante si la commune souhaite maintenir ou conforter une population de résidents permanents.

Si le développement économique relève de la compétence intercommunale, en revanche la commune peut par le biais de son document d'urbanisme favoriser l'implantation ou le maintien des activités commerciales et de services et doit anticiper l'aménagement d'éventuelles infrastructures intercommunales.

La commune de METABIEF constitue, malgré sa superficie restreinte, une commune extrêmement attractive et internationalement reconnue comme station de ski et de VTT. En effet, la commune appartient à la station de *Métabief Montagnes du Jura*, classée station nationale de sports d'hiver depuis le Décret du 12 Mars 1979.

Depuis plusieurs années, le projet porté par le Syndicat Mixte du Mont d'Or, gestionnaire de la station, vise à procéder à un rééquilibrage des saisons hiver et été, afin de positionner METABIEF comme une station de loisirs de nature toutes saisons.

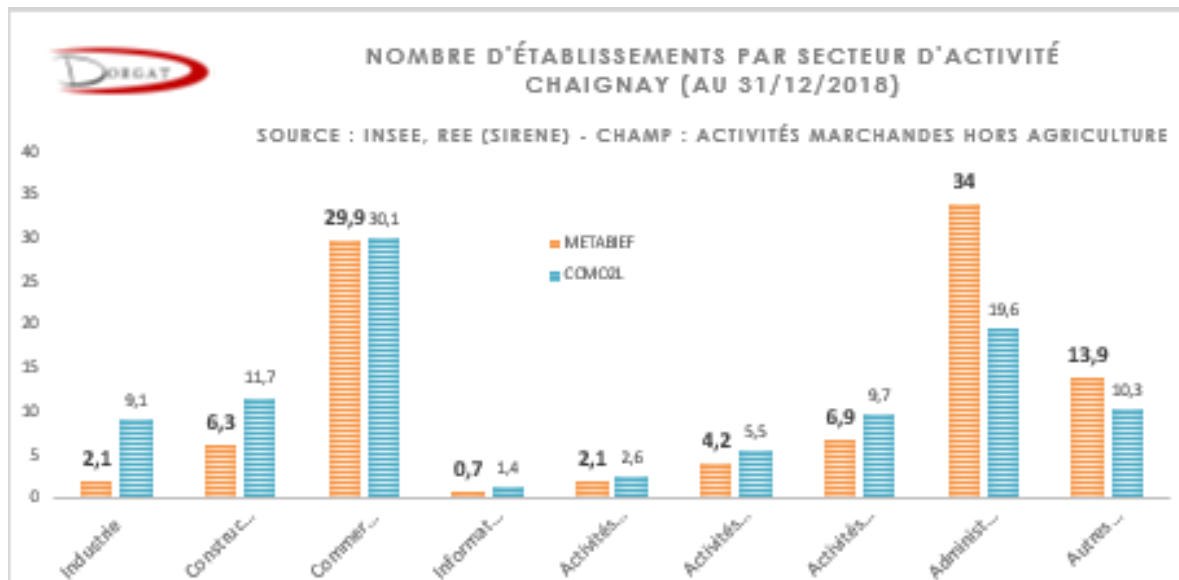
3.4.1. Contexte

3.4.1.1. Principales dynamiques du tissu économique

Un nombre important d'établissements

Au 1er janvier 2018, Métabief comptait 144 établissements actifs, hors agriculture, soit 25% des établissements de la CCMO2L. Un établissement sur trois concerne le secteur "Commerce, transports et services divers" (29.9% des établissements recensés). Ces activités correspondent aux activités commerciales, récréatives, culturelles et sportives proposées sur la commune ainsi qu'aux services personnels et domestiques.

Au sein de la CCMO2L, Métabief se caractérise par une surreprésentation des activités dans les secteurs de "l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale" et des « autres activités de services » : 34% contre 19.6% au sein de la CCMO2L et 13.9% contre 10.3% respectivement).



Établissements par secteur d'activités (source : Insee, Clap 2017)

Une dynamique de création d'entreprises

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ensemble	15	13	17	17	7	13	18	12	20	19
Entreprises individuelles	11	12	16	13	6	11	14	9	16	18

Évolution des créations d'entreprise (source : Insee, Clap 2017)

Signe du dynamisme économique de la station de Métabief, 19 entreprises (hors agriculture) ont été créées en 2019, c'est 12 de plus qu'en 2014 (année qui a enregistré le plus faible nombre de création). 94.7 de ces nouvelles activités sont des entreprises individuelles.

Tous les secteurs ont connu des créations, excepté le secteur de l'industrie. Les activités les plus concernées sont les autres activités de services (+6).

Une absence de masse salariale dans la majorité des établissements

Plus du tiers des établissements actifs ne disposent pas de masse salariale au 31 Décembre 2018. Cela s'explique en grande partie par l'importance des entreprises unipersonnelles, comme les moniteurs de ski et les professionnels de santé par exemple.

Plusieurs éléments sont à retenir :

- les entreprises individuelles sont plus vulnérables aux variations économiques,
- pour les structures avec salariés, on remarque essentiellement la présence de petits établissements de moins de 9 salariés (20% des établissements) ;
- les établissements de plus de 10 salariés concernent principalement des Commerces et Administrations (un établissement compte plus de 10 salariés et un autre plus de 20 salariés) ;
- les principaux établissements générateurs d'emplois sont la commune, le SMMO et les hébergements touristiques (Hôtel et village vacances).

La dynamique économique liée à la création d'établissements n'est donc pas forcément synonyme de création d'emplois salariés. Il conviendra donc de favoriser l'implantation d'établissements générateurs d'emplois pour sécuriser et développer l'emploi salarié sur le territoire, et ainsi répondre aux besoins en emploi des actifs du territoire.

3.4.1.2. Des activités qui participent à la dynamique urbaine

Une forte mixité des fonctions urbaines

La figure ci-après présente les activités économiques recensées sur le territoire communal début 2021. Elles se localisent sur l'ensemble du bourg, mais plus particulièrement sur le centre ancien et la station.

Aucune zone d'activités économique (ZAE) n'existe en tant que telle sur la commune, les activités sont insérées dans le tissu urbain.

Les activités économiques sont essentielles à l'animation urbaine, dont a besoin une station touristique. METABIEF dispose d'un appareil commercial et de services traditionnels des stations, composé pour l'essentiel de petites surfaces (commerces alimentaires, restaurants, magasins de location de matériel ...). Ce dynamisme est renforcé par la présence d'un marché en été.

Des risques à prendre en compte

De manière générale, le tissu économique n'est pas soumis à une vacance des locaux. En 2021, une cellule professionnelle est en construction au sein du bâtiment âge et vie dont l'affectation n'est pas encore définie (initialement cela devait être un cabinet médical).

L'ancien local de l'agence Immobilière Century 21, dont les bureaux ont été transférés récemment dans un bâtiment tout neuf, a été rapidement annexé à un restaurant mis en vente. L'ensemble accueille un nouveau restaurant avec bar et boulangerie.

La pression foncière est importante sur la zone frontalière. Le risque de changement de destination de commerces en RDC en logement est réel en centre-station, même s'il ne semble aujourd'hui pas avéré (aucun changement de destination de ce type enregistré ces dernières années).

La révision du PLU donne toutefois l'occasion à la commune de mettre en place l'interdiction du changement de destination pour interdire ponctuellement ce phénomène et conserver l'animation urbaine.

A la différence de nombreuses stations de tourisme, la **mixité des fonctions** semble effective toute l'année à Métabief, même si quelques commerces ne sont ouverts qu'en saison (hiver/été), voire que durant la saison hivernale (décembre à mars).

Mais la diminution du nombre de lits marchands, par basculement d'anciens meublés de tourisme en logements permanents, peut impacter le tissu commercial ; les résidents permanents, souvent travailleurs frontaliers, ne consommant pas toujours sur Métabief.

Des démarches traduisant le volontarisme local

La commune a contribué récemment à l'installation **de nouveaux commerces au pied des pistes** (supérette, crêperie, salle de jeux, ...), et le SMMO mène depuis plusieurs années une politique en faveur du développement d'activités "*toute saison*" visant à renforcer l'armature économique en proposant des activités diversifiées toute l'année.

Et consciente des enjeux liés aux besoins de diversification de son tissu économique, **la commune a projeté la création d'une ZAE** permettant l'accueil d'activités non compatibles avec l'habitat. Une zone artisanale AUZ a ainsi été définie au PLU en vigueur sur 2,5 ha au lieu-dit "Les Viscernois", suite à une étude de marché informant d'un fort intérêt des artisans du secteur pour ce projet (80% d'intentions d'installations).

D'urbanisation immédiate, cet aménagement n'a toutefois pas vu le jour depuis 2012 et ne semble plus plébiscitée en 2021. Les activités artisanales existantes se situent dans le tissu urbain. Des conflits d'usage avec l'habitat peuvent exister, d'autant que certaines activités se trouvent à l'étroit (par exemple la maçonnerie VMBT). Ce contexte peut nuire à leurs perspectives de développement et donc à l'emploi et pourrait à terme générer des conflits de voisinage.

Mais, contrainte de compenser les terres agricoles impactées par le projet porté par la révision simplifiée du PLU (plan de circulation, salle polyvalente) et soucieuse de donner la priorité au développement commercial de la station, la commune entend dans le cadre de cette procédure de révision reclasser en zone agricole la zone AUZ. Les artisans locaux seront donc le cas échéant contraints de quitter la commune pour assurer leur développement.

Une armature commerciale portée par le tourisme, équivalente à celle d'une petite ville

L'armature des commerces et activités de services de MÉTABIEF, présentée à figure n°51, correspond à celle d'une petite ville : plus de 80 activités économiques identifiées en février 2017²¹.

MÉTABIEF apparaît donc bien équipé sur le plan des commerces et des services pour satisfaire aux besoins quotidiens et hebdomadaires, à un bémol près : certains de ces commerces ne sont pas permanents mais saisonniers, ouverts de décembre à avril puis de juin à septembre.

Longtemps dominé par l'agriculture, le travail du bois et la métallurgie, l'économie locale **est aujourd'hui portée par le tourisme**.

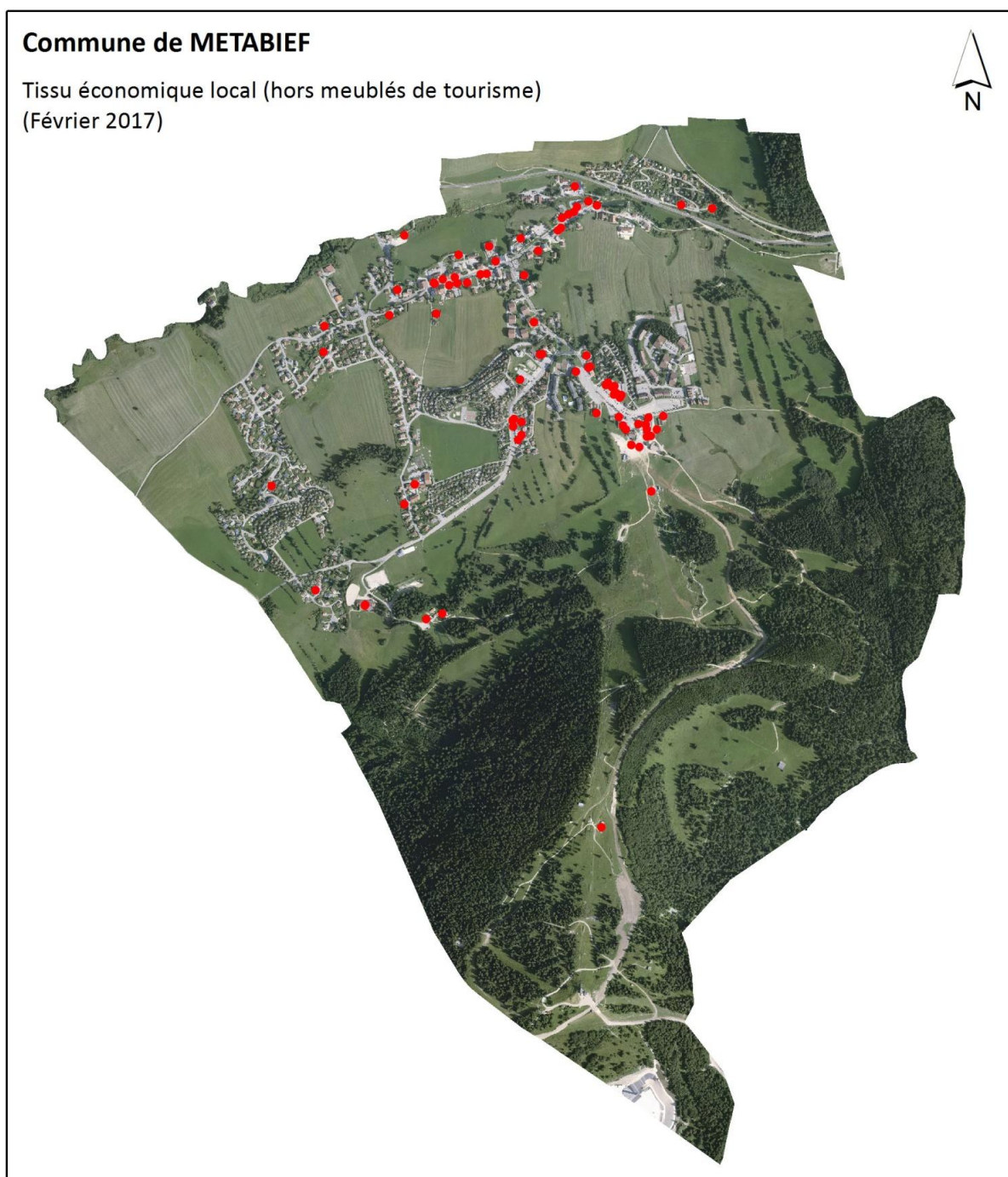


Figure 68 : Armature des commerces et services à Métabief

²¹ 67 activités recensées à la même période sur la commune d'Ornans, dont la population légale pour 2014 est portée à 4 019 habitants au 1er janvier 2017.

3.4.2. Activités touristiques

3.4.2.1. Rappel historique

Le changement des modes de vie de ces dernières décennies a généré une demande sociale croissante en matière de pratiques sportives et de loisirs. Secteurs économiques à part entière, ces activités créent de l'emploi et participent à la cohésion du territoire.

La commune de MÉTABIEF mène une politique touristique sur son territoire depuis les années 1950. Dans un premier temps, la commune a été aménagée pour la pratique des sports d'hiver (ski alpin, ski nordique, luge) et classée Station Nationale de Sports d'Hiver par décret en 1979.

Puis la station a valorisé ses installations pendant l'été en créant des pistes pour le VTT de descente. Et de nombreuses activités sportives et lieux récréatifs complémentaires ont été aménagés ces dernières années (centre équestre, parc aventures, sentier ludique ...) permettant une pratique à toutes les saisons.

Métabief est aujourd'hui une station de sports d'hiver et d'été et s'affirme comme la capitale incontestée du ski de piste et du VTT dans le Haut-Doubs.

A MÉTABIEF, le tourisme est ainsi le moteur économique communal. Et l'offre touristique est ainsi quasi-exclusivement liée aux pratiques sportives et aux loisirs de pleine nature. L'afflux de la population touristique se fait principalement en hiver et de manière plus mesurée en été.

Petit rappel historique

- 1953 - télébenne et création de la Société de Développement Touristique du Mont d'Or (SDTMO)
- 1955 - commune membre agréé du Comité des stations françaises de sports d'hiver
- 1979 - commune classée station nationale de sport d'hiver par décret
- 1979 - création du Syndicat Mixte du Mont d'Or (SMMO) regroupant Métabief, Les Hôpitaux-Neufs, Les Longevilles et Jougne pour accompagner les investissements de la Société d'Exploitation du Mont d'Or
- 1979/1987 - 1er Schéma Directeur d'Aménagement de la station
- 1981 - 1er télésiège en remplacement du télébenne, lancement de la luge d'été et réalisation d'une petite unité de neige de culture sur le front de neige de Métabief (7 canons à neige)
- 1983 - liaison créée entre le site du Mont d'Or et celui de Piquemiette
- 1988/1991 - les années sans neige
- 1991 - rachat par le SMMO des infrastructures du domaine skiable et prise de la compétence Transport des personnes par remontés mécaniques.
- 1992/2004 - développement du produit "VTT"
- 1999 - création de la CCMO2L
- 2001 - transfert à la CCMO2L des compétences "ski nordique" et "complexe nautique de Malbuisson"
- 2005 - mise en service du télésiège débrayable 6 places du Morond
- 2010 - signature de la Charte des "stations vertes"
- 2012 - obtention du titre "commune touristique" par arrêté préfectoral (pour 5 ans, renouvellement en cours)
- 2013 - réalisation d'un réseau de neige artificielle
- 2014 - création de JuraKid Park



Inauguration de télébenne en 1953 ©Uzzeni

3.4.2.2. Le SMMO

Depuis plusieurs décennies, le Syndicat Mixte du Mont d'Or (SMMO) **gère la station de sports d'hiver et d'été de MÉTABIEF**, avec plusieurs étapes de gestion :

- de 1991 à 2001 : via une société d'économie mixte,
- de 2002 à 2010 : via une société privée,
- depuis 2010 : en gestion directe.

Le SMMO est composé du Conseil Départemental du Doubs, des communes de Métabief, Jougne, Les Hôpitaux-Neufs, Les Longevilles Mont d'Or et Rochejean ainsi que de la Communauté de Communes des Hauts-du-Doubs.

Le Département participe au financement des investissements, joue un rôle d'amortisseur des conditions d'exploitation au regard des aléas climatiques et participe à la promotion et la commercialisation active de la station ainsi qu'aux actions collectives en faveur du renouvellement de l'offre d'hébergement.

Le SMMO assure l'exploitation des remontées mécaniques ainsi que les investissements liés au ski alpin et aux activités estivales desservies par les remontées mécaniques (VTT descente / enduro et luge d'été). Par ailleurs, le SMMO assure le développement et la maintenance des tremplins de sauts à ski de Chaux-Neuve.

Son budget de fonctionnement est d'environ 5 M€/an. Le financement des dépenses d'investissement et le comblement du déficit est assuré à 95% par le Conseil Départemental du Doubs.

L'effectif du SMMO est de 50 Équivalents Temps Plein avec :

- 23 salariés à l'année, affectés à la maintenance des équipements et des pistes, à l'administration générale et à l'action commerciale ;
- 27 travailleurs saisonniers, affectés à l'accueil des clients, à l'exploitation des remontées mécaniques, à la sécurité et aux secours. L'effectif peut monter en saison jusqu'à 120 personnes. La politique de professionnalisation adaptée aux salariés engagée par le SMMO permet de fidéliser les travailleurs saisonniers (le taux de renouvellement du personnel de saisonniers est passé de 50% en 2012 à 75% en 2016). Cette action est exemplaire en France, une enquête menée par le Syndicat professionnel de stations de ski place en décembre 2016 Métabief en 1ère place devant Courchevel.

Sous son impulsion, la station connaît depuis plusieurs années une dynamique de renouveau en matière de développement. Des investissements importants sont menés avec la volonté de garantir une offre "ski" de qualité à sa clientèle hivernale et d'ouvrir la station à toutes les saisons. Après la création du réseau neige, le SMMO s'engage dans un important programme de modernisation et de restructuration des infrastructures du domaine skiable, le parc de remontées mécaniques anciens et vétustes ne répondant plus aux attentes des skieurs en matière de confort et de temps de transport.

A cet effet, il a défini un **Schéma Directeur d'Aménagement du domaine skiable de la station pour la période 2017 - 2020** d'un montant global de 21 M€ HT. Approuvé le 13 mars 2015, ce Schéma vise à répondre aux enjeux d'aménagement suivants :

- rationaliser et moderniser le parc de remontées mécaniques,
- mieux organiser les flux de skieurs entre les trois secteurs pour plus de fluidité,
- améliorer l'accueil des clients aux différentes portes d'entrée de la station (Piquemiette, Superlongevilles et Métabief),
- poursuivre le développement des produits ludiques et "découverte" (VTT, randonnées , ...),
- intégrer pleinement l'exploitation du domaine dans l'Espace Naturel Sensible du Mont d'Or.

Le SMMO entend diversifier les produits de la station et permettre une ouverture de 100 jours en hiver et de 80 jours en été sur la base de produits touristiques complémentaires et compétitifs.

Le tableau ci-après présente la liste des projets inscrits au Schéma Directeur 2017/2020 du SMMO qui concernent en tout ou partie le territoire de la commune de Métabief (source : SMMO). **Parmi les 16 projets programmés par le Schéma Directeur de la station, 7 actions concernent directement la commune de Métabief.**

Par ailleurs, le SMMO a étudié la faisabilité de reconfigurer totalement le pôle d'accueil actuel de la station en démolissant les bâtiments existants (salle Paul Charlin comprise) et en intégrant :

- un hôtel de 50 chambres,
- un restaurant,
- un espace séminaire,
- un espace bien être,
- une maison des saisonniers,
- des cellules commerciales,
- et des espaces de services aux clients (office de tourisme, halte-garderie,...).

La faisabilité technique et économique de ce projet dépend de la création d'une route de liaison entre la Place Xavier Authier et l'avenue du Bois du Roi accompagnée de parkings, et d'une salle pouvant accueillir des manifestations touristiques et sportives. Une révision simplifiée du PLU opposable a été approuvée l'été dernier à cet effet.

Quant au projet de Snack au Morond, il convient de rappeler qu'un restaurant existait déjà en ce lieu, il a disparu dans les années 1990 suite à un incendie. Le nouveau projet se justifie dans la mesure où le sommet du Morond constitue, été comme hiver, un point de rassemblement touristique incontournable (skieurs, randonneurs et Vétéristes).

Tableau 2 : Actions du Schéma Directeur de la Station programmées sur Métabief 2017/2020

Phases	N°	Nom du Projet	Nature des travaux	Type d'aménagement	Année de réalisation
Phase I 2017-2018	1	Piste VTT Atlas	Aménagement	Piste de descente VTT pour débutants	2017
	2	Réseau neige piste Ch'neau	Réseau neige	Extension du réseau neige existant du domaine skiable à la piste de ski alpin Ch'neau	2017
	3	Réseau neige SnowPark du Morond	Réseau neige	Extension du réseau neige existant du domaine skiable au SnowPark du Morond	2017
	4	Piste La Familiale	Requalification	Requalification partielle par élargissement du tracé actuel de la piste de ski	2017
	10	Télésiège débrayable de La Falaise	Construction	Construction d'un nouveau télésiège débrayable	2017 défrichage 2018 construction
	12	Snack du Morond	Construction	Bâtiment sur 2 niveaux : un espace de restauration rapide et un local technique semi-enterré pour le stockage du matériel lié à l'exploitation du domaine et du restaurant	2018
Phase II 2019-2020*	15	Télésiège à pinces fixes du Paradis II	Construction	Remplacement du télésiège actuel du Paradis par un nouvel appareil plus long	2019
	15A	Télésiège à pinces fixes du Paradis	Démantèlement	Démantèlement concomitant à l'opération d'aménagement du nouveau TSF Paradis	2019

* Réalisation des projets en fonction des résultats commerciaux à venir.

3.4.2.3. Le moteur économique local

Un poids économique conséquent

Avec un chiffre d'affaires annuel d'environ 4 M€, l'activité de la station de *Métabief Montagnes du Jura* génère sur l'ensemble du territoire "un produit intérieur brut touristique" de l'ordre de 30 M€ / an. Cet effet levier est donc important pour le territoire et permet de qualifier la station de **moteur économique touristique du secteur** et tout particulièrement de la commune de Métabief.

Précisons toutefois que c'est le domaine skiable l'hiver qui est le moteur de l'économie touristique local, la saison d'été de la station ne représentant que 8% du chiffre d'affaire annuel. Le financement des équipements et des services mobilisés l'été n'est possible qu'après une activité hivernale réussie.

En revanche, à l'échelle du territoire élargie, le poids économique de l'été est équivalent à celui de l'hiver (cf. étude du Pays du Haut Doubs 2006), mais la station n'en n'est pas le moteur, exceptée pour la pratique du VTT sur la commune de Métabief. **La commune s'inscrit en effet dans un environnement touristique plus global qu'il convient de bien garder en mémoire.**

Une démarche partenariale et volontariste

Depuis 2007, la Commune de Métabief est engagée dans une démarche de développement durable avec l'ANMSM, **Association Nationale des Maires des Stations de Montagne**. L'association intervient auprès des Pouvoirs Publics sur toutes les questions administratives, juridiques et fiscales intéressant l'organisation et la gestion des stations.

L'ANMSM rassemble aujourd'hui 101 stations réparties sur les 5 principaux massifs montagnards français : Alpes du Nord et du Sud, Auvergne, Jura, Pyrénées et Vosges.

Les principes fondateurs sont les suivants :

- Promouvoir un aménagement durable des territoires,
- Développer une politique durable de l'habitat respectueuse du patrimoine architectural,
- Préserver les paysages et les espaces naturels,
- Promouvoir une gestion équilibrée des ressources : eau, énergie,
- Favoriser des modes de déplacements performants et respectueux de l'environnement,
- Développer les activités touristiques en veillant à leur bonne intégration dans les paysages et à leur gestion respectueuse de l'environnement,
- Sensibiliser les différents usagers de la station pour les encourager à des comportements éco citoyens,
- Mettre en œuvre un système transparent d'application de la charte et du contrôle de son respect.

Et depuis plusieurs années l'Office de Tourisme (OT) a fait le choix de caler sa stratégie sur celle de **la marque Montagnes du Jura**. En effet, les budgets de promotion et de communication de l'Office de Tourisme ne permettent pas d'aller démarcher de nouveaux marchés. Il a été fait le choix de s'unir aux actions menées par les échelons départementaux et régionaux pour promouvoir la marque Montagnes du Jura. L'ambition est d'augmenter la notoriété spontanée de la Marque pour passer de la 5^e à la 3^e place (devant les Vosges et le Massif Central).

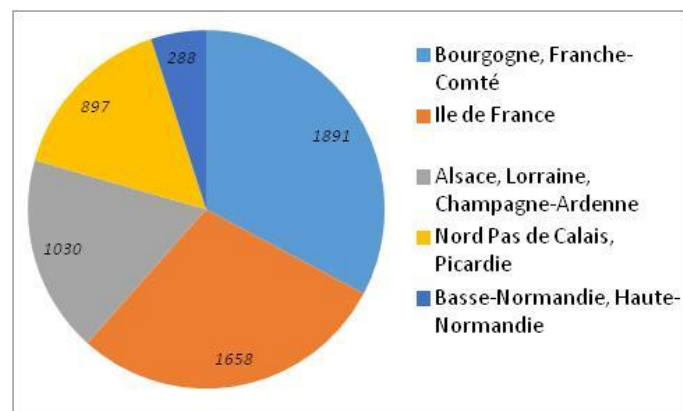
Une attractivité importante

En 2020, l'Office de Tourisme de Métabief a enregistré 16 973 visiteurs (chiffre en baisse de 29% suite à la crise sanitaire).

L'analyse de l'origine de ces contacts nous donne un aperçu de la fréquentation de Métabief.

Origine des contacts enregistrés par l'OT de Métabief (Top 5 des régions françaises représentées)

Source: OT Métabief Année 2016, en nombre



La majorité des contacts sont des prospects locaux (21% de francs-comtois et 11% du Grand-Est), mais 18% concernent des habitants de la région Ile-de-France.

Concernant les étrangers, les suisses sont les plus représentés, suivent les belges et les allemands.

3.4.2.4. Les activités touristiques hivernales

La station de *Métabief Montagnes du Jura* s'étend sur le territoire des communes de Métabief, Jougne et les Longevilles-Mont d'Or et dans une moindre mesure sur la commune des Hôpitaux-Neufs. S'étagant entre 890 et 1461 m d'altitude, le périmètre du domaine skiable s'étend sur une superficie d'environ 840 ha. Près d'un tiers du domaine se situe le territoire communal de Métabief.

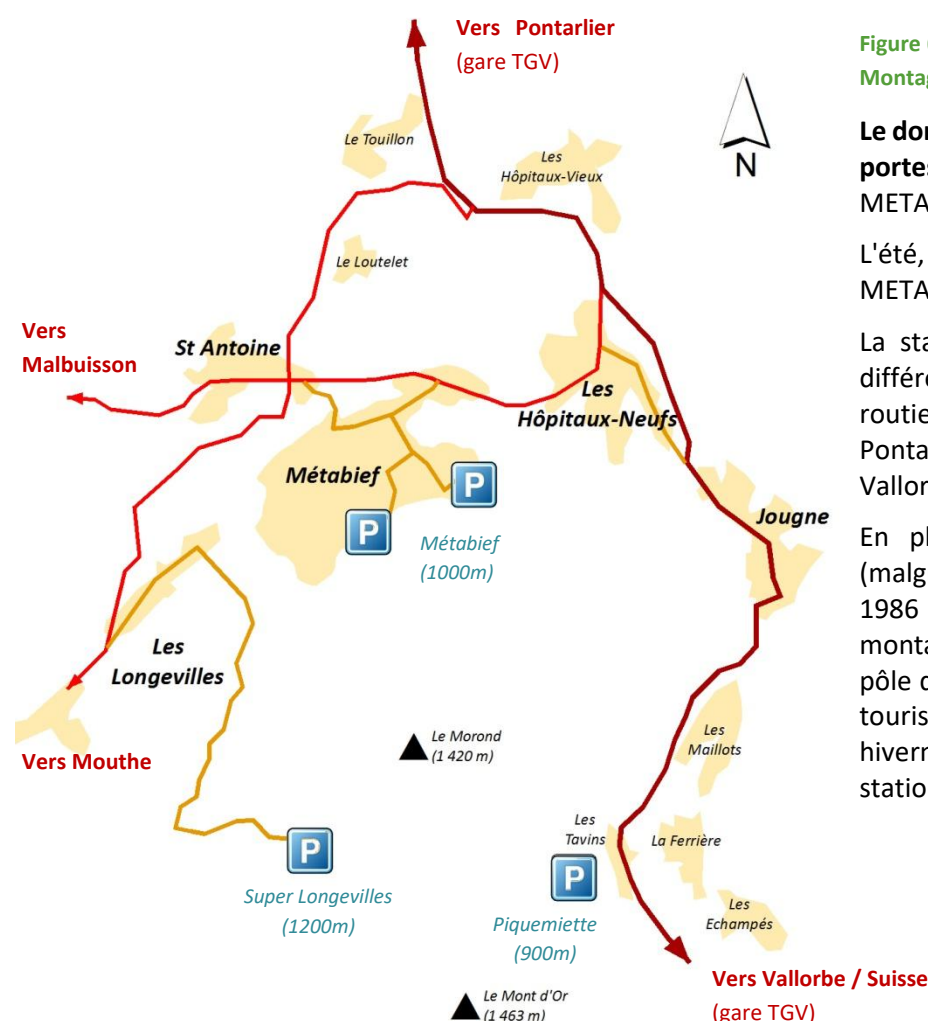


Figure 69 : Accès au domaine skiable de Métabief Montagnes du Jura (Source : SMMO / Prélude)

Le domaine skiable est accessible par trois portes d'entrées distinctes, dont METABIEF constitue la principale.

L'été, l'accès se fait uniquement par METABIEF.

La station touristique est accessible par différents modes de transport : les axes routiers dont la RN57 et les gares TGV de Pontarlier (ligne Paris/Berne) et de Vallorbe.

En plein essor depuis les années 70, (malgré une période de léger déclin entre 1986 et 2004), sa position au cœur des montagnes du Doubs fait de la station un pôle d'activités reconnu et accueillant des touristes de tout horizon. Les activités hivernales constituent le point fort de la station de MÉTABIEF.

Le projet du SMMO présenté en 2012 à la commune porte sur une restructuration du domaine skiable et une reconfiguration du front de piste. Suite à l'autorisation accordée fin 2012 par le Préfet de créer une retenue collinaire au sommet du Morond (100 000 m³) ainsi qu'un réseau de neige de culture, la neige artificielle permet depuis 2013 de couvrir 30 à 40 ha sur les pistes de Piquemiette et de la Berche ainsi que le bas de la station.

Ce dispositif s'est avéré indispensable à terme pour la survie de la station, étant donné qu'avec le réchauffement climatique, les variations du climat sont appelées à s'accroître.

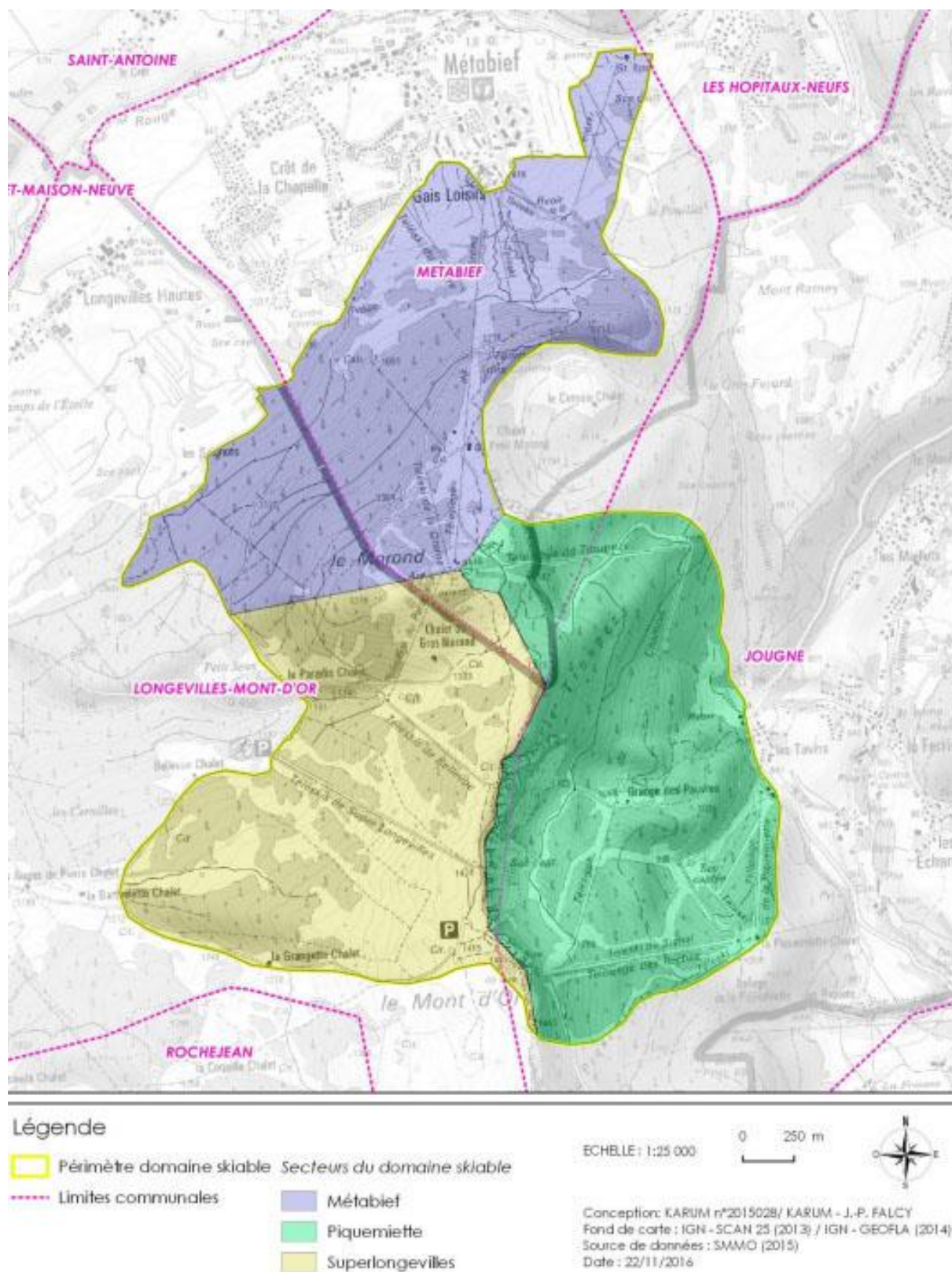


Figure 70 : Le périmètre du domaine skiable (Source : © KARUM - SMMO 2015)

MÉTABIEF est également au cœur de l'espace nordique jurassien. L'aménagement de ces pistes de ski de fond est une compétence de la CCMO2L. L'Espace Nordique Jurassien se charge de la coordination des activités nordiques et de la gestion sur l'ensemble des Montagnes du Jura. Activité financièrement déficitaire, ce sport traditionnel de la région doit être maintenu dans un souci de préservation de la diversité des activités hivernales.

Principales caractéristiques

Une attractivité qui s'explique par la qualité du site

MÉTABIEF bénéficie du domaine skiable de *Métabief Montagnes du Jura*, offrant 37 km de pistes et 21 remontées mécaniques. La commune de MÉTABIEF représente environ 1/3 de ce domaine skiable. Ce dernier est orienté principalement au Nord, garantissant la qualité et la durée de l'enneigement, en dépit de sa moyenne altitude (1100 m) ne lui permettant pas d'assurer un enneigement optimal sur l'ensemble de la saison touristique. La station de *Métabief Montagnes du Jura* bénéficie aussi d'une bonne accessibilité "skis aux pieds".

MÉTABIEF est la voie d'accès au Mont d'Or, point culminant du Département du Doubs (1 463 m) par les pistes, les remontées mécaniques, les routes ou encore les itinéraires de randonnée.



Le grand Paysage est d'une grande richesse :

- vue sur la chaîne des Alpes,
- alternances d'alpages et de forêts.

Ainsi, les principaux atouts de la station de *Métabief Montagnes du Jura* sont les suivants :

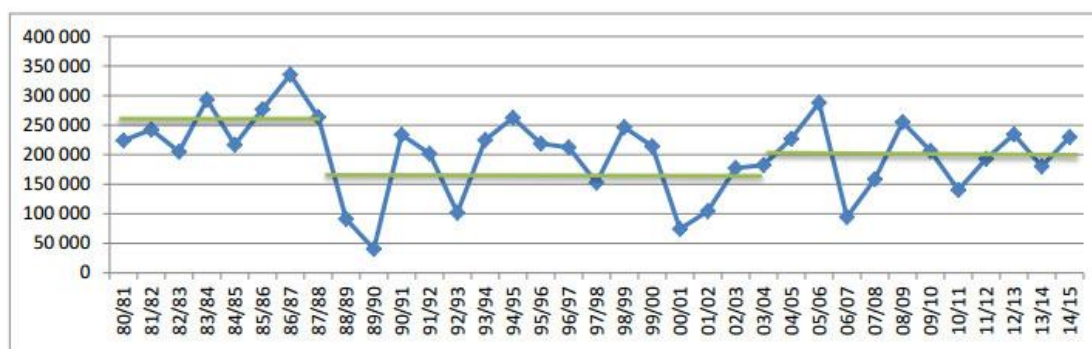
- un domaine de qualité et un des plus grands du massifs du Jura ;
- un domaine skiable permettant un ski tout niveau, mais adapté aux débutants ;
- une ambiance familiale ;
- une qualité des paysages ;
- un domaine qui s'inscrit dans un territoire riche en activités, en sites de loisirs et de visite qui sont une alternative pour les clientèles non sportives et qui permettent de palier aux conditions météo et d'enneigement parfois critiques.

Une fréquentation moyenne de 200 000 journées skieurs par an

La moyenne de fréquentation de 1980 à 2016 est de 200 000 journées skieurs (JSK). La période 1980 à 1988 a été la plus florissante avec 260 000 JSK, tandis que de 1988 à 2004 elle avait chuté à 170 000 JSK. Sur la période (2012/2016), la station a enregistré 210 000 JSK (avec 2 hivers à plus de 230 000 JSK). La nouvelle dynamique commerciale (investissements, nouveaux produits) a permis à la station de retrouver une attractivité.

Fréquentation du domaine skiable de Métabief Montagnes du Jura

Source: SMMO 2016 , en JSK (journée skieur)



Après deux hivers difficiles (conditions météo et d'enneigement), la station a enregistré une baisse de fréquentation bien moindre que les stations voisines des Rousses et des Monts Jura et la fréquentation du domaine skiable reste importante, avec une moyenne sur les 5 derniers hivers maintenue à 200 000 JSK sur 90 jours d'exploitation. Les investissements supportés ces dernières années n'ont pas été vains.

Fréquentation du domaine skiable de Métabief Montagnes du Jura

Source: SMMO 2017 , en JSK (journée skieur)

	Hiver 2015/2016	Hiver 2016/2017
Jours de "ski-alpin"	73	74
Journées-skieurs	178 627	187 991

La capacité d'accueil maximale du domaine skiable est estimée par le SMMO à 7 000 journées-skieurs par jour (notion subjective établie d'après l'expérience sur l'attente aux remontées mécaniques).

L'ambition du SMMO est de revenir à une fréquentation moyenne de 210 000 JSK/an, hypothèse raisonnable calculée au regard de l'aléa météorologique et de la moyenne des derniers hivers.

Une clientèle variée mais dominée par les excursionnistes

Une enquête réalisée en février 2014 par le SMMO a révélé que 37% des clients sont doubiens, 19% viennent d'IDF, 14% de Bourgogne (dont 9% de Côte d'Or). Environ 60% des skieurs sont des excursionnistes (à la journée) et 40 % des touristes (en séjour). Et la vente des forfaits de 3 jours et plus ne représentent qu'1/4 du chiffre d'affaires de l'hiver, celui-ci étant généré principalement par les forfaits "Journée" et "4 heures".

En 2017, la répartition aurait évolué à 2/3 d'excursionnistes pour 1/3 de touristes (source : SMMO Avril 2017). 3/4 des excursionnistes ont déclaré en 2014 avoir un bon niveau de ski ; 81 % d'entre eux étaient déjà venus skier, 70 % des locaux étaient déjà venus plus de 5 fois (contre seulement 30% pour les autres doubiens). Tandis que seulement 2/3 des touristes déclarent avoir un bon niveau de ski (13 % de débutants).

Le SMMO distingue ainsi deux grands types de clients selon la durée de "séjour" : les skieurs à la journée et les skieurs en séjour.

Typologie de la clientèle de Métabief Montagnes du Jura

Source: SMMO , Plan marketing hiver 2014-2015

	à la journée : les excursionnistes	en Séjour : les touristes
Origine	Une majorité de Doubiens Nord Franc-comtois et Côte d'Or Suisse	Ile-de-France (Habitants de Seine et Marne surreprésentés), régions Bourgogne et Nord
Période de séjour	Plutôt les week-ends ou période de vacances de basse saison	Plutôt pendant les vacances scolaires en haute saison
Caractéristiques	Moyens à très bons skieurs Pratique régulière, plutôt sportive Recherche de sensation et de convivialité Des habitués ou choix de la proximité	Débutant à bons skieurs Pratique occasionnelle et familiale Recherche de calme, de repos et de convivialité Des habitués ou choix de la proximité ou du prix

Une demande de la clientèle en évolution

Le modèle économique des stations de sport d'hiver est fondé essentiellement sur le service : service des remontées et entretien des pistes, formation ou encadrement aux activités de plein air, location ou vente de matériel, services d'hébergement et de restauration...

Ces dernières années, ce modèle a connu des évolutions :

- une clientèle de non-skieurs en augmentation, avec des besoins spécifiques qu'il convient de satisfaire pour se maintenir à un niveau élevé de nuitées (activités "après-ski" à développer) ;
- des séjours plus courts ;
- une attention plus forte sur la qualité du cadre de vie (confort des locations, aménagement de l'espace public, valorisation du patrimoine...) ;
- et une augmentation des lits froids.

Ces tendances ont un impact sur le modèle économique et sur les performances de la station.

La station touristique à taille humaine de METABIEF entend ainsi se tourner pour les années à venir principalement vers le marché régional (Bourgogne-Franche-Comté et Suisse, à isochrone 2 h), le marché national (région Ile-de-France) et le marché européen (Belgique et Pays-Bas). Elle cible les séjours Famille "1^{ère} fois à la montagne" et les courts-séjours ski. Et elle propose depuis quelques années une offre Ado avec le développement de différents parcs ludiques, et des offres particulières pour les scolaires et les groupes (séminaires ou comité d'entreprises, associations).

Le front de neige

Le front de neige relève d'une grande importance dans la politique touristique d'une station puisqu'il en constitue "la porte d'entrée". La question de l'animation urbaine mais aussi celle de la silhouette urbaine qu'ils renvoient sont donc centrales. C'est pourquoi, le SMMO et la commune ont entrepris de valoriser le front de neige de METABIEF.

Les équipements de la station d'hiver (au 1^{er} Janvier 2017)

La figure ci-après et le tableau de la page suivante présentent l'ensemble des activités et des équipements de la station de sports d'hiver de Métabief.

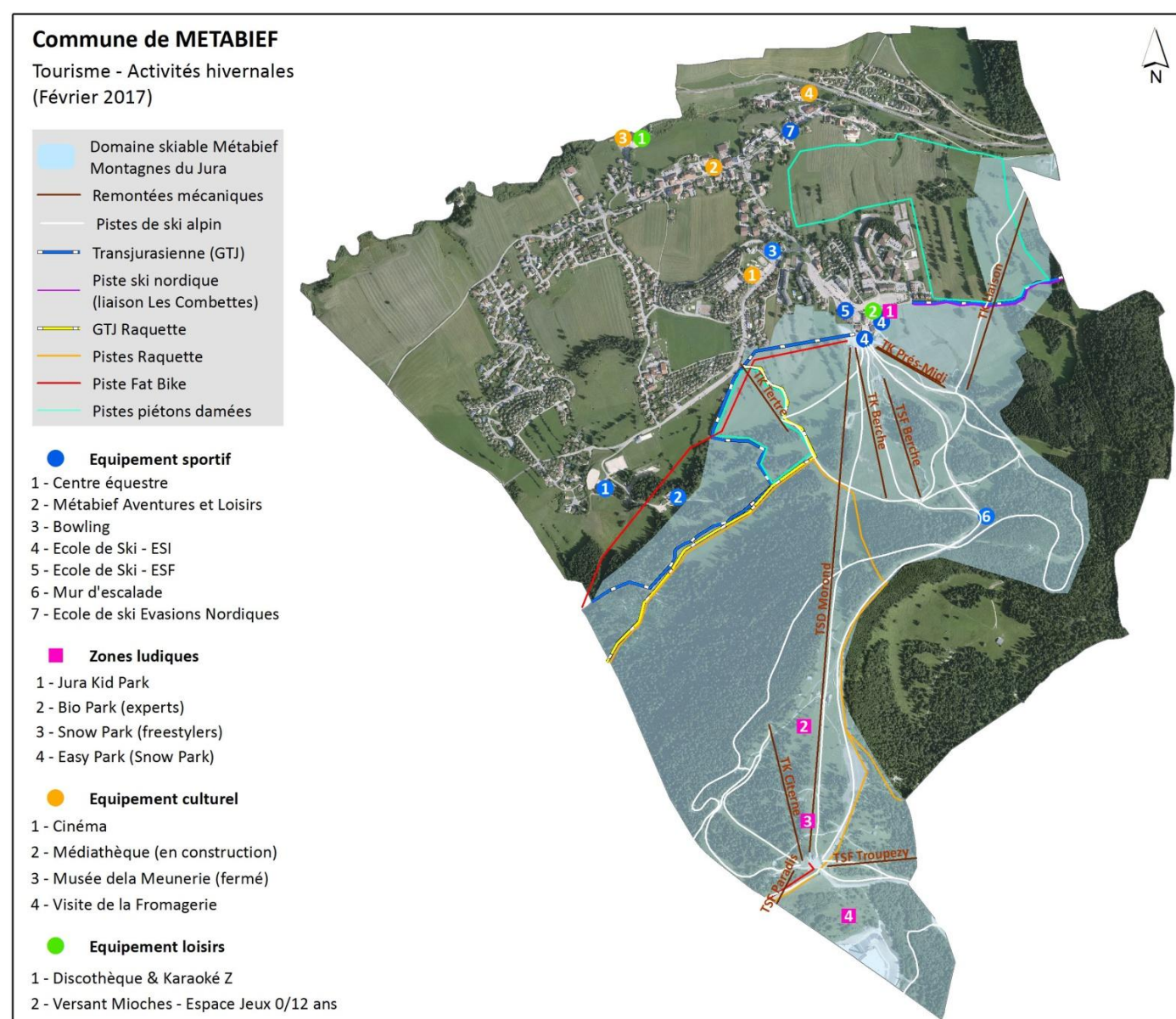


Figure 71 : Activités hivernales à Métabief

La commune a bénéficié depuis 2013 de nombreux investissements : neige de culture, espaces ludiques, accueil clientèle. L'homogénéité des pistes de ski alpin proposées permet à la station d'offrir à ses clients un domaine skiable attractif pour les adeptes du ski familiale comme du ski ludique et d'évasion (freestyle, hors-piste, ...).

Le domaine de ski nordique n'est pas géré par le SMMO. Il relève de la compétence de la CCMO2L à laquelle adhèrent les communes de la station de ski *Métabief Montagnes du Jura*.

Tableau 3 : Activités et équipements recensés Hiver 2020

	Activités / équipements	Caractéristiques	Ouvertures
Ski de descente & ski nordique	Domaine ski alpin	37 km de pistes tous niveaux sur 3 secteurs reliés entre eux : Métabief, Piquemiette et Super-Longevilles. 35 pistes dont 14 sur Métabief : 10 vertes (4), 11 bleues (6), 11 rouges (3) et 3 noires(1) 1 piste non damée par secteur 21 remontées mécaniques dont 10 sur Métabief Neige de culture sur 9 pistes, soit 25% du domaine skiable	Décembre à Avril
	Domaine ski nordique	116 km de pistes ski de fond (dont une petite partie sur Métabief) : 5 vertes, 2 bleues, 1 rouge et 1 noire Pistes damées pour la pratique du ski de fond classique et skating Métabief est traversée par la Grande Traversée du Jura à ski de fond, qui relie le Val de Morteau à Giron dans l'Ain (180 km).	Selon conditions d'enneigement
	Snowscoot	Pratique limitée à 7 remontées mécaniques	Décembre à Avril
	5 espaces ludiques - Jurakid'Park - Easy Park - Bio Park - Snow Park - Air Bag	Jurakid'Park : mini-domaine de collines reconstituées pour l'apprentissage du ski jusqu'à 10 ans Easy Park : Snow Park débutant (sur Superlongevilles) Bio Park: Mudles en bois pour freestylers Snow Park : adeptes freestyle confirmés Air Bag : Sur le front de neige	Selon conditions d'enneigement
	Handiski	2 structures d'encadrement	Selon conditions d'enneigement
	Jardins des neiges	Club ESI Park (enfants de 2 ans et demi à 16 ans) Club des Piou-Piou (enfants de 4 à 7 ans)	Décembre à Avril
Activités sportives	Télesiège du Morond	Transport piétons à 1420 m d'altitude, panorama et table d'orientation	Décembre à Avril
	Raquette	30 km de pistes raquettes (3 itinéraires dont 2 difficiles sur Métabief) Métabief est le point de départ Nord de la Grande Traversée du Jura à raquette, 150 km jusqu'à Giron dans l'Ain.	Selon conditions d'enneigement
	Fat Bike	1 piste de descente de 5 km	Décembre à Avril
	Randonnées et balades en traîneaux à chiens	Parcours utilisés inconnus (non cartographiés)	Selon conditions d'enneigement
	Espace de luge	Front de piste (proche école ESF)	Décembre à Avril
	Métabief Aventures	2 pistes synthétiques de 110 mètres pour descente en bouée et parcours dans les arbres	Vacances scolaires et week-ends de Janvier
	Métabief Equitation	Leçons, promenades et randonnées Ski-joëring (Parcours utilisés inconnus, non cartographiés)	Toute l'année
	Patinoire Roger Maire Sports	Structure de taille moyenne constituée de glace naturelle et d'initiative privée	Vacances scolaires
Autres activités	Cinéma "Le Mont d'Or"	2 salles (128 et 84 sièges)	Toute l'année
	Bowling "Les Tré B"		Toute l'année
	Train touristique" Le Confi'Fer"	Promenade en traction diesel des Hôpitaux-Neufs à Fontaine-Ronde	Mercredi et Jeudi des vacances scolaires 24 et 31 décembre

Les structures d'enseignement et d'encadrement des sports de neige

La commune compte **4 écoles pour l'apprentissage des sports d'hiver** (ski alpin, ski de fond, ski de rando, snowboard, télémark, biathlon, handiski, backcountry, raquettes) :

- 2 écoles de ski (ESF, ESI) ;
- 2 écoles de ski nordique (ESI Evasions Nordiques et Sports Nature).

Des guides ou accompagnateurs en montagne proposent également l'encadrement de randonnées ou de pratiques hivernales (5 structures identifiées sur la station).

Les remontées mécaniques

Le domaine skiable reste naturellement le principal moteur économique de la station.

L'exploitation des remontées mécaniques et de pistes, assurée par le SMMO, constitue une activité industrielle fortement capitalistique, caractérisée par de lourds investissements et un chiffre d'affaires construits sur seulement 3 mois d'exploitation. L'équilibre de l'exploitation dépend donc en grande partie du remplissage et du rendement des lits touristiques.

Fort du constat du vieillissement du parc des remontées mécaniques, le SMMO mène une politique active d'investissements destinée à améliorer l'attractivité du domaine skiable et à renforcer l'efficacité de l'exploitation, avec des objectifs qualitatifs et non plus uniquement quantitatifs :

- qualité et durée de l'enneigement ;
- gestion des flux de skieurs ;
- aménagement d'un lieu de convivialité, de repos et d'animation sur le domaine skiable afin de mieux séquencer les journées de ski et répondre aux pratiques "plus contemplatives".

"L'après-ski"

"L'après-ski" regroupe l'ensemble des activités sociales qui suivent la pratique du ski. L'offre de la station se décompose ainsi :

- la fin de journée / soirée (cinéma, bowling, discothèque) ;
- un établissement de détente en altitude (le restaurant d'altitude Le Petit Morond) ;
- le shopping (les artères commerçantes) ;
- la restauration (17 restaurants dont 13 au pied des pistes) ;
- les activités sportives hors-ski de montagne (parapente, escalade, excursions, luge, raquettes ...).

La station a donc su adapter son modèle économique pour répondre à la demande. Toutefois cette diversification reste fragile et doit être poursuivie.

L'organisation de manifestations sportives

La station de Métabief organise des manifestations sportives pour valoriser son image. L'objectif ici est à la fois :

- d'assurer une diversification des clientèles à terme ;
- de participer à l'animation urbaine de la station (activités spécifiques, ...) ;
- de soutenir le tissu économique avec la présence de spectateurs en plus de la population touristique.

Plusieurs événements sont organisés tout au long de la saison, tels que pendant l'hiver 2017 le Grand Prix ATM Nocturne, la Coupe d'Argent de l'ASCAP, la Triplette Cup Derby par équipe de deux ou le Critérium SOS Médecin.

Les structures d'accueil :

17 restaurants sont présents sur la commune de Métabief, dont un restaurant d'altitude "Le petit Morond". Ces commerces sont localisés sur la figure n°58.

Notons que le SMMO a inscrit dans son programme d'action 2017/**2020 la réalisation d'un nouveau restaurant d'altitude au sommet du Morond**. Cet édifice a vocation à compléter l'offre de restauration actuelle avec 50 couverts "abrités" et une restauration de type "self-buffet". A l'ouverture de ce nouvel établissement, "Le petit Morond" de propriété communale n'aura plus raison d'être, la commune pourrait éventuellement y envisager l'aménagement d'un gîte d'étape.

La commune met gracieusement **une salle hors-sac** à disposition des skieurs pendant tout l'hiver (la salle Charlin).

Et **une halte-garderie** "Les P'tits Calins" est mise en place en saison pour accueillir les enfants de 18 mois à 5 ans (capacité d'accueil de 18 enfants, de mi-décembre à début mars), avec souvent de grandes difficultés pour trouver les aides-puéricultrices requises (métier en tension sur tout le secteur). La commune entend intervenir pour résoudre cette difficulté et assurer le maintien de ce service essentiel.

L'office du tourisme de la CCMO2L, classé catégorie II depuis février 2014, dispose d'une agence à METABIEF mais celle-ci n'est ouverte qu'en saison (mai/septembre et décembre/avril), l'agence principale se trouve aux Hôpitaux-Neufs. En collaboration avec les Offices de Tourisme du Val de Mouthe et du Canton de Montbenoit, elle édite un journal hebdomadaire ou mensuelle, "*Le Montagnon*" présentant les manifestations, activités et expositions du Haut-Doubs.

Le tourisme d'affaire ne semble pas très développé sur la station, pourtant la commune offre, outre des lits touristiques, un certain nombre de salles permettant l'organisation de séminaires.

Salles de réunion / séminaire

Source : Offices du Tourisme du Haut-Doubs 2017 (capacité : nombre de personnes)

Désignation	Capacité
Hôtel "L'étoile des Neiges"	20
Les Sapins de l'Amitié	40
AZUREVA	200
VTF Le Bief Rouge	100
4 structures	360

D'après les élus, les quelques salles disponibles sont régulièrement occupées par des groupements qui ne sont pas forcément logés à Métabief. Il a ainsi été évoqué la venue régulière de l'armée et début 2017 de l'organisation SOS Médecin ...

Les projets

Le SMMO a programmé 4 actions situées en tout ou partie sur le domaine skiable de Métabief :

- l'extension du réseau de neige sur la piste verte Ch'neau seule piste permettant depuis la gare d'arrivée du télésiège de redescendre en bas de la station,
- l'extension du réseau de neige sur le SnowPark,
- la requalification partielle de la piste verte "La Familiales" notamment pour répondre aux attentes de l'école de ski de Métabief,
- et la construction d'un nouveau télésiège débrayable de 6 places "TSD Falaise" .

Ces aménagements sont importants pour le SMMO. Ils ont pour objectif de garantir aux skieurs débutants l'enneigement de la piste Ch'neau lors des hivers à enneigement difficile, d'améliorer la praticabilité de la piste verte "La Familiale" ainsi qu'une ouverture permanente de l'espace SnowPark aux jeunes skieurs attirés par la pratique du freestyle.

Ces aménagements vont contribuer à renforcer l'image de marque "familiale" de la station auprès de sa clientèle hivernale traditionnelle et la vente de forfaits de ski diversifiés chaque hiver.

De plus, l'aménagement du TSD Falaise a pour objet de redynamiser l'attractivité du secteur Piquemiette souffrant d'un désaffectation chaque hiver due à un parc de remontées mécaniques vétustes.

3.4.2.5. Les activités touristiques estivales

Initialement très orientée sur l'activité hivernale, la station a toujours naturellement attiré les marcheurs, les randonneurs ou les cyclistes. METABIEF a été **précurseur dans l'accueil des nouvelles pratiques estivales** en lançant l'activité de luge d'été en 1981 et en ouvrant l'accès du télésiège du Morond aux Vététistes dès 1992 avec un itinéraire sur les crêtes. METABIEF est devenu la "Mecque" du VTT en France avec différentes compétitions internationales et nationales organisées entre 1993 et 2004. La diversification a permis d'étendre l'ouverture du domaine skiable de 100 jours à 180 jours par an.

Si la station n'a eu de cesse de développer ses activités estivales, elle souhaite encore s'ouvrir au plus grand nombre en créant une offre VTT accessible à tous. L'objectif affiché est de faire de la station **un point d'ancrage dans le Grand Est pour l'activité VTT** dans son ensemble (de la descente, à l'enduro en passant par le cross-country et la randonnée).

Principales caractéristiques

Un positionnement "Nature"

En été, la station est tournée vers le marché de proximité (Bourgogne-Franche-Comté), nationale (régions Ile-de-France et Nord Pas de Calais) et européen (Belgique). Elle cible les séjours et courts séjours Famille "1ère fois à la Montagne" ou les séjours et courts-séjours d'esprits nordiques ; mais aussi les séjours Ado et sportifs pour la pratique du VTT et du Trail.

Les principaux atouts sont :

- une station de pratique des loisirs nature au sens large ;
- un environnement de qualité (unique site naturel de la région Franche-Comté à abriter une flore et une faune subalpine) et plutôt doux au niveau du relief ;
- une gamme large d'activités Outdoor (parc aventure, luge d'été, ...) avec un produit vraiment différenciant au niveau du massif : le VTT et le trail ;
- une station entourée d'un territoire riche en activités, sites de loisirs et de visite ... qui sont une alternative pour les clientèles non sportives et qui permettent de pallier aux conditions météo.

Le SMMO développe une offre estivale très qualitative avec de nouveaux itinéraires de VTT descente et enduro, afin d'utiliser les nouvelles remontées mécaniques hiver comme été. Avec des investissements réguliers depuis 2012, il a enregistré en été 2016 **une hausse de 33% des passages VTT**.

Une autre orientation en construction est la mise en œuvre de produits "Découverte Nature" en lien avec la démarche de l'Espace Naturel Sensible du Mont d'Or.

Une Station Verte

Depuis le 1er juillet 2010, la commune de Métabief a signé la Charte des Stations Vertes.

Extrait de la Charte : *"Chaque Station Verte doit mettre en valeur ses atouts naturels, culturels, actifs et de bien-être, basés sur une activité particulière ou un site de villégiature privilégié. Elle doit s'engager à combattre les pollutions et nuisances qui nuisent à la qualité des séjours dans nos terroirs.*

Une Station Verte est un pôle touristique de nature et d'art de vivre, campagne ou montagne, où le touriste se sent bien, a envie de revenir, d'amener des amis et découvrir le terroir alentour.

Une Station Verte doit garantir l'accès facile à la nature. Son action est guidée par une recherche permanente de satisfaction des clientèles. Dans une ambiance de loisirs et de repos, le confort, les équipements et les services sont adaptés aux vœux des voyageurs. (...)

La signature de la Charte vaut engagement de participation à un développement touristique local harmonieux, et à une démarche permanente de qualité."

La commune de MÉTABIEF propose ainsi conformément **au label des stations vertes** :

- un village proposant une offre permanente et organisée de loisirs et des espaces de découvertes
- une destination respectueuse de l'environnement
- un Office de Tourisme organisant l'accueil et l'information
- plus de 200 lits en hébergements variés
- des services, des commerces, des aires de jeux, des espaces entretenus et fleuris
- des équipements de loisirs (baignade, jeux, sports, sentiers)
- des espaces de découvertes : nature, visites, produits à déguster.

Les équipements de la station verte (au 1^{er} Janvier 2017)

La figure ci-après et le tableau de la page suivante présentent l'ensemble des activités et des équipements de la Station Verte de METABIEF.

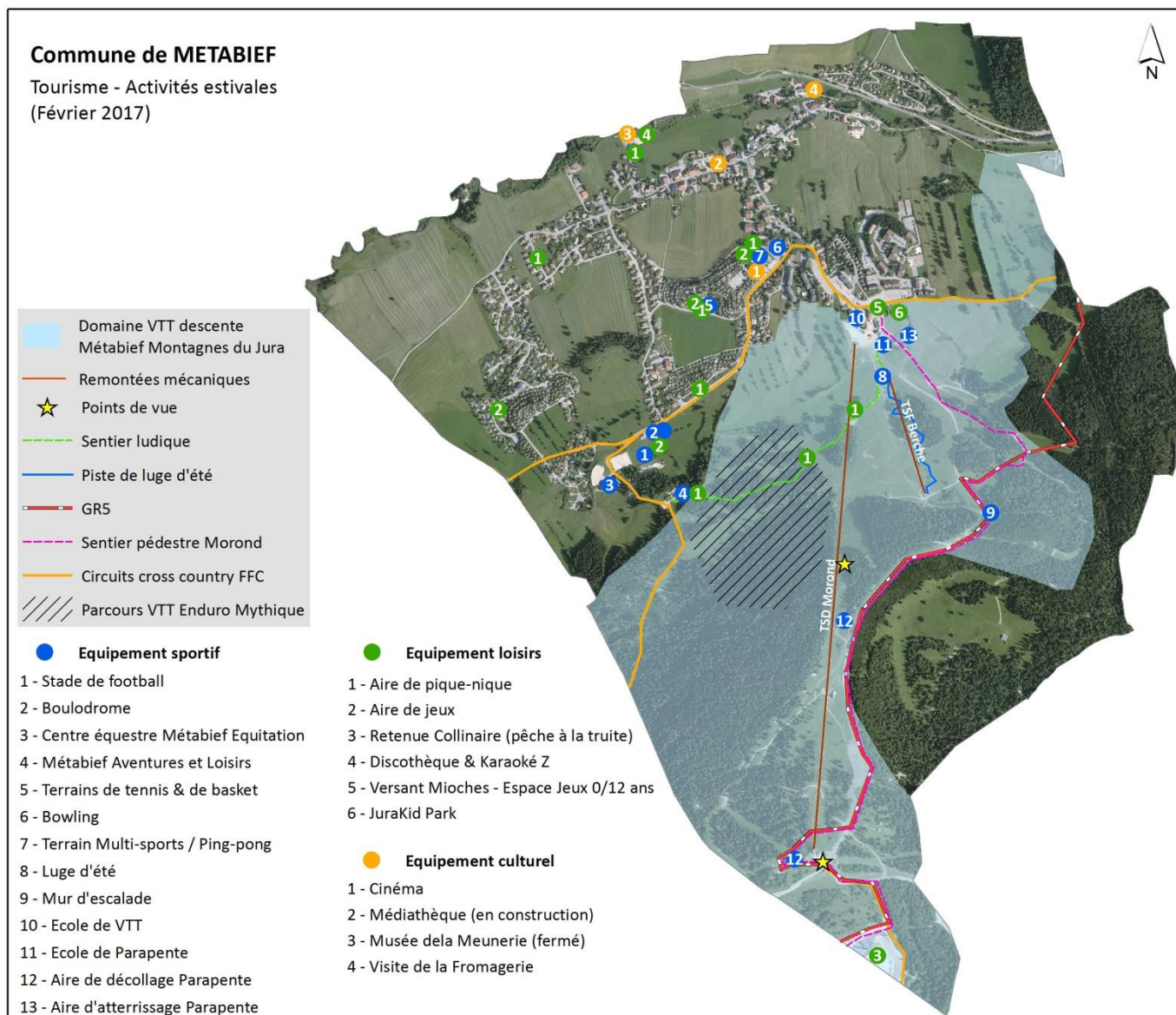


Figure 72 : Activités estivales à Métabief

La pratique du VTT et de la randonnée pédestre sont deux activités importantes en été à METABIEF du fait de la configuration des lieux et de l'utilisation des infrastructures existantes.

La fréquentation du sommet du Montrond est, certains jours, particulièrement élevée. A titre indicatif, environ 20 000 personnes sont transportées par le TSD Morond de mai à septembre. Des enquêtes de terrain menées par le SMMO au cours de l'été 2015, montrent qu'environ 1 piéton sur 3 cheminant sur le Mont d'Or a accédé aux crêtes via le TSD Morond. En prenant ce ratio, ainsi que les estimations de fréquentation d'avril à octobre, on peut estimer qu'environ 70 à 80 000 personnes cheminent sur le Mont d'Or pendant la période "sans neige".

Tableau 4 : Activités et équipements recensés Été 2019-2020

	Activités	Caractéristiques	Ouvertures
VTT	VTT de descente	7 pistes dont 1 verte, 2 bleues, 2 rouges et 2 noires = 25 km de pistes de VTT de descente + nombreux chemins balisés La commune compte l'un des 5 sites VTT labélisés FFC du Doubs, avec 115 km de circuits VTT cross-country. 1 circuit VTT sur appli Smartphone	Juillet et Août et week-ends et jours fériés de Mai, Juin et Septembre
	Parc Enduro Mythique	3 parcours verts et 3 bleus pour s'initier ou se perfectionner à la pratique de l'enduro, discipline mêlant VTT de descente et cross-country	Accès libre
	Pump Track	1 circuit bosselé en bois	Mai à Septembre
	JuraKid Park	Zone d'apprentissage du VTT pour enfants	Accès libre
Promenades et randonnées	Sentier ludique	Tables de pique-nique et de cabanes en bois installées le long du chemin (toboggans, filets, rampes ...)	Accès libre
	Sentier des contes		Juillet et Août
	Randonnées	12 sentiers de randonnées balisés sur le domaine skiable. Un réseau important d'itinéraires de randonnée pédestre (300 km), des circuits balisés et 4 circuits sur appli Smartphone Un sentier de Grande Randonnée, le GR5 ou "Grande Traversée du Jura" qui traverse du Nord au Sud le domaine skiable. Métabief, une ville étape des Grandes Traversées du Jura (GTJ) à la fois pour l'itinéraire à pied (400 km) et l'itinéraire à VTT (415 km). Des circuits de petite randonnée Une ville étape de la Via Francigena, chemin de pèlerinage emprunté par les pèlerins se rendant à Rome.	Accès libre
	Téleskiège du Morond	Transport piétons et VTTistes à 1420 m d'altitude	Mai à Septembre
	Métabief Equitation	Leçons, promenades et randonnées	Toute l'année
	Sommets & Points de vue	Le Morond, sommet culminant à 1420 m, panorama avec table d'orientation Le Mont d'Or, point culminant à 1463 m, panorama sur la chaîne des Alpes et la plaine Suisse	
Activités sportives	Vole Libre (aile-delta, parapente, paramoteur, ...)	4 stations de décollage et d'atterrissage 2 structures d'encadrement	Avril à Novembre
	Luge d'été	2 pistes de 600 mètres	Juillet et Août
	Métabief Aventures	Parcours aventures dans les arbres, 2 pistes synthétiques de 110 mètres pour bouées, chasse au trésor, tir à l'arc, jeux gonflables	Avril à Novembre
	Mur d'escalade homologué de la Berche	Mur artificiel proposant une vingtaine de voies, allant du niveau 4 à 6 à 10 mn à pied du bas de la station	Accès libre
	Pêche à la truite	Lac du Morond	Mi Mai à fin Novembre
Autres activités	Cinéma "Le Mont d'Or"	2 salles	Toute l'année
	Bowling "Les Tré B"		Toute l'année
	Train touristique "Le Confi'Fer"	Promenade en traction diesel des Hôpitaux-Neufs à Fontaine-Ronde	Vacances scolaires et dimanches de septembre, mai et juin

Les structures d'enseignement et d'encadrement des sports de pleine nature

Outre une école de VTT ouverte en Juillet et Aout, trois autres structures proposent un encadrement à la pratique du VTT de descente. En 2017, l'école de VTT de Métabief devient une école de VTT labellisée MCF (Moniteur Cycliste Français). Encadrée par des moniteurs professionnels, l'école de Métabief propose des cours du niveau débutant au niveau confirmé.

Des guides ou accompagnateurs en montagne proposent également l'encadrement de randonnées.

L'organisation de manifestations sportives

La station de Métabief organise **des manifestations sportives** pour valoriser son image. L'objectif ici est à la fois :

- d'assurer une diversification des clientèles à terme ;
- de participer à l'animation urbaine de la station (activités spécifiques, ...) ;
- de soutenir le tissu économique avec la présence de spectateurs en plus de la population touristique.

Plusieurs événements sont organisés tout au long de la saison, tels que la compétition Down Hill ou le Trail du Mont d'Or.

La commune compte **la seule piste de descente VTT permanente du Département**. Des compétitions nationales et internationales s'y sont déroulées, donnant à Métabief une très forte notoriété auprès des pratiquants français et européens.

Les efforts des années 90 ont largement contribué à la notoriété de la station dans le milieu du VTT de descente. Avec l'organisation en 1993 des championnats du monde de VTT de descente, la station a franchi un cap et s'est créée une renommée qui lui a permis de pérenniser ses premières pistes de VTT (notamment la piste des championnats du monde : l'actuelle Dolomite) et d'organiser de nombreuses autres compétitions internationales ou nationales. Cette **notoriété internationale** est encore vivace aujourd'hui.

Une commune étape pour le tourisme d'itinérance

Traversée par plusieurs itinéraires de grandes randonnées, la commune de METABIEF est de fait une commune étape :

- du sentier de Grande Randonnée, le GR5 ou "Grande Traversée du Jura" (GTJ) qui traverse du Nord au Sud le domaine skiable, à la fois pour l'itinéraire à pied (400 km) et l'itinéraire à VTT (415 km) ;
- et de la Via Francigena, chemin de pèlerinage emprunté par les pèlerins se rendant à Rome.

La Grande Traversée du Jura (GR5 et GR-GTJ) balisée en blanc et rouge est gérée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP25), elle a fait récemment l'objet d'une inscription au PDIPR, Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnées. Ce classement permet de garantir la qualité de cet itinéraire, et ainsi permettre la découverte, par le public du patrimoine et des sites naturels du Doubs.

Au regard de ce statut, les gîtes d'étape sur la commune semblent faire cruellement défaut.

Les projets

En 2014, le SMMO a confié au bureau d'études *Bike Solutions* la réalisation d'un audit visant à évaluer l'état de l'offre en piste de descente pour la pratique du VTT sur le domaine skiable de Métabief.

Cette étude a conclu au fait que le tracé de la piste VTT Atlas ne répondrait pas aux critères d'homologation d'une piste VTT destinée aux débutants Vététistes. Dans ce contexte, le SMMO a décidé de recréer un nouveau tracé pour la piste Atlas à la fois plus attractif et plus praticable aux yeux des Vététistes débutants amenés à fréquenter la station de Métabief. Les travaux ont commencé au printemps 2017.

3.4.2.6. La structure du parc d'hébergement touristique

Un forte capacité d'hébergement

Le parc d'hébergement touristique à METABIEF en 2020 est estimé à environ 45 298 nuitées répartis au sein de 156 hébergement touristiques (dont 1 hôtel et deux villages vacances).

En 2017 la capacité étant estimée à **environ 11 900 lits**, représentant un potentiel de population saisonnière 10 fois supérieur au nombre d'habitants permanents. Ce parc représente 42% des lits proposés par l'OT et 68 % des lits proposés par la station *Métabief Montagnes du Jura* (environ 17 350 lits répartis sur les 5 communes).

Recensement des hébergements touristiques

Source : Office du Tourisme & Commune de Métabief, Avril 2017

	Hébergements, en nombre, classés et non classés	Chambres en hôtellerie	Logements meublés	Emplacements de terrain de camping	Lits en village de vacances et maison familiale	Résidences secondaires	Chambres d'hôtes
Station Métabief Montagnes du Jura	Métabief	23	467	45	473	1 870	4
	Longevilles-Mont d'Or	10	8	0	266	56	0
	Jougne	7	39	0	218	247	4
	Les Hôpitaux- Neufs	0	36	95	20	331	0
	Rochejean	15	42	0	173	154	0
Station Métabief Montagnes du Jura (total)		55	592	140	1 150	2 658	8
Zone Géographique d'intervention de l'Office de Tourisme		166	881	714	1 481	4 105	35

Capacités d'hébergement de la population non permanente

Source : Office du Tourisme & Commune de Métabief, Avril 2017 - après application d'un coefficient de pondération suivant l'hébergement

	Nature	Chambres en hôtellerie (CP : 2)	Logements meublés (CP : 4)	Emplacements de terrain de camping (CP : 3)	Lits en village de vacances et maison familiale (CP : 1)	Résidences secondaires (CP : 5)	Chambres d'hôtes (CP : 2)	Total de lits
Station Métabief Montagnes du Jura	Métabief	46	1 865	135	473	9 350	8	11 880
	Longevilles-Mont d'Or	20	32	0	266	280	0	598
	Jougne	14	156	0	218	1 235	8	1 631
	Les Hôpitaux- Neufs	0	144	285	20	1 655	0	2 104
	Rochejean	30	168	0	173	770	0	1 141
Station Métabief Montagnes du Jura (total)		110	2 361	420	1 150	13 290	16	17 354
Zone Géographique d'intervention de l'Office de Tourisme		332	3 251	2 142	1 481	20 525	70	28 074

A METABIEF l'offre d'hébergement est diversifiée, tous les types d'hébergements touristiques sont représentés, excepté les lits en résidence de tourisme²² (classées ou non classées) et bien sûr les anneaux de plaisance.

²² Une résidence de tourisme, tout comme un hôtel, propose des services et des équipements communs (entretien des chambres, fourniture du linge de toilette et de lit, restauration, réception...) A la différence d'un hôtel, la résidence de tourisme propose des logements où la clientèle peut séjourner en toute

Commune de METABIEF

Tourisme - Accueil (hors meublés de tourisme)
(Février 2017)



- **Structures d'accueil**
 - 1 - Halte-Garderie "Les P'tits câlins" (en saison)
 - 2 - Aire d'accueil Camping-cars
 - 3 - Espace Bruno Mutin - HTGPH (en construction)
 - 4 - Salle Hors-Sac Paul Charlin
 - 5 - Batiment CLSH de Touillon-et-Loutelet
 - 6 - Apach'Evasion
- **Hébergements touristiques**
 - 1 - Hôtel ** Etoile des Neiges
 - 2 - VTF Le Bief Rouge
 - 3 - Chambres d'hôtes Géranium et Neige Fraiche
 - 4 - AZUREVA
 - 5 - CLAJ Les Sapins de l'Amitié
 - 6 - Chalet de Montagne (Groupe)
- **Gîtes**
 - 1 - Gîte "Rue de la Rançonnière"
 - 2 - Gîte "La Marandine"
 - 3 - Gîte "La Ferme des Grangiers"
 - 4 - Gîte "La Source du Pré Masset"
 - 5 - Gîte "Casse-Noisette"
 - 6 - Alpage de Lou M'Tobie
 - 3 Chalets, Clés Vacances
 - 7 - Gîte "O. Bertin", 1 Clé Vacances
- **Résidences de Vacances**
 - 1 - Résidence Mont d'Or
 - 2 - Résidence Beau Soleil
 - 3 - Résidence Les Génévriers
 - 4 - Résidence Le Chamois d'Or
- **Office de Tourisme (Antenne de Métabief)**
- **Restauration**
 - 1 - Le Chat Gris
 - 2 - Oh rond point des pistes
 - 3 - Gliss'Café
 - 4 - L'Excuse
 - 5 - Allo Tremplin
 - 6 - Restaurant le Grill du Chamois
 - 7 - Restaurant GENAY Michel
 - 8 - Etoile des Neiges
 - 9 - La Taverne Comtoise
 - 10 - La Spatule
 - 11 - Metapizza
 - 12 - Snack Bar "Les Tré B"
 - 13 - Le Petit Morond
 - 14 - Le Baccara
 - 15 - La Fermette
 - 16 - Versant Crêpes
 - 17 - AZUREVA

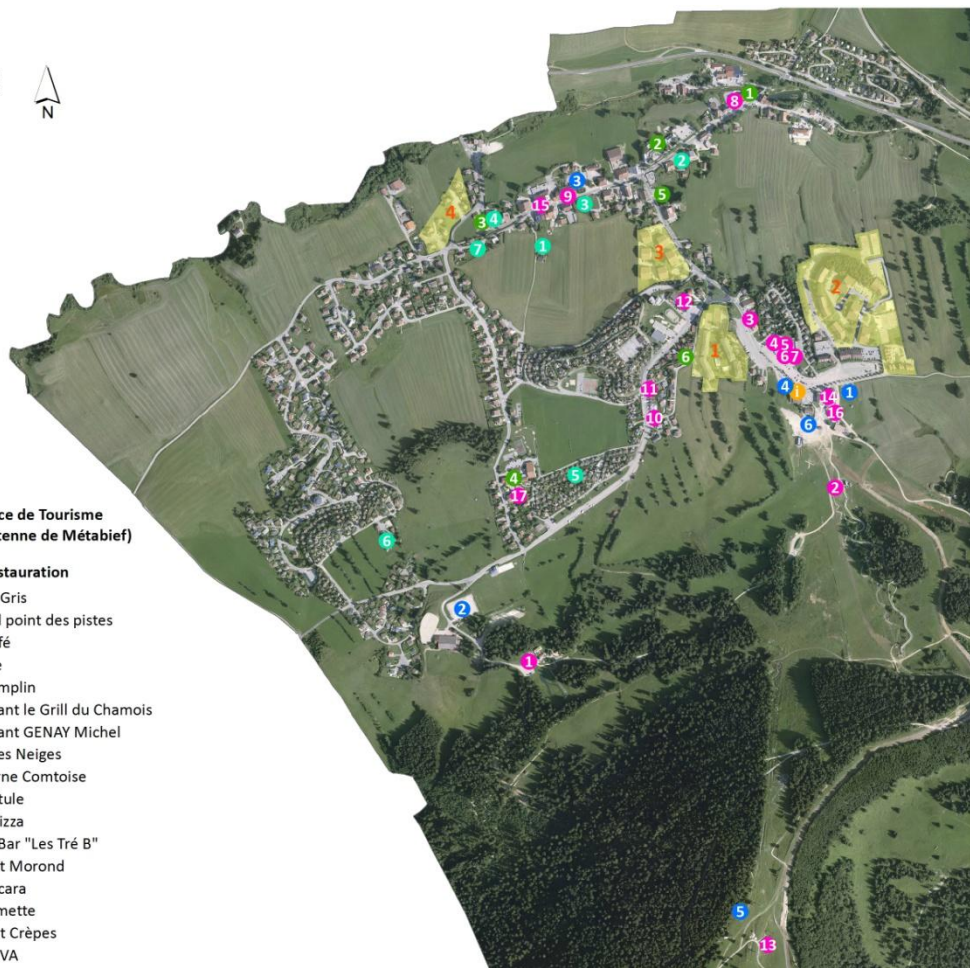


Figure 73 : Hébergement touristique et restauration (liste des gîtes non exhaustive)

Le parc compte **2 530 lits marchands**, pour l'essentiel : des structures collectives d'hébergement (villages vacances) et des meublés mis en location par des particuliers. A METABIEF, **les lits diffus sont donc très importants** : 9 350 unités, soit 79% de la capacité d'accueil. Autrement dit, seulement 21% des lits sont ouverts à tous, du fait du poids conséquent des résidences secondaires dans l'offre théorique.

Rappel :

Lits marchands : hôtels, résidences de tourisme, gîtes, meublés, hébergements collectif, campings,

Lits diffus : lits non commercialisés, par exemple d'une résidence secondaire non gérée en agence.

Notons la présence de **4 résidences de vacances importantes** sur la commune, accueillant l'essentiel des logements meublés et des résidences secondaires. Certains de ces grands ensembles immobiliers offrent un accès à des équipements privés (piscine, terrain de tennis, espace vert).

Le **poids important du secteur non marchand** s'explique par l'histoire urbaine de la station, avec la mise en œuvre dès les débuts de la station de programmes d'aménagement immobilier construits sur des principes de standardisation et de massification où la résidence secondaire primait (lotissements de Pagotins et de chalets, résidences de vacances).

Ces logements s'avèrent aujourd'hui anciens, ce qui explique que certains d'eux ne sont plus commercialisés ou parfois loués à l'année à des résidents permanents. Les besoins de réhabilitation les plus importants se situent sur ce parc de grands ensembles immobiliers collectifs ou non (pagotins) en secteur diffus.

indépendance (présence notamment d'une cuisine ou d'un coin cuisine, d'un sanitaire privé). Une résidence de tourisme est différente d'un meublé de tourisme au sens où elle regroupe un ensemble d'appartements qui sont gérés par un exploitant unique, qui mutualise les locaux à usage collectif.

Au sein des communes adhérentes au SMMO, la commune de Métabief accueille l'essentiel du parc de résidences secondaires (74.7% en 2017). Elle est la seule des 5 communes à se rapprocher du profil des communes à vocation touristique des Alpes du Nord où la part des résidences secondaires au sein du parc logements dépasse souvent les 80%.

Logements recensés sur les communes de la station Métabief Montagnes du Jura

Source : Insee 2017

Commune	Nombre de logement	Part des résidences principales	Part des résidences secondaires	Part des logements vacants
Métabief	2 475	22,9 %	75.7%	1,4%
Longevilles-Mont d'Or	307	73.6%	19.8%	6.6%
Jougne	1 1136	71.4%	17.3%	11.3%
Les Hôpitaux-Neufs	734	60.5%	36.8%	2.7%
Rochejean	414	64.7%	25.9%	9.4%

Une diminution des lits marchands

Evolution des lits marchands sur la commune de MÉTABIEF

Source : IRL Juillet 2003 & Offices du Tourisme du Haut-Doubs / Commune de Métabief, Avril 2017

Types d'hébergements	Métabief 2003			Métabief 2017			Evolution		
	Effectif	Nbr lits	% du parc	Effectif	Nbr lits	% du parc	Effectif	Nbr lits	Tendance
Hôtels	2	77	2,3%	1	46	1,8%	-1	-31	↘
Hébergements collectifs	7	592	18%	5	473	18,7%	-2	-119	↘
Meublés / Chambres d'hôtes	648	2 608	79,6%	471	1876	74,1%	-177	-732	↘
Hôtellerie de plein air	-	-	-	1	135	5,3%	+1	+135	↗
Total des lits		3 277 lits			2 530 lits			-747 lits	

La commune souffre d'une **diminution des lits marchands, à fort taux de remplissage.**

A MÉTABIEF, la capacité d'hébergement du parc marchand a en effet diminué depuis 2003 (- 747 lits), en dépit de la diversification de l'offre avec l'ouverture d'une aire d'accueil réservée aux camping-cars.

Si l'hôtellerie de plein air n'est pas présente à METABIEF (le camping le plus proche est aux Hôpitaux-Neufs, "Le Miroir"*** à 2 km), en revanche METABIEF est ainsi l'une des 6 communes du Haut-Doubs à offrir une aire d'accueil et de services aux camping-cars avec branchements à l'eau, à l'électricité et permettant la vidange des eaux usées. L'aire des Crêts offre 45 emplacements, c'est la plus importante du secteur.

L'hébergement hôtelier a quasi-disparu, il se concentre aujourd'hui sur Pontarlier ou aux bords du Lac de Saint Point. Le seul hôtel situé à METABIEF, de petite capacité (23 chambres), est situé dans le centre ancien. Un hôtel au pied des pistes serait souhaitable.

Les chambres d'hôtes sont également peu présentes en dépit du tourisme d'itinérance généré par les divers itinéraires de randonnées traversant la commune ; elles sont plus nombreuses dans le secteur de Montbenoît et de Pontarlier.

En revanche, METABIEF compte **le parc de meublés le plus important du secteur** (53% de l'offre²³) et est bien équipé en hébergement de groupes et en village vacances, la commune compte 4 structures de ce type sur les 15 recensées sur le secteur du Haut-Doubs, soit un tiers de l'offre.

²³ Métabief et les Fourgs sont les communes disposant du parc meublé le plus conséquent. Toutefois de nombreux meublés de tourisme ne sont pas déclarés en Mairie.



Gîte La Marandine
et village vacances
"VTF, le bief Rouge"

Hôtellerie, village vacances et maisons familiales à MÉTABIEF

Source : Offices du Tourisme du Haut-Doubs 2017

Désignation	Typologie & Classement
L'étoile des Neige	Hôtel **
Les Sapins de l'Amitié	Hébergement groupes
Chalet de Montagne	Hébergement groupes
AZUREVA	Village Vacances ***
VTF Le Bief Rouge	Village Vacances**

Rappelons que ces dernières années, des résidences secondaires ou meublés, souvent anciens, ont basculés en **logements vacants** ou permanents. D'après les élus, les 34 logements vacants recensés par l'INSEE en 2017 concerneraient des logements de vacances²⁴ qui ne seraient plus loués par leurs propriétaires (population vieillissante, enfants non intéressés).

L'Opération de Rénovation de l'Immobilier de Loisir (ORIL), lancée il y a quelques années sur l'ensemble du village a été un échec, notamment en raison du retard pris entre le diagnostic initial et les mesures opérationnelles. Pourtant les différentes opérations de réhabilitation menées à l'initiative des communes dans certaines stations ont montré qu'un appartement rénové se loue 15 semaines par saison d'hiver, contre 11,4 semaines lorsqu'il se trouve dans son état d'origine et à 6 semaines d'occupation lorsqu'il est à usage non marchand. Les retombées économiques en termes de remplissage de la station et des remontées mécaniques sont donc importantes.

Un niveau moyen de confort et de prestation

Le parc d'hébergement marchand est d'un niveau de confort et de prestation moyen, **les logements classés sont en effet assez peu nombreux et la commune ne compte à ce jour qu'un seul hébergement classé 4 étoiles.**

Classement du parc d'hébergement touristique de Métabief

Sources : Comparatif des bases de données 2017 de Office du Tourisme du Haut-Doubs, Atout France, CDT 25 et Commune de Métabief

Classement par typologie	1		2		3		4	Total Nombre de lits
	1 étoile	1 clé vacances	2 étoiles	2 clés vacances	3 étoiles	3 clés vacances	4 étoiles	
Hôtellerie	0	0	L'étoile des Neige	0	0	0	0	46
Villages vacances	0	0	VTF Le Bief Rouge	0	AZUREVA	0	0	404
Meublés	8	2	29	0	6	2	1	192
Total Nombre de lits	32	8	316	0	274	8	4	642

A METABIEF:

- 642 lits sont classés sur un parc de 2 530 lits marchands, soit un quart (25,4%),
- 63% de ces lits sont situés dans des villages vacances,
- 44,5% de ces lits concernent des hébergements classés 3 étoiles ou plus,
- aucun "gîte de France" n'est enregistré.

²⁴ Parmi les 4 importantes résidences de vacances édifiées à Métabief afin de répondre à l'engouement des Français pour les sports d'hiver, elles ont toutes plus de 30 ans. Les attentes des visiteurs ont profondément évolué depuis les années 80, entraînant une inadéquation croissante entre l'offre locative et la demande. Aujourd'hui, les vacanciers ne se satisfont plus des studios exigus, sans grand confort, construits en masse dans les années 70.

La **clientèle est de plus en plus diversifiée**, elle ne compte plus seulement des passionnés de ski, mais également des familles (traditionnelles, recomposées, des "tribus" ...) voulant diversifier leurs activités (raquettes, découverte du patrimoine...) ou des "contemplatifs" de la montagne venus essentiellement se reposer. Ces visiteurs attachent une importance plus grande à l'espace et à la qualité des logements offerts. La clientèle étrangère, de plus en plus présente, est également beaucoup plus attentive au confort et à la taille du logement, en particulier, les visiteurs venant du Nord de l'Europe.

Les hébergements de grand standing répondant davantage aux prestations attendues par la clientèle actuelle font ainsi cruellement défaut sur la commune.

Centrale de réservation

L'outil de commercialisation de la station *Métabief Montages du Jura* apparaît inadapté et bien loin de ce qui existe sur les autres stations :

- Le Comté Départemental du Tourisme du Doubs a mis en place une centrale de réservation "Doubs Réservation". Mais en Janvier 2017, seulement trois hébergements situés sur la commune de Métabief y sont recensés sur un parc de 480 structures (hors aire camping-car et résidences secondaires). Deux meublés sont ainsi enregistrés ainsi que l'hôtel "L'étoile des Neiges".
- L'Office de Tourisme de Métabief, classée OT de catégorie II depuis le 5 février 2014, souffre d'une ouverture saisonnière et dispose d'un simple listing d'adresses de particuliers et d'agences immobilières en charge de la location d'un certain nombre de meublés (Century 21, ImmoVac). Son site internet www.tourisme-metabief.com met ainsi en relation les propriétaires et les vacanciers ou renvoie à la centrale départementale de réservation. L'office de tourisme édite également un guide annuel des hébergements touristiques du Haut-Doubs.
- Et aucune structure ad-hoc assurant le lien entre les propriétaires et les clients n'existe sur la commune, pour faciliter la commercialisation en offrant un service global : état des lieux, remise des clés, ménage, location de linge ...

La taxe de séjour varie de 0,20 à 1 euro par nuit et par personne suivant la catégorie de l'hébergement. Elle est exclusivement affectée aux dépenses liées à l'accueil et à la promotion touristique du territoire.

Projets

La commune porte un projet de création de deux **Hébergements Touristiques de Groupes pour Personnes Handicapées** (HTGPH) dans l'espace Bruno MUTIN en cours de construction près de la Mairie.

Actuellement, le nombre de personnes souffrant de déficiences motrices, sensorielles ou intellectuelles atteint près de 40 % de la population française, soit 22 millions de personnes. Il existe une demande avérée du public en situation de handicap concernant la pratique de loisirs et les séjours de vacances.

Afin de palier à ce besoin, la Municipalité, en partenariat avec Apach' Evasion (association investie dans l'accessibilité des sports de pleine nature dans le secteur du Haut-Doubs) et Ternélia (hébergeur « centre de vacances » local), propose de mettre à disposition un lieu de vacances (d'environ 368 m²), à taille humaine, avec un espace de vie agréable et de bonne qualité, permettant l'accueil de tout type de handicap.

Les deux hébergements proposés offriront respectivement 10 et 8 places. Ils sont conçus selon un cahier des charges permettant d'obtenir le label PMR 3 étoiles. Il est à noter que ce projet s'inscrit dans un champ hors concurrentiel.

Notons également que **la construction d'un hôtel et de cabanes dans les arbres** est pressentie en front de piste, ces hébergements de qualité ou insolites vont contribuer à élargir la gamme du parc d'hébergement local.

3.4.3. Activités économiques (hors tourisme et agriculture)

36 activités économiques de proximité, autres que les activités touristiques (hébergement, restauration) et agricoles, ont été recensées début 2021 sur le territoire communal. Elles sont concentrées dans le centre ancien ou au pied de la station.

En 2021, 144 établissements sont recensés dont 13 appartiennent au tourisme et 14 à la restauration (soit un total de 27 établissements représentant environ 19% du nombre d'établissement).

Les activités les plus représentées sont les agences immobilières (6 agences) et les magasins de location et de vente de matériel de sports (7 structures).

Commune de METABIEF Commerce & Activités de Services (Février 2017)

Commerce

- 1 - Roger Maire Sports / Souvenirs
- 2 - Sherpa Supermarché (en saison)
- 3 - Metaski
- 4 - Gliss'Café
- 5 - Skiset Sports-Neige
- 6 - Adrenalin Point
- 7 - Fromagerie Du Mont d'Or (Distributeur 24h/24h)
- 8 - Les Quatre Vents Skimium
- 9 - Aux Fils des Saisons (local vacant)
- 10 - Tabac-presse-souvenirs MARANDIN
- 11 - Salon de Thé, Dépôt de Pain Le Miroir
- 12 - Cadeaux souvenirs La Trouvaille
- 13 - Twinner Gaby Sports / Skis / Cycles
- 14 - Alimentation Panier Sympa 7/7
- 15 - Traiteur GENAY Michel
- 16 - Intersport Altitude 1000

Activités de Services

- 1 - Laverie Eclair
- 2 - Lapierre Transactions
- 3 - Immobilier de France Pontim Syndic
- 4 - SWIXIM
- 5 - Salon de Coiffure Michel Delgrande
- 6 - Metabief Immobilier
- 7 - L'IMMOBILIER PONTISSALIEN
- 8 - CENTURY 21
- 9 - Laverie Le Chalet
- 10 - L'Or Coiffeuse Mixte
- 11 - Distributeur Argent
- 12 - Institut de Beauté L'Escale Beauté
- 13 - Taxis Chats Gris
- 14 - A'PAT Taxis Patrick Stirn

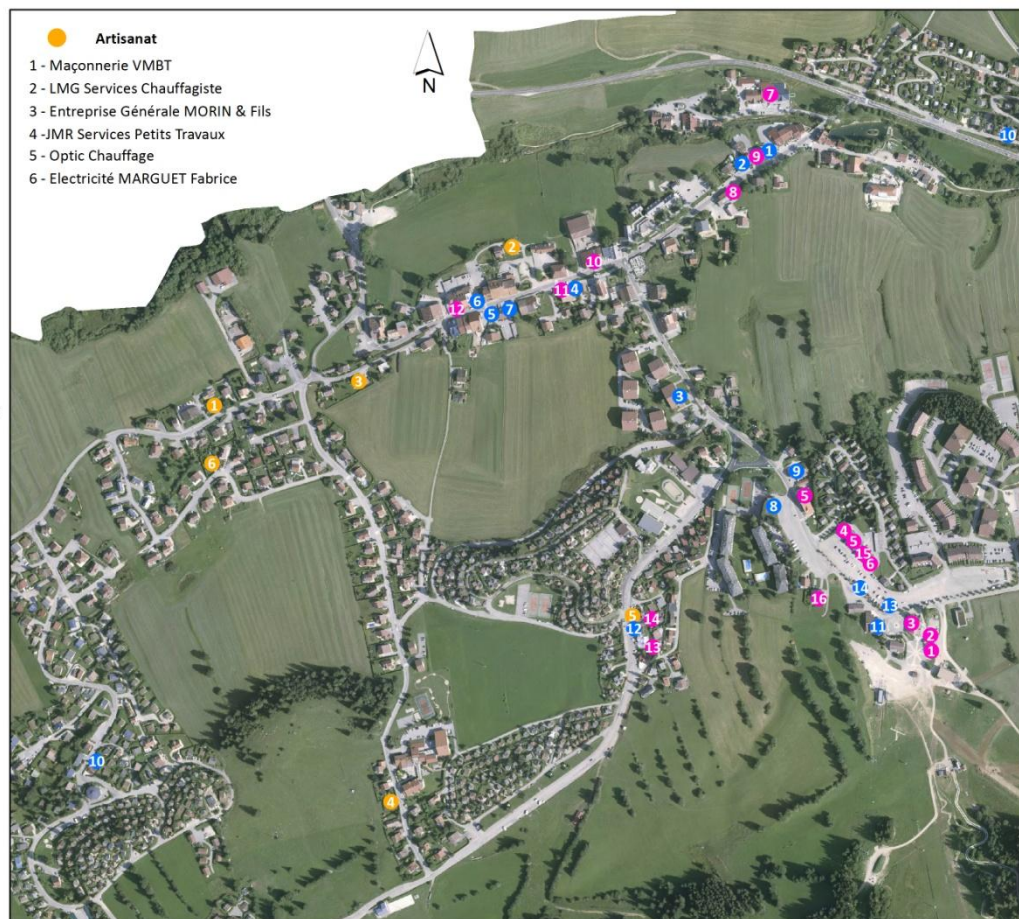


Figure 74 : Activités économiques de proximité - hors Tourisme et Agriculture

Ce tissu de commerces et services de proximité est renforcé par des marchands itinérants, tel que BEST KEBAB tous les jeudis soir de 17h à 21h30 rue du Moulin. Un Marché est également organisé tous les dimanches matin pendant l'été sur la Place Xavier Authier.

Ces activités représentent un facteur d'animation de la vie urbaine et participent pleinement au bien-être des habitants et des touristes. Notons que le garage automobile a été transféré à Jougne. Le bâtiment n'accueille aucune activité.

Concernant l'artisanat, la commune accueille 6 artisans, couvrant pratiquement tous les corps de métier du bâtiment, sans oublier l'entretien des espaces verts. Comme évoqué précédemment, ces artisans sont installés dans le village et la zone artisanale envisagée au PLU en vigueur ne pourra être maintenue sur le territoire communal.

Les équipements manquants, assurant la satisfaction des besoins des habitants, sont situés aux Hôpitaux-Neufs (Intermarché, station-service, notaire, magasin de bricolage, ...) à 2 km ou à Jougne à 4 km (ATAC, garage, opticien, fleuriste, ...).

3.4.4. Activités agricoles

Les données qui suivent sont issues principalement des informations transmises par les exploitants du Doubs déclarant annuellement leurs terrains à la PAC (Politique Agricole Commun, Source : PAC DDT Octobre 2015)²⁵ et l'étude prospective agricole et foncière réalisée en Mars 2013 par la Chambre d'Agriculture Interdépartementale du Doubs / Territoire de Belfort.

Rappel réglementaire

La croissance urbaine repousse d'évidence les terres agricoles toujours plus loin. Les villes, bourgs et villages dévorent l'espace agricole et remettent en cause la pérennité de nombreuses exploitations. Ainsi, le Grenelle II impose aux documents de planification de limiter la consommation des espaces agricoles en consommant moins de surfaces agricoles que sur les 10 dernières années et en préservant les meilleures terres.

A ce titre, la révision du PLU de MÉTABIEF doit contribuer à limiter l'extension de l'urbanisation et le grignotage des terres agricoles ou naturelles. Le nouveau PLU devra afficher les moyens mis en œuvre pour préserver les espaces non-urbanisés, tout en permettant la poursuite du développement démographique et économique du territoire.

L'objectif est d'assurer la préservation des terres agricoles de bonne qualité agronomique, le maintien et le développement des activités agricoles mais aussi de limiter les conflits entre l'agriculture et l'urbanisation.

La réglementation impose à ce titre une distance d'éloignement des exploitations aux espaces urbanisés, et le Code Rural a intégré le principe de réciprocité qui doit se traduire dans les documents d'urbanisme (Article L.111-3 du Code Rural).

Aujourd'hui, **deux réglementations sont applicables** et c'est le nombre d'unités de bétail qui en détermine l'application :

- 50 vaches laitières ou plus => application de la Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) imposant un recul de 100 mètres ;
- moins de 50 vaches laitières => application du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) approuvé le 15 septembre 1982 imposant un recul uniquement vis à vis des bâtiments accueillant le cheptel.

Le Règlement Sanitaire Départemental

Source : www.doubs.gouv.fr – RSD25 modifié le 02/04/2019

Situations	Distances à respecter
Stabulation en milieu urbain	25 m / habitation
Stabulation hors du milieu urbain	100 m / habitation
Aire à fumier	10 m / voie publique et 25 m / habitation
Fosse à purin et à lisier	Débordement et écoulement interdits
Elevage porcin de moins de 10 porcs	25 m / habitation
Elevage porcin de 10 à 50 porcs	50 m / habitation

L'arrêté préfectoral du 11 avril 2014 complète les articles 158 à 160 du RSD sur la capacité de stockage et les conditions d'épandage des effluents d'exploitations agricoles.

La distance de 100 m par rapport aux bâtiments d'élevage, et à leurs annexes, classés pour la protection de l'environnement (ICPE) peut être réduite dans les cas suivants :

²⁵ Les exploitants du Doubs déclarant annuellement leurs terrains à la PAC sont généralement attributaires de subventions à la surface.

Situations	Distances à respecter
Bâtiments d'élevage de bovins su litière accumulée	50 m
Installation classée en zone de montagne (article R.113-14 du CRPM)	25 m
Equipements de stockage de paille/fourrage (sous réserve dispositions contre le risque incendie)	15 m
Elevage porcin en plein air	50 m
Battements mobiles d'élevage de volailles	50 m
Volières	50 m

Le principe de réciprocité évoqué plus haut impose le respect des mêmes distances pour les tiers vis-à-vis des constructions agricoles. Néanmoins une dérogation à cette règle peut être prise par l'autorité compétente en matière de permis de construire, après consultation pour avis de la Chambre d'Agriculture.

Contexte communal

MÉTABIEF appartient à la **petite région agricole "Plateaux supérieurs et montagne du Jura"**. En 2014, la Surface Agricole Utile (SAU) déclarée à la PAC (Politique Agricole Commune) est de 213 hectares (moyenne de la petite région de la SAU : 601 ha) pour une superficie communale de 576 hectares (soit 37% du territoire).

Les 213 hectares de terres agricoles concernent uniquement des prairies permanentes. Ces cultures sont représentatives du climat et de l'altitude de la commune.

Dix exploitations agricoles spécialisées dans la production laitière AOP interviennent sur le territoire communal de MÉTABIEF. La taille moyenne de ces exploitations (déclarants des terrains à la PAC) est importante : 91 hectares contre 78 hectares dans la petite région agricole d'appartenance. Les exploitations sont très majoritairement composées de forme sociétaire (GAEC ou EARL). La population agricole a une moyenne d'âge de 40 ans, ce qui est inférieure à celle de la petite région agricole d'appartenance (46 ans) et 5 jeunes se sont installés depuis moins de 5 ans. Ces exploitations font vivre 19 actifs (hors salarié ou conjoint collaborateur).

Mais, **seulement deux exploitations ont leur siège sur la commune** :

- le GAEC MARANDIN, élevage de vaches laitières soumis au RSD (119,1 ha dont 18 ha en pleine propriété). L'exploitation située au cœur du village est actuellement classée en zone UC. Seul le hangar agricole situé à l'arrière de la ferme ancienne accueille le cheptel. Notons qu'un jeune s'est installé en 2014 au sein de cette structure.
- l'EARL Métabief Equitation, centre équestre, pension et élevage équin (38,8 ha). Aucune règle de recul n'est imposée si les chevaux intègrent des box (uniquement en cas de stabulation), mais une distance minimale de 100 m peut être mise en œuvre par le PLU au titre du principe de précaution.



GAEC MARANDIN



EARL Métabief Equitation

La figure ci-après localise ces deux exploitations au sein de l'environnement urbain et présente le cas échéant leur périmètre réglementaire de protection ou le périmètre de précaution à envisager. Celles-ci exploitent 61% de la SAU communale dans un système d'élevage. Elles sont toutes deux aux normes.

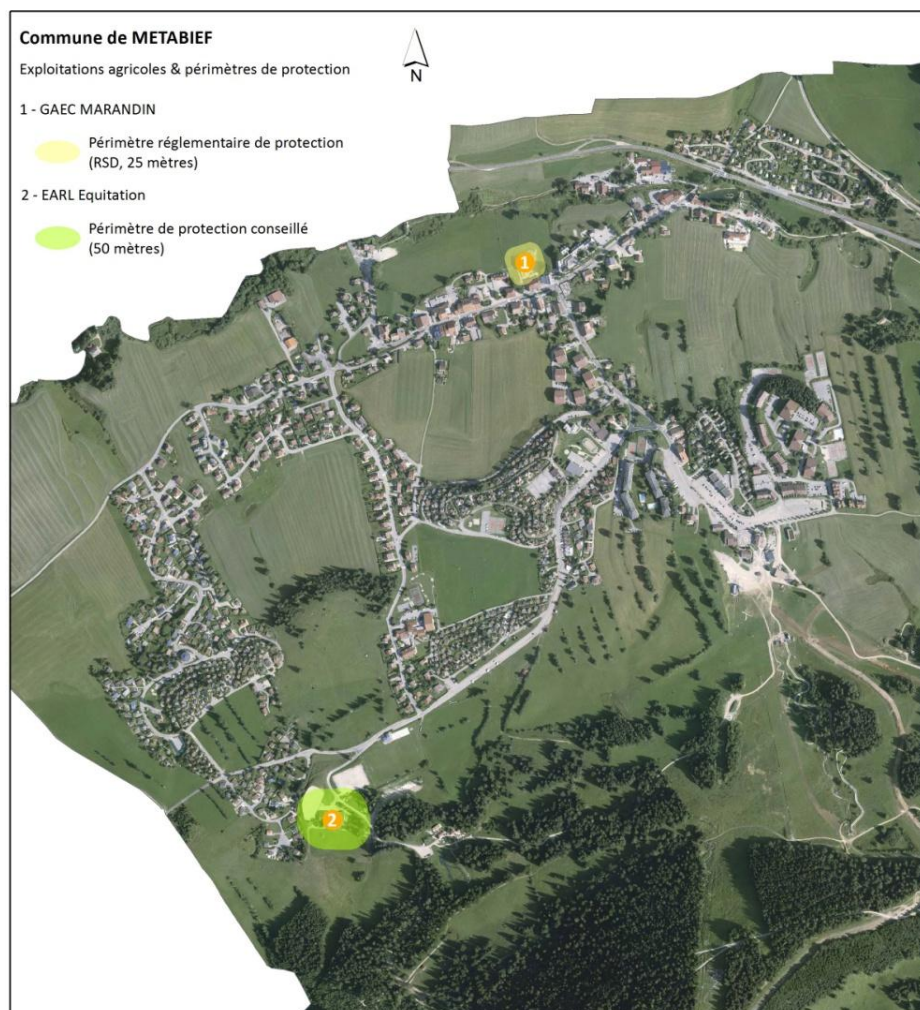


Figure 75 : Exploitations agricoles siégeant à Métabief et leur périmètre de protection (Source: Chambre d'Agriculture, Avril 2016)

Notons que le GAEC MARANDIN est handicapé par la situation de son exploitation au cœur de la zone urbanisée (faible surface de proximité, délocalisation de la traite l'été, forte pression foncière) et par l'impact des prélèvements fonciers importants envisagés par le PLU opposable ou le projet de développement de la station.

Ainsi, une procédure de révision simplifiée du PLU récemment approuvée prévoit une consommation de 2,7 hectares de terres agricoles exploitées par le GAEC MARANDIN.

La Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort a réalisé en Mars 2013 une **étude prospective** foncière et agricole. Cette étude, réalisée sur les communes de Fourcatier et Maison Neuve, Jougne, Longevilles Mont d'Or, Saint-Antoine et Touillon et Loutelet, a pour objectifs :

- de permettre la réalisation des projets d'aménagement des collectivités territoriales dans le respect de la poursuite de l'activité agricole ;
- d'envisager des améliorations si nécessaires au niveau du foncier agricole ;
- d'élaborer des pistes de résolutions des problèmes fonciers et agricoles à court et moyen terme.

Un zoom a été fait sur l'EARL Thierry Marandin. La Chambre d'Agriculture a étudié 6 scénarios de compensation des impacts sur l'exploitation agricole de M. Marandin. Ces scénarios ont également été chiffrés.

Les scénarios ainsi étudiés consistent en :

- **l'arrêt de l'exploitation** avec demande de réquisition totale de l'emprise. Ce scénario a été abandonné par les élus dans la mesure où s'il devrait s'appliquer, il représenterait l'échec de la tentative de recherche de compromis entre les diverses activités du site.
- **la poursuite de l'exploitation** sans possibilité de reprise après la cessation d'activité de M. Thierry Marandin, soit encore une dizaine d'années. Ce scénario n'a pas été retenu par les élus, suite à l'installation en 2014 du fils de M. Marandin.
- **la délocalisation du point de traite d'été** avec échange parcellaire en pied de station. Ce scénario permettrait de compenser le foncier perdu et l'existence de terrains en CMD SAFER sur le secteur du Touillon et Loutelet devrait aider à la réalisation de cette solution.

- **l'augmentation de la surface des pâtures** liées directement au bâtiment dans le village avec passage aménagé de la route départementale. Ce scénario de confortation du bâtiment au village ne semble pas pertinent car il fige une situation au cœur d'une zone urbaine et nécessite de multiples intervenants et échanges.
- **la délocalisation du bâtiment d'élevage sur Touillon et Loutelet** et échanges parcellaires pour constituer une zone suffisante de pâtures autour du nouveau bâtiment. Ce cinquième scénario nécessite d'importants moyens financiers et nécessite une réorganisation complète du parcellaire.
- **la délocalisation du bâtiment d'élevage en direction du Pouillet.** Ce dernier scénario est également couteux et permet une meilleure utilisation des pâturages communaux mais ne permettra pas un développement important du Cheptel.

Une réunion de concertation s'est tenue en Mairie en février 2017 en présence de la SAFER, de la Chambre d'Agriculture et des exploitations MARANDIN. Il ressort de cet échange un accord de principe pour une délocalisation à terme de l'exploitation MARANDIN « au Pouillet ». Pour permettre le financement de cette délocalisation, l'exploitation actuelle sera maintenue en zone urbaine au PLU. L'implantation de l'exploitation MARANDIN sur ce secteur ne devra pas se faire au détriment des points de captage de l'eau potable, des zones humides et des zones à risques identifiées par l'état initial de l'environnement. Le réseau de haies particulièrement riche sur ce secteur devra également être préservé.

Toutefois pour envisager la sortie de leur exploitation des espaces urbanisés du village, l'exploitation MARANDIN doit pouvoir obtenir la garantie de disposer d'un ilot suffisant autour de son bâtiment (environ 30 ha) pour y faire paître leur cheptel le plus longtemps possible. Or il est peu probable que cette question du foncier puisse se résoudre dans les 15 prochaines années.

Monsieur LHOMME, qui dispose d'une 30^e d'hectares sur la commune, n'est pas disposé à cesser son activité, et les exploitants MARANDIN ne sont pas prioritaires sur le transfert de ces terres. Une autre alternative a été évoquée : l'association avec un autre GAEC.

En conclusion, sur le court et moyen terme, l'exploitation MARANDIN va rester en place, au cœur du village de METABIEF, mais son transfert sur le site " Au Pouillet" doit pouvoir être envisagé sur le moyen à long terme.

Caractéristiques des sols

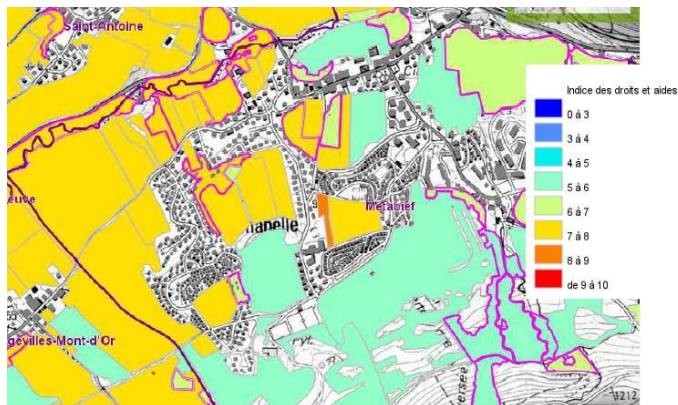
La figure n°63 présente **la SAU de METABIEF** ainsi que l'usage de ces terres (*P = prairie*).

À la lecture de cette carte, il apparaît :

- des surfaces non déclarées à la PAC et qui peuvent être libres de droits à proximité immédiate du bâti existant ;
- et que le foncier agricole est occupé principalement par le GAEC MARANDIN, siégeant sur la commune (ilots en vert foncé).

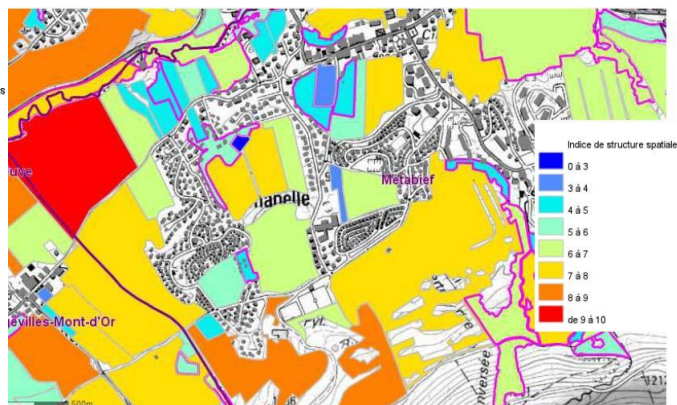
La valeur de ces terres agricoles dépend de différents critères qui allient qualités intrinsèques des sols, capacités ou aptitudes des sols à admettre engrais et effluents d'élevage, mais aussi possibilité d'avoir des soutiens financiers communautaires et structure spatiale des exploitations.

Sur la base de cette analyse multicritères, l'atlas départemental (qui a vocation à aider à la décision les différents acteurs concernés par l'aménagement raisonné et durable du territoire) a transcrit une valeur faible à forte (indice de 1 à 10) pour chaque parcelle agricole. Cette valeur représente une synthèse des différents points de vue : économique, environnemental, technique



1ère carte Indice "droits et aides"

Source : Atlas départemental - 2021



2e carte "Indice structure spatiale des exploitations"

La valeur finale de chaque "parcelle" agricole est égale à la valeur maximale obtenue pour 4 indices thématiques différents :

- une indice de valeur des droits et aides à la production,
- un indice de valeur pour la structure spatiale des exploitations,
- un indice de valeur environnementale,
- et un indice de labellisation.

A la lecture des cartes de l'atlas départemental, il apparaît que les droits et aides ont une valeur assez élevée sur le territoire de Métabief, mais ne constituent pas un facteur discriminant dans la mesure où les terrains ont la même valeur. La structure spatiale est compacte autour des bâtiments du GAEC MARANDIN et de l'EARL Equitation. De fait les valeurs sont assez élevées. Il conviendrait de privilégier l'urbanisation sur les parcelles avec les valeurs les plus faibles.

La carte des valeurs agronomiques produite par la Chambre d'Agriculture et présentée aux pages suivantes, fait état d'une valeur agronomique moyenne des terres agricoles au niveau du village de Métabief.

Les terrains situés autour des bâtiments d'exploitation devront être protégés (cf. figure n°60) car :

- ils sont très intéressants pour le pâturage des animaux, les autres terrains étant assez éloignés des bâtiments agricoles ;
- et sont de bonne qualité agronomique, contrairement aux autres ilots situés sur la zone skiable du village qui sont des sols très légers, avec des roches apparentes et au relief accidenté.

Figure ci-dessous la carte de la valeur des espaces agricoles (synthèse 4 indices) issue de l'Atlas de la DDT mis en ligne :

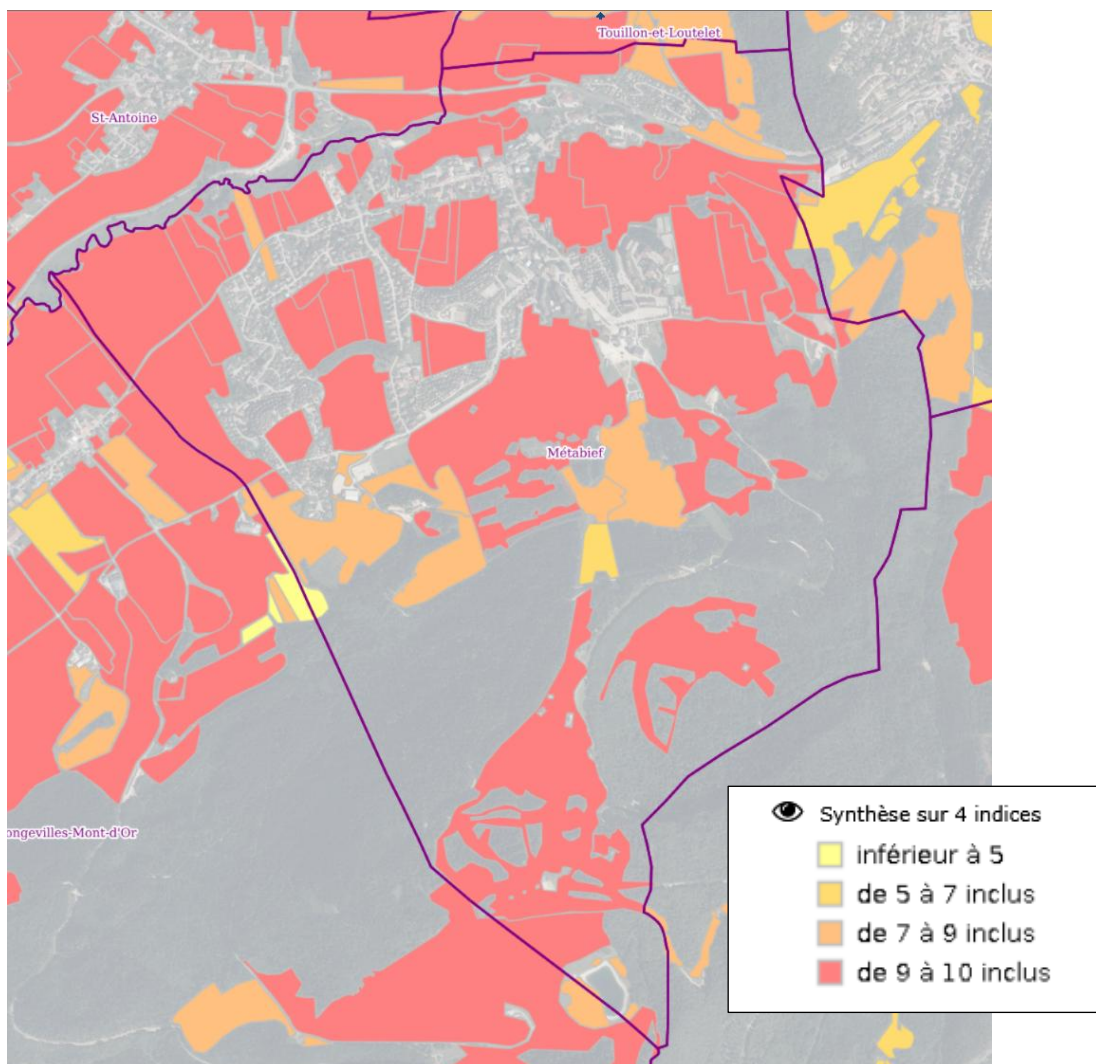


Figure 76 : Valeur des espaces agricoles - synthèse 4 indices (source : DDT25)

Des productions sous signe officiel de qualité

L'Appellation d'Origine Protégée (AOP), l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) et l'Indication géographique Protégée (IGP) fixent des règles en ce qui concerne la production et la livraison du lait, la fabrication et l'affinage et le conditionnement des fromages qui en sont issus. Ils répondent ainsi à un cahier des charges rigoureux. Ces règles impliquent des pratiques agricoles spécifiques sur les surfaces : pour couvrir ses besoins nutritifs, la vache laitière consomme des fourrages (foin, herbe pâturée) et des concentrés garantissant l'équilibre de la ration alimentaire (céréales aplaties, granulés de luzernes ou betteraves, tourteaux ...).

Les prairies sont stratégiques pour une exploitation laitière dans la mesure où elles ont une double fonction :

- la production de foin : fourrage stocké pour l'alimentation hivernale. La perte de surfaces de production de fourrages pourrait entraîner des difficultés de respect des IGP et AOP et remettrait totalement en cause l'équilibre économique des exploitations concernées.
- la pâture pour l'été : les règlements privilégient la sortie des animaux aux pâturages. Les pâtures doivent donc se trouver le plus proche possible du bâtiment que les vaches doivent rejoindre deux fois par jour pour la traite.

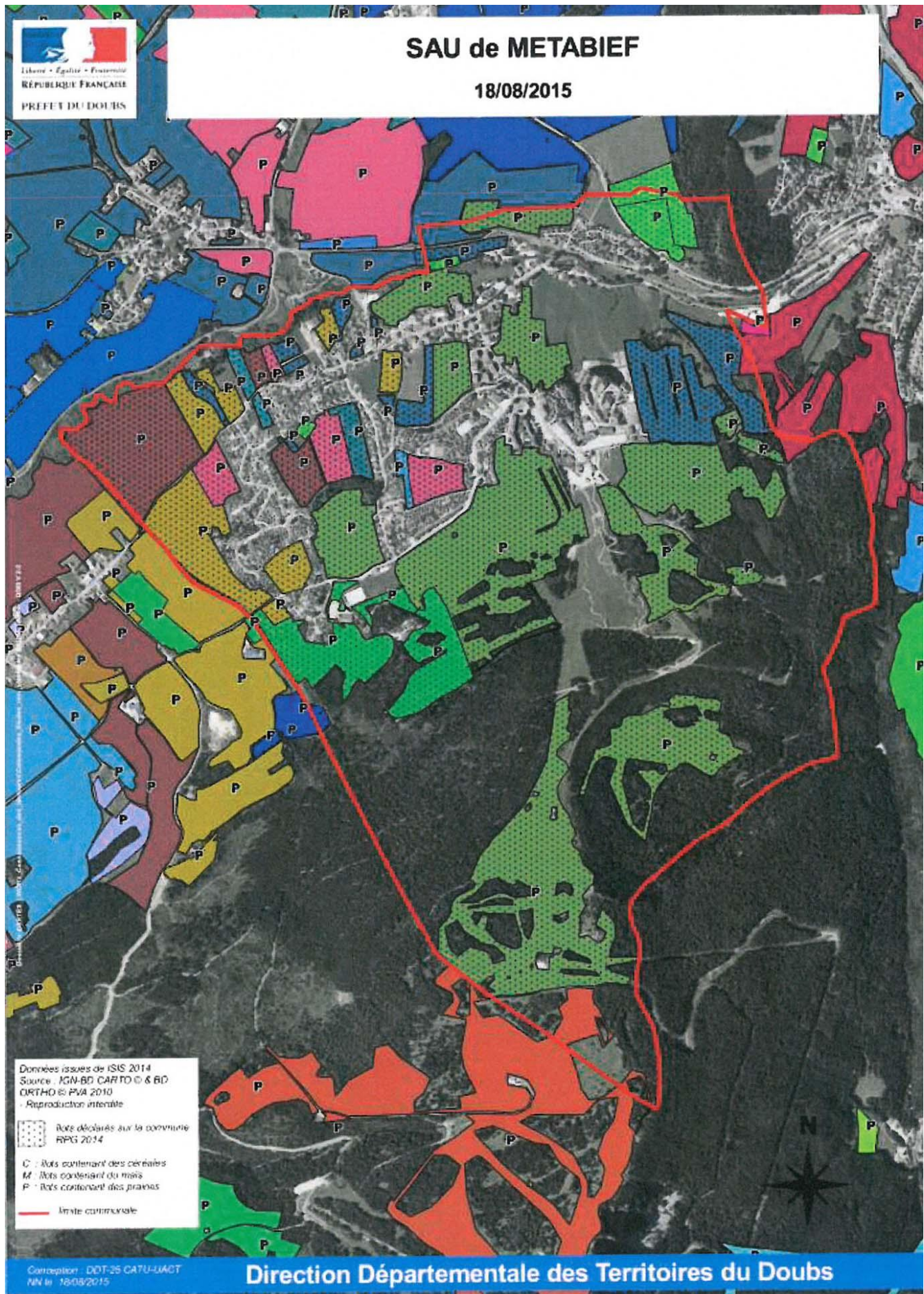


Figure 77 : Surface Agricole Utile à Métabief (Source: PAC DDT25, Octobre 2015)

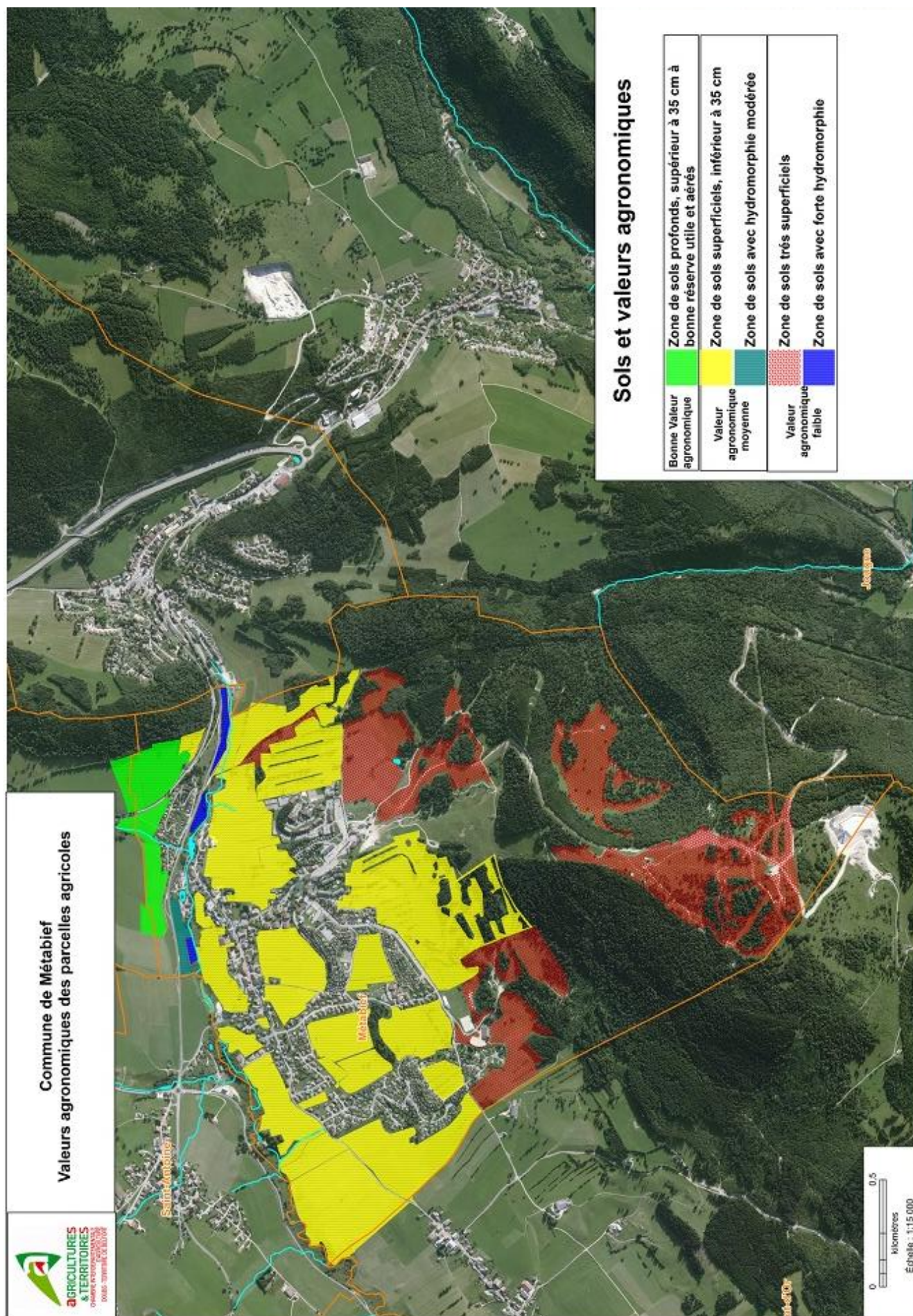


Figure 78 : Valeur agronomique des sols à Métabief (Source: CIA 25/90)

Le territoire de METABIEF est concerné par des **signes d'identification de la qualité et de l'origine** des produits suivants :

- Identification Géographique Protégée (IGP) : Emmenthal français Est-central, Franche-Comté blanc, rosé et rouge, Porc de Franche-Comté, Saucisse de Montbéliard, Saucisse de Morteau ou Jésus de Morteau, Gruyère, Franche-Comté mousseux blanc, rosé et rouge, Franche-Comté primeur ou nouveau blanc, rosé et rouge ;
- Appellation d'Origine Protégée (AOC - AOP) : Comté, Morbier et Mont d'Or ou vacherin du Haut-Doubs.

En terme de production, la commune est concernée par la production laitière et fromagère.

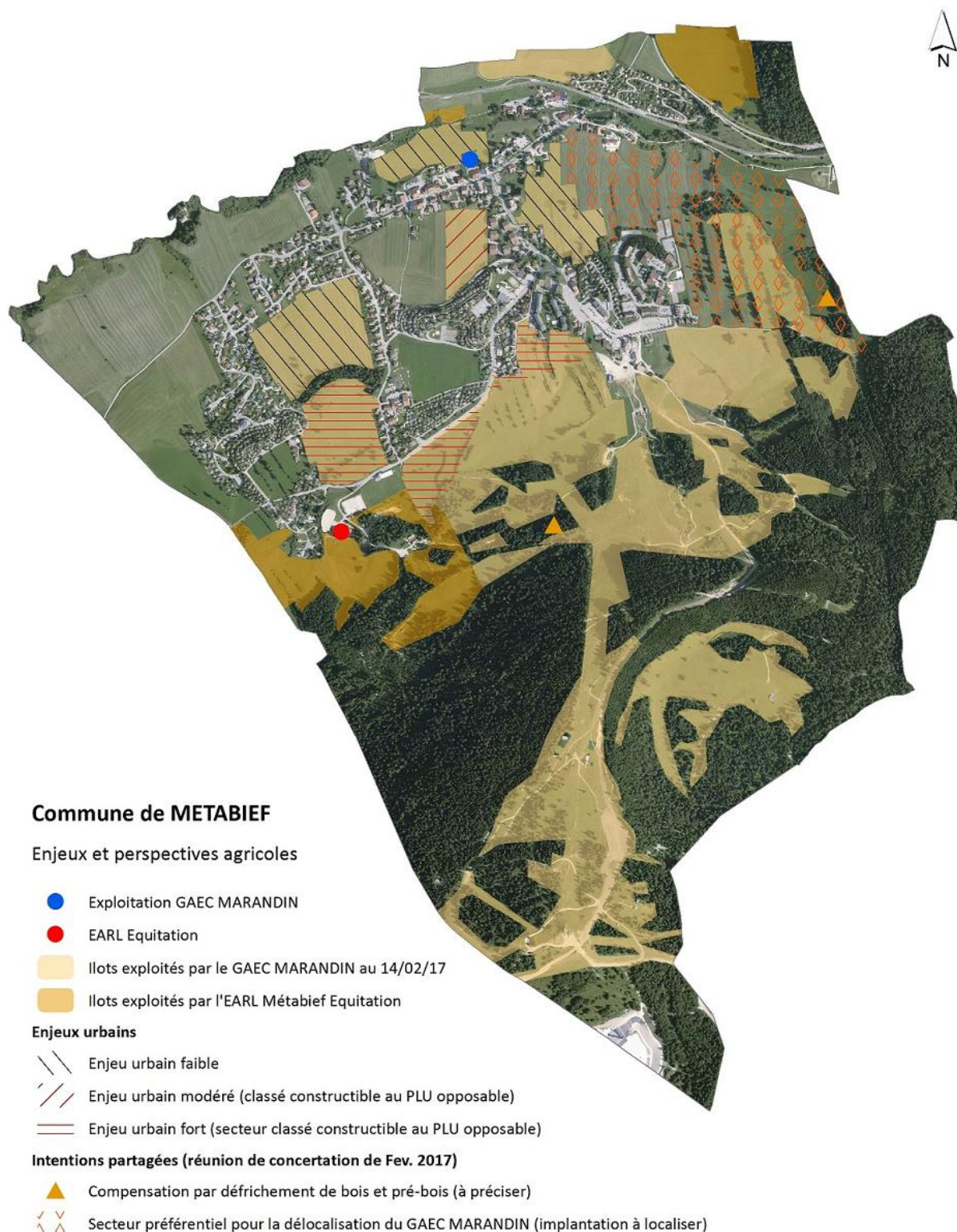


Figure 79 : Enjeux et perspectives agricoles

3.5. Synthèse des enjeux urbains

Le PLU en vigueur a divisé en trois zones urbaines le tissu bâti du village de METABIEF :

- une zone UC couvrant le vieux village et le cœur de station,
- une zone U, couvrant l'habitat récent et touristique à dominante d'habitat,
- une zone UL, à vocation d'équipements collectifs et de loisirs.

Au regard des analyses préalables, il semble opportun d'envisager un découpage différent permettant une meilleure prise en compte des caractéristiques de chaque quartier et de leur vocation. Il pourra s'agir par exemple de définir un zonage spécifique :

- pour le centre-bourg afin de préserver son identité rurale et d'y favoriser la mixité sociale et fonctionnelle ;
- pour la station, pour faciliter son renouvellement et y favoriser l'aménagement des projets de restructuration portés notamment par la commune et le SMMO ;
- pour tenter de distinguer les quartiers d'habitat permanent et d'habitat secondaire afin d'y organiser la constructibilité différemment : stationnement, extension, hauteur, gabarit...
- pour réserver des secteurs aux hébergements hôteliers et touristiques ;
- pour accueillir les équipements collectifs et de loisirs, etc. ...

Thèmes	Constat (atouts / contraintes)	Enjeux & Actions	Importance de l'enjeu
Structure urbaine	● Une commune de Montagne = principe d'urbanisation en continuité ● Typologies urbaines très diverses, mais sectorisées. ● Un règlement de PLU ne permettant pas de répondre aux objectifs posés par le PADD ● Un centre-bourg aux caractéristiques anciennes, linéaire et non central. Aucune place urbaine. Une circulation difficile. ● Un village composé de 6 quartiers distincts et quelques constructions isolées	Structurer l'enveloppe urbaine ➤ Mettre un terme à l'éclatement du tissu urbain, favoriser les connexions inter-quartiers : donner la priorité à l'aménagement des dents creuses et des espaces libres tout en préservant des espaces de respiration et de mise en valeur paysagère (les abords du ruisseau, les perspectives paysagères en entrée de village, ...), aménager des liaisons nouvelles et cheminements piétons entre les quartiers ➤ Éviter le grignotement des espaces naturels limitrophes aux espaces bâtis, en privilégiant l'aménagement des enclaves agricoles ➤ Identifier les bâtiments isolés (hors village) pouvant règlementairement changer de destination et les habitations isolées pouvant faire l'objet d'extension ou d'annexe (sous conditions du respect de l'agriculture et du paysage) ➤ Définir les STECAL nécessaires au développement de la station (à titre exceptionnel) Conforter le centre-bourg ➤ Préserver le caractère villageois et actif du centre-bourg : Préserver les caractéristiques urbaines et architecturales traditionnelles et identifier le patrimoine, les bâtisses anciennes à sauvegarder et à valoriser ➤ Favoriser la densification et le développement en épaisseur du centre vers le Sud : Imposer une densité urbaine minimum pour toutes nouvelles opérations d'habitat ➤ Créer de nouveaux espaces publics structurants : Aménager une place centrale (sans stationnement), Partager la voirie (véhicules, piétons, cycles et stationnement) et revoir le plan de circulation ➤ Maintenir la diversité des fonctions urbaines (interdire les changements de destination des cellules commerciales, des hébergements hôteliers et touristiques...)	★★★★☆ ★★★★★

Structure urbaine	● Une station aménagée au coup par coup autour d'un vaste parking. Aucune harmonie architecturale. Accessibilité difficile. Une lecture des espaces publics/privés difficile = conflits d'usage. ● Un bon équipement commercial en pied de station ● Un parc de lits touristiques conséquent en pied de station (plusieurs résidences de vacances avec parc et équipements privés) ● De nouvelles constructions ne s'insérant pas toujours très bien au tissu bâti et des espaces publics peu qualitatifs. Absence de place urbaine. ● Une reconversion importante des résidences de vacances, et notamment des pagotins en habitat permanent. ● Aucune norme imposée pour le stationnement du personnel et de la clientèle des activités. ● Une pression immobilière pouvant remettre en cause les locaux commerciaux en RDC	Développer et valoriser le cœur de station ➤ Favoriser la structuration de l'espace central : Aménager la place majeure Xavier Authier (stationnement, traitement paysager, liaisons douces, front urbain ...), Favoriser l'adaptation des bâtiments aux nouveaux usages/besoins ➤ Permettre l'implantation de nouveaux équipements publics majeurs renforçant l'attractivité touristique et économique du secteur : Réaliser une salle polyvalente ➤ Permettre l'augmentation de la capacité et la qualité d'accueil en hébergement touristique : Favoriser l'installation de nouveaux hébergements hôteliers et touristiques à proximité des pistes ➤ Favoriser l'animation commerciale au pied des pistes : Maintenir les commerces et équipements de loisirs au pied des pistes (changement de destination impossible, cellule commerciale à imposer en RDC ...) ➤ Prévoir la mise en œuvre un règlement local de publicité pour gérer les enseignes, la publicité et la signalétique Maintenir une vie locale ➤ Préserver le cadre de vie des habitants en organisant la densification : améliorer la qualité des espaces publics voués aux rencontres et échanges de qualité (déambulation, promenade, lieux de contemplation) ➤ Assurer les besoins en logements permanents : Permettre la réhabilitation des quartiers de pagotins à risque ou en voie d'obsolescence par la définition de sous-secteurs permettant les opérations d'extensions, de restructuration ou des OAP définissant les principes de renouvellement urbain à mettre sur le long terme en œuvre, ou éventuellement définir un PAPAG.... ; Réserver des secteurs permettant l'accueil de logements aidés et/ou sociaux ➤ Préserver des services commerciaux, publics, entre autres culturels, répondant aux besoins toute l'année : Définir des emplacements réservés pour la réalisation des équipements et espaces publics futurs ➤ Renforcer les connexions inter-quartiers et l'accès aux commerces et services urbains	★★★★ ★★★★☆
---------------------------------	---	---	--------------------------

Réseau viaire	● Un traitement des voies communales ne permettant pas de distinguer l'organisation et la hiérarchisation du réseau et des usages ● Des voies en impasse générant des conflits d'usage et une forte imperméabilisation des sols ● Un maillage dense de sentiers destinés aux randonneurs, vététistes et skieurs ● Une réserve au PLU opposable pour l'aménagement d'une liaison Conifer depuis la gare des Hopitaux-Neufs ● Quartier du Miroir isolé par la RD9 créant une rupture spatiale ● Accès entrée Est difficile lors des pics de fréquentation ● Stationnement gênant et vitesses excessives	Organiser un maillage cohérent et pertinent du réseau viaire ➤ Permettre une mixité fonctionnelle des zones urbaines pour réduire les besoins en déplacement automobile et les distances de parcours : autoriser dans les zones urbaines et à urbaniser toutes les activités économiques, excepté celles qui peuvent s'avérer incompatibles avec l'habitat (génératrice de nuisances sonores, olfactives, trafic ...) ➤ Maitriser le développement urbain le long des RD ▪ en organisant l'urbanisation autour d'une trame de voirie secondaire et en évitant les accès direct sur les RD ; ▪ en recueillant en amont l'accord du service gestionnaire avant tout projet de raccordement d'un secteur d'extension sur une RD. ➤ Prévoir dans la mesure du possible le maillage du réseau viaire (plutôt que des voies en impasse) pour assurer la desserte des nouveaux quartiers (habitat, économie). ➤ Poursuivre la politique menée sur la qualité et la valorisation des espaces publics (création de trottoir, valorisation des cheminements piétons...). ➤ S'appuyer sur les conclusions de l'étude IRIS lors de la définition des emplacements réservés pour élargir certaines voies, aménager des trottoirs, requalifier des voies, ... ➤ Préserver l'environnement (qualité de l'air et de la ressource en eau, consommation des espaces naturels, ...) : ▪ Favoriser la densité urbaine afin de faciliter les déplacements piétons vers les commerces, les services et les équipements = encourager les courtes distances. ▪ Privilégier le développement des zones d'habitat à proximité des transports en commun (arrêt car scolaire, aire de covoiturage) ▪ Prendre position sur le développement du réseau Conifer	★★★★
---------------	---	--	------

Emploi	● Un rôle de pôle économique confirmé par un dynamisme de développement positif (un fort taux d'activité, 400 emplois dont les 2/3 occupés par des non-résidents) ● Une dominante de classes moyennes mais à fort pouvoir d'achat (Professions intermédiaires et ouvriers) ● Des emplois impactés par d'éventuelles fluctuations de la dynamique touristique et du marché de l'emploi suisse ● Un développement économique assuré en grande partie par une population extérieure ● Une certaine instabilité de l'emploi liée à la saisonnalité des activités économiques rattachées principalement à l'activité touristique	Développer l'offre en emploi pérenne et à temps plein pour fixer davantage de population permanente - comment diversifier la nature des emplois ? - quelles alternatives au "tout tourisme" ? - comment pérenniser une part des emplois saisonniers ? ➤ Favoriser en priorité la fixation des actifs travaillant sur Métabief ➤ Créer des conditions favorables à la mixité de l'emploi (et donc des CSP) pour permettre à toutes les populations de pouvoir s'installer et travailler à Métabief. ➤ Soutenir les activités fortement créatrices d'emplois Intégrer dans la politique d'aménagement les impacts liés à la part importante d'actifs logés à "l'extérieur" et des résidents travaillant en suisse ➤ Prendre en compte les incidences sur le développement urbain global, le logement, les déplacements et le développement économique ➤ Prendre en compte, dans la politique de l'habitat les besoins liés au logement des travailleurs saisonniers	★★★★☆ ★★★★☆
Commerce et activités de services	● Une armature économique dense, digne d'une petite ville. ● Une population résidente en augmentation faisant évoluer l'offre commerciale. ● Une bonne santé économique de la station depuis 2012 ayant profité au développement des commerces et services. Peu de locaux vacants. ● Un projet de zone artisanale ne pouvant pas voir le jour du fait des enjeux agricoles supportés par le territoire.	Assurer le maintien et le développement des activités économiques ➤ Favoriser si possible l'implantation d'établissements "importants" pour sécuriser/développer l'emploi salarié sur le territoire, et ainsi fixer une population permanente sur le territoire ➤ Maintenir la mixité de fonction et améliorer la lisibilité de l'offre en confortant les principales artères et places commerçantes et de services (polarités génératrices de déplacements) et en y affectant des règles d'urbanisme adaptées. Organiser et orienter l'accueil des activités économiques ➤ Évaluer des opportunités permettant le développement d'une économie plus stable tout au long de l'année. Réfléchir à la mise en place de points d'appuis économiques alternatifs au "tout touristique" (favoriser une économie tertiaire diversifiée, satisfaire les besoins de proximité quotidiens et occasionnels, assurer une desserte Haut-débit, ...	★★★★☆

Tourisme	● Une diversité réelle d'activités proposées par la station, avec une dominante "Nature" ● Un Schéma Directeur d'aménagement de la station 2017-2020 ● La neige un produit économique phare (emplois, recettes fiscales) ● Une attractivité renforcée par l'événementiel (Festival de la Paille, Open Enduro, ...). ● La récession suisse invitant à la diversification de l'économie coté France et donc au développement de l'offre touristique. ● Un parc d'hébergement touristique important et diversifié ● Une diversification des activités sportives et récréatives vers les 4 saisons à poursuivre ● Une station à moderniser (parc de remontées et pôle d'accueil sur le front de piste) ● Un très fort taux de résidences secondaires (lits froids) et un déficit de logements marchands de standing ● Vieillesse et obsolescence des capacités d'accueil = déqualification de l'offre d'hébergement touristique à usage marchand = manque à gagner pour l'OT et la commune et dévalorisation de l'image de la station	Conforter l'économie touristique ➤ Prendre en compte, dans la politique économique, les besoins liés aux actifs saisonniers afin d'assurer la dynamique touristique : réalisation d'une structure d'accueil, amélioration des déplacements vers les lieux d'activités... ➤ Maintenir, voire augmenter les lits chauds. Fixer au PLU un objectif de capacité d'accueil en terme d'hébergement touristique marchand, en évaluant les besoins économiques (hébergements de standing, gîtes d'étape) et les impacts sur l'environnement et l'urbanisme ➤ Accompagner l'évolution des besoins en assurant la mise en œuvre du projet de développement de la station ➤ Privilégier l'implantation des futurs hébergements touristiques à proximité des remontées mécaniques pour assurer un accès direct "skis aux pieds" au domaine ➤ Réfléchir au moyen de réorienter vers la location de vacances un grand nombre d'appartements non loués (réhabilitation) ➤ Diversifier les clientèles-cibles pour pérenniser et renouveler la population touristique et conforter ainsi le tissu d'équipements et de services ➤ Étoffer l'offre locale de loisirs : valoriser le patrimoine (musée, anciennes fermes, ...), accueillir de grands événements sportifs, ... Renforcer l'attractivité de la station ➤ Valoriser les atouts propres de la station ("skis aux pieds", taille et qualité du domaine skiable, activités pour tous ...) et améliorer son outil de commercialisation ➤ Poursuivre la modernisation du domaine skiable et le développement de l'offre "après-ski", de prestations sportives, récréatives et culturelles dynamiques en s'appuyant sur la création de nouveaux équipements (salle polyvalente notamment) ➤ Veiller à un cadre de vie de qualité, capable de contribuer à l'attractivité touristique locale : qualité perçue des paysages, du patrimoine, de l'environnement urbain (exemple : aménagement de la place X. Authier, du front de neige, amélioration du plan de circulation...)	★★★★ ★★★★
-----------------	--	--	-------------------------

3.6. Synthèse des enjeux

Les nouvelles réglementations intervenues ces dernières années et notamment les lois de programmation du Grenelle de l'environnement et ALUR imposent de revoir le projet communal initial afin de mieux prendre en compte la nécessité de préserver les milieux naturels, de lutter contre l'artificialisation des sols et de fixer des objectifs de modération de la consommation des espaces naturels, agricoles et boisés du territoire communal.

METABIEF doit définir une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier.

Thèmes	Constat (atouts / contraintes)	Enjeux & Actions	Importance de l'enjeu
Aménagement de l'espace	● Dynamique d'urbanisation à compter des années 60 ayant contribué à créer un tissu bâti étendu, discontinu et multipolaire	Conforter l'enveloppe bâtie du bourg ➤ Urbaniser en priorité les ilots enclavés afin de participer à la restructuration urbaine du bourg et mettre un terme à l'étalement urbain	★★★★
	● Dynamique d'urbanisation à compter des années 60 ayant contribué à diversifier le bâti (individuel, collectif, groupé) ● 8 hectares consommés entre 2006 et 2016, soit 80 ares / an ● 3,8 ha consommés en périphérie immédiate du village et pour le développement résidentiel ● Production récente de logements, non diversifiée (30 maisons individuelles pour propriétaires occupants) ● Impact agricole majeur : 7,9 ha sur 8 ha consommés, soit 3,3% de la surface agricole de 2006	Modérer la consommation de l'espace ➤ Limiter les prélèvements de foncier agricole, naturel ou boisé sur la prochaine décennie, sauf à justifier d'un projet particulier impliquant une urbanisation supplémentaire ➤ Identifier les besoins de zones à urbaniser qui, en complémentarité du renouvellement urbain (mutation, densification, intensification), permettront d'atteindre les objectifs de production de logements, d'équipements et de développement économique ➤ Favoriser le remplissage des constructions touristiques existantes pour limiter les besoins d'urbanisation (problématique des "lits froids") ➤ Maintenir la densité urbaine moyenne à 40 logements / ha en poursuivant et en incitant à la diversification de l'habitat (collectif, habitat groupé et individuel). Voir l'adapter en fonction des orientations du SCOT à venir.	★★★★

Thèmes	Constat (atouts / contraintes)	Enjeux & Actions	Importance de l'enjeu
Densification et Renouvellement urbain	● 1,2 ha d'espaces libres aménagés entre 2006 et 2016 = 14 log. supplémentaires (dont locatifs et collectifs), des activités et des équipements publics ● Un renouvellement urbain effectif = 53 logements collectifs suppl. + 1 école Montessori dans un garage + 1 bâtiment multi-activités et 1 maison de vie après destruction de constructions diverses ● Intensification urbaine effective = 26 actes / an pour extension de constructions ou réalisation d'annexe ● Une vacance conjoncturelle et structurelle quasi-nulle (1,4%) ● Une pression touristique et frontalière forte (cherté du foncier et de l'immobilier) ● Un foncier morcelé et privé rendant difficile le renouvellement urbain ● Un basculement progressif des unités individuelles d'habitat touristique vers du logement permanent = des dysfonctionnements (stationnement, promiscuité, nuisances associées au voisinage, problèmes sanitaires) et une diminution à terme de l'attractivité résidentielle de ces quartiers ● Densité urbaine moyenne de 40 log. / ha ● 1,3 ha de dents creuses disponibles et une rétention foncière quasi-nulle	Donner la priorité à l'aménagement des dents creuses ➤ Vérifier l'opportunité d'aménager les gisements fonciers potentiellement mobilisables pour répondre aux besoins de développement retenus sans augmenter la "tache urbaine" (espaces libres, bâtiments mutables) ➤ Réduire dans la limite des besoins de développement fixés par les élus les surfaces constructibles en extensif (zones AU ou franges urbaines classées en U, UC ou UL) pour donner la priorité à la densification urbaine ➤ Concilier l'objectif d'intensification de l'espace habité avec celui de la préservation des espaces verts et de la biodiversité, ainsi qu'avec la notion de « bien vivre ensemble » Favoriser le renouvellement du bourg sur lui-même ➤ Réduire dans la limite des besoins de développement fixés par les élus les surfaces constructibles en extensif (zones AU ou franges urbaines classées en U, UC ou UL) pour donner la priorité au renouvellement urbain (opération plus difficile) ➤ Mettre en œuvre un règlement en faveur du recyclage du tissu urbain existant (destinations autorisées, règles d'implantation, de hauteur et de densité, ...) ➤ Permettre et favoriser le renouvellement via le levier des droits à construire (évolution des règles de hauteur et d'implantation) tout en préservant le caractère différencié des quartiers, le maintien des espaces de respiration et de dégagement visuel	★★★★ ★★☆☆

Thèmes	Constat (atouts / contraintes)	Enjeux & Actions	Importance de l'enjeu
Environnement	● Un village très étalé, mais peu d'habitat isolé ● Des zones humides classées constructibles (en U et AU) à déclasser (objectif SDAGE) ● Des secteurs à risque minier classés constructibles (2AULa) à déclasser ● Aucune zone AU ouverte à l'urbanisation depuis 2012 faute de pouvoir mobiliser une ressource en eau suffisante	Reclasser en zone naturelle les secteurs sensibles ➤ Exclure autant que faire se peut des zones constructibles les milieux humides identifiés (désenclavement, pérennité, restauration) ➤ Exclure autant que faire se peut des zones constructibles les secteurs à risque minier ➤ Réduire au maximum les zones constructibles aux abords des zones humides afin de maintenir une zone tampon entre le village et le Bief Rouge ➤ Réaliser des sondages pédologiques dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet de PLU afin de confirmer l'absence de zones humides au sein des zones AU maintenues ou envisagées Encadrer la consommation de l'espace ➤ Eviter la destruction et la fragmentation des milieux naturels (l'un des 5 facteurs d'érosion de la biodiversité) en reclassant en zone naturelle ou agricole l'Habitat isolé et en proposant des prescriptions réglementaires adaptées ➤ Concilier les enjeux touristiques et économiques et la préservation des milieux naturels ➤ Prévoir éventuelle le phasage de l'ouverture à l'urbanisation des zones de développement (notamment zone AU) Assurer la cohérence entre le projet de développement de la commune et la capacité des réseaux (AEP, ASS)	★★★★ ★★★☆☆
Paysage	● Fort impact paysager des développements urbains passés ● Une logique urbaine de hameau qui tend à disparaître ● Des surfaces agricoles et de respiration paysagère	Maintenir le cadre de vie des résidents ➤ Contenir dans la mesure du possible le développement urbain à l'enveloppe bâtie actuelle ➤ Encadrer l'aménagement des secteurs d'expansion urbaine (densité, choix architecturaux) ➤ Maintenir l'activité agricole pour garantir la gestion et la qualité paysagère	★★★☆☆

Thèmes	Constat (atouts / contraintes)	Enjeux & Actions	Importance de l'enjeu
Tourisme	● Un projet touristique responsable et durable porté par le Département (projet de restructuration 2015-2020 du domaine skiable du SMMO) ● Un parc de résidences secondaires conséquent (76,6% du parc logements) mais en diminution (-3,3%) ● Révision simplifiée en vue de la délimitation d'une nouvelle zone 2AULa vouée au développement de la station (salle polyvalente, stationnement, voirie) ● Un basculement des RS en RP (10 logements /an) ● Une zone 2AUTa vouée à l'hébergement touristique située sur un corridor écologique et consommant des terres agricoles déclarées à la PAC ● Une ORIL (Opération de Rénovation de l'Immobilier de Loisirs) non aboutie ● La rareté des espaces et les contraintes de préservation limitent les extensions urbaines et par conséquent le développement économique de la station	Assurer la modernisation et le développement de la station (équipements, infrastructures) pour conserver son rayonnement national ➤ Identifier les secteurs du domaine skiable au titre de l'article L151-38 du CU et exclure du champ d'application de l'article L122-12 du CU la retenue collinaire afin d'assurer le développement de la station : la suppression du TSK Chamois au profit d'un TSD dit de la Falaise (Jougne>Morond), l'extension du réseau de neige, l'amélioration de la skiabilité de certaines pistes, la définition d'un STECAL en vue de la création du snack d'altitude au niveau du Morond ... ➤ Permettre la restructuration du front de neige Améliorer et développer les capacités d'hébergement touristique ➤ Poursuivre la politique volontariste en faveur de la réhabilitation de l'immobilier touristique (vieillesse du parc, inadaptation croissante aux exigences de la clientèle) pour limiter les besoins d'urbanisation nouvelle ➤ Accompagner la réhabilitation de parcs immobiliers en fédérant les propriétaires autour d'un projet collectif et d'intérêt général (secteurs de pagotins)	★★★★☆ ★★★☆☆

Thèmes	Constat (atouts / contraintes)	Enjeux & Actions	Importance de l'enjeu
Agriculture Activités économiques	● Une commune concernée par la loi Montagne de 1985 (Agriculture reconnue d'intérêt général) ● Une zone AUZ dédiée aux activités économiques inopportune (intérêt, localisation) ● Forte consommation d'espaces agricoles entre 2006 et 2016 (7,9 ha) ● Deux exploitations agricoles pérennes mais une enclavée dans le centre-bourg ● Un PLU opposable impactant la pérennité de l'exploitation communale ● Installation de nouveaux commerces et services sur les 10 dernières années par densification ou mutation des espaces bâtis	Conciliation nécessaire de l'urbanisation avec la protection des bonnes terres agricoles (loi Montagne) ➤ Ne pas favoriser la déprise agricole ➤ Eviter ou restreindre les impacts quant à la conservation des Appellations d'Origine Contrôlée	★★★☆☆
		Assurer la pérennité des exploitations communales ➤ Se donner les moyens de préserver une production alimentaire de proximité ➤ S'assurer que la capacité d'accueil des espaces destinés à l'urbanisation est compatible avec la préservation des espaces agricoles (loi Montagne), et notamment la protection des terres utilisables par la dernière exploitation laitière communale (terres de bonne valeur agronomique, terres peu pentues et donc mécanisables, rôle et place dans le système d'exploitation local, ...). ➤ Permettre la mise en œuvre des mesures de compensation prévues pour compenser l'impact agricole de la zone 2AULa (révision simplifiée) : autoriser les déboisements des bois non soumis au régime forestier ➤ Réfléchir au reclassement en zone agricole ou naturelle la zone AUZ ➤ Concilier les projets d'urbanisation et de développement touristique et les besoins et contraintes de l'exploitation agricole. Protéger les tènements sensibles de l'urbanisation. ➤ Favoriser la délocalisation du GAEC Marandin afin d'assurer sa pérennité "au Pouillet" en accord avec l'étude prospective de la Chambre d'Agriculture en 2013 (classement de l'exploitation en zone U à maintenir à cet effet)	★★★★★
		Redynamiser le cœur de village ➤ Mettre en œuvre un règlement en faveur de la mixité fonctionnelle et du recyclage du tissu urbain existant (destinations autorisées, règles d'implantation, de hauteur, de densité, ...)	★★★☆☆

Thèmes	Constat (atouts / contraintes)	Enjeux & Actions	Importance de l'enjeu
Habitat	● Diversité des formes urbaines ● Densité moyenne forte (40 log. / ha) ● Cherté du foncier et de l'immobilier pour les actifs non frontaliers ● Absence de structure d'hébergement pour les travailleurs saisonniers ● Pas de logements vacants mobilisables = basculement des logements secondaires en logements permanents ● Forte demande de locatifs (hebdomadaire) et de terrains à bâtir (25 demandes en liste d'attente depuis 4 ans) ● Logements à la semaine impliqués par l'emploi frontalier	Offrir un logement pour tous ➤ Mise en œuvre d'une politique foncière communale pour maîtriser les coûts du foncier et de l'immobilier et mieux maîtriser le développement résidentiel (mise en œuvre d'opération d'habitat social ou aidé) ➤ Accompagner la réhabilitation du parc immobilier en fédérant les propriétaires autour d'un projet collectif et d'intérêt général (secteurs de pagotins) ➤ Proposer de l'habitat saisonnier à proximité de la station ➤ Assurer de l'habitat d'appoint aux travailleurs frontaliers	★★★★☆

BIBLIOGRAPHIE

Alterre Bourgogne-Franche-Comté (2020) – Impacts climatiques. Les temps changent en Bourgogne-Franche-Comté : adaptons-nous ! – Périodique « Repères » n°80 (Novembre 2020). 24 pages.

ARTER (2015) – Etude de voirie, sécurisation RD9 et RD385 à Métabief.

BEREST (2014) – Aménagement des intersections Rue du Village – rue Marius Marandin, Avant-projet, Plan de Masse.

CAUE du Doubs (Janvier 2020) – Commune de Métabief, Inventaire patrimonial et prescriptions architecturales. 30 pages.

CAUE du Doubs (Février 2020) – Commune de Métabief, Potentiel d'évolution des pagotins. Guide d'accompagnement. 14 pages.

CAUE du Doubs ; Laboratoire THEMA ; Société Unisfère (2000) – Atlas des paysages de Franche-Comté : Doubs. Editeur : Neo éditions ; CAUE du Doubs ; CAUE de la Haute-Saône ; CAUE du Jura. 383 p.

Chambre interdépartementale d'Agriculture Doubs Territoire de Belfort (Mars 2013) – Etude prospective agricole et foncière.

CCI du Doubs (Avril 2017) - La semaine économique Comtoise.

CCI du Doubs (Avril 2017) - Horlogerie 2017, une question de logiciel ?

CCI du Doubs (13 juin 2016) - 10 ans d'économie frontalière. Observer pour agir.

Conseil Economique et Social de Franche-Comté (Juillet 2010) – Le climat change, la Franche-Comté s'adapte. 30 pages.

DDT du Doubs (2015) - Porter à Connaissance réalisé dans le cadre de la révision du PLU de Métabief. Version d'octobre 2015. 216 pages.

DDT du Doubs (2022) - Porter à Connaissance complémentaire réalisé dans le cadre de la révision du PLU de Métabief. Version du 28 juillet 2022. 8 pages.

Département du Doubs (2016) – Porter à Connaissance réalisé dans le cadre de la révision du PLU de Métabief. Version du 17 février 2016. 8 pages.

DREAL Franche-Comté (Mars 2014) - Fiche pratique PLU n°2

Commune de Métabief (2013) – Dossier communal d'information sur les risques majeurs (D.I.C.R.I.M.).

Commune de Métabief (2016) – Note de synthèse eau potable du 31 mars 2016.

CPGF Horizon (2013) – Etude hydrogéologique et prospection en vue de mobiliser une nouvelle ressource en eau souterraine par forage aux Viscernois. Dossier de déclaration de forage de reconnaissance. Étude 13-060/25.

CPGF Horizon (2015) – Etude hydrogéologique et prospection en vue de mobiliser une nouvelle ressource en eau souterraine par forage aux Ronchaux. Dossier de déclaration de forage de reconnaissance. Étude 15-053/25.

FERNEZ T., GUINCHARD P et M (2007) – Typologie des habitats du site Natura 2000 « Massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol » et test cartographique. Conservatoire Botanique National de Franche-Comté, DIREN Franche-Comté, Conseil Général du Doubs, Union Européenne, 271 pages + annexes.

Gaz et Eaux (2021) – Service de l'Eau. Rapport annuel du délégataire 2021. Métabief. 116 pages.

Groupe de travail gestion quantitative sur le Haut-Doubs (2015) – Plan de Gestion de la Ressource en Eau sur le sous-bassin versant du Haut-Doubs – Version proposée à la Commission Local de l'Eau, octobre 2015.

IRIS Conseil (2009) – Etude de circulation et de stationnement – METABIEF.

KARUM (2015) – Cartographie des habitats naturels de l'ENS du Mont d'Or (hors Natura 2000). Couche S.I.G. (format SHP) transmise par le PNR du Haut-Jura.

Office du Tourisme Métabief - Malbuisson - Les Fourgs - Plan marketing 2014-2017.

ONF, Division Territorial de Franche-Comté, Agence de Pontarlier – Forêt communale de Métabief. 211 ha 70 a. Révision d'aménagement forestier 2003-2022.

ONF, Chambre d'Agriculture, Conservatoire des Espaces naturels de Franche-Comté (2013) – Plan de Gestion Intégré 2014-2023 - Commune de Métabief. PGI qui fait suite au Programme INTERREG III « Actions transfrontalières en faveur d'une gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux ».

ORIL, Synthèse des études et des questionnaires - CCMO2L / Orgalis (Juillet 2003)

ORIL, Propositions d'intervention - CCMO2L / Orgalis (Juin 2004)

Sciences Environnement (2003) – Etat initial de l'environnement réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Métabief.

Sciences Environnement (2022) - Protection réglementaire du forage F3 du Crêt de la Chapelle. Dossier d'enquête publique (version 1.1 d'octobre 2022). Pièce n°5 Mémoire technique. Dossier n°2022-276 réalisé pour le compte de la commune de Métabief.

SMMO (2014-2015) – Segmentation clientèle.

VINCENT AS., PEROUX S., BENARD V. (2014) – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR4301290/FR4312001 « Massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol ». Parc naturel régional du Haut-Jura. DREAL Franche-Comté. DDT du Doubs.

Contributions au diagnostic écologique :

Etude des végétations et cartographie : CBNBFC, ONF/ Bureau d'études Ecotope.

- CBNFC 2007 : secteur du Mont d'Or
- Ecotope & ONF, 2014
- Etude des oiseaux : LPO, 2010.
- Etude entomologique : Bureau d'études Insecta, 2011

Sites internet consultés :

http://www.geoportail.gouv.fr/	https://www.insee.fr
http://infoterre.brgm.fr/	http://www.metabief.fr
https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=69847d38-c138-414f-b4ac-1b18aec15c8c	https://fr-fr.facebook.com/mairie.Metabief
http://www.georisques.gouv.fr/	http://www.unpasseoublie.fr/la-metallurgie-ancienne-dans-le-haut-doubs.htm
https://www.irsu.fr	http://www.station-Metabief.com
https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr	http://www.tourisme-Metabief.com
https://www.hydro.eaufrance.fr	http://www.ccmontdor2lacs.com
http://www.meteofrance.com	https://www.cclmhd.fr
https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/information-geographique-r2245.html	http://haut-doubs.org/le-scot.html
http://inpn.mnhn.fr/	http://www.doubs.travel
https://www.sigogne.org/carto/	http://atout-france.fr
http://franche-comte.lpo.fr	
https://www.opteer.org/	
http://haut-doubs.org/le-plan-climat-air-energie-territorial-pcaet.html	
https://www.lightpollutionmap.info	
https://geoservices.ign.fr/remonter-le-temps	